This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

## Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

## About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

3 3433 08155480 4

Digitized by Google

Digitized by Google

Livy
Liez
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

~~968G~~
Digitized by Google
EWR

Digitized by Google

# BIBLIOTHÈQUE

# LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

Digitized by Google

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

Digitized by Google

# HISTOIRE

## ROMAINE

# DE TITE LIVE

TRADUCTION NOUVELLE

PAR MM. A. A. J. LIEZ

PROVISEUR DU COLLÈGE ROYAL DE HENRI IV

N. A. DUBOIS

PROFESSEUR

V. VERGER

ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS

ET CORPET.

Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus.
TAC., *Ann.*, lib. IV, 34.

TOME CINQUIÈME.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK.

PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14

M DCCC XXXV.

Digitized by Google

Digitized by Google

# HISTOIRE ROMAINE

DE

# TITE-LIVE

LIVRES IX—X

PAR VICTOR VERGER

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS.

Digitized by Google

# EPITOME LIBRI IX.

T. Veturius et Sp. Postumius apud Caudinas Furcas, deducto in locum artum exercitu, quum nulla spes evadendi esset, fœdore cum Samnitibus facto et sexcentis equitibus romanis obsidibus datis, ita exercitum abduxerunt, ut omnes sub jugum mitterentur; iidemque, auctore Sp. Postumio consule (qui in senatu suaserat, ut eorum deditione, quorum culpa tam deforme fœdus ictum erat, publica fides liberaretur), cum duobus tribunis plebis et omnibus, qui fœdus spoponderant, dediti Samnitibus, non sunt recepti; nec multo post fusis a Papirio Cursore Samnitibus et sub jugum missis, receptisque sexcentis equitibus romanis, qui obsides dati erant, pudor prioris flagitii abolitus est. Tribus duæ adjectæ sunt, Ufentina et Falerina. Suessa et Pontiæ coloniæ deductæ sunt. Ap. Claudius censor aquam perduxit : viam stravit, quæ Appia vocata est : libertinorum filios in senatum legit. Ideoque, quoniam is ordo videbatur inquinatus indignis, sequentis anni consules in senatu legendo observaverunt, quemadmodum ante per proximos censores observatum fuerat. Res præterea contra Apulos, Etruscos, Umbros, Marsos, Pelignos, Æquos et Samnites, quibus fœdus erat restitutum, prospere gestas continet. Flavius scriba, libertino patre natus, ædilis curulis fuit per forensem factionem creatus : quæ quum comitia et Campum turbaret, et in iis propter nimias vires dominaretur, a Q. Fabio censore in quatuor tribus redacta est, quas urbanas adpellavit. Eaque res Fabio Maximo nomen dedit. In hoc libro mentio Alexandri Magni, qui temporibus his fuit;

Digitized by Google

# SOMMAIRE DU LIVRE IX.

T. Veturius et Sp. Postumius conduisent l'armée dans un défilé des Fourches Caudines. Voyant l'impossibilité absolue d'en sortir, ils pactisent avec les Samnites, donnent en ôtage six cents chevaliers romains, et ne peuvent emmener l'armée qu'à la condition que tous les soldats passeront sous le joug. Sur la proposition du consul Sp. Postumius (qui invite le sénat à dégager la foi publique, en livrant ceux par la faute de qui avait été conclu un traité si honteux), ils sont, avec deux tribuns du peuple, et tous ceux qui avaient signé la capitulation, mis à la disposition des Samnites, qui refusent de les recevoir. Peu de temps après, Papirius Cursor bat les Samnites, les fait passer sous le joug, délivre les six cents chevaliers romains qui avaient été donnés en ôtage, et la honte de la précédente humiliation se trouve effacée. Deux tribus sont ajoutées aux autres, l'Ufentine et la Falérine. On envoie des colonies à Suessa et à Pontia. Le censeur Ap. Claudius fait construire un aquéduc, ouvrir une nouvelle route, qui reçoit le nom d'Appienne, et introduit dans le sénat des fils d'affranchis. Une pareille agrégation paraissant déshonorante pour cet ordre, les consuls de l'année suivante ont soin, en convoquant le sénat, de se conformer à ce qui s'était pratiqué sous les précédens censeurs. Au récit de divers avantages remportés sur les Apuliens, les Étrusques, les Ombriens, les Marses, les Péligniens, les Èques et les Samnites, qui avaient enfreint de nouveau les traités, le scribe Flavius, fils d'un affranchi, parvient à l'édilité curule, où il est porté par la faction du Forum. Cette faction jetant le trouble dans les comices et les assemblées du Champ-de-Mars, et profitant de sa puissance démesurée pour les dominer, le censeur Q. Fabius en forme quatre tribus auxquelles il donne



Digitized by Google

et, æstimatis populi romani viribus, quæ tunc erant, colligitur, si Alexander in Italiam trajecisset, non tam facilem ei victoriam de populo romano fore, quam de iis gentibus, quas ad Orientem imperio suo subjecerat.

Digitized by Google

le nom d'urbaines, acte de fermeté qui le fait appeler Fabius Maximus. Mention, dans ce livre, d'Alexandre-le-Grand, qui vivait en ce temps-là; estimation faite des forces que possédait à cette époque le peuple romain : il y est reconnu qu'Alexandre, s'il eût passé en Italie, n'aurait pas obtenu sur le peuple romain une victoire si facile que celles qu'il avait remportées sur ces nations qu'il était allé subjuguer en Orient.

Digitized by Google

# T. LIVII PATAVINI

# HISTORIARUM

## AB URBE CONDITA

## LIBER IX.

I. SEQUITUR hunc annum nobilis clade romana caudina pax, T. Veturio Calvino, Sp. Postumio consulibus*. Samnites eo anno imperatorem C. Pontium, Herennii filium, habuerunt, patre longe prudentissimo natum, primum ipsum bellatorem ducemque. Is, ubi legati, qui ad dedendas res missi erant, pace infecta redierunt: «Ne nihil actum, inquit, hac legatione censeatis, expiatum est, quidquid ex fœdere rupto irarum in nos cœlestium fuit. Satis scio, quibuscumque diis cordi fuit, subigi nos ad necessitatem dedendi res, quæ a nobis ex fœdere repetitæ fuerant, iis non fuisse cordi tam superbe ab Romanis fœderis expiationem spretam. Quid enim ultra fieri ad placandos deos mitigandosque homines potuit, quam quod nos fecimus? Res hostium

* U. C. 433. A. C. 319.

Digitized by Google

# TITE-LIVE

# HISTOIRE DE ROME

## DEPUIS SA FONDATION.

## LIVRE IX.

I. L'ANNÉE suivante, sous le consulat de T. Veturius Calvinus et de Sp. Postumius, eut lieu la paix caudine, fameuse par la défaite des Romains. Les Samnites avaient, cette année, pour général C. Pontius, fils d'Herennius. Né d'un père qui entendait admirablement la conduite des affaires, il était lui-même le premier de sa nation, comme guerrier et comme capitaine. Lorsque les députés que l'on avait envoyés pour donner satisfaction aux Romains, revinrent sans avoir pu conclure la paix, Pontius dit à ses concitoyens assemblés : « Gardez-vous de croire que cette députation n'ait rien produit : par elle est apaisé tout ce qu'avait allumé contre nous de colères célestes la rupture du traité. J'ai l'intime conviction que, quel que fût le dieu qui voulût nous réduire à la nécessité de livrer ce qu'on nous redemandait aux termes du traité, ce dieu ne voulait pas que les Romains repoussassent avec tant de hauteur la réparation offerte. Car, pour fléchir les dieux et apaiser les hommes, que pouvait-on faire de plus que ce que nous avons fait? Le

Digitized by Google

in præda captas, quæ belli jure nostra videbantur, remisimus : auctores belli, quia vivos non potuimus, perfunctos jam fato dedidimus : bona eorum, ne quid ex contagione noxæ remaneret penes nos, Romam portavimus. Quid ultra tibi, Romane, quid fœderi, quid diis arbitris fœderis debeo? quem tibi tuarum irarum, quem meorum suppliciorum judicem feram, neminem, neque populum neque privatum, fugio. Quod si nihil cum potentiore juris humani relinquitur inopi, at ego ad deos vindices intolerandæ superbiæ confugiam; et precabor, ut iras suas vertant in eos, quibus non suæ redditæ res, non alienæ adcumulatæ satis sint; quorum sævitiam non mors noxiorum, non deditio exanimatorum corporum, non bona sequentia domini deditionem exsatient; placari qui nequeant, nisi hauriendum sanguinem laniandaque viscera nostra præbuerimus. Justum est bellum, Samnites, quibus necessarium; et pia arma, quibus nulla nisi in armis relinquitur spes. Proinde, quum rerum humanarum maximum momentum sit, quam propitiis rem, quam adversis agant diis, pro certo habete, priora bella adversus deos magis, quam homines, gessisse; hoc, quod instat, ducibus ipsis diis gesturos.»

II. Hæc, non læta magis, quam vera, vaticinatus, exercitu educto, circa Caudium castra, quam potest occultissime, locat : inde ad Calatiam, ubi jam con-

Digitized by Google

butin enlevé aux ennemis, butin qui semblait nous appartenir par le droit de la guerre, nous l'avons rendu : les auteurs de la guerre, ne pouvant les livrer vivans, nous les avons livrés morts; et, pour qu'il ne demeurât en notre possession rien qui fût infecté de leur crime, nous avons porté leurs biens à Rome. Que dois-je de plus, Romain, à toi, au traité, aux dieux, garans du traité? Il n'est pas un seul peuple, pas un seul homme que je voulusse éviter de prendre pour juge entre ton courroux et mes supplications.. Que si le faible, luttant contre le puissant, ne doit rien attendre de la justice des hommes, j'aurai du moins recours aux dieux vengeurs d'un intolérable orgueil, et je les conjurerai de tourner leur colère contre ceux que ne satisfont ni la restitution de leurs biens, ni les richesses d'autrui entassées chez eux; dont, ni la mort des coupables, ni l'abandon qu'on leur a fait de leurs corps inanimés, ni celui des biens, suivant le cadavre du possesseur, ne peuvent rassasier la cruelle avidité; que nous ne pourrions apaiser qu'en leur donnant notre sang à boire et nos entrailles à déchirer. La guerre est juste, Samnites, quand elle est nécessaire; et les armes sont innocentes, quand il ne reste d'autre espoir que dans les armes. Ainsi donc, puisque l'essentiel, dans les choses de ce monde, est d'avoir les dieux propices ou contraires, tenez pour certain que les guerres précédentes, vous les avez faites contre les dieux plus que contre les hommes, et que, dans celle qui vous menace, les dieux mêmes guideront vos opérations. »

II. Après avoir prononcé ces mots, qui renfermaient une prédiction aussi véritable qu'heureuse, il se met en route avec l'armée, et va camper le plus secrètement

Digitized by Google

sules romanos castraque esse audiebat, milites decem pastorum habitu mittit : pecoraque diversos, alium alibi, haud procul romanis pascere jubet præsidiis : ubi inciderint in prædatores, ut idem omnibus sermo constet, « legiones Samnitium in Apulia esse, Luceriam omnibus copiis circumsedere; nec procul abesse, quin vi capiant. » Jam is etiam rumor ante, de industria vulgatus, venerat ad Romanos; sed fidem auxere captivi, eo maxime, quod sermo inter omnes congruebat. Haud erat dubium, quin Lucerinis opem Romanus ferret, bonis ac fidelibus sociis; simul ne Apulia omnis ad præsentem terrorem deficeret; ea modo, qua irent, consultatio fuit. Duæ ad Luceriam ferebant viæ; altera præter oram Superi maris patens apertaque, sed, quanto tutior, tanto fere longior; altera per Furculas Caudinas brevior. Sed ita natus locus est; saltus duo alti angusti silvosique sunt, montibus circa perpetuis inter se juncti; jacet inter eos satis patens clausus in medio campus, herbidus aquosusque, per quem medium iter est. Sed ante, quam venias ad eum, intrandæ primæ angustiæ sunt : et aut eadem, qua te insinuaveris, retro via repetenda; aut, si ire porro pergas, per alium saltum artiorem impeditioremque evadendum. In eum campum via alia per cavam rupem, Romani, demisso agmine, quum ad alias angustias protinus pergerent,

Digitized by Google

qu'il peut aux environs de Caudium. De là, il envoie à Calatie, où il savait que les consuls romains étaient déjà avec leur camp, dix soldats déguisés en bergers : il leur prescrit de mener paître leurs troupeaux, chacun d'un côté différent, à peu de distance des postes romains ; et, lorsqu'ils tomberont au milieu des fourrageurs, de tenir tous ce même langage : « que les légions des Samnites sont dans l'Apulie ; qu'ils assiègent Lucérie avec toutes leurs troupes, et qu'ils ne tarderont pas à l'emporter de vive force. » Déjà même ce bruit, répandu à dessein, était parvenu aux Romains ; mais les prisonniers y donnèrent d'autant plus de poids, qu'ils s'accordaient tous à dire la même chose. Il était hors de doute que les Romains porteraient secours aux Lucériens, qui étaient de bons et fidèles alliés ; et, d'ailleurs, ils devaient craindre que l'Apulie, épouvantée du danger présent, ne se rangeât tout entière du côté de l'ennemi. La délibération eut donc pour objet unique de décider quelle route l'on prendrait. Deux chemins conduisaient à Lucérie : l'un, facile et ouvert, qui longeait les côtes de la mer Supérieure, plus long à la vérité, mais plus sûr ; l'autre plus court, à travers les Fourches Caudines. Or, voici quelle est la nature du lieu. Là sont deux défilés profonds, étroits et couverts de bois, lesquels se trouvent unis par une chaîne de montagnes qui règne autour. Entre ces défilés existe enfermée au milieu une petite plaine assez unie, couverte d'herbes et d'eau, à travers laquelle on passe. Mais avant d'y arriver, il faut entrer dans le premier défilé ; et alors on est forcé de revenir sur ses pas, ou, si l'on veut aller plus loin, il faut franchir l'autre défilé, plus étroit et plus difficile. Après être descendus

Digitized by Google

septas dejectu arborum saxorumque ingentium objacentem molem invenere; quum fraus hostilis adparuisset, præsidium etiam in summo saltu conspicitur. Citati inde retro, qua venerant, pergunt repetere viam; eam quoque clausam sua obice armisque inveniunt; sistunt inde gradum sine ullius imperio; stuporque omnium animos, ac velut torpor quidam insolitus membra tenet: intuentesque alii alios (quum alterum quisque compotem magis mentis ac consilii ducerent) diu inmobiles silent. Deinde ubi prætoria consulum erigi videre, et expedire quosdam utilia operi, quamquam ludibrio fore munientes, perditis rebus ac spe omni ademta, cernebant; tamen, ne culpam malis adderent, pro se quisque, nec hortante ullo nec imperante, ad muniendum versi, castra propter aquam vallo circumdant; sua ipsi opera laboremque irritum (præterquam quod hostes superbe increpabant) cum miserabili confessione eludentes. Ad consules mœstos, ne advocantes quidem in consilium (quando nec consilio, nec auxilio locus esset), sua sponte legati ac tribuni conveniunt; militesque ad prætorium versi, opem, quam vix dii inmortales ferre poterant, ab ducibus exposcunt.

Digitized by Google

dans cette plaine par un autre chemin pratiqué à travers une roche creuse, les Romains veulent aussitôt pénétrer dans le second défilé, mais ils le trouvent fermé par des arbres abattus et par des masses énormes de rochers. Ils reconnaissent l'artifice de l'ennemi, et aperçoivent un corps de troupes sur la hauteur qui commandait l'entrée du défilé. Se hâtant de retourner sur leurs pas, ils se mettent en devoir de reprendre leur premier chemin; ils se trouvent aussi arrêtés de ce côté et par les difficultés du lieu, et par les armes qu'on leur oppose. Alors ils suspendent leur marche, bien que personne ne leur en ait donné l'ordre; les esprits de tous sont plongés dans la stupeur, et leurs membres éprouvent une espèce d'engourdissement d'une nature extraordinaire. Se regardant les uns les autres (comme s'ils attendaient respectivement de chacun d'eux plus d'énergie et de résolution), ils demeurent long-temps immobiles et silencieux. Ensuite, lorsqu'ils virent dresser les tentes des consuls, et quelques-uns faire les préparatifs nécessaires au campement, bien qu'ils sentissent que, dans une situation qui ne présentait pas la moindre ressource et où tout espoir était perdu, travailler à se fortifier deviendrait un sujet de risée; cependant, afin de ne pas ajouter les torts au malheur, chacun, pour sa part, sans qu'on l'y exhorte ou qu'on le lui commande, s'empresse de concourir aux travaux de défense. Ils établissent le long des sources un camp retranché; mais (outre que l'ennemi les raillait avec orgueil), eux-mêmes, avouant douloureusement l'inutilité de leurs efforts, sont les premiers à regarder en pitié leurs ouvrages. Les lieutenans et les tribuns vont d'eux-mêmes trouver les consuls, qui, plongés dans l'abattement, ne son-

Digitized by Google

ab nuncio filii, censuit, omnes inde quam primum inviolatos dimittendos; quæ ubi spreta sententia est, iterumque, eodem remeante nuncio, consulebatur, censuit, ad unum omnes interficiendos. Quæ ubi tam discordia inter se, velut ex ancipiti oraculo, responsa data sunt; quamquam filius ipse in primis jam animum quoque patris consenuisse in adfecto corpore rebatur; tamen consensu omnium victus est, ut ipsum in consilium adciret. Nec gravatus senex plaustro in castra dicitur advectus, vocatusque in consilium ita ferme locutus esse, ut nihil sententiæ suæ mutaret; causas tantum adjiceret : « Priore se consilio, quod optimum duceret, cum potentissimo populo per ingens beneficium perpetuam firmare pacem amicitiamque; altero consilio in multas ætates, quibus, amissis duobus exercitibus, haud facile receptura vires romana res esset, bellum differre : tertium nullum consilium esse. » Quum filius aliique principes percunctando exsequerentur : « Quid si media via consilii caperetur; ut et dimitterentur incolumes, et leges iis jure belli victis inponerentur? ista quidem sententia, inquit, ea est, quæ neque amicos parat, neque inimicos tollit. Servate modo, quos ignominia irritaveritis; ea est romana gens, quæ victa quiescere nesciat. Vivet semper in pectoribus illorum, quidquid istuc præsens necessitas inusserit, neque

Digitized by Google

tir, avait renoncé non-seulement aux emplois militaires, mais encore aux fonctions civiles. Toutefois, dans un corps affaissé par l'âge, il conservait une grande force d'esprit et de jugement. Quand il sut que les armées romaines étaient enfermées aux Fourches Caudines, entre les deux défilés, interrogé par le messager de son fils, il fut d'avis qu'il fallait laisser sortir de là au plus tôt tous les Romains sans leur faire le moindre mal. Cet avis ayant été rejeté, et le même messager étant revenu le consulter de nouveau, il déclara qu'il fallait les tuer tous jusqu'au dernier. Après qu'on eut reçu ces deux réponses si opposées entre elles, et qui semblaient un oracle obscur, le fils lui-même, bien qu'il fût un des premiers à penser que l'âge, en affaissant le corps de son père, avait altéré ses facultés intellectuelles, céda néanmoins au vœu général, qui le pressait d'appeler au conseil le vieillard en personne. Celui-ci, dit-on, se rendit sans répugnance au camp, où il arriva traîné dans un chariot, et, appelé au conseil, il y parla à peu près de la même manière sans rien changer à son avis, seulement il ajouta ses motifs : « En usant du moyen qu'il avait proposé d'abord et qu'il jugeait être le meilleur, on affermissait à jamais, par un grand bienfait, la paix et l'union avec un peuple très-puissant; en employant l'autre, on reculait la guerre de plusieurs générations, qui suffiraient à peine aux Romains pour réparer leurs forces, après la perte de deux armées : quant à un troisième moyen, il n'en voyait pas. » Comme son fils et les autres chefs persistaient à lui demander, « s'il ne serait pas plus sage d'adopter un milieu entre ces deux extrêmes, par exemple, de renvoyer les ennemis sains et saufs, en leur faisant subir les lois que le



Digitized by Google

eos ante multiplices pœnas expetitas a vobis quiescere sinet. »

IV. Neutra sententia accepta. Herennius domum e castris est avectus. Et in castris romanis quum frustra multi conatus ad erumpendum capti essent, et jam omnium rerum inopia esset; victi necessitate legatos mittunt, qui primum pacem æquam peterent; si pacem non inpetrarent, uti provocarent ad pugnam. Tum Pontius, « debellatum esse, respondit : et, quoniam ne victi quidem ac capti fortunam fateri scirent, inermes cum singulis vestimentis sub jugum missurum; alias conditiones pacis æquas victis ac victoribus fore; si agro Samnitium decederetur, coloniæ abducerentur, suis deinde legibus Romanum ac Samnitem æquo fœdere victurum. His conditionibus paratum se esse fœdus cum consulibus ferire : si quid eorum displiceat, legatos redire ad se vetuit. » Hæc quum legatio renunciaretur, tantus gemitus omnium subito exortus est, tantaque mœstitia incessit, ut non gravius accepturi viderentur,

Digitized by Google

droit de la guerre permet d'imposer aux vaincus? » il répondit : « Ce parti n'est assurément de nature ni à vous faire des amis, ni à vous débarrasser de vos ennemis. Laissez donc la vie aux Romains, après les avoir irrités par un outrage. Il est dans le caractère de la nation romaine de ne pouvoir demeurer tranquille après un revers. Elles vivront toujours dans le cœur de ce peuple, toutes les humiliations que l'aura contraint de subir la nécessité présente, et il ne pourra goûter de repos qu'après avoir tiré de vous de nombreuses vengeances. »

IV. Aucune de ces deux opinions du vieillard ne fut approuvée. Herennius quitta le camp, et revint chez lui sur le même chariot qui l'avait apporté. Cependant, les Romains, après avoir fait inutilement de nombreux efforts pour sortir de l'abîme où ils étaient plongés, se trouvaient déjà manquer de tout. Vaincus par la nécessité, ils envoient des députés, chargés de demander d'abord une paix équitable, et, s'ils ne pouvaient l'obtenir, de provoquer l'ennemi au combat. Pontius répondit en cette occasion : « Que la guerre était terminée, et que, puisqu'ils ne savaient pas, alors même qu'ils étaient vaincus et prisonniers, avouer leur mauvaise fortune, il les ferait passer sous le joug, désarmés, et couverts d'un simple vêtement; que les autres conditions de la paix seraient équitables pour les vaincus comme pour les vainqueurs; que si les premiers évacuaient le territoire des Samnites et en retiraient leurs colonies, le peuple romain et le peuple samnite vivraient ensuite chacun avec ses lois, en vertu d'une convention basée sur la justice; qu'il était prêt, à ces conditions, à faire un traité avec les consuls; que, dans le cas où



Digitized by Google

si nunciaretur, omnibus eo loco mortem obpetendam esse. Quum diu silentium fuisset, nec consules aut pro fœdere tam turpi, aut contra fœdus tam necessarium hiscere possent; tum L. Lentulus, qui tum princeps legatorum virtute atque honoribus erat: «Patrem meum, inquit, consules, sæpe audivi memorantem, se in Capitolio unum non fuisse auctorem senatui redimendæ auro a Gallis civitatis, quando nec fossa valloque ab ignavissimo ad opera ac muniendum hoste clausi essent; et erumpere si non sine periculo magno, tamen sine certa pernicie possent. Quod si, ut illis decurrere ex Capitolio armatis in hostem licuit (quo sæpe modo obsessi in obsidentes eruperunt), ita nobis æquo aut iniquo loco dimicandi tantummodo cum hoste copia esset, non mihi paterni animi indoles in consilio dando deesset. Equidem mortem pro patria præclaram esse fateor: et me vel devovere pro populo romano legionibusque, vel in medios me inmittere hostes paratus sum. Sed hic patriam video, hic quidquid romanarum legionum est; quæ, nisi pro se ipsis ad mortem ruere volunt, quid habent, quod morte sua servent? Tecta urbis, dicat aliquis et mœnia, et eam turbam, a qua urbs incolitur; immo, hercule, produntur ea omnia, deleto hoc exercitu, non servantur. Quis enim ea tuebitur? Inbellis videlicet atque inermis multitudo? tam, hercule, quam

Digitized by Google

il s'en trouverait quelqu'une qui ne leur plairait pas, il défendait aux députés de revenir vers lui. » Lorsque les députés eurent rapporté cette réponse, il s'éleva de toutes parts des cris si lamentables, la consternation fut telle, que vraisemblablement elle n'aurait pu être plus grande, si on leur eût annoncé qu'il leur fallait recevoir tous la mort en ce lieu. Après un long silence, comme les consuls ne pouvaient ouvrir la bouche ni pour adhérer à un traité si honteux, ni pour repousser des conditions si fortement imposées par la nécessité, L. Lentulus, à qui son mérite et les honneurs auxquels il avait été élevé assignaient le premier rang parmi les lieutenans, prit la parole en ces termes : « J'ai souvent, consuls, entendu dire à mon père que, dans le Capitole, seul entre les sénateurs, il n'avait point été d'avis qu'on rachetât des Gaulois la ville à prix d'or, quand, n'étant entourés ni de fossés ni de palissades par un ennemi paresseux à l'excès en fait de travaux et de retranchemens, les Romains étaient à même de faire une trouée, sinon sans beaucoup de danger, du moins sans courir à une perte certaine. Si, de même que les Romains d'alors pouvaient, du Capitole, se jeter à main armée sur l'ennemi (ainsi qu'il est arrivé souvent aux assiégés de fondre sur les assiégeans), il nous était seulement possible d'engager avec l'ennemi un combat dans une position bonne ou mauvaise, j'ouvrirais un avis qui ne serait point indigne du caractère de mon père. Oui, j'avoue qu'il est très-beau de mourir pour la patrie; et je suis prêt, soit à me dévouer pour le peuple romain et pour les légions, soit à me précipiter au milieu des ennemis. Mais je vois ici la patrie, j'y vois tout ce qu'il y a de légions romaines. Si elles ne veulent, ces

Digitized by Google

a Gallorum inpetu defendit. An a Veiis exercitum Camillumque ducem inplorabunt? Hic omnes spes opesque sunt, quas servando patriam servamus : dedendo ad necem patriam deserimus ac prodimus. At fœda atque ignominiosa deditio est. Sed ea caritas patriæ est, ut tam ignominia eam, quam morte nostra, si opus sit, servemus. Subeatur ergo ista, quantacumque est, indignitas; et pareatur necessitati, quam ne dii quidem superant. Ite, consules, redimite armis civitatem, quam auro majores vestri redemerunt. »

V. Consules profecti ad Pontium in conloquium, quum de fœdere victor agitaret, negarunt, injussu populi fœdus fieri posse : nec sine fecialibus ceremoniaque alia sollemni. Itaque non, ut vulgo credunt, Claudiusque etiam scribit, fœdere pax caudina, sed per sponsionem, facta est. Quid enim aut sponsoribus in fœdere opus esset aut obsidibus, ubi precatione res transigitur? « Per quem populum fiat, quo minus legibus dictis stetur, ut eum ita Jupiter feriat, quemadmo-

Digitized by Google

légions, courir à la mort pour elles-mêmes, qu'ont-elles à conserver par leur mort ? Les maisons de Rome, dira-t-on, ses murailles, et la nombreuse population de la ville. Mais, au contraire, grands dieux! la destruction de cette armée les livre, elle ne les sauve pas. Car, qui les défendra? sera-ce donc une multitude tremblante et sans armes? Oui, certes, comme elle les défendit contre la fougue des Gaulois. Les habitans de Rome supplieront-ils les Véiens d'envoyer à leur secours une armée commandée par un Camille? Ici sont toutes les espérances et toutes les ressources : en les conservant, nous sauvons la patrie; en les sacrifiant, nous l'abandonnons et la trahissons. Mais se rendre est une honte, une ignominie. Voici pourtant ce que l'amour de la patrie nous commande, c'est que nous la sauvions, s'il est nécessaire, aux dépens de notre honneur, aussi bien qu'au prix de notre vie. Subissons donc cette indignité, quelque affreuse qu'elle soit; et obéissons à la nécessité, qui est au dessus du pouvoir des dieux eux-mêmes. Allez, consuls, rachetez, en livrant nos armes, la ville que vos ancêtres ont rachetée en livrant leur or. »

V. Les consuls se rendirent auprès de Pontius pour conférer avec lui. Comme le vainqueur insistait sur le besoin d'un traité, ils lui représentèrent qu'un traité exigeait l'assentiment du peuple, la présence des féciaux et autres solennités religieuses. Ainsi donc la paix caudine ne fut point, comme on le croit communément et comme le rapporte aussi Claudius, conclue en vertu d'un traité, mais d'une simple promesse de traité. En effet, qu'eût-il été besoin de caution et d'ôtage, si l'on admet l'existence d'un traité consacré par ces terribles imprécations? « Que le peuple par qui seront enfreintes

Digitized by Google

dum a fecialibus porcus feriatur.» Spoponderunt consules, legati, quæstores, tribuni militum; nominaque omnium, qui spoponderunt, exstant : ubi, si ex fœdere acta res esset, præterquam duorum fecialium, non exstarent; et propter necessariam fœderis dilationem obsides etiam sexcenti equites imperati, qui capite luerent, si pacto non staretur. Tempus inde statutum tradendis obsidibus exercituque inermi mittendo. Redintegravit luctum in castris consulum adventus, ut vix ab iis abstinerent manus, quorum temeritate in eum locum deducti essent; quorum ignavia fœdius inde, quam venissent, abituri; illis non ducem locorum, non exploratorem fuisse : belluarum modo cæcos in foveam missos. Alii alios intueri, contemplari arma mox tradenda, et inermes futuras dextras, obnoxiaque corpora hosti; proponere sibimet ipsi ante oculos jugum hostile, et ludibria victoris, et vultus superbos, et per armatos inermium iter. Inde fœdi agminis miserabilem viam, per sociorum urbes reditum in patriam ad parentes, quo sæpe ipsi majoresque eorum triumphantes venissent. Se solos sine vulnere, sine ferro, sine acie victos : sibi non stringere licuisse gladios, non manum cum hoste conferre : sibi nequidquam arma, nequidquam vires, nequidquam animos datos. Hæc frementibus hora fatalis ignominiæ advenit, omnia tristiora experiundo

Digitized by Google

les conditions arrêtées tombe sous les coups de Jupiter, comme le porc sous ceux des féciaux!» Les cautions de la capitulation furent les consuls, les lieutenans, les questeurs, les tribuns des soldats; et l'on voit, au bas de l'acte renfermant les conditions, les noms de tous ceux qui se portèrent pour garans de leur exécution : au lieu que, s'il eût été conclu un traité, l'on ne trouverait au bas que ceux des féciaux. Et à cause des délais qu'entraînerait nécessairement la conclusion du traité, il fut exigé en outre comme ôtages six cents chevaliers romains, qui devaient payer de leur tête toute infraction au pacte. On fixa ensuite le moment où seraient livrés les ôtages et où les légions, privées de leurs armes, passeraient sous le joug. Le retour des consuls renouvela la désolation dans le camp; les soldats avaient peine à s'abstenir de porter la main sur des chefs dont la témérité les avait conduits en cet endroit, et dont la lâcheté allait les faire sortir de là d'une manière encore plus honteuse qu'ils n'y étaient venus. Ces insensés n'avaient point pris de guides, n'avaient point fait reconnaître les lieux, et s'étaient précipités aveuglément dans une fosse comme des bêtes fauves. On se regardait les uns les autres; chacun contemplait ses armes, que bientôt il allait être obligé de livrer; ses bras, qui dans peu seraient désarmés; sa personne, enfin, qui allait se trouver à la merci de l'ennemi. Leur imagination se représentait le joug sous lequel l'ennemi allait les faire passer, les railleries du vainqueur, son air insultant, cette humiliante marche de gens sans armes à travers des gens armés; puis la honte qui attendait sur toute la route une troupe de soldats à jamais déshonorés, leur rentrée dans leur patrie en traversant les villes des alliés, leur retour dans

Digitized by Google

factura, quam quæ præceperant animis. Jam primum cum singulis vestimentis inermes extra vallum exire jussi, et primi traditi obsides, atque in custodiam abducti. Tum a consulibus abire lictores jussi paludamentaque detracta; tantam inter ipsos, qui, paullo ante eos exsecrantes, dedendos lacerandosque censuerant, miserationem fecit, ut, suæ quisque conditionis oblitus, ab illa deformatione tantæ majestatis, velut ab nefando spectaculo, averteret oculos.

VI. Primi consules prope seminudi sub jugum missi: tum, ut quisque gradu proximus erat, ita ignominiæ objectus: tum deinceps singulæ legiones; circumstabant armati hostes, exprobrantes eludentesque: gladii etiam plerisque intentati: et vulnerati quidam necatique, si vultus eorum indignitate rerum acrior victorem obfendisset; ita traducti sub jugum, et, quod pene gravius erat, per hostium oculos; quum e saltu evasissent, etsi, velut ab inferis extracti, tum primum lucem adspi-

Digitized by Google

leurs familles, au sein desquelles leurs pères et eux-mêmes étaient souvent revenus triomphans. Ils étaient les seuls qu'on eût vaincus sans faire une blessure, sans montrer le fer, sans combat : ils n'avaient pu sortir l'épée du fourreau, en venir aux mains avec l'ennemi; c'était en vain qu'il leur avait été donné de posséder des armes, de la vigueur et du courage. Tandis qu'ils murmuraient ces plaintes, arriva l'heure fatale de l'ignominie. Tout ce qu'ils éprouvèrent alors fut plus accablant encore qu'ils ne se l'étaient figuré auparavant. D'abord il leur fut enjoint de sortir de leurs retranchemens, sans armes et avec un seul vêtement : les ôtages furent livrés les premiers, et conduits en prison. Vint ensuite le tour des consuls, dont on renvoya les licteurs et auxquels on ôta leur manteau. Un pareil opprobre attendrit à tel point ceux-là même qui, peu de temps avant, les chargeaient d'exécrations, et voulaient qu'ils fussent sacrifiés et mis en pièces, que chacun, oubliant son propre malheur, détourna ses regards de cette dégradante flétrissure d'une si haute majesté, comme d'un abominable spectacle.

VI. Les consuls, presque à moitié nus, furent envoyés les premiers sous le joug, puis subirent par degrés la même ignominie tous ceux dont le grade suivait de plus près le leur; ensuite chaque légion successivement. L'ennemi, sous les armes, entourait les Romains, en les accablant d'insultes et de railleries; il levait même l'épée contre la plupart, et plusieurs furent blessés, quelques-uns tués, pour avoir offensé le vainqueur en laissant trop vivement paraître sur leur visage l'indignation dont ces outrages les remplissaient. Tous courbèrent donc ainsi la tête sous le joug, et, ce qui était

Digitized by Google

cere visi sunt, tamen ipsa lux ita deforme intuentibus agmen omni morte tristior fuit. Itaque, quum ante noctem Capuam pervenire possent, incerti de fide sociorum, et quod pudor præpediebat, circa viam haud procul Capua omnium egeni corpora humi prostraverunt. Quod ubi est Capuam nunciatum, evicit miseratio justa sociorum superbiam ingenitam Campanis; confestim insignia sua consulibus, fasces, lictores, arma, equos, vestimenta, commeatus militibus benigne mittunt; et venientibus Capuam cunctus senatus populusque, obviam egressi, justis omnibus hospitalibus, privatisque et publicis funguntur officiis, neque illis sociorum comitas, vultusque benigni, et adloquia non modo sermonem elicere, sed ne, ut oculos quidem adtollerent, aut consolantes amicos contra intuerentur, efficere poterant. Adeo super mœrorem pudor quidam fugere conloquia et cœtus hominum cogebat. Postero die quum juvenes nobiles, missi a Capua, ut proficiscentes ad finem campanum prosequerentur, revertissent; vocatique in curiam percunctantibus majoribus natu, «multo sibi mœstiores et abjectioris animi visos, referrent; adeo silens ac prope mutum agmen incessisse; jacere indolem illam romanam, ablatosque cum armis animos; non reddere salutem, non salutantibus dare responsum, non hiscere quemquam præ metu potuisse, tamquam feren-

Digitized by Google

en quelque sorte plus accablant, passèrent sous les yeux des ennemis. Lorsqu'ils furent sortis du défilé, quoique, pareils à des hommes arrachés des enfers, il leur semblât voir la lumière pour la première fois; cependant cette lumière même, leur découvrant à quel point était humiliant l'état de l'armée, leur fut plus insupportable que tous les genres de mort. Aussi, bien qu'ils pussent arriver à Capoue avant la nuit, incertains sur la fidélité des alliés et retenus par la honte, ils s'arrêtèrent sur les bords du chemin, à quelque distance de la ville, manquant de tout, et n'ayant pour lit que la terre. Quand on en fut informé à Capoue, une juste compassion pour de malheureux alliés l'emporta, dans le cœur des Campaniens, sur l'orgueil qui leur était naturel. Aussitôt ils envoient aux consuls les insignes de leur dignité, des faisceaux, des licteurs, et fournissent généreusement aux soldats armes, chevaux, vêtemens et vivres. A l'arrivée des Romains à Capoue, le sénat en corps et la population entière s'avancèrent au devant d'eux; les particuliers et les autorités remplirent dignement à leur égard tous les devoirs de l'hospitalité; toutefois, l'affabilité, l'air de bienveillance et les paroles affectueuses de leurs alliés ne pouvaient non-seulement leur arracher un seul mot, mais les déterminer même à lever les yeux et à regarder en face des amis qui cherchaient à les consoler, tant la douleur était dominée en eux par un sentiment de confusion, qui leur faisait fuir les entretiens et la société des hommes! Le lendemain, quand ils se mirent en route, les jeunes gens appartenant aux premières familles de Capoue eurent mission de les accompagner jusqu'aux frontières de la Campanie. Ceux-ci, à leur tour, appelés dans le sénat, répondirent

Digitized by Google

tibus adhuc cervicibus jugum, sub quo emissi essent. Habere Samnites victoriam, non præclaram solum, sed etiam perpetuam; cepisse enim eos non Romam, sicut ante Gallos, sed, quod multo bellicosius fuerit, romanam virtutem ferociamque. »

VII. Quum hæc dicerentur audirenturque, et deploratum pene romanum nomen in concilio sociorum fidelium esset; dicitur Ofilius Calavius, Ovii filius, clarus genere factisque, tum etiam ætate verendus, longe aliter se habere rem dixisse : « Silentium illud obstinatum, fixosque in terram oculos, et surdas ad omnia solatia aures, et pudorem intuendæ lucis, ingentem molem irarum ex alto animo cientis indicia esse : aut romana se ignorare ingenia, aut silentium illud Samnitibus flebiles brevi clamores gemitusque excitaturum, caudinæque pacis aliquanto Samnitibus, quam Romanis tristiorem memoriam fore. Quippe suos quemque eorum animos habiturum, ubicumque congressuri sint; saltus caudinos non ubique Samnitibus fore. » Jam Romæ etiam sua

Digitized by Google

aux questions des anciens: « Ils nous ont paru beaucoup plus tristes et plus abattus; l'armée, durant sa marche, gardait un tel silence, qu'elle paraissait presque muette. L'on ne trouve plus en eux cette force de caractère qui distingue la nation romaine; ils ont perdu leur fierté avec leurs armes; ils ne rendent pas le salut, et ne répondent pas un mot à ceux qui les saluent; la peur les empêche tous d'ouvrir la bouche, comme s'ils avaient encore sur le cou le joug sous lequel ils ont passé. La victoire des Samnites n'est pas seulement éclatante, elle leur répond à jamais de l'avenir; car ils ont conquis, non pas Rome, comme jadis les Gaulois, mais, ce qui est bien autrement décisif, la valeur et la fierté romaines. »

VII. Comme on proférait ces paroles, qu'on les écoutait, et que, dans un sénat de fidèles alliés, on en était presque à déplorer l'anéantissement du nom romain, Ofilius Calavius, fils d'Ovius, illustre par sa naissance et ses exploits, et, de plus, vénérable par son âge, déclara, dit-on, qu'il envisageait la chose bien différemment: « Ce silence obstiné, ces yeux fixés à terre, ces oreilles sourdes à toute consolation, cette honte de voir la lumière, sont les indices d'un effrayant amas de colères fermentant au fond du cœur. Ou je ne connais pas le caractère romain, ou ce silence fera bientôt pousser aux Samnites des cris lamentables et des gémissemens; et le souvenir de la paix caudine sera un peu plus amer pour ceux-ci que pour les Romains. Car chacun d'eux aura pour lui son courage, en quelque lieu qu'ils livrent un combat; mais les Samnites n'auront point partout les défilés de Caudium. » Déjà Rome était instruite de son flétrissant revers. On y apprit d'abord que les troupes étaient cernées; ensuite la

Digitized by Google

infamis clades erat. Obsessos primum audierunt: tristior deinde ignominiosæ pacis magis, quam periculi, nuncius fuit. Ad famam obsidionis delectus haberi cœptus erat: dimissus deinde auxiliorum adparatus, postquam deditionem tam fœde factam acceperunt: extemploque sine ulla publica auctoritate consensum in omnem formam luctus est. Tabernæ circa Forum clausæ, justitiumque in foro sua sponte cœptum prius, quam indictum: lati clavi, annuli aurei positi; pene mœstior exercitu ipso civitas esse: nec ducibus solum atque auctoribus sponsoribusque pacis irasci, sed innoxios etiam milites odisse, et negare urbe tectisve accipiendos. Quam concitationem animorum fregit adventus exercitus, etiam iratis miserabilis; non enim tamquam in patriam revertentes ex insperato incolumes, sed captorum habitu vultuque ingressi sero in Urbem, ita se in suis quisque tectis abdiderunt, ut postero atque insequentibus diebus nemo eorum Forum aut publicum adspicere vellet. Consules, in privato abditi, nihil pro magistratu agere, nisi quod expressum senatusconsulto est, ut dictatorem dicerent comitiorum caussa. Q. Fabium Ambustum dixerunt, et P. Ælium Pætum magistrum equitum; quibus vitio creatis, subfecti M. Æmilius Papus dictator, L. Valerius Flaccus magister equitum. Nec per eos comitia habita: et quia tædebat populum omnium magistratuum ejus

Digitized by Google

nouvelle de cette paix ignominieuse y répandit plus de consternation, que n'avait fait celle du péril. Sur le bruit de l'investissement, on s'était mis en devoir de faire des levées : mais ces apprêts de secours furent abandonnés, quand on eut connaissance d'une capitulation si honteuse ; et sur-le-champ, sans la moindre impulsion de la part des dépositaires du pouvoir, la population, comme de concert, revêtit toutes les marques de deuil. Les boutiques entourant le Forum se fermèrent ; les tribunaux, de leur propre mouvement et avant d'y être invités, cessèrent de siéger ; les laticlaves, les anneaux d'or furent quittés : la désolation de la ville surpassait presque celle de l'armée elle-même. On n'était pas seulement irrité contre les généraux, et contre ceux qui avaient soit conseillé, soit garanti la paix ; les soldats aussi, bien qu'innocens, étaient enveloppés dans la haine publique, et l'on était décidé à leur refuser l'entrée de la ville et de leurs maisons. L'arrivée de l'armée, dans un état fait pour inspirer la pitié, même à des âmes remplies de courroux, calma cette fermentation des esprits. Car, loin de ressentir cette joie qu'éprouvent ceux qui, contre toute espérance, reviennent dans leur patrie sains et saufs, ils entrèrent dans Rome le soir, avec la contenance et l'air de prisonniers de guerre, puis allèrent se cacher tous dans leurs maisons, en sorte que pas un d'eux, le lendemain et les jours suivans, ne voulait apercevoir le Forum ou autre lieu public. Les consuls, s'enveloppant dans la vie privée, n'exercèrent aucun acte comme magistrats, excepté celui qui leur fut prescrit par un sénatus-consulte, de nommer un dictateur pour la tenue des comices. Ils nommèrent Q. Fabius Ambustus, et général de la cavalerie P. Élius Pétus. Cette nomination n'ayant pas été



Digitized by Google

anni, res ad interregnum rediit. Interreges Q. Fabius Maximus, M. Valerius Corvus*; is consules creavit Q. Publilium Philonem et L. Papirium Cursorem iterum, haud dubio consensu civitatis, quod nulli ea tempestate duces clariores essent.

VIII. Quo creati sunt die, eo (sic enim placuerat patribus) magistratum inierunt, sollemnibusque senatusconsultis perfectis, de pace caudina retulerunt; et Publilius, penes quem fasces erant: «Dic, Sp. Postumi,» inquit. Qui ubi surrexit, eodem illo vultu, quo sub jugum missus erat: «Haud sum ignarus, inquit, consules, ignominiæ, non honoris caussa me primum excitatum jussumque dicere, non tamquam senatorem, sed tamquam reum qua infelicis belli, qua ignominiosæ pacis. Ego tamen, quando neque de noxa nostra neque de pœna retulistis, omissa defensione, quæ non difficillima esset apud haud ignaros fortunarum humanarum necessitatumque, sententiam de eo, de quo retulistis, paucis peragam; quæ sententia testis erit, mihine, an legionibus vestris pepercerim, quum me seu turpi seu

* U. C. 434. A. C. 318.

Digitized by Google

régulièrement faite, on créa en leur place dictateur M. Émilius Papus, et général de la cavalerie M. Valerius Flaccus. Ceux-ci ne tinrent pas non plus les comices; et comme le peuple romain éprouvait du dégoût pour tous les magistrats de cette année, la chose en vint à un interrègne. Les interrois furent Q. Fabius Maximus et M. Valerius Corvus. Ce dernier créa consul Q. Publilius Philo et L. Papirius Cursor, qui parvenaient à cette dignité pour la seconde fois. Ce choix fut hautement approuvé de tous les citoyens, car ils étaient les plus illustres généraux de l'époque.

VIII. Le jour de leur nomination fut en même temps (car les sénateurs l'avaient ainsi décidé) celui de leur entrée en charge; et le premier objet qu'ils mirent en délibération, après avoir accompli les ordres du sénat concernant les solennités religieuses, fut la paix consentie près de Caudium. Alors Publilius, qui avait les faisceaux : « Parlez, Sp. Postumius, » dit-il. Postumius se levant, de ce même air qu'il avait, lorsqu'on le fit passer sous le joug : « Je ne l'ignore pas, dit-il, consuls, c'est pour ma confusion et non point par honneur, que l'on s'adresse à moi et que l'on m'interpelle, non comme sénateur, mais comme coupable d'une guerre malheureuse et d'une paix flétrissante. Cependant, comme, dans votre rapport, il n'est question ni de notre faute, ni de notre punition, je passe sous silence une justification qui ne me serait pas très-difficile devant des hommes connaissant les chances et les nécessités humaines, pour exposer en peu de mots mon avis sur ce qui fait l'objet de votre délibération; avis qui témoignera si c'était moi ou vos légions que je ménageais, quand je me liai par une convention soit honteuse, soit nécessaire. Toutefois, comme elle fut

3.

Digitized by Google

necessaria sponsione obstrinxi. Qua tamen, quando injussu populi facta est, non tenetur populus romanus; nec quidquam ex ea, præterquam corpora nostra debentur Samnitibus. Dedamur per feciales nudi vinctique : exsolvamus religione populum, si qua obligavimus; ne quid divini humanive obstet, quo minus justum piumque de integro ineatur bellum. Interea consules exercitum scribere, armare, educere placet; nec prius ingredi hostium fines, quam omnia justa in deditionem nostram perfecta erunt. Vos, dii inmortales, precor quæsoque, si vobis non fuit cordi, Sp. Postumium, T. Veturium consules cum Samnitibus prospere bellum gerere; at vos satis habeatis, vidisse nos sub jugum missos, vidisse sponsione infami obligatos, videre nudos vinctosque hostibus deditos, omnem iram hostium nostris capitibus excipientes. Novos consules legionesque romanas ita cum Samnite gerere bellum velitis, ut omnia ante nos consules bella gesta sunt. » Quæ ubi dixit, tanta simul admiratio miseratioque viri incessit omnes, ut modo vix crederent, illum eumdem esse Sp. Postumium, qui auctor tam fœdæ pacis fuisset : modo miserarentur, quod vir talis etiam præcipuum apud hostes supplicium passurus esset ob iram diremtæ pacis. Quum omnes, laudibus modo prosequentes virum, in sententiam ejus pedibus irent; tentata paullisper intercessio est ab L. Li-

Digitized by Google

faite sans l'ordre du peuple, elle n'oblige pas le peuple romain; et, en vertu d'un pareil traité, il n'est dû aux Samnites rien autre chose que nos personnes. Soyons livrés par les féciaux, nus et chargés de chaînes; dégageons la conscience du peuple, si par là nous l'avons engagée; et que nulle raison, divine ou humaine, n'empêche de recommencer une guerre juste et légitime. Je propose que, pendant ce temps, les consuls enrôlent une armée, lui fournissent des armes et la fassent entrer en campagne; mais que l'on s'abstienne de mettre le pied sur le territoire ennemi, jusqu'à ce que nous ayons été livrés avec toutes les formalités requises. Vous, dieux immortels, je vous en supplie et vous en conjure, s'il ne vous a pas plu que les consuls Sp. Postumius et T. Veturius fissent la guerre avec bonheur contre les Samnites; qu'il vous suffise de nous avoir vu passer sous le joug, souscrire une convention infâme, et de nous voir livrés aux ennemis, nus, dans les fers, recevant tout le poids de leur colère sur nos têtes. Permettez que les nouveaux consuls et les légions romaines fassent au Samnite une guerre aussi heureuse que toutes celles qui lui ont été faites avant notre consulat. » En lui entendant prononcer ces paroles, chacun éprouva pour lui tant d'admiration et de pitié à la fois, qu'à peine pouvait-on se persuader qu'il fût ce même Sp. Postumius, qui avait été l'auteur d'une paix si honteuse. On était saisi de compassion en songeant qu'un tel homme endurerait chez les ennemis un supplice dont ils augmenteraient pour lui la rigueur, dans la colère qu'exciterait la rupture de la paix. Tandis que tous, sauf les éloges dont chacun ne pouvait s'empêcher de le combler, se bornaient à se ranger de son avis, L. Livius et Q. Mélius, tribuns du peuple, tentèrent

Digitized by Google

vio et Q. Mælio tribunis plebis : qui, « neque exsolvi religione populum, aiebant, deditione sua, nisi omnia Samnitibus, qualia apud Caudium fuissent, restituerentur : neque se pro eo, quod, spondendo pacem, servassent exercitum populi romani, pœnam ullam meritos esse; neque ad extremum, quum sacrosancti essent, dedi hostibus violarive posse. »

IX. Tum Postumius : « Interea dedite, inquit, profanos nos, quos salva religione potestis : dedetis deinde et istos sacrosanctos, quum primum magistratu abierint; sed, si me audiatis, prius, quam dedantur, hic in comitio virgis cæsos, hanc jam ut intercalatæ pœnæ usuram habeant. Nam quod deditione nostra negant exsolvi religione populum, id istos magis, ne dedantur, quam quia ita se res habeat, dicere, quis adeo juris fecialium expers est, qui ignoret? Neque ego inficias eo, patres conscripti, tam sponsiones quam fœdera sancta esse apud eos homines, apud quos juxta divinas religiones fides humana colitur : sed injussu populi nego quidquam sanciri posse, quod populum teneat. An, si eadem superbia, qua sponsionem istam expresserunt nobis Samnites, coegissent nos verba legitima dedentium urbes nuncupare, deditum populum romanum vos tribuni diceretis, et hanc urbem, templa, delubra, fines, aquas, Samnitium esse? Omitto deditionem, quo-

Digitized by Google

une légère opposition : « Livrer les consuls, disaient-ils, ne dégageait pas la conscience du peuple, à moins que tout ne fût rétabli, à l'égard des Samnites, dans le même état qu'avant la paix de Caudium; ils ne méritaient aucune punition pour avoir, en se rendant garans de cette paix, sauvé l'armée du peuple romain; enfin leur personne, qui était inviolable, ne pouvait être livrée aux ennemis et outragée. »

IX. Alors Postumius : « Cependant livrez-nous, dit-il, nous profanes, puisque vous le pouvez sans blesser la religion; puis vous livrerez ces hommes inviolables, dès qu'ils seront sortis de charge : mais, si vous m'en croyez, avant de les livrer, vous les ferez battre de verges ici, dans le comice, pour leur faire d'abord payer par là le délai de la peine. Car s'ils prétendent qu'on ne dégage point la conscience du peuple en nous livrant, est-il quelqu'un assez peu instruit du pouvoir des féciaux pour ne pas voir qu'ils disent cela plutôt dans la crainte d'être livrés eux-mêmes, que parce qu'il en est ainsi? Ce n'est pas que je veuille nier, pères conscrits, que les promesses ne soient aussi saintes que les traités, pour qui révère la bonne-foi à l'égal de la religion; mais je nie que l'on puisse, sans l'aveu du peuple, rien conclure qui oblige le peuple. Si, enflés du même orgueil qui leur a fait nous extorquer cette promesse, les Samnites nous eussent contraints de prononcer la formule par laquelle on rend les villes, vous, tribuns, diriez-vous que le peuple romain est rendu, que cette ville, ses temples, ses autels, son territoire, ses eaux appartiennent aux Samnites? Je laisse de côté la cession, puisqu'il s'agit d'une promesse. Que serait-ce enfin, si l'on eût promis que le peuple romain

Digitized by Google

niam de sponsione agitur; quid tandem, si spopondissemus, urbem hanc relicturum populum romanum? si incensurum? si magistratus, si senatum, si leges non habiturum? si sub regibus futurum? Dii meliora, inquis! atqui non indignitas rerum sponsionis vinculum levat. Si quid est, in quod obligari populus possit, in omnia potest; et ne illud quidem, quod quosdam forsitan moveat, refert, consul, an dictator, an prætor spoponderit. Et hoc ipsi etiam Samnites judicaverunt, quibus non fuit satis consules spondere, sed legatos, quæstores, tribunos militum spondere coegerunt. Nec a me nunc quisquam quæsiverit, quid ita spoponderim? quum id nec consulis jus esset; nec illis spondere pacem, quæ mei non erat arbitrii, nec pro vobis, qui nihil mandaveratis, possem. Nihil ad Caudium, patres conscripti, humanis consiliis gestum est. Dii inmortales et vestris et hostium imperatoribus mentem ademerunt; nec nos in bello satis cavimus; et illi male partam victoriam male perdiderunt, dum vix locis, quibus vicerant, credunt, dum quacumque conditione arma viris in arma natis auferre festinant. An, si sana mens fuisset, difficile illis fuit, dum senes ab domo ad consultandum arcessunt, mittere Romam legatos? cum senatu, cum populo, de pace ac fœdere agere? Tridui iter expeditis erat; interea in induciis res fuisset, donec ab

Digitized by Google

abandonnerait la ville? qu'il y mettrait le feu? qu'il n'aurait plus de magistrats, de sénat, de lois? qu'il obéirait à des rois? Aux dieux ne plaise! dites-vous. Mais l'indignité des conditions ne libère pas de l'engagement contracté. S'il peut être lié sur un point, il peut l'être sur tous; et il n'est même d'aucune importance, ce qui pourrait faire impression sur quelques personnes, que le garant soit consul, dictateur ou préteur. D'ailleurs les Samnites eux-mêmes ont prouvé qu'ils en jugeaient ainsi, puisque, non contens de la garantie des consuls, ils ont exigé celle des lieutenans, des questeurs et des tribuns des soldats. Et que nul ne me demande maintenant, pourquoi j'ai pris un pareil engagement? puisqu'un acte de cette nature outre-passait les droits d'un consul, et que je ne pouvais leur garantir une paix qui ne dépendait pas de moi, ni stipuler pour vous, de qui je ne tenais aucun mandat. Rien de ce qui s'est fait à Caudium, pères conscrits, ne tenait à des combinaisons humaines. Les dieux immortels y frappèrent d'aveuglement et vos généraux, et ceux des ennemis. Nous ne fûmes pas assez prévoyans dans cette guerre; eux, ils gâtèrent maladroitement une victoire mal obtenue, en se fiant à peine aux lieux par lesquels ils avaient vaincu, en se hâtant d'enlever à tout prix leurs armes à des hommes nés pour les armes. S'ils n'avaient pas eu l'esprit troublé, leur était-il difficile, tandis qu'ils faisaient venir de chez eux leurs vieillards pour les consulter, d'envoyer des députés à Rome? d'y traiter avec le sénat, avec le peuple, de la paix et d'une alliance? En se hâtant, on y arrivait en trois jours. Pendant ce temps, la chose se serait bornée à une trêve, jusqu'à ce que les députés leur eussent rapporté de Rome ou une victoire certaine, ou la paix. Alors c'eût

Digitized by Google

Roma legati aut victoriam illis certam, aut pacem adferrent; ea demum sponsio esset, quam populi jussu spopondissemus. Sed neque vos tulissetis, nec nos spopondissemus : nec fas fuit alium rerum exitum esse, quam ut illi, velut somnio lætiore, quam quod mentes eorum capere possent, nequidquam eluderentur : et nostrum exercitum eadem, quæ inpedierat, fortuna expediret : vanam victoriam vanior irritam faceret pax; sponsio interponeretur, quæ neminem, præter sponsorem, obligaret. Quid enim vobiscum, patres conscripti, quid cum populo romano actum est? quis vos adpellare potest? quis se a vobis dicere deceptum? hostis? an civis? Hosti nihil spopondistis : civem neminem spondere pro vobis jussistis. Nihil ergo vobis nec nobiscum est, quibus nihil mandastis; nec cum Samnitibus, cum quibus nihil egistis. Samnitibus sponsores nos sumus, rei satis locupletes; in id, quod nostrum est; in id, quod præstare possumus, corpora nostra et animos; in hæc sæviant, in hæc ferrum, in hæc iras acuant. Quod ad tribunos adtinet, consulite, utrum præsens deditio eorum fieri possit, an in diem differatur; nos interim, T. Veturi, vosque ceteri, vilia hæc capita luendæ sponsionis feramus, et nostro supplicio liberemus romana arma. »

X. Movit patres conscriptos tum caussa, tum auctor; nec ceteros solum, sed tribunos etiam plebei, ut

Digitized by Google

été un véritable pacte, celui que nous aurions fait par ordre du peuple. Mais cela vous eût paru révoltant, et nous ne nous serions point engagés; car tel devait être le dénoûment. Il fallait et qu'ils fussent complètement le jouet d'une espèce de songe si beau, qu'ils ne pouvaient y croire; et que la même fortune qui avait entraîné notre armée dans un si mauvais pas, la dégageât; et qu'une victoire vaine fût réduite à néant par une paix encore plus vaine; et qu'il intervînt un pacte n'obligeant personne, excepté ses garans. En effet, quel traité, pères conscrits, a-t-on fait avec vous, avec le peuple romain? Qui peut vous prendre à partie? Qui peut dire que vous l'avez trompé? l'ennemi? ou le citoyen? l'ennemi, vous ne lui avez rien promis; le citoyen, vous n'en avez chargé aucun de s'engager en votre nom. Vous n'avez donc rien à débattre ni avec nous, auxquels vous n'avez transmis aucun mandat, ni avec les Samnites, envers lesquels vous n'avez contracté aucun engagement. Nous sommes, nous, comptables envers les Samnites, et fort solvables, en ce qui nous appartient, en ce que nous pouvons fournir, nos personnes et notre vie. Qu'ils sévissent contre elles; qu'ils aiguisent contre elles le fer, leurs fureurs. Quant à ce qui regarde les tribuns, voyez si l'on doit les livrer présentement, ou s'il faut différer. Pour nous, T. Veturius, et vous autres, portons sans délai aux Samnites ces têtes méprisables, pour dégager notre promesse, et rendons, par notre supplice, la liberté aux armes romaines. »

X. Ces paroles, celui qui les prononçait, émurent les pères conscrits; et non-seulement tous les autres, mais

Digitized by Google

se in senatus dicerent fore potestate. Magistratu inde se extemplo abdicaverunt, traditique fecialibus cum ceteris Caudium ducendi. Hoc facto senatusconsulto, lux quædam adfulsisse civitati visa est. Postumius in ore erat : eum laudibus ad cœlum ferebant : devotioni P. Decii consulis, aliis claris facinoribus æquabant : « Emersisse civitatem ex obnoxia pace illius consilio et opera : ipsum se cruciatibus et hostium iræ obferre, piaculaque pro populo romano dare. » Arma cuncti spectant et bellum : « En unquam futurum, ut congredi armatis cum Samnite liceat? » In civitate, ira odioque ardente, delectus prope omnium voluntariorum fuit; rescriptæ ex eodem milite novæ legiones, ductusque ad Caudium exercitus. Prægressi feciales, ubi ad portam venere, vestem detrahi pacis sponsoribus jubent, manus post tergum vinciri. Quum adparitor verecundia majestatis Postumium laxe vinceret: « Quin tu, inquit, adducis lorum, ut justa fiat deditio? » Tum, ubi in cœtum Samnitium et ad tribunal ventum Pontii est, A. Cornelius Arvina fecialis ita verba fecit : « Quandoque hice homines injussu populi romani Quiritium fœdus ictum iri spoponderunt, atque ob eam rem noxam nocuerunt; ob eam rem, quo populus romanus scelere inpio sit solutus, hosce homines vobis dedo. » Hæc dicenti feciali Postumius genu, femur quanta maxime po-

Digitized by Google

les tribuns du peuple eux-mêmes, déclarèrent qu'ils se mettaient à la disposition du sénat. Ceux-ci abdiquèrent sur-le-champ leur magistrature, et furent livrés aux féciaux pour être conduits avec les autres à Caudium. Ce sénatus-consulte promulgué, Rome parut en quelque sorte renaître à la lumière. Le nom de Postumius était dans toutes les bouches; on le louait, on le portait au ciel: on égalait son dévoûment à celui du consul P. Decius, à toutes les actions sublimes. « Par ses conseils et ses efforts, Rome se trouvait affranchie d'une paix humiliante; il allait s'offrir lui-même aux tortures et à la colère des ennemis, et se faire victime expiatoire pour le peuple romain. » Des armes! la guerre! tel était le cri général. « Arrivera-t-il bientôt le moment où nous pourrons nous trouver armés en présence du Samnite? » Dans la ville, transportée de colère et de haine, les enrôlemens furent presque tous volontaires. On recomposa les nouvelles légions des mêmes soldats, et l'armée fut dirigée vers Caudium. Arrivés aux portes du camp ennemi, les féciaux, qui avaient pris les devans, font dépouiller de leurs vêtemens les garans de la paix, et leur font lier les mains derrière le dos. Comme l'appariteur, par respect pour la dignité de Postumius, le serrait peu en le liant: « Pourquoi, dit-il, ne serres-tu pas, afin que je sois livré comme je dois l'être? » Quand on fut arrivé dans l'assemblée des Samnites et auprès du tribunal de Pontius, le fécial A. Cornelius Arvina parla en ces termes: « Puisque ces hommes-ci, sans l'ordre du peuple romain des Quirites, ont garanti la conclusion d'un traité de paix, et qu'en cela ils ont commis une faute; en conséquence, pour que le peuple romain n'ait point à répondre de leur crime impie, ces hommes, je vous les

Digitized by Google

terat vi, perculit, et clara voce ait : « Se samnitem civem esse, illum legatum; fecialem a se contra jus gentium violatum; eo justius bellum gesturos. »

XI. Tum Pontius : « Nec ego istam deditionem accipiam, inquit, nec Samnites ratam habebunt. Quin tu, Sp. Postumi, si deos esse censes, aut omnia irrita facis, aut pacto stas? Samniti populo omnes, quos in potestate habuit, aut pro eis pax debetur. Sed quid ego te adpello, qui te captum victori, cum qua potes fide, restituis? Populum romanum adpello; quem si sponsionis ad Furculas Caudinas factæ pœnitet, restituat legiones intra saltum, quo septæ fuerunt. Nemo quemquam deceperit : omnia pro infecto sint : recipiant arma, quæ per pactionem tradiderunt : redeant in castra sua : quidquid pridie habuerunt, quam in conloquium est ventum, habeant; tum bellum et fortia consilia placeant, tunc sponsio et pax repudietur. Ea fortuna, iis locis, quæ ante pacis mentionem habuimus, geramus bellum : nec populus romanus consulum sponsionem, nec nos fidem populi romani accusemus. Numquamne caussa defiet, cur victi pacto non stetis? Obsides Porsenæ dedistis; furto eos subduxistis; auro civitatem a Gallis redemistis; inter accipiendum aurum cæsi sunt; pacem nobiscum

Digitized by Google

livre. » Comme le fécial achevait ces mots, Postumius lui donna de toute sa force un coup de genou contre la cuisse, et dit à haute voix : « Qu'il était un citoyen samnite, et celui-là, un ambassadeur ; que le droit des gens avait été violé par lui dans la personne du fécial ; que les Romains en avaient un d'autant plus juste sujet de faire la guerre. »

XI. Alors Pontius : « Et moi, dit-il, je n'accepterai point cette reddition, et les Samnites ne l'approuveront pas. Toi, Sp. Postumius, si tu crois qu'il est des dieux, que ne déclares-tu nul tout ce qui s'est fait, ou que ne tiens-tu le traité? L'on doit au peuple samnite ou tous ceux qu'il eut en son pouvoir, ou, en leur place, la paix. Mais pourquoi t'interpellé-je, toi qui tiens autant que tu le peux ta parole, en te livrant prisonnier au vainqueur? C'est le peuple romain que j'interpelle; s'il se repent de l'engagement pris aux Fourches Caudines, qu'il replace ses légions dans le défilé où elles étaient investies. Qu'il n'y ait de tromperie d'aucun côté; que tout soit réputé non avenu; que vos soldats reprennent leurs armes, qu'une capitulation les a mis dans la nécessité de livrer; qu'ils rentrent dans leur camp; qu'ils aient tout ce qu'ils avaient la veille de la conférence. Prononcez-vous alors pour la guerre et les résolutions énergiques, rejetez alors les engagemens pris et la paix. Faisons la guerre avec les chances que nous avions, dans les lieux que nous occupions, avant qu'il fût question de paix, et le peuple romain n'aura point à se plaindre de la promesse des consuls, ni nous de la mauvaise foi du peuple romain. Aurez-vous donc toujours des prétextes pour éluder vos engagemens quand vous êtes vaincus? Vous donnâtes des ôtages à Porsena;

Digitized by Google

pepigistis, ut legiones vobis captas restitueremus; eam pacem irritam facitis, et semper aliquam fraudi speciem juris inponitis. Non probat populus romanus ignominiosa pace legiones servatas? pacem sibi habeat, legiones captas victori restituat : hoc fide, hoc fœderibus, hoc fecialibus ceremoniis dignum erat. Ut tu quidem, quod petisti, per pactionem habeas, tot cives incolumes; ego pacem, quam hos tibi remittendo pactus sum, non habeam : hoc tu, A. Corneli, hoc vos, feciales, juris gentibus dicitis? Ego vero istos, quos dedi simulatis, nec accipio, nec dedi arbitror; nec moror, quo minus in civitatem obligatam sponsione commissa, iratis omnibus diis, quorum eluditur numen, redeant. Gerite bellum, quando Sp. Postumius modo legatum fecialem genu perculit. Ita dii credent, samnitem civem Postumium, non civem romanum esse, et a Samnite romanum legatum violatum, eo vobis justum in nos factum esse bellum. Hæc ludibria religionum non pudere in lucem proferre? et vix pueris dignas ambages senes ac consulares fallendæ fidei exquirere? I, lictor, deme vincla Romanis : moratus sit nemo, quo minus, ubi visum fuerit, abeant. » Et illi quidem, forsitan et publica, sua certe liberata fide, ab Caudio in castra romana inviolati redierunt.

Digitized by Google

vous les lui reprîtes furtivement. Vous rachetâtes des Gaulois votre ville à prix d'or; tandis qu'ils recevaient cet or, ils furent taillés en pièces. Vous avez fait la paix avec nous, pour que nous vous rendissions les légions que nous vous avions prises; cette paix, vous la rompez, et toujours vous colorez votre mauvaise foi de quelque semblant de justice. Le peuple romain n'approuve pas qu'on lui ait conservé ses légions par une paix ignominieuse? Qu'il en soit quitte de cette paix, mais qu'il rende au vainqueur les légions prisonnières. Voilà ce qui était digne de la bonne foi, des traités, des cérémonies féciales. Ce que vous demandiez, la vie de tant de citoyens, le traité vous le donnera; et moi, la paix que j'ai stipulée en vous les rendant, je ne l'aurai pas! Est-ce là, toi, A. Cornelius; est-ce là, vous, féciaux, ce que vous appelez le droit des gens? Quant à moi, ceux que vous feignez de livrer, je ne les reçois pas, je ne les regarde pas comme livrés; et je ne les empêche aucunement de retourner dans leur patrie, liée par l'engagement contracté, sous le poids du courroux de tous les dieux, dont on insulte la majesté. Faites la guerre, parce que Sp. Postumius vient de frapper du genou le fécial envoyé ici. Certes, les dieux croiront que Postumius est citoyen samnite, qu'il n'est pas citoyen romain, qu'un ambassadeur romain a été outragé par un Samnite, et qu'alors vous nous faites une guerre légitime. Et l'on n'a pas honte d'étaler au grand jour cette dérision impie? Et, pour manquer à leur foi, des vieillards, des personnages consulaires, cherchent de pareils détours, à peine dignes de petits enfans? Va, licteur, dégage ces Romains de leurs liens; qu'on n'empêche aucun d'eux d'aller où il voudra. » Ceux-ci, après avoir satisfait de la sorte à



Digitized by Google

XII. Samnitibus, pro superba pace infestissimum cernentibus renatum bellum, omnia, quæ deinde venerunt, non in animis solum, sed prope in oculis esse: et sero ac nequidquam laudare senis Pontii utraque consilia; inter quæ se media lapsos victoriæ possessionem pace incerta mutasse, et beneficii et maleficii occasione amissa, pugnaturos cum eis, quos potuerint in perpetuum vel inimicos tollere, vel amicos facere; adeoque, nullodum certamine inclinatis viribus, post caudinam pacem animi mutaverant, ut clariorem inter Romanos deditio Postumium, quam Pontium incruenta victoria inter Samnites, faceret: et geri posse bellum Romani pro victoria certa haberent, Samnites simul rebellasse et vicisse crederent Romanum. Inter hæc Satricani ad Samnites defecerunt, et Fregellæ colonia necopinato adventu Samnitium (fuisse et Satricanos cum iis satis constat) nocte occupata est. Timor inde mutuus utrosque usque ad lucem quietos tenuit: lux pugnæ initium fuit; quam aliquamdiu æquam, et quia pro aris ac focis dimicabatur, et quia ex tectis adjuvabat inbellis multitudo, tamen Fregellani sustinuerunt. Fraus deinde rem inclinavit, quod vocem audiri præconis passi sunt: « Incolumem abiturum, qui arma posuisset; » ea spes

Digitized by Google

ce qu'ils devaient personnellement, peut-être aussi à ce que devait la nation, s'en retournèrent sains et saufs de Caudium dans le camp romain.

XII. Quand les Samnites virent, à la place d'une insolente paix, renaître une guerre des plus acharnées, non-seulement leur imagination se peignit, mais même il leur sembla voir de leurs yeux tout ce qui leur arriva ensuite. Alors, mais trop tard et en vain, ils reconnurent la sagesse des deux conseils du vieux père de Pontius; ils sentirent qu'en s'étant laissé aller à prendre entre eux un milieu, ils avaient changé une victoire sûre en une paix incertaine, et que, l'occasion du bien et du mal étant perdue, il leur faudrait combattre ces mêmes ennemis dont ils eussent pu ou se débarrasser pour toujours, ou se faire à jamais des amis. Quoique aucun combat n'eût encore fait pencher les forces, la disposition des esprits avait tellement changé depuis la paix caudine, que Postumius brillait de plus d'éclat chez les Romains par son acte de dévoûment, que Pontius chez les Samnites par une victoire qui n'avait pas coûté à l'ennemi une goutte de sang; et les Romains regardaient comme une victoire certaine la possibilité seule de faire la guerre, tandis que les Samnites tenaient le Romain pour vainqueur, du moment qu'il avait repris les hostilités. Cependant les Satricans firent défection, et passèrent aux Samnites; et la colonie de Frégelles, sur laquelle les Samnites se portèrent à l'improviste (on croit avec assez de fondement qu'il y avait avec ceux-ci des Satricans), fut surprise par eux durant la nuit. Après leur entrée, une crainte mutuelle retint les deux partis dans l'inaction jusqu'au jour. Le retour de la lumière fut le signal du combat. Les Frégellans, qui se battaient



Digitized by Google

remisit a certamine animos, et passim arma jactari cœpta. Pertinacior pars armata per aversam portam erupit; tutiorque eis audacia fuit, quam incautus ad credendum ceteris pavor: quos circumdatos igni, nequidquam deos fidemque invocantes, Samnites concremaverunt. Consules, inter se partiti provincias, Papirius in Apuliam ad Luceriam pergit, ubi equites romani obsides ad Caudium dati custodiebantur: Publilius in Samnio substitit adversus caudinas legiones. Distendit ea res Samnitium animos; quod nec ad Luceriam ire, ne ab tergo instaret hostis, nec manere, ne Luceria interim amitteretur, satis audebant. Optimum visum est committere rem fortunæ, et transigere cum Publilio certamen. Itaque in aciem copias educunt.

XIII. Adversus quos Publilius consul quum dimicaturus esset, prius adloquendos milites ratus, concionem advocari jussit; ceterum sicut ingenti alacritate ad præ-

Digitized by Google

pour leurs autels et leurs foyers, et que secondait par les projectiles qu'elle lançait des toits la partie de la population incapable de prendre les armes, ne laissèrent pas de le soutenir quelque temps à avantage égal. Ensuite une ruse fit pencher la balance. Leurs chefs n'empêchèrent pas d'écouter la voix d'un héraut qui criait : « Que ceux qui auraient mis bas les armes se retireraient sains et saufs. » Cet espoir réfroidit le courage des combattans, et l'on commença de tous côtés à jeter ses armes. Ceux d'entre eux qui apportèrent plus d'opiniâtreté dans la résistance, se firent jour par la porte opposée; et l'audace fut plus sûre pour eux, que pour les autres la peur qui les avait rendus imprudemment crédules. Les Samnites, après avoir enfermé ces derniers dans des maisons auxquelles ils mirent le feu, les abandonnèrent aux flammes, tandis qu'ils invoquaient en vain les dieux et la foi des promesses. Les consuls s'étant partagé leurs provinces, Papirius marcha droit à Lucérie, dans l'Apulie, où étaient gardés les chevaliers romains donnés en ôtage à Caudium; Publilius s'arrêta dans le Samnium, en face des légions caudines. Ce plan embarrassa beaucoup les Samnites; car ils n'osaient ni se diriger vers Lucérie, de peur que l'ennemi ne se portât sur leurs derrières; ni rester, dans la crainte que, durant ce temps, Lucérie ne tombât au pouvoir des Romains. Ils crurent ne pouvoir mieux faire que de s'en remettre au hasard, et d'en finir avec Publilius en lui livrant un combat. Ainsi donc, ils disposent leurs troupes en bataille.

XIII. Le consul Publilius, se voyant au moment d'en venir aux mains avec eux, et croyant devoir adresser quelques paroles aux soldats, donna ordre qu'on les as-

Digitized by Google

torium concursum est, ita præ clamore poscentium pugnam nulla adhortatio imperatoris audita est. Suus cuique animus memor ignominiæ adhortator aderat. Vadunt igitur in prœlium urgentes signiferos; et, ne mora in concursu pilis emittendis stringendisque inde gladiis esset, pila, velut dato ad id signo, abjiciunt, strictisque gladiis cursu in hostem feruntur. Nihil illic imperatoriæ artis ordinibus aut subsidiis locandis fuit: omnia ira militaris prope vesano inpetu egit. Itaque non fusi modo hostes sunt; sed, ne castris quidem suis fugam inpedire ausi, Apuliam dissipati petiere; Luceriam tamen, coacto rursus in unum agmine, est perventum. Romanos ira eadem, quæ per mediam aciem hostium tulerat, et in castra pertulit; ibi plus, quam in acie, sanguinis ac cædis factum, prædæque pars major ira conrupta. Exercitus alter cum Papirio consule locis maritimis pervenerat Arpos per omnia pacata, Samnitium magis injuriis et odio, quam beneficio ullo populi romani. Nam Samnites, ea tempestate in montibus vicatim habitantes, campestria et maritima loca, contemto cultorum molliore atque, ut evenit fere, locis simili genere, ipsi montani atque agrestes depopulabantur; quæ regio si fida Samnitibus fuisset, aut pervenire Arpos exercitus romanus nequisset, aut interjecta inter Romam et Arpos, penuria rerum omnium, exclusos a

Digitized by Google

semblât. Mais si l'on accourut avec un extrême empressement autour de la tente consulaire, les cris de ceux qui demandaient le combat ne permirent pas d'entendre un seul mot de l'allocution du général. Chacun se sentait encouragé par son cœur, où demeurait gravé le souvenir de l'affront essuyé. Ils s'avancent donc au combat en pressant les enseignes; et de peur que, dans le choc, lancer des javelots, puis tirer les épées du fourreau, n'entraînât quelque perte de temps, tous, comme si on leur en eût donné le signal, jettent de côté le javelot, et fondent sur l'ennemi l'épée à la main. Dans cette circonstance, l'habileté du général et les savantes manœuvres ne furent pour rien; la colère du soldat, dont l'impétuosité tenait de la frénésie, décida tout. Ainsi donc, non-seulement les ennemis furent culbutés, mais de plus, dans la crainte que regagner leur camp ne mît obstacle à leur fuite, ils se dispersèrent et se dirigèrent vers l'Apulie : cependant, lorsqu'ils arrivèrent à Lucérie, ils étaient parvenus à se reformer en corps d'armée. Cette même colère qui avait précipité les Romains à travers les rangs ennemis, les porta dans leur camp; ils répandirent plus de sang et y firent plus de carnage que dans le combat, et, dans leur emportement, ils gâtèrent la plus grande partie du butin. L'autre armée, sous les ordres du consul Papirius, longeant la côte maritime, avait gagné Arpi, en traversant un pays dont les habitans se montrèrent tout-à-fait pacifiques, bien plus à cause des vexations des Samnites et de la haine qu'ils leur portaient, que pour aucun bienfait de la part du peuple romain. Car les Samnites, qui dans ce temps habitaient les montagnes, où ils n'avaient que des hameaux, ravageaient le plat pays et les bords de la mer,

Digitized by Google

commeatibus absumsisset. Tum quoque profectos inde ad Luceriam, juxta obsidentes obsessosque, inopia vexavit; omnia ab Arpis Romanis subpeditabantur: ceterum adeo exigue, ut militi, occupato stationibus vigiliisque et opere, eques folliculis in castra ab Arpis frumentum veheret; interdum obcursu hostium cogeretur, abjecto ex equo frumento, pugnare; obsessis prius, quam alter consul victore exercitu advenit, et commeatus ex montibus Samnitium invecti erant, et auxilia intromissa. Artiora omnia adventus Publilii fecit; qui, obsidione delegata in curam collegæ, vacuus per agros cuncta infesta commeatibus hostium fecerat. Itaque quum spes nulla esset, diutius obsessos inopiam laturos, coacti Samnites, qui ad Luceriam castra habebant, undique contractis viribus, signa cum Papirio conferre.

XIV. Per id tempus, parantibus utrisque se ad prœlium, legati tarentini interveniunt, denuntiantes Sa-

Digitized by Google

par ce mépris qu'ont de rustres montagnards pour les habitans des plaines, dont le naturel indolent tient ordinairement du sol qu'ils cultivent. Si cette contrée eût été dévouée aux Samnites, l'armée romaine se serait trouvée dans l'impossibilité ou de gagner Arpi, ou d'y subsister, puisque ses convois, arrêtés dans l'intervalle séparant Rome d'Arpi, l'eussent laissée dans un manque absolu de toutes choses; et malgré la facilité qu'eurent alors les Romains de se procurer des vivres, quand ils furent devant Lucérie, ils éprouvèrent, bien qu'assiégeans, la même disette que les assiégés. Tout ce dont ils avaient besoin, ils ne pouvaient le tirer que d'Arpi, et encore en fort petite quantité. Car toute l'infanterie étant occupée à la garde des postes et aux travaux de siège, la cavalerie seule se rendait à Arpi, dont elle rapportait au camp du blé dans de petits sacs de cuir; et parfois, rencontrant les ennemis, elle était obligée de jeter le blé que portaient les chevaux, et de combattre. Les assiégés, avant que l'autre consul fût arrivé avec son armée victorieuse, avaient reçu des vivres et des renforts par les montagnes des Samnites. L'arrivée de Publilius diminua considérablement toutes leurs ressources; car, se reposant sur son collègue du soin de faire le siège, il employait ses troupes à battre la campagne, et interceptait sur tous les points les convois des ennemis. Comme il ne restait donc aucun espoir que les assiégés pussent supporter plus long-temps la disette, les Samnites, qui étaient campés auprès de Lucérie, se virent dans la nécessité de rassembler toutes leurs forces, et de livrer bataille à Papirius.

XIV. En ce moment, tandis qu'on se préparait des deux côtés au combat, arrivent des députés de Tarente,

Digitized by Google

mnitibus Romanisque, ut bellum omitterent; per utros stetisset, quo minus discederetur ab armis, adversus eos se pro alteris pugnaturos. Ea legatione Papirius audita, perinde ac motus dictis eorum, cum collega se communicaturum respondit; adcitoque eo, quum tempus omne in adparatu consumsisset, conlocutus de re haud dubia, signum pugnæ proposuit. Agentibus divina humanaque, quæ adsolent, quum acie dimicandum est, consulibus, tarentini legati obcursare, responsum exspectantes, quibus Papirius ait : « Auspicia secunda esse, Tarentini, pullarius nunciat; litatum præterea est egregie; auctoribus diis, ut videtis, ad rem gerendam proficiscimur. » Signa inde ferri jussit, et copias eduxit, vanissimam increpans gentem, quæ, suarum inpotens rerum præ domesticis seditionibus discordiisque, aliis modum pacis ac belli facere æquum censeret. Samnites ex parte altera, quum omnem curam belli remisissent, quia aut pacem vere cupiebant, aut expediebat simulare, ut Tarentinos sibi conciliarent, quum instructos repente ad pugnam Romanos conspexissent, vociferari, « se in auctoritate Tarentinorum manere, nec descendere in aciem, nec extra vallum arma ferre. Deceptos potius, quodcumque casus ferat, passuros, quam ut sprevisse pacis auctores tarentinos videantur. » — « Accipere se omen, » consules aiunt :

Digitized by Google

qui signifient aux Samnites et aux Romains de cesser la guerre, menaçant celui des deux peuples qui s'obstinerait à continuer les hostilités, de prendre les armes contre lui en faveur de l'autre. Papirius, après avoir écouté cette députation, feignant d'être ému de la déclaration qu'il venait d'entendre, répondit qu'il en conférerait avec son collègue. Ayant mandé celui-ci, au lieu de conférer avec lui sur un parti arrêté d'avance, il employa tout le temps en préparatifs, puis fit arborer le signal du combat. Tandis que les consuls s'occupaient des cérémonies religieuses et des dispositions militaires en usage au moment de livrer une bataille, les députés tarentins d'accourir, attendant une réponse. Papirius leur dit : « Tarentins, le pullaire annonce que les auspices sont favorables; de plus, les entrailles de la victime offrent les plus heureux pronostics; c'est d'après la volonté des dieux, comme vous le voyez, que nous marchons au combat. » Ensuite il fit avancer les enseignes et sortir les troupes, se moquant de la folle vanité d'une nation qui, à peine maîtresse de ses propres affaires, à cause des séditions et des discordes qui déchiraient son sein, se croyait en droit de dicter aux autres la paix et la guerre. De l'autre côté, les Samnites, qui avaient renoncé à toute mesure hostile, soit qu'ils désirassent véritablement la paix, soit qu'ils jugeassent de leur intérêt de le faire croire, apercevant tout à coup les Romains s'avancer en ordre de bataille, se mirent à crier, « qu'ils s'en tenaient à la déclaration des Tarentins, qu'ils ne marcheraient point au combat, et ne sortiraient point de leurs retranchemens, aimant mieux se voir trompés, quoi qu'il pût leur en arriver, que de paraître avoir méprisé le vœu des Tarentins pour la paix. » Les consuls

Digitized by Google

« et eam precari mentem hostibus, ut ne vallum quidem defendant. » Ipsi, inter se partitis copiis, succedunt hostium munimentis, et, simul undique adorti, quum pars fossas explerent, pars vellerent vallum, atque in fossas proruerent, nec virtus modo insita, sed ira etiam, exulceratos ignominia stimularet animos, castra invasere : et pro se quisque, « non hæc Furculas, nec Caudium, nec saltus invios esse, ubi errorem fraus superbe vicisset; sed romanam virtutem, quam nec vallum, nec fossæ arcerent, » memorantes, cædunt pariter resistentes fusosque, inermes atque armatos, servos, liberos, puberes, inpuberes, homines, jumentaque; nec ullum superfuisset animal, ni consules receptui signum dedissent, avidosque cædis milites e castris hostium imperio ac minis expulissent. Itaque apud infensos ob interpellatam dulcedinem iræ confestim oratio habita est, ut doceretur miles, « minime cuiquam militum consules odio in hostes cessisse, aut cessuros : quin duces, sicut belli, ita insatiabilis supplicii, futuros fuisse, ni respectus equitum sexcentorum, qui Luceriæ obsides tenerentur, præpedisset animos : ne desperata venia hostes cæcos in supplicia eorum ageret, perdere prius, quam perire, optantes. » Laudare ea milites; lætarique obviam itum iræ suæ esse, ac fateri, omnia patienda potius, quam proderetur salus tot principum romanæ juventutis.

Digitized by Google

répondent : « Qu'ils acceptent le présage et demandent aux dieux d'inspirer aux ennemis l'idée de ne pas défendre même leurs retranchemens. » Pour eux, s'étant partagé les troupes, ils s'avancent au pied des ouvrages qui défendaient le camp ennemi, et l'attaquent simultanément sur tous les points. Les uns comblent les fossés, les autres arrachent les palissades, et les jettent dans le fossé même, et non-seulement le courage naturel à tous, mais encore la colère, stimulant des cœurs ulcérés par l'ignominie, le camp est envahi. Alors chacun de dire à l'ennemi qu'il avait en face, « que ce n'était plus là ni les Fourches, ni Caudium, ni ces défilés sans issue, où la ruse avait triomphé de l'imprudence avec orgueil; mais que c'était le tour de la valeur romaine, que n'arrêtaient ni les palissades, ni les fossés. » Ceux qui opposaient de la résistance et ceux qui fuyaient, ceux qui n'avaient point d'armes et ceux qui étaient armés, esclaves, personnes libres, individus en âge de puberté, enfans, hommes, bêtes de charge, tout est indistinctement taillé en pièces; et rien de ce qui avait vie n'aurait échappé, si les consuls n'eussent fait sonner la retraite, et s'ils n'eussent employé l'autorité et les menaces pour faire sortir du camp ennemi les soldats avides de carnage. Comme ils s'irritaient de ce qu'on leur enlevait les douceurs de la vengeance, on les harangua sur-le-champ pour leur faire entendre « que les consuls ressentaient et ressentiraient toujours autant qu'aucun des soldats de la haine contre les ennemis; que bien plus, de même qu'ils avaient dirigé les opérations de la guerre, de même ils dirigeraient le cours d'une insatiable vengeance, si la considération de six cents chevaliers retenus en ôtage à Lucérie n'eût arrêté leur ardeur; s'ils n'eus-

Digitized by Google

XV. Dimissa concione, consilium habitum, omnibusne copiis Luceriam premerent, an altero exercitu et duce Apuli circa, gens dubiæ ad id voluntatis, tentarentur. Publilius consul, ad peragrandam profectus Apuliam, aliquot expeditione una populos aut vi subegit, aut conditionibus in societatem accepit. Papirio quoque, qui obsessor Luceriæ restiterat, brevi ad spem eventus respondit; nam, insessis omnibus viis, per quas commeatus ex Samnio subvehebantur, fame domiti Samnites, qui Luceriæ in præsidio erant, legatos misere ad consulem romanum, ut, receptis equitibus, qui caussa belli essent, absisteret obsidione. His Papirius ita respondit : « Debuisse eos Pontium, Herennii filium, quo auctore Romanos sub jugum misissent, consulere, quid victis patiendum censeret; ceterum, quoniam ab hostibus in se æqua statui, quam in se ipsi ferre, maluerint, nunciare Luceriam jussit, arma, sarcinas, jumenta, multitudinem omnem inbellem intra mœnia relinquerent : militem se cum singulis vestimentis sub jugum missurum, ulciscentem inlatam, non novam in-

Digitized by Google

sent craint que les ennemis, réduits au désespoir, ne les immolassent dans un accès de fureur aveugle, se faisant une joie de leur donner la mort avant de la recevoir. » Les soldats d'applaudir à ces motifs, de se réjouir qu'on eût arrêté leur colère, et de confesser qu'il fallait tout souffrir, plutôt que de mettre en péril les jours d'une si belle partie de la jeunesse romaine.

XV. Les soldats renvoyés, il se tint un conseil pour décider si l'on presserait le siège de Lucérie avec toutes les troupes, ou si l'un des deux consuls irait avec une armée faire une tentative dans l'Apulie, dont les habitans avaient montré jusqu'alors des dispositions équivoques. Le consul Publilius se mit en route pour la parcourir, et, dans une seule expédition, il soumit plusieurs peuples de cette contrée, soit en les réduisant par la force, soit en les admettant, à certaines conditions, dans l'alliance des Romains. De son côté, Papirius, qui était resté à faire le siège de Lucérie, vit bientôt l'évènement répondre à ses espérances. Car, ayant fait occuper tous les chemins par où il arrivait des vivres du Samnium, domptés par la faim, les Samnites qui formaient la garnison de Lucérie envoyèrent des députés au consul romain, pour l'engager à lever le siège lorsqu'on lui aurait rendu les chevaliers qui faisaient le sujet de la guerre. Papirius répondit à ces députés : « Qu'ils auraient dû consulter Pontius, fils d'Herennius, d'après l'avis duquel ils avaient fait passer les Romains sous le joug, pour savoir à quel traitement il pensait que devaient s'attendre des vaincus; mais que, puisqu'ils avaient mieux aimé laisser aux ennemis le soin de leur faire justice, que de se la faire eux-mêmes, il leur enjoignait d'annoncer à Lucérie qu'on eût à laisser dans

Digitized by Google

ferentem ignominiam. » Nihil recusatum; septem millia militum sub jugum missa, prædaque ingens Luceriæ capta, receptis omnibus signis armisque, quæ ad Caudium amiserant; et, quod omnia superabat gaudia, equitibus recuperatis, quos pignora pacis custodiendos Luceriam Samnites dederant. Haud ferme alia mutatione subita rerum clarior victoria populi romani est: siquidem etiam (quod quibusdam in annalibus invenio) Pontius, Herénnii filius, Samnitium imperator, ut expiaret consulum ignominiam, sub jugum cum ceteris est missus. Ceterum id minus miror, obscurum esse de hostium duce dedito missoque sub jugum: id magis mirabile est, ambigi, Luciusne Cornelius dictator cum L. Papirio Cursore, magistro equitum, eas res ad Caudium, atque inde Luceriam gesserit, ultorque unicus romanæ ignominiæ, haud sciam an justissimo triumpho ad eam ætatem secundum Furium Camillum, triumphaverit, an consulum Papiriique præcipuum id decus sit. Sequitur hunc errorem alius error, Cursorne Papirius proximis comitiis cum Q. Aulio Cerretano iterum, ob rem bene gestam Luceriæ continuato magistratu, consul tertium creatus sit*; an L. Papirius Mugillanus, et in cognomine erratum sit.

* U. C. 435. A. C. 317.

Digitized by Google

la ville armes, bagages, chevaux, et, en hommes, tous ceux qui n'étaient pas en état de porter les armes; que, quant au soldat, il le ferait passer sous le joug, couvert d'un simple vêtement, vengeant ainsi une ignominie qu'eux-mêmes avaient fait subir, et ne la leur imposant pas le premier.» Aucune de ces conditions ne fut rejetée. Sept mille soldats passèrent sous le joug : on fit dans Lucérie un grand butin; on reprit toutes les enseignes et toutes les armes que les Romains avaient perdues à Caudium; et, ce qui causa plus de joie que tout le reste, on délivra les six cents chevaliers que les Samnites avaient envoyés à Lucérie, pour y être gardés comme gage de la paix. Jamais peut-être le peuple romain ne dut à un changement de fortune si subit une plus éclatante victoire, surtout s'il est vrai (ce que je trouve dans quelques annales) que Pontius, fils d'Herennius, général des Samnites, pour expier l'ignominie des consuls, fut obligé de passer sous le joug avec les autres. Au reste, je ne trouve pas très-étonnant qu'il demeure incertain si le général des ennemis fut livré, puis contraint de passer sous le joug; ce qui est plus extraordinaire, c'est qu'il soit douteux si ce fut un dictateur, Lucius Cornelius, ayant pour général de la cavalerie L. Papirius Cursor, qui obtint à Caudium et ensuite à Lucérie ces brillans avantages, et qui, ayant vengé, à lui seul, l'opprobre dont se trouvait couvert le nom romain, eut les honneurs d'un triomphe comme je ne sache pas que, après celui de Furius Camillus, l'on en eût vu jusqu'alors de plus justement décerné, ou si cette gloire appartient à des consuls, notamment à Papirius. A cette incertitude en succède une autre. On ne sait pas si ce fut Papirius Cursor qui, aux comices sui-



Digitized by Google

XVI. Convenit, jam inde per consules reliqua belli perfecta. Aulius cum Forentanis uno secundo prœlio debellavit; urbemque ipsam, quo se fusa contulerat acies, obsidibus imperatis, in deditionem accepit. Pari fortuna consulum alter cum Satricanis, qui cives romani post caudinam cladem ad Samnites defecerant, præsidiumque eorum in urbem acceperant, rem gessit; nam quum ad mœnia Satrici admotus esset exercitus, legatisque, missis ad pacem cum precibus petendam, triste responsum ab consule redditum esset : « Nisi præsidio Samnitium interfecto aut tradito, ne ad se remearent; » plus ea voce, quam armis inlatis, terroris colonis injectum. Itaque subinde exsequentes quærendo a consule legati, quonam se pacto paucos et infirmos crederet præsidio tam valido et armato vim adlaturos, ab iisdem consilium petere jussi, quibus auctoribus præsidium in urbem accepissent, discedunt : ægreque inpetrato, ut de ea re consuli senatum, responsaque ad se referri sineret, ad suos redeunt. Duæ factiones senatum distinebant; una, cujus principes erant defectionis a populo romano auctores; altera fidelium civium; certatum ab

Digitized by Google

vans, fut, à cause de sa belle campagne de Lucérie, prorogé dans sa magistrature, et nommé consul pour la troisième fois, avec Q. Aulius Cerretanus, qui arrivait à cette dignité pour la seconde; ou si ce fut L. Papirius Mugillanus, et s'il a été commis une erreur de surnom.

XVI. Un point sur lequel on tombe d'accord, c'est qu'à partir de cette époque le reste de la guerre fut achevé par des consuls. Aulius la termina par un combat unique contre les Forentans, où la victoire se déclara entièrement pour lui; et il reçut à composition, après avoir exigé des ôtages, la ville même où s'était retirée l'armée mise en déroute. L'autre consul vit réussir avec un pareil bonheur son expédition contre les Satricans, Romains colonisés, qui, après la catastrophe de Caudium, s'étaient rangés du côté des Samnites, et avaient reçu dans leur ville une garnison de cette nation. Car, lorsque l'armée fut sous les murs de Satricum, et que les députés envoyés pour solliciter humblement la paix eurent rapporté la funeste réponse du consul, « qu'à moins de massacrer ou de livrer la garnison samnite, ils se dispensassent de reparaître devant lui, » ces paroles jetèrent plus de terreur dans l'âme des colons, que n'avait fait l'apparition des armes romaines. Comme les députés insistaient néanmoins à chaque instant auprès du consul, lui demandant comment il pensait qu'un petit nombre d'habitans sans armes pût entreprendre de réduire une garnison si nombreuse et si bien armée, celui-ci les renvoya en leur disant de consulter ceux qui leur avaient conseillé de recevoir cette garnison dans leur ville; et ce ne fut qu'avec peine qu'ils obtinrent de lui, avant de retourner vers leurs



Digitized by Google

utrisque tamen est, ut ad reconciliandam pacem consuli opera navaretur. Pars altera (quum præsidium Samnitium, quia nihil satis præparati erat ad obsidionem tolerandam, excessurum proxima nocte esset) enunciare consuli satis habuit, qua noctis hora, quaque porta, et quam in viam egressurus hostis foret; altera, quibus invitis descitum ad Samnites erat, eadem nocte portam etiam consuli aperuerunt, armatosque clam hostes in urbem acceperunt. Ita duplici proditione et præsidium Samnitium, insessis circa viam silvestribus locis, necopinato obpressum est, et ab urbe plena hostium clamor sublatus; momentoque unius horæ cæsus Samnis, Satricanus captus, et omnia in potestate consulis erant. Qui, quæstione habita, quorum opera defectio esset facta, quos sontes comperit, virgis cæsos securi percussit; præsidioque valido inposito, arma Satricanis ademit. Inde ad triumphum decessisse Romam Papirium Cursorem scribunt, qui eo duce Luceriam receptam, Samnitesque sub jugum missos auctores sunt. Et fuit vir haud dubie dignus omni bellica laude, non animi solum vigore, sed etiam corporis viribus excellens. Præcipua pedum pernicitas inerat, quæ cognomen etiam dedit; victoremque cursu omnium ætatis suæ fuisse ferunt; et seu virium vi, seu exercitatione multa, cibi vinique eumdem capacissimum; nec cum ullo asperio-

Digitized by Google

concitoyens, de pouvoir délibérer de cet objet avec leur sénat, et de venir lui faire part de la décision qui aurait été prise. Deux partis divisaient le sénat : l'un, qui avait à sa tête les auteurs de la défection; l'autre, composé des citoyens fidèles au peuple romain. Toutefois, les uns et les autres se hâtèrent à l'envi de servir le consul, afin d'en obtenir la paix. Seulement (comme la garnison samnite, n'ayant rien de prêt pour soutenir un siège, se disposait à sortir la nuit suivante) l'un de ces partis jugea suffisant de faire savoir au consul à quelle heure de la nuit et par quelle porte sortirait l'ennemi, et quel chemin il prendrait; tandis que l'autre, malgré lequel on s'était rangé du côté des Samnites, ouvrit, durant la même nuit, une porte au consul, et introduisit secrètement dans la ville les ennemis en armes. Ainsi, par cette double trahison, une partie des ennemis, embusquée dans des bois à peu de distance de la route, fondit à l'improviste sur la garnison samnite, et l'autre remplit la ville en poussant de grands cris : de sorte qu'en peu d'instans les Samnites furent taillés en pièces, Satricum fut prise, et tout se trouva au pouvoir du consul. Celui-ci commanda que l'on instruisît le procès des auteurs de la défection, et tous ceux qu'il reconnut coupables, il les fit battre de verges et frapper de la hache; puis il désarma les Satricans, et laissa dans leurs murs une forte garnison. Les écrivains qui rapportent que ce fut Papirius Cursor qui reprit Lucérie et fit passer les Samnites sous le joug, placent à ce moment son retour à Rome, pour y jouir des honneurs du triomphe. Au reste, il n'est assurément point de gloire militaire dont n'ait été digne cet homme, qui joignait à une très-grande vigueur d'âme une prodi-

Digitized by Google

rem (quia ipse invicti ad laborem corporis esset) fuisse militiam pediti pariter equitique. Equites etiam aliquando ausos ab eo petere, ut sibi pro re bene gesta laxaret aliquid laboris; quibus ille : « Ne nihil remissum dicatis, remitto, inquit, ne utique dorsum demulceatis, quum ex equis descendetis; » et vis erat in eo viro imperii ingens pariter in socios civesque. Prænestinus prætor per timorem segnius ex subsidiis suos duxerat in primam aciem; quem quum inambulans ante tabernaculum vocari jussisset, lictorem expedire securim jussit; ad quam vocem exanimi stante Prænestino : « Agedum, lictor, excide radicem hanc, inquit, incommodam ambulantibus; » perfusumque ultimi supplicii metu, multa dicta, dimisit. Haud dubie illa ætate, qua nulla virtutum feracior fuit, nemo unus erat vir, quo magis innisa res romana staret; quin eum parem destinant animis Magno Alexandro ducem, si arma, Asia perdomita, in Europam vertisset.

Digitized by Google

gieuse force de corps. Il était d'une agilité extraordinaire; et c'est à cela qu'il dut son surnom. Aucun de ses contemporains ne put, dit-on, lui disputer le prix de la course; et soit la force de son tempérament, soit l'effet de l'exercice qu'il prenait presque sans cesse, il était aussi l'homme qui pouvait conteuir le plus d'alimens et de vin. Nul capitaine (comme il jouissait lui-même d'une constitution robuste que ne pouvait vaincre le travail) n'assujétit à de plus rudes corvées et les fantassins et les cavaliers. Un jour, après un combat dans lequel les cavaliers s'étaient distingués, ceux-ci ayant osé lui demander d'alléger un peu leurs fatigues, il leur répondit : « Pour que vous ne disiez pas que je ne vous dispense de rien, je vous dispense de passer la main sur la croupe, quand vous descendez de cheval. » L'autorité du commandement se déployait chez lui avec une extrême énergie, autant contre les alliés que contre les citoyens. Un préteur de Préneste avait, par crainte, hésité à faire avancer sa troupe de la réserve à la première ligne; Papirius, se promenant devant sa tente, le fit appeler, puis ordonna au licteur d'apprêter sa hache. A ces mots, le Prénestin demeure immobile d'effroi : « Allons, licteur, dit Papirius, coupe cette racine incommode aux passans. » Après avoir fait ressentir de la sorte au préteur la crainte du dernier supplice, il se contenta de lui infliger une amende, et le renvoya. Assurément, à cette époque, la plus fertile de toutes en hommes habiles et courageux, pas un seul ne prêta un plus solide appui à la puissance romaine. On va même jusqu'à trouver en lui un général qui ne l'eût cédé en rien au grand Alexandre, si celui-ci, après avoir conquis l'Asie, eût tourné ses armes contre l'Europe.

Digitized by Google

XVII. Nihil minus quæsitum a principio hujus operis videri potest, quam ut plus justo ab rerum ordine declinarem; varietatibus distinguendo opere, et legentibus velut deverticula amœna, et requiem animo meo quærerem : tamen tanti regis ac ducis mentio, quibus sæpe tacitis cogitationibus volutavit animum, eas evocat in medium : ut quærere libeat, quinam eventus romanis rebus, si cum Alexandro foret bellatum, futurus fuerit. Plurimum in bello pollere videntur militum copia et virtus, ingenia imperatorum, fortuna per omnia humana, maxime in res bellicas, potens. Ea, et singula intuenti et universa, sicut ab aliis regibus gentibusque, ita ab hoc quoque, facile præstant invictum romanum imperium. Jam primum, ut ordiar ab ducibus comparandis, haud equidem abnuo, egregium ducem fuisse Alexandrum; sed clariorem tamen eum facit, quod unus fuit, quod adolescens in incremento rerum, nondum alteram fortunam expertus, decessit. Ut alios reges claros ducesque omittam, magna exempla casuum humanorum; Cyrum, quem maxime Græci laudibus celebrant, quid, nisi longa vita, sicut Magnum modo Pompeium, vertenti præbuit fortunæ? Recenseam duces romanos, nec omnes omnium ætatium, sed in ipsos eos, cum quibus consulibus aut dictatoribus Alexandro fuit bellandum; M. Valerium Corvum, C. Marcium Ru-

Digitized by Google

XVII. On peut voir qu'il n'est rien que j'aie plus soigneusement évité, depuis le commencement de cet ouvrage, que de m'écarter plus qu'il ne convenait de l'ordre des matières, et de chercher, en semant mes récits de digressions, à offrir aux lecteurs une sorte de distraction agréable, et à procurer quelque délassement à mon esprit. Toutefois, en faisant mention d'un tel roi et d'un tel général, je me sens entraîné à produire au grand jour des réflexions qui souvent ont roulé dans mon esprit et occupé secrètement mes pensées. Qu'il me soit donc permis d'examiner, dans le cas où l'on eût eu la guerre avec Alexandre, quel en eût été le résultat pour la puissance romaine. Ce qui paraît décider le plus des succès dans la guerre, ce sont le nombre et le courage des soldats, l'habileté des généraux; c'est la fortune, qui, ayant une grande influence sur toutes les choses humaines, la fait sentir principalement dans les opérations militaires. Or, en pesant ces différentes considérations, et chacune séparément, et toutes ensemble, il est aisé de se convaincre que l'empire romain n'eût pas été moins invincible pour Alexandre, que pour les autres rois et peuples. Et d'abord, pour commencer par la comparaison des chefs, je ne nierai pas assurément qu'Alexandre n'ait été un excellent général; mais pourtant ce qui lui donne plus d'éclat, c'est d'avoir eu le commandement à lui seul, c'est d'être mort jeune, dans l'accroissement de ses prospérités, avant d'avoir éprouvé l'inconstance de la fortune. Pour ne pas citer d'autres rois et d'autres généraux fameux, qui ont été de grands exemples des vicissitudes humaines, Cyrus, à qui les Grecs prodiguent tant d'éloges, quelle autre chose qu'une longue vie, l'a livré à la fortune adverse, comme dans ces derniers temps le

Digitized by Google

tilum, C. Sulpicium, T. Manlium Torquatum, Q. Publilium Philonem, L. Papirium Cursorem, Q. Fabium Maximum, duos Decios, L. Volumnium, M. Curium. Deinceps ingentes sequuntur viri, si punicum romano prævertisset bellum, seniorque in Italiam trajecisset. Horum in quolibet tum indoles eadem, quæ in Alexandro erat, animi ingeniique; tum disciplina militaris, jam inde ab initiis Urbis tradita per manus, in artis perpetuis præceptis ordinatæ modum venerat. Ita reges gesserant bella; ita deinde exactores regum Junii Valeriique; ita deinceps Fabii, Quinctii, Cornelii; ita Furius Camillus, quem juvenes ii, quibus cum Alexandro dimicandum erat, senem viderant. Militaria opera pugnando obeunti Alexandro (nam ea quoque haud minus clarum eum faciunt) cessisset videlicet in acie oblatus par Manlius Torquatus, aut Valerius Corvus insignes ante milites, quam duces? cessissent Decii, devotis corporibus in hostem ruentes? cessisset Papirius Cursor, illo corporis robore, illo animi? victus esset consiliis juvenis unius, ne singulos nominem, senatus ille, quem qui « ex regibus constare » dixit, unus veram speciem romani senatus cepit? Id vero erat periculum, ne solertius, quam quilibet unus ex iis, quos nominavi, castris locum caperet, commeatus expediret, ab insidiis præcaveret, tempus pugnæ deligeret, aciem instrueret,

Digitized by Google

grand Pompée? Maintenant passons en revue les généraux romains, non pas tous ceux de toutes les époques, mais ceux-là seulement qu'on aurait pu, s'il eût fallu soutenir la guerre contre Alexandre, avoir pour consuls ou pour dictateurs, M. Valerius Corvus, C. Marcius Rutilus, C. Sulpicius, T. Manlius Torquatus, Q. Publilius Philon, L. Papirius Cursor, Q. Fabius Maximus, les deux Decius, L. Volumnius, M. Curius. Il eût encore eu de grands hommes pour adversaires, si, faisant la guerre aux Carthaginois avant de la porter chez les Romains, il n'eût passé en Italie que sur le déclin de l'âge. Parmi tous ceux que je viens de nommer, il n'en est pas un seul qui ne fût doué d'autant de courage et de force d'âme qu'Alexandre, qualités auxquelles il faut joindre la discipline militaire, qui, transmise de main en main depuis les commencemens de Rome, était venue à former chez les Romains un art assujéti à des principes invariables. C'étaient ces principes qu'avaient suivis les rois dans leurs guerres; c'étaient ces principes qu'avaient suivis après eux les auteurs de leur expulsion, Junius et Valerius; ce furent les mêmes que suivirent dans la suite les Fabius, les Quinctius, les Cornelius; ce furent les mêmes que suivit Furius Camillus, que tous ces jeunes hommes, qui auraient eu Alexandre à combattre, avaient vu dans ses vieux ans. Alexandre, dans une action, déployait l'intrépidité du soldat (et ce n'est pas là un de ses moindres titres de gloire); mais est-il croyable que, sur le champ de bataille, se trouvant en présence de Manlius Torquatus ou de Valerius Corvus, il les eût fait reculer, eux qui s'étaient illustrés comme soldats, avant de s'illustrer comme généraux? Croira-t-on qu'il eût fait reculer les Decius, qu'un sublime dévoûment précipita au milieu

Digitized by Google

subsidiis firmaret. Non cum Dario rem esse dixisset: quem, mulierum ac spadonum agmen trahentem, inter purpuram atque aurum, oneratum fortunæ adparatibus suæ, prædam verius, quam hostem, nihil aliud quam bene ausus vana contemnere, incruentus devicit. Longe alius Italiæ, quam Indiæ, per quam temulento agmine comissabundus incessit, visus illi habitus esset, saltus Apuliæ ac montes Lucanos cernenti et vestigia recentia domesticæ cladis, ubi avunculus ejus nuper Epiri rex Alexander absumtus erat.

XVIII. Et loquimur de Alexandro nondum merso secundis rebus, quarum nemo intolerantior fuit; qui, si ex habitu novæ fortunæ novique, ut ita dicam, ingenii, quod sibi victor induerat, spectetur, Dario magis similis, quam Alexandro, in Italiam venisset, et exercitum Macedoniæ oblitum degenerantemque jam in Persarum mores adduxisset. Referre in tanto rege pi-

Digitized by Google

des ennemis? ou Papirius Cursor, doué d'une si grande force de corps et d'un si ferme courage? Enfin, pour ne pas citer tous les personnages, le génie d'un seul homme, jeune, eût-il triomphé de ce sénat, dont celui-là seul s'est fait une image vraie, qui le représentait « comme une assemblée de rois? » Il était sans doute à craindre qu'Alexandre ne se montrât plus habile que quiconque de ceux que je viens de nommer, soit pour choisir ses campemens, faire subsister ses troupes, soit pour se prémunir contre les embûches, soit pour saisir le moment d'une bataille et en régler toutes les dispositions. Il eût dit qu'il n'avait plus affaire à Darius, qui, traînant à sa suite une multitude de femmes et d'eunuques, avec sa pourpre et son or, chargé de tout l'attirail de sa grandeur, semblait une proie bien plus qu'un ennemi, et qu'il vainquit sans coup férir; n'ayant eu d'autre mérite que d'avoir su braver un vain épouvantail. Il eût trouvé l'Italie bien différente de l'Inde, qu'il parcourut à la tête d'une armée ivre, en se livrant à de continuelles débauches, lorsqu'il eût aperçu les gorges de l'Apulie, les monts Lucaniens, et les traces récentes du désastre de sa propre famille, dans ces lieux où son oncle Alexandre, roi d'Épire, avait récemment trouvé la mort.

XVIII. Et je parle d'Alexandre non encore enivré par la prospérité, que jamais personne ne supporta plus mal que lui. Si on le considère d'après la disposition d'esprit où l'avaient mis sa nouvelle fortune, et, pour ainsi parler, le nouveau caractère qu'il s'était formé après ses victoires, il serait arrivé en Italie bien plus semblable à Darius qu'à Alexandre, et y eût amené une armée qui, ne se souvenant plus de la Macédoine, aurait déjà offert toute la dégénération des Perses. Il me fait peine de men-

Digitized by Google

get superbam mutationem vestis, et desideratas humi jacentium adulationes, etiam victis Macedonibus graves, nedum victoribus; et fœda supplicia, et inter vinum et epulas cædes amicorum, et vanitatem ementiendæ stirpis. Quid, si vini amor in dies fieret acrior? quid, si trux ac præfervida ira (nec quidquam dubium inter scriptores refero)? nullane hæc damna imperatoriis virtutibus ducimus? Id vero periculum erat, quod levissimi ex Græcis, qui Parthorum quoque contra nomen romanum gloriæ favent, dictitare solent, ne majestatem nominis Alexandri (quem ne fama quidem illis notum arbitror fuisse) sustinere non potuerit populus romanus, et, adversus quem Athenis, in civitate fracta Macedonum armis; cernente tum maxime prope fumantes Thebarum ruinas, concionari libere ausi sint homines (id quod ex monumentis orationum patet), adversus eum nemo ex tot proceribus Romanis vocem liberam missurus fuerit. Quantalibet magnitudo hominis concipiatur animo, unius tamen ea magnitudo hominis erit, conlecta paullo plus decem annorum felicitate; quam qui eo extollunt, quod populus romanus, etsi nullo bello, multis tamen prœliis victus sit, Alexandro nullius pugnæ non secunda fortuna fuerit; non intelligunt, se hominis res gestas, et ejus juvenis, cum populi jam octingentesimum bellantis annum re-

Digitized by Google

tionner de honteuses faiblesses dans un si grand roi, ce goût du faste qui lui fit abandonner le costume de son pays, ces hommages qu'il aimait qu'on lui rendît en se prosternant jusqu'à terre, genre d'humiliation qu'eussent eu peine à supporter les Macédoniens vaincus, et qui était capable de révolter des vainqueurs; les supplices cruels qu'il ordonnait, le meurtre de ses amis au milieu de la joie d'un festin, et la vanité qui le portait à se dire mensongèrement de race divine. Qu'eût-il fait, si son penchant pour le vin se fût accru de plus en plus? Qu'eût-il fait, si ses emportemens fussent devenus plus violens et plus terribles? Pensera-t-on (car je ne rapporte rien qui ne soit attesté par tous les historiens) que ces vices n'eussent fait aucun tort à ses talens de général? Mais peut-être il était à craindre, si l'on en croit ce qu'ont coutume de dire quelques Grecs d'un esprit très-frivole, qui osent encore, au préjudice du nom romain, vanter jusqu'à la gloire des Parthes, que le peuple romain ne pût résister à la majesté du nom d'Alexandre (dont je ne pense pas qu'il ait même entendu parler); et qu'un homme contre qui les Athéniens, humiliés par les armes des Macédoniens, et voyant tout près d'eux les ruines de Thèbes encore fumantes, n'hésitaient pas à se donner toute licence dans leurs discours (ce qui est prouvé par les harangues qui nous restent de ces temps-là), que cet homme, dis-je, il ne se fût pas trouvé, parmi tant de Romains d'un rang éclatant, une voix libre qui s'élevât contre lui. Quelque idée que l'on se forme de la grandeur d'Alexandre, ce ne sera pourtant qu'une grandeur individuelle, fruit d'un peu plus de dix années de prospérité. Ceux qui l'élèvent si haut, parce que le peuple romain, bien qu'il n'ait été vaincu dans aucune guerre, l'a été néanmoins

Digitized by Google

bus conferre. Miremur, si, quum ex hac parte secula plura numerentur, quam ex illa anni, plus in tam longo spatio, quam in ætate tredecim annorum, fortuna variaverit? Quin tu hominis cum homine, et ducis cum duce, fortunam cum fortuna confers? Quot romanos duces nominem, quibus numquam adversa fortuna pugnæ fuit? Paginas in annalibus magistratuum fastisque percurrere licet, consulum dictatorumque, quorum nec virtutis, nec fortunæ ullo die populum romanum pœnituit. Et, quo sint mirabiliores, quam Alexander aut quisquam rex, denos vicenosque dies quidam dictaturam, nemo plus quam annum consulatum gessit : ab tribunis plebis delectus inpediti sunt : post tempus ad bella ierunt : ante tempus comitiorum caussa revocati sunt : in ipso conatu rerum circumegit se annus : collegæ nunc temeritas, nunc pravitas, inpedimento aut damno fuit : male gestis rebus alterius successum est : tironem aut mala disciplina institutum exercitum acceperunt. At, hercule, reges non liberi solum inpedimentis omnibus, sed domini rerum temporumque, trahunt consiliis cuncta, non sequuntur. Invictus ergo Alexander cum invictis ducibus bella gessisset, et eadem fortunæ pignora in discrimen detulisset; immo etiam eo plus periculi subisset, quod Macedones unum Alexandrum habuissent, multis casibus non solum obnoxium,

Digitized by Google

dans beaucoup de combats, tandis qu'Alexandre n'en a jamais livré un seul dans lequel la fortune ne lui ait été favorable, ne songent pas qu'ils opposent des faits qui n'ont embrassé que la vie d'un homme, et d'un homme mort à la fleur de l'âge, aux actions d'un peuple combattant déjà depuis huit cents ans. Qu'y a-t-il d'étonnant si, lorsque l'on compte d'un côté plus de générations que de l'autre on ne compte d'années, la fortune a plus varié dans un aussi long espace de temps, que dans une durée de treize ans seulement? Pourquoi ne pas faire une comparaison d'homme à homme, de général à général, de fortune à fortune? Combien ne pourrai-je pas citer de généraux romains qui jamais, dans les combats, n'ont essuyé un seul revers? On peut parcourir, dans les annales et les fastes des magistrats, les pages concernant les consuls et les dictateurs dont le peuple romain n'a jamais eu à se plaindre un seul jour ni du courage, ni de la fortune. Et ce qui les rend plus admirables qu'Alexandre ou tout autre roi, c'est que plusieurs ne gardèrent que dix ou vingt jours la dictature, et qu'aucun n'exerça plus d'une année le consulat; c'est que des tribuns du peuple s'opposaient à ce qu'ils fissent des levées; c'est qu'ils se trouvaient contraints de partir trop tard pour la guerre; c'est qu'on les rappelait avant le temps, pour soutenir les comices; c'est qu'au moment même de leurs plus grands efforts s'achevait leur année; c'est que tantôt la témérité d'un collègue, tantôt sa malveillance entravait ou ruinait leurs opérations; c'est qu'il leur arrivait de succéder à des hommes qui avaient maladroitement conduit les opérations de la guerre; c'est que souvent ils prenaient le commandement d'une armée composée de recrues, ou de soldats mal disciplinés. Quant aux rois,



Digitized by Google

sed etiam obferentem se : Romanis multi fuissent, Alexandro, vel gloria, vel rerum magnitudine, pares; quorum suo quisque fato, sine publico discrimine, viveret morereturque.

XIX. Restat, ut copiæ copiis comparentur vel numero, vel militum genere, vel multitudine auxiliorum. Censebantur ejus ætatis lustris ducena quinquagena millia capitum. Itaque, in omni defectione sociorum latini nominis, urbano prope delectu decem scribebantur legiones; quaterni quinique exercitus sæpe per eos annos in Etruria, in Umbria, Gallis hostibus adjunctis, in Samnio, in Lucanis gerebant bellum. Latium deinde omne cum Sabinis, et Volscis, et Æquis, et omni Campania, et parte Umbriæ Etruriæque, et Picentibus, et Marsis, Pelignisque, ac Vestinis atque Apulis, adjunctaque omni ora Græcorum Inferi maris a

Digitized by Google

certes, non-seulement ils sont libres de toute espèce d'entraves, mais ils sont maîtres des choses et des momens; ils entraînent tout par leurs résolutions, et ne sont point forcés de se plier à celles des autres. Alexandre eût donc fait la guerre contre des généraux qui, comme lui, n'avaient jamais été vaincus, et il n'eût apporté, dans la lutte, d'autres gages de succès que les leurs. L'épreuve se fût même trouvée pour lui d'autant plus périlleuse, que les Macédoniens n'auraient eu que lui seul, et l'auraient eu non-seulement exposé aux nombreux hasards de la guerre, mais les cherchant même; tandis que les Romains se fussent trouvés à même d'opposer à Alexandre une foule de concurrens, ses égaux, soit par la gloire dont ils s'étaient couverts, soit par l'importance de leurs exploits, et dont la vie ou la mort n'eussent influé que sur leur destinée personnelle, sans compromettre celle de la république.

XIX. Reste maintenant à faire la comparaison des troupes, soit pour la qualité des soldats, soit pour leur nombre, soit pour celui des auxiliaires. Les dénombremens, à chaque lustre de cette époque, donnaient deux cent cinquante mille citoyens. Aussi, tout le temps que dura la défection des alliés du nom latin, Rome, presque à elle seule, fournit dix légions. On eut souvent, pendant ces années, quatre et cinq armées, qui faisaient la guerre en Étrurie, en Ombrie, contre les Gaulois, dans le Samnium, et contre les Lucaniens. Quant aux auxiliaires, on comptait tout le Latium avec les Sabins, les Volsques, les Èques, la Campanie entière, une partie de l'Ombrie et de l'Étrurie, les Picentins, les Marses, les Péligniens, les Vestiniens, les Apuliens, en y joignant toute la côte des Grecs, sur la mer Inférieure, depuis Thurium jus-



Digitized by Google

Thuriis Neapolim et Cumas, et inde Antio atque Ostiis tenus. Samnites, aut socios validos Romanis, aut fractos bello invenisset hostes. Ipse trajecisset mare cum veteranis Macedonibus, non plus triginta millibus hominum et quatuor millibus equitum, maxime Thessalorum; hoc enim roboris erat. Persas, Indos aliasque si adjunxisset gentes, inpedimentum majus quam auxilium, traheret. Adde, quod Romanis ad manum domi supplementum esset : Alexandro (quod postea Annibali accidit), alieno in agro bellanti, exercitus consenuisset. Arma, clypeus sarissæque illis; Romano scutum, majus corpori tegumentum, et pilum, haud paullo, quam hasta, vehementius ictu missuque telum. Statarius uterque miles, ordines servans : sed illa phalanx inmobilis, et unius generis : romana acies distinctior, ex pluribus partibus constans; facilis partienti, quacumque opus esset, facilis jungenti. Jam in opere quis par romano miles? quis ad tolerandum laborem melior? Uno prœlio victus Alexander, bello victus esset. Romanum, quem Caudium, quem Cannæ non fregerunt, quæ fregisset acies? Næ ille sæpe, etiamsi prima prospere evenissent, Persas et Indos et inbellem Asiam quæsisset, et cum feminis sibi bellum fuisse dixisset : quod Epiri regem Alexandrum, mortifero vulnere ictum, dixisse ferunt, sortem bellorum in Asia gestorum ab

Digitized by Google

qu'à Naples et à Cumes, et de là jusqu'à Antium et Ostie. Alexandre eût trouvé alors dans les Samnites ou de puissans alliés des Romains, ou des ennemis épuisés par la guerre. Il n'eût pas lui-même passé la mer avec plus de trente mille fantassins de ses vieilles bandes macédoniennes, et de quatre mille cavaliers, Thessaliens la plupart; ce qui faisait la force de son armée. S'il y eût joint les Perses, les Indiens, et autres nations de l'Asie, il eût traîné à sa suite un embarras bien plutôt qu'un secours. Ajoutez que les Romains, étant chez eux, auraient eu sous la main des recrues; au lieu qu'Alexandre, faisant la guerre en terre étrangère, eût vu (ce qui arriva dans la suite à Annibal) son armée s'affaiblir de jour en jour. Les Macédoniens avaient pour armes l'écu et la sarisse; les Romains, un bouclier qui, plus grand, protégeait davantage le corps, et la javeline, arme de trait, qui frappait bien plus violemment et avait une tout autre portée que la lance. L'une et l'autre troupe combattait de pied ferme, en gardant ses rangs: mais la phalange était immobile, et ne renfermait qu'une seule espèce de combattans; au lieu que les légions romaines se composaient de plusieurs sortes de soldats, qu'au besoin il était aisé de diviser ou de réunir. Et puis, qui, pour les travaux, valait le soldat romain? qui était plus propre à supporter la fatigue? Vaincu dans un seul combat, Alexandre ne pouvait plus songer à continuer la guerre. Quelle bataille perdue eût découragé les Romains, que ne purent abattre les journées de Caudium et de Cannes? Certes, Alexandre, eût-il dans les commencemens obtenu quelques succès, aurait regretté les Perses, les Indiens et l'Asie si peu belliqueuse; il eût dit que, jusqu'alors, il n'avait eu à combattre que des femmes: ce qui fut dit aussi, à

Digitized by Google

hoc ipso juvene cum sua conferentem. Equidem, quum per annos quatuor et viginti primo punico bello classibus certatum cum Pœnis recordor, vix ætatem Alexandri subfecturam fuisse reor ad unum bellum; et forsitan quum et fœderibus vetustis juncta punica res romanæ esset, et timor par adversus communem hostem duas potentissimas armis virisque urbes armaret, simul punico romanoque obrutus bello esset. Non quidem Alexandro duce, nec integris Macedonum rebus, sed experti tamen sunt Romani macedonem hostem adversus Antiochum, Philippum, Persen, non modo cum clade ulla, sed ne cum periculo quidem suo. Absit invidia verbo, et civilia bella sileant, numquam ab equite hoste, numquam a pedite, numquam aperta acie, numquam æquis, utique numquam nostris locis laboravimus. Equitem, sagittas, saltus inpeditos, avia commeatibus loca gravis armis miles timere potest. Mille acies, graviores quam Macedonum atque Alexandri, avertit, avertetque; modo sit perpetuus hujus, qua vivimus, pacis amor et civilis cura concordiæ.

Digitized by Google

ce qu'on rapporte, par Alexandre roi d'Épire, lorsqu'atteint du coup dont il mourut, il comparait avec la sienne la chance de ce même jeune souverain dans ses guerres d'Asie. En vérité, quand je songe que la première guerre punique a coûté vingt-quatre ans de combats sur mer avec les Carthaginois, je me persuade que la vie d'Alexandre eût à peine suffi pour une seule guerre. Et peut-être que d'anciens traités unissant les intérêts de Carthage à ceux de Rome, et des craintes pareilles armant contre un ennemi commun deux cités si puissantes par leurs moyens guerriers, Alexandre eût été écrasé à la fois par les forces des Carthaginois et par celles des Romains. A la vérité les Macédoniens n'avaient point alors pour chef Alexandre, et n'étaient point dans le temps de leur splendeur; mais c'était toutefois ce même ennemi que les Romains trouvèrent devant eux dans leurs guerres contre Antiochus, Philippe, Persée, guerres où non-seulement ils n'essuyèrent aucun revers, mais où la victoire ne leur fut pas même sérieusement disputée. Que l'on soit franc, qu'il ne soit pas question des guerres civiles, et l'on conviendra que jamais cavalerie ennemie, jamais infanterie, jamais bataille rangée ne nous causa d'embarras, pas plus dans les positions également avantageuses pour les deux partis, que dans celles qui nous étaient exclusivement favorables. Sans doute le soldat pesamment armé peut craindre le cavalier, les flèches, les défilés impraticables, les lieux où l'on ne saurait amener de convois : mais mille corps de bataille, plus redoutables que celui des Macédoniens commandés par Alexandre, il les a culbutés et les culbutera toujours; pourvu toutefois que l'amour de la paix, de cette paix intérieure dont nous jouissons, et le zèle pour le maintien de la con-

Digitized by Google

XX. M. Foslius Flaccinator inde et L. Plautius Venno consules facti*. Eo anno ab frequentibus Samnitium populis de fœdere renovando legati, quum senatum humi strati movissent, rejecti ad populum haudquaquam tam efficaces habebant preces. Itaque fœdere negato, induciæ biennii, quum per aliquot dies fatigassent singulos precibus, inpetratæ. Et ex Apulia Teanenses Canusinique populationibus fessi, obsidibus L. Plautio consuli datis, in deditionem venerunt. Eodem anno primum præfecti Capuæ creari cœpti, legibus ab L. Furio prætore datis : quum utrumque ipsi pro remedio ægris rebus discordia intestina petissent. Et duæ Romæ additæ tribus, Ufentina ac Falerina. Inclinatis semel in Apulia rebus, Teates quoque Apuli ad novos consules, C. Junium Bubulcum, Q. Æmilium Barbulam**, fœdus petitum venerunt, pacis per omnem Apuliam præstandæ populo romano auctores; id audacter spondendo inpetravere, ut fœdus daretur : neque ut æquo tamen fœdere, sed ut in ditione populi romani essent. Apulia perdomita (nam Forento quoque valido oppido Junius potitus erat), in Lucanos perrectum; inde repentino adventu Æmilii consulis Nerulum vi captum. Et postquam res Capuæ stabilitas romana disciplina fama per socios

* U. C. 436. A. C. 316. — ** U. C. 437. A. C. 315.

Digitized by Google

corde civile, ne cessent jamais de régner parmi nous.

XX. Ensuite furent nommés consuls M. Foslius Flaccinator et L. Plautius Venno. Cette année arrivèrent, pour le renouvellement du traité, des députés de presque tous les peuples du Samnium. S'étant prosternés contre terre, ils avaient touché le sénat; mais, renvoyés devant le peuple, leurs supplications furent loin d'être aussi efficaces. Le renouvellement du traité leur ayant été refusé, ils obtinrent toutefois, par les importunités dont, pendant quelques jours, ils fatiguèrent chaque citoyen séparément, une trève de deux ans. Dans l'Apulie, les habitans de Teanum et de Canusium, découragés par la dévastation de leur territoire, livrèrent des ôtages au consul L. Plautius, et se soumirent aux Romains. Cette même année, on créa pour la première fois des préfets, qui furent envoyés à Capoue, pour y gouverner d'après les lois rédigées par le préteur L. Furius. C'étaient les Capouans eux-mêmes qui en avaient fait la demande, regardant ces magistrats et ces lois comme le remède aux dissensions intestines qui ruinaient leurs affaires. On ajouta deux tribus à Rome, l'Ufentine et la Falerine. Le premier mouvement une fois donné en Apulie, les Téates, autre peuple de cette contrée, députèrent vers les nouveaux consuls, C. Junius Bubulcus et Q. Émilius Balbula, pour leur demander un traité d'alliance, s'engageant à amener l'Apulie entière à la paix avec le peuple romain. L'assurance avec laquelle ils garantirent l'accomplissement de cette promesse, leur fit obtenir le traité. Les conditions toutefois ne furent pas égales de part et d'autre, car il fut stipulé qu'ils seraient sous la dépendance du peuple romain. L'Apulie entièrement soumise (car Junius s'était emparé de Forentum, autre ville pa-

Digitized by Google

vulgavit; Antiatibus quoque, qui se sine legibus certis, sine magistratibus agere querebantur, dati ab senatu ad jura statuenda ipsius coloniæ patroni : nec arma modo, sed jura etiam romana late pollebant.

XXI. C. Junius Bubulcus et Q. Æmilius Barbula consules* exitu anni non consulibus ab se creatis, Sp. Nautio et M. Popillio, ceterum dictatori L. Æmilio legiones tradiderunt. Is, cum L. Fulvio magistro equitum Saticulam obpugnare adortus, rebellandi caussam Samnitibus dedit. Duplex inde terror inlatus Romanis; hinc Samnis, magno exercitu coacto ad eximendos obsidione socios, haud procul castris Romanorum castra posuit : hinc Saticulani magno cum tumultu, patefactis repente portis, in stationes hostium incurrerunt. Inde pars utraque, spe alieni magis auxilii, quam viribus freta suis, justo mox prœlio inito Romanos urgent; et, quamquam anceps dimicatio erat, tamen utrimque tutam aciem dictator habuit; quia et locum haud facilem ad circumveniendum cepit, et diversa statuit signa. Infestior tamen in erumpentes incessit : nec magno certamine in-

* U. C. 438. A. C. 314.

Digitized by Google

reillement forte), on marcha contre les Lucaniens, chez qui le consul Émilius, arrivant tout à coup, prit d'emblée Nerulum. Quand la renommée eut divulgué, parmi les alliés, que l'ordre s'était trouvé rétabli à Capoue au moyen de la discipline romaine, les Antiates aussi, qui se plaignaient de n'avoir ni lois fixes, ni magistrats, sollicitèrent et obtinrent du sénat, pour leur donner des institutions, des patrons qui furent pris dans la colonie même. Ainsi les lois des Romains se propageaient au loin comme leurs armes.

XXI. A la fin de l'année, les consuls C. Junius Bubulcus et Q. Émilius Balbula remirent les légions, non pas aux consuls créés par eux, Sp. Nautius et M. Popillius, mais au dictateur L. Émilius. Celui-ci, ayant entrepris avec L. Fulvius, son général de la cavalerie, le siège de Saticula, fournit aux Samnites un prétexte pour reprendre les armes. Les Romains eurent alors une double alerte. D'un coté, les Samnites, ayant rassemblé une nombreuse armée pour délivrer leurs alliés de ce siège, vinrent asseoir leur camp à peu de distance du camp romain; d'un autre, les Saticulans, ouvrant tout à coup leurs portes, fondirent avec un grand tumulte sur les postes ennemis ; puis, les uns et les autres s'enhardissant par l'espoir qu'ils allaient être secourus, plus que par la confiance en leurs propres forces, il s'engagea bientôt un combat régulier, où les Romains se trouvèrent serrés de près. Toutefois, quoique l'issue de la lutte fût douteuse, le dictateur ne se laissa entamer sur aucun point. D'abord il avait pris une position où il n'était pas facile de l'envelopper, ensuite il fit face des deux cotés en même temps. Il dirigea néanmoins ses plus grands efforts contre ceux qui avaient

Digitized by Google

tra mœnia compulit. Tum totam aciem in Samnites obvertit; ibi plus certaminis fuit. Victoria sicut sera, ita nec dubia, nec varia fuit. Fusi in castra Samnites, exstinctis nocte ignibus, tacito agmine abeunt : et, spe abjecta Saticulæ tuendæ, Plistiam ipsi, socios Romanorum, ut parem dolorem hosti redderent, circumsidunt.

XXII. Anno circumacto *, bellum deinceps ab dictatore Q. Fabio gestum est. Consules novi, sicut superiores, Romæ manserunt : Fabius ad accipiendum ab Æmilio exercitum, ad Saticulam cum supplemento venit; neque enim Samnites ad Plistiam manserant : sed, adcitis ab domo novis militibus, multitudine freti, castra eodem, quo antea, loco posuerunt; lacessentesque prœlio Romanos avertere ab obsidione conabantur. Eo intentius dictator in mœnia hostium versus, id bellum tantum ducere, quod urbem obpugnabat : securior ab Samnitibus agere, stationibus modo obpositis, ne qua in castra vis fieret. Eo ferocius adequitare Samnites vallo, neque otium pati; et quum jam prope in portis castrorum esset hostis, nihil consulto dictatore, magister equitum Q. Aulius Cerretanus, magno tumultu cum omnibus turmis equitum evectus, submovit ho-

* U. C. 439. A. C. 313.

Digitized by Google

fait la sortie, et parvint sans beaucoup de peine à les repousser dans leurs murs. Alors il tourna toutes ses forces contre les Samnites. Là, il trouva plus de résistance. Mais la victoire, pour être tardive, ne fut ni chancelante ni incertaine. Les Samnites, repoussés en désordre dans leur camp, se retirèrent la nuit furtivement, après avoir éteint leurs feux; et, renonçant à l'espoir de défendre Saticula, pour rendre à l'ennemi un pareil déplaisir, ils allèrent eux-mêmes assiéger Plistia, dont les habitans étaient alliés des Romains.

XXII. L'année révolue, un autre dictateur, Q. Fabius, continua cette guerre. Les nouveaux consuls, comme les précédens, demeurèrent à Rome. Fabius se rendit avec du renfort devant Saticula, pour y recevoir d'Émilius le commandement de l'armée. Toutefois les Samnites n'étaient point restés devant Plistia; mais, ayant tiré de leur pays de nouvelles troupes, forts de leur nombre, ils revinrent camper au même endroit qu'auparavant; et, harcelant les Romains par de petits combats, ils s'efforçaient de les distraire du siège. Le dictateur n'en porta que plus d'attention sur les murs des ennemis; car il ne voyait véritablement de guerre que dans le siège de cette ville. S'inquiétant peu des entreprises des Samnites, il se contentait d'avoir de ce côté quelques postes, pour empêcher qu'ils n'attaquassent son camp. Les Samnites en faisaient avancer leur cavalerie avec d'autant plus d'audace jusque sous les palissades même, et ne laissaient point de repos aux Romains. Dans un moment où l'ennemi était déjà prêt pour ainsi dire à franchir les portes du camp, le général de la cavalerie, Q. Aulius Cerretanus, sans prendre aucunement avis du dictateur, sort en grand tu-

Digitized by Google

stem; tum in minime pertinaci genere pugnæ sic fortuna exercuit opes, ut insignes utrimque clades et clara ipsorum ducum ederet funera. Prior Samnitium imperator, ægre patiens, quo tam ferociter adequitasset, inde fundi fugarique, orando hortandoque equites prœlium integravit; in quem, insignem inter suos cientem pugnam, magister equitum romanus infesta cuspide ita permisit equum, ut uno ictu exanimem equo præcipitaret: nec, ut fit, ad ducis casum perculsa magis, quam irritata, est multitudo. Omnes, qui circa erant, in Aulium, temere invectum per hostium turmas, tela conjécerunt. Fratri præcipuum decus ulti Samnitium imperatoris dederunt; is victorem detractum ex equo magistrum equitum, plenus mœroris atque iræ, trucidavit: nec multum afuit, quin corpore etiam, quia inter hostiles ceciderat turmas, Samnites potirentur. Sed extemplo ad pedes descensum ab Romanis est, coactique idem Samnites facere; et repentina acies circa corpora ducum pedestre prœlium iniit, quo haud dubie superat Romanus; recuperatumque Aulii corpus, mixta cum dolore lætitia, victores in castra referunt. Samnites, duce amisso, et per equestre certamen tentatis viribus, omissa Saticula, quam nequidquam defendi rebantur, ad Plistiæ obsidionem redeunt; intraque paucos dies Sati-

Digitized by Google

multe avec toutes ses turmes de cavalerie, et le repousse. Ici la fortune, dans le genre de combat qui donne le moins de prise à l'animosité, se plut à exercer sa puissance de manière à la signaler, de part et d'autre, par des pertes éclatantes et par la mort glorieuse des généraux eux-mêmes. Le premier qui périt fut le général samnite. Voyant avec dépit qu'après s'être avancé si fièrement, on l'eût vaincu et mis en fuite, à force de conjurer et d'exhorter ses cavaliers, il parvient à rétablir le combat. Tandis qu'il se distingue au milieu des siens par son intrépidité, le général de la cavalerie romaine court sur lui, la lance en avant, avec une telle rapidité, que d'un seul coup il le renverse de cheval, privé de vie. La mort du chef, loin de décourager la troupe, comme il arrive en pareil cas, ne fit que lui donner de la colère. Tous ceux qui étaient autour lancèrent des traits contre Aulius, ainsi engagé témérairement au milieu des escadrons ennemis; mais la principale part à l'honneur d'avoir vengé le général des Samnites, ils la laissèrent à son frère. Celui-ci, après avoir précipité de son cheval le général de la cavalerie victorieux, plein de douleur et de colère, le massacre. Peu s'en fallut que les Samnites ne s'emparassent même de son corps, qui était tombé au milieu des cavaliers ennemis. Mais sur-le-champ les Romains mirent pied à terre, et les Samnites se trouvèrent dans la nécessité d'en faire autant. Alors ces corps, devenus tout à coup infanterie, engagent autour des cadavres des généraux un choc de fantassins, genre de combat dans lequel la supériorité se trouve incontestablement du côté du soldat romain. Le cadavre d'Aulius est donc recouvré, et les vainqueurs l'emportent dans leur camp, avec un

Digitized by Google

cula Romanus per deditionem, Plistia per vim Samnis potitur.

XXIII. Mutata inde belli sedes est; ad Soram ex Samnio Apuliaque traductæ legiones. Sora ad Samnites defecerat, interfectis colonis Romanorum; quo quum prior romanus exercitus, ad ulciscendam civium necem recuperandamque coloniam, magnis itineribus prævenisset, et sparsi per vias speculatores, sequi legiones Samnitium, nec jam procul abesse, alii super alios, nunciarent; obviam itum hosti, atque ad Lautulas ancipiti prœlio dimicatum est; non cædes, non fuga alterius partis, sed nox incertos, victi victoresne essent, diremit. Invenio apud quosdam, adversam eam pugnam Romanis fuisse, atque in ea cecidisse Q. Aulium, magistrum equitum. Subfectus in locum Aulii C. Fabius magister equitum cum exercitu novo ab Roma advenit; et, per præmissos nuncios consulto dictatore, ubi subsisteret, quove tempore, et qua ex parte hostem adgrederetur, substitit occultus, ad omnia satis exploratis consiliis. Dictator, quum per aliquot dies post pugnam continuisset suos intra vallum, obsessi magis quam obsidentis modo, signum repente pugnæ proposuit; et,

Digitized by Google

mélange de douleur et de joie. Les Samnites, après la perte de leur chef, et après cet essai de leurs forces dans un combat de cavalerie, renoncent à Saticula, qu'ils désespèrent entièrement de sauver, et vont reprendre le siège de Plistia. Au bout de quelques jours, Saticula se rendit aux Romains, et Plistia fut prise de vive force par les Samnites.

XXIII. De ce moment, le théâtre de la guerre se trouva changé. Du Samnium et de l'Apulie, les légions furent portées sur Sora. Les habitans de cette ville s'étaient donnés aux Samnites, après avoir égorgé ceux d'entre eux qui étaient venus de Rome s'y établir. Impatiente de venger le meurtre de ses concitoyens et de recouvrer une colonie, l'armée romaine avait, par des marches forcées, prévenu l'arrivée des ennemis. Elle était sous les murs de Sora, lorsque les éclaireurs répandus le long des chemins vinrent annoncer coup sur coup que les légions étaient suivies par les Samnites, qui n'étaient plus qu'à peu de distance. On alla au devant de l'ennemi; et il se livra, près de Lautules, un combat qui ne fut pas décisif. Ce ne furent ni les pertes ni la retraite de l'une ou de l'autre armée, mais ce fut la nuit qui sépara les combattans, incertains s'ils étaient vainqueurs ou vaincus. Je trouve chez quelques historiens que, dans ce combat, le désavantage fut du côté des Romains, et que Q. Aulius, général de la cavalerie, y trouva la mort. C. Fabius, créé général de la cavalerie à la place d'Aulius, arriva de Rome avec une nouvelle armée. Comme il avait expédié d'avance des courriers au dictateur, pour savoir de lui où il devait s'arrêter, en quel temps et de quel côté il lui faudrait attaquer l'ennemi, après avoir pris toutes ses mesures d'exécu-



Digitized by Google

efficacius ratus ad accendendos virorum fortium animos, nullam alibi, quam in semet ipso, cuiquam relictam spem, de magistro equitum novoque exercitu militem celavit; et, tamquam nulla, nisi in eruptione, spes esset: « Locis, inquit, angustis, milites, deprehensi, nisi quam victoria patefecerimus, viam nullam habemus. Stativa nostra munimento satis tuta sunt; sed inopia eadem infesta; nam et circa omnia defecerunt, unde subvehi commeatus poterant; et, si homines juvare velint, iniqua loca sunt. Itaque non frustrabor ego vos, castra hic relinquendo, in quæ, infecta victoria, sicut pristino die, vos recipiatis; armis munimenta, non munimentis arma tuta esse debent. Castra habeant repetantque, quibus operæ est trahere bellum : nos omnium rerum respectum, præterquam victoriæ, nobis abscindamus. Ferte signa in hostem : ubi extra vallum agmen excesserit, castra, quibus imperatum est, incendant : damna vestra, milites, omnium circa, qui defecerunt, populorum præda sarcientur. » Et oratione dictatoris, quæ necessitatis ultimæ index erat, milites accensi vadunt in hostem, et respectus ipse ardentium castrorum, quamquam proximis tantum (ita enim jusserat dictator) ignis est subditus, haud parvum fuit irritamentum. Itaque, velut vecordes inlati, signa primo inpetu hostium turbant; et in tempore, postquam ardentia procul vi-

Digitized by Google

tion, il se plaça en embuscade. Le dictateur, qui, depuis l'engagement, avait tenu, pendant quelques jours, ses soldats enfermés dans le camp, où ils avaient plus l'air d'assiégés que d'assiégeans, fit arborer tout à coup le signal du combat; et, persuadé qu'il n'y avait rien de plus propre à enflammer le courage de gens de cœur, que de ne laisser à chacun d'autre espoir qu'en lui-même, il cacha à ses soldats l'arrivée du général de la cavalerie avec une nouvelle armée. Puis, comme s'ils n'avaient d'autre ressource que de fondre sur les ennemis : « Soldats, leur dit-il, resserrés dans un espace étroit, nous n'avons d'autre issue que celle que nous nous ouvrirons par la victoire. Notre camp est suffisamment protégé par ses retranchemens; mais nous nous y trouvons menacés de la disette. Car toutes les contrées environnantes, d'où il était possible de tirer des vivres, ont fait défection; et quand nous aurions pour nous les habitans, nous avons contre nous les lieux. Je ne vous abuserai donc point en laissant ici un camp où, comme l'autre jour, vous puissiez vous retirer, si vous n'avez pas achevé de remporter la victoire. Ce sont les armes qui doivent garantir les retranchemens, et non pas les retranchemens qui doivent garantir les armes. Qu'ils aient un camp et qu'ils s'y retirent, ceux qui ont intérêt à prolonger la guerre. Pour nous, il ne nous faut chercher de ressources que dans la victoire. Marchez à l'ennemi enseignes déployées. Dès que l'armée sera hors des retranchemens, que ceux qui en ont reçu l'ordre, mettent le feu au camp. Vos pertes, soldats, le butin de tous les peuples révoltés qui nous entourent vous en dédommagera. » Enflammés par ce discours du dictateur, qui indiquait qu'on était réduit à la dernière extré-



Digitized by Google

dit castra magister equitum (id convenerat signum), hostium terga invadit; ita circumventi Samnites, qua potest quisque, fugam per diversa petunt. Ingens multitudo, in unum metu conglobata, ac semet ipsam turba inpediens, in medio cæsa. Capta hostium castra direptaque; quorum præda onustum militem in romana castra dictator reducit, haudquaquam tam victoria lætum, quam quod, præter exiguam deformatam incendio partem, cetera contra spem salva invenit.

XXIV. Ad Soram inde reditum*; novique consules M. Pœtelius, C. Sulpicius exercitum ab dictatore Fabio accipiunt, magna parte veterum militum dimissa, novisque cohortibus in supplementum adductis. Ceterum, quum propter difficilem urbis situm nec obpugnandi satis certa ratio iniretur, et aut tempore longinqua, aut præceps periculo victoria esset; Soranus transfuga, clam ex oppido profectus, quum ad vigiles romanos

* U. C. 440. A. C. 312.

Digitized by Google

mité, les soldats fondent sur l'ennemi ; et l'aspect même du camp livré aux flammes, quoiqu'on n'eût toutefois mis le feu qu'à la partie la plus proche (car le dictateur l'avait ordonné ainsi), n'était pas un médiocre encouragement. Aussi, comme emportés d'un mouvement de fureur, du premier choc ils rompent la ligne ennemie ; et, de son côté, le général de la cavalerie, lorsqu'il voit de loin les flammes qui s'élevaient du camp (c'était le signal convenu), tombe à propos sur les derrières de l'ennemi. Ainsi enveloppés, les Samnites se mettent à fuir de divers côtés, chacun par où il peut. Une immense multitude, que la frayeur aggloméra sur un seul point, et qui se faisait obstacle à elle-même par son trop grand nombre, fut taillée en pièces au milieu des deux armées romaines. Le camp ennemi fut pris et pillé. Le dictateur ramena dans le camp romain, chargé du butin fait sur les Samnites, le soldat qui, quoique enchanté de sa victoire, éprouva une joie bien autrement vive en retrouvant, contre son espoir, exempt de dégât ce qu'il y avait laissé, à l'exception d'un très-petit nombre d'objets qu'avait endommagés l'incendie.

XXIV. On retourna ensuite devant Sora. Après avoir reçu du dictateur Fabius le commandement de l'armée, les nouveaux consuls, M. Pétilius et C. Sulpicius, congédièrent une grande partie des anciens soldats, et les remplacèrent par de nouvelles cohortes amenées à cet effet. Cependant, comme, vu les difficultés que présentait la situation de la ville, on n'avait pas encore d'idée bien arrêtée sur le plan d'attaque, et que la victoire semblait devoir coûter beaucoup de temps, ou ne pouvoir être promptement remportée sans péril, un transfuge de Sora, qui était sorti de la place furtivement,

Digitized by Google

penetrasset, duci se extemplo ad consules jubet, deductusque traditurum urbem promittit. Visus inde (quum, quonam modo id præstaturus esset, percunctantes doceret) haud vana adferre, perpulit, prope adjuncta mœnibus romana castra ut sex millia ab oppido removerentur : fore, ut minus intentæ in custodiam urbis diurnæ stationes ac nocturnæ vigiliæ essent; ipse insequenti nocte, sub oppido silvestribus locis cohortibus insidere jussis, decem milites delectos secum per ardua ac prope invia in arcem ducit; pluribus, quam pro numero virorum, missilibus telis eo conlatis. Ad hæc saxa erant, et temere jacentia, ut fit, in aspretis, et de industria etiam, quo locus tutior esset, ab oppidanis congesta. Ubi quum constituisset Romanos, semitamque angustam et arduam, erectam ex oppido in arcem, ostendisset : « Hoc quidem adscensu, inquit, vel tres armati quamlibet multitudinem arcuerint : vos et decem numero, et, quod plus est, Romani, Romanorumque fortissimi viri estis, et locus pro vobis, et nox erit, quæ omnia ex incerto majora territis ostentat. Ego jam terrore omnia implebo : vos arcem intenti tenete. » Decurrit inde, quanto maxime poterat, cum tumultu, « ad arma, » et « pro vestram fidem, cives! » clamitans, « arx ab hostibus capta est; ite, defendite. » Hæc incidens principum foribus, hæc obviis, hæc excurrentibus in publicum pavidis increpat.

Digitized by Google

ayant pénétré jusqu'aux sentinelles romaines, demande à être conduit sur-le-champ aux consuls, et, arrivé devant eux, promet de livrer la ville. Bientôt (quand, sur la demande des consuls, il les instruisit de la manière dont il effectuerait son projet) les éclaircissemens qu'il donna firent croire à la possibilité du succès; et, d'après son avis, on éloigna de six milles le camp romain, qui touchait presque aux murs de la place. Il devait résulter de là que, de nuit comme de jour, les postes garderaient la ville avec moins de vigilance. Lui-même, la nuit suivante, après avoir demandé que des cohortes se tinssent cachées dans des bois à peu de distance de la place, prend avec lui dix soldats d'élite, qu'il conduit, par des escarpemens presque inaccessibles, jusque dans la citadelle, où l'on avait rassemblé des projectiles et des traits pour une troupe bien plus nombreuse. En outre, là se trouvaient des pierres, soit celles dont le terrain était semé naturellement, comme il arrive dans les endroits escarpés, soit celles que les habitans y avaient amassées à dessein, pour ajouter à la défense du lieu. Dès que le transfuge y eut établi les Romains, et qu'il leur eut montré un sentier étroit et ardu, qui montait de la ville à la citadelle : « Cette voie escarpée, leur dit-il, certes il suffirait de trois hommes armés pour la fermer à la multitude la plus nombreuse. Vous, vous êtes au nombre de dix; et, ce qui est plus, vous êtes Romains, et les plus braves des Romains. Vous aurez pour vous le lieu, la nuit, qui, dans l'incertitude où elle laisse, grossit tous les objets aux yeux de ceux que tourmente la frayeur. Pour moi, je vais, de ce pas, répandre partout la terreur; vous, gardez avec soin la citadelle. » Puis il se met à courir en manifestant le plus

Digitized by Google

Acceptum ab uno pavorem plures per urbem ferunt. Trepidi magistratus, missis ad arcem exploratoribus, quum tela et armatos tenere arcem multiplicato numero audirent, avertunt animos a spe recuperandæ arcis. Fuga cuncta complentur, portæque ab semisomnis ac maxima parte inermibus refringuntur : quarum per unam præsidium romanum clamore excitatum inrumpit, et concursantes per viam pavidos cædit. Jam Sora capta erat, quum consules prima luce advenere; et, quos reliquos fortuna ex nocturna cæde ac fuga fecerat, in deditionem accipiunt. Ex his ducentos viginti quinque, qui omnium consensu destinabantur et infandæ colonorum cædis et defectionis auctores, vinctos Romam deducunt; ceteram multitudinem incolumem, præsidio inposito, Soræ relinquunt. Omnes, qui Romam deducti erant, virgis in foro cæsi, ac securi percussi summo gaudio plebis, cujus maxime intererat, tutam ubique, quæ passim in colonias mitteretur, multitudinem esse.

XXV. Consules, ab Sora profecti, in agros atque urbes Ausonum bellum intulerunt; mota namque omnia

Digitized by Google

d'épouvante qu'il lui était possible, et en criant : « Aux armes, au nom des dieux, citoyens! la citadelle est prise par les ennemis; allez, défendez-vous. » Il fait retentir en chemin ces paroles aux portes des magistrats, aux oreilles de ceux qu'il rencontre, de ceux que la frayeur précipite hors de leurs maisons. L'alarme qu'un seul a donnée, un grand nombre la répandent par la ville. Les magistrats, hors d'eux-mêmes, envoient reconnaître l'état de la citadelle; et les rapports leur multipliant le nombre d'hommes armés qui l'occupaient, ils font perdre aux habitans l'espoir de la recouvrer. La fuite encombre tout; et des hommes à moitié endormis, et sans armes pour la plupart, enfoncent les portes. Averti par les cris, le détachement des Romains pénètre par l'une de ces portes, et égorge la multitude remplie d'effroi, qui parcourait les rues. Sora était déjà prise, lorsque les consuls arrivèrent au point du jour. Ils reçoivent à composition tout ce qui restait encore de ce carnage et de cette fuite nocturnes. Parmi ce nombre, ils en font charger de chaînes deux cent vingt-cinq, qu'un cri général désignait comme les auteurs de l'affreux massacre des colons et de la défection, puis les envoient à Rome. Ils font grâce à tous les autres, et les laissent dans Sora, où ils mettent une garnison. Tous ceux qui avaient été conduits à Rome furent battus de verges dans le Forum, et frappés de la hache, à la très-grande satisfaction du peuple, auquel il importait extrêmement que la multitude des citoyens qu'on envoyait en colonies de divers côtés, se trouvât partout en sûreté.

XXV. Les consuls, après avoir quitté Sora, portèrent la guerre chez les Ausones, dont ils ravagèrent les campagnes et prirent les villes; car tout ce pays s'était

Digitized by Google

adventu Samnitium, quum apud Lautulas dimicatum est, fuerant, conjurationesque circa Campaniam passim factæ; nec Capua ipsa crimine caruit; quin Romam quoqué et ad principum quosdam inquirendos ventum est. Ceterum Ausonum gens proditione urbium, sicut Sora, in potestatem venit. Ausona, et Minturnæ, et Vescia, urbes erant : ex quibus principes juventutis duodecim numero, in proditionem urbium suarum conjurati, ad consules veniunt : docent, « suos, jampridem exoptantes Samnitium adventum, simul ad Lautulas pugnatum audierunt, pro victis Romanos habuisse, juventute, armis Samnites juvisse; fugatis inde Samnitibus, incerta pace agere, nec claudentes portas Romanis, ne arcessant bellum ; et obstinatos claudere, si exercitus admoveatur. In ea fluctuatione animorum obprimi incautos posse. » His auctoribus mota propius castra : missique eodem tempore circa tria oppida milites, partim armati, qui occulti propinqua mœnibus insiderent loca; partim togati, tectis veste gladiis, qui sub lucem apertis portis urbes ingrederentur. Ab his simul custodes trucidari cœpti, simul datum signum armatis, ut ex insidiis concurrerent; ita portæ occupatæ, triaque oppida eadem hora eodemque consilio capta. Sed, quia absentibus ducibus inpetus est factus, nullus modus cædibus fuit; deletaque Ausonum gens,

Digitized by Google

soulevé à l'arrivée des Samnites, au moment où se donna la bataille de Lautules. En outre, il s'était formé des conjurations de divers côtés dans la Campanie, et Capoue elle-même ne fut pas sans montrer de criminelles intentions. Bien plus, cette contagion gagna jusque dans Rome, où l'on informa contre plusieurs personnages de haut rang. Au reste, la nation des Ausones, par la trahison de ses villes, tomba, comme Sora, au pouvoir des Romains. Ces villes étaient Ausone, Minturnes et Vescia. Douze jeunes gens des premières familles de chacune d'elles, ayant comploté de les livrer, viennent trouver les consuls. Ils leur apprennent « que leurs concitoyens, désirant depuis long-temps l'arrivée des Samnites, n'avaient pas plus tôt été informés du combat de Lautules, qu'ils avaient regardé les Romains comme vaincus, et envoyé aux Samnites des troupes et des armes; que, depuis la déroute des Samnites, ils restaient dans un état de paix équivoque, ne fermant pas leurs portes aux Romains, pour ne point s'attirer la guerre, mais bien résolus à les fermer, s'ils voyaient approcher une armée; qu'il était aisé, dans cette fluctuation des esprits, de tomber sur des populations qui ne se tenaient pas sur leurs gardes. » Sur l'avis de ces jeunes gens, on alla camper plus près; puis l'on envoya dans le même temps, autour des trois places, des soldats, les uns armés, qui s'embusquèrent à proximité des murs, les autres en toges, avec des épées cachées sous leur vêtement, qui entrèrent dans les villes le matin, quand on eut ouvert les portes. Ces derniers, aussitôt qu'ils commencèrent à égorger les sentinelles, donnèrent à ceux qui étaient armés le signal d'accourir de leur embuscade. De cette manière, on s'empara des

Digitized by Google

vix certo defectionis crimine, perinde ac si internecivo bello certasset.

XXVI. Eodem anno, prodito hostibus romano præsidio, Luceria Samnitium facta; nec diu proditoribus inpunita res fuit. Haud procul inde exercitus romanus erat : cujus primo inpetu urbs, sita in plano, capitur. Lucerini ac Samnites ad internecionem cæsi; eoque ira processit, ut Romæ quoque, quum de colonis mittendis Luceriam consuleretur senatus, multi delendam urbem censerent. Præter odium, quod exsecrabile in bis captos erat, longinquitas quoque abhorrere a relegandis tam procul ab domo civibus inter tam infestas gentes cogebat. Vicit tamen sententia, ut mitterentur coloni; duo millia et quingenti missi. Eodem anno, quum omnia infida Romanis essent, Capuæ quoque occultæ principum conjurationes factæ. De quibus quum ad senatum relatum esset, haudquaquam neglecta res est; quæstiones decretæ, dictatoremque quæstionibus exercendis dici placuit. C. Mænius dictus; is M. Foslium magistrum equitum dixit. Ingens erat magistratus ejus terror; itaque sive timore ejus, seu conscientia, Calavios, Ovium Noviumque (ea capita conjurationis fuerant), priusquam

Digitized by Google

portes; et les trois places, à la même heure et par la même ruse, se trouvèrent enlevées. Mais comme les généraux n'étaient pas présens lorsqu'elles furent emportées, il n'y eut aucune borne aux massacres; et la nation des Ausones, dont le crime de défection était à peine constant, fut exterminée comme si elle eût fait aux Romains une guerre à mort.

XXVI. La même année, par une trahison qui livra aux ennemis la garnison romaine, Lucérie retomba au pouvoir des Samnites; mais les traîtres ne jouirent pas long-temps de l'impunité. L'armée romaine n'était pas loin de là : à la première attaque, elle reprend la ville, située dans une plaine. Les Lucériens et les Samnites furent tous passés au fil de l'épée; et l'animosité alla si loin, qu'à Rome même, lorsqu'un envoi de colons à Lucérie fut mis en délibération dans le sénat, beaucoup furent d'avis qu'on rasât la ville. Outre la haine implacable qu'avaient excitée ces deux défections, l'éloignement aussi forçait d'envisager avec dégoût le projet de reléguer des citoyens à une pareille distance de Rome, au milieu de nations tellement hostiles. L'avis d'envoyer des colons prévalut cependant : il en fut envoyé deux mille cinq cents. Cette même année, où, de toutes parts, on était infidèle aux Romains, à Capoue aussi les principaux citoyens tramaient sourdement des conspirations. Un rapport ayant été fait à leur sujet au sénat, on ne négligea aucunement la chose. Des enquêtes furent décrétées, et l'on crut devoir nommer un dictateur pour les diriger. Ce dictateur fut C. Ménius; il choisit M. Foslius pour général de la cavalerie. Cette magistrature causait une grande terreur; et, soit l'effet de la crainte qu'elle inspirait, soit la conscience de leur

Digitized by Google

nominarentur apud dictatorem, mors haud dubie ab ipsis conscita judicio subtraxit. Deinde, ut quæstioni campanæ materia decessit, versa Romam interpretando res : non nominatim, qui Capuæ, sed in universum, qui usquam coissent conjurassentve adversus rempublicam, quæri senatum jussisse; et coitiones, honorum adipiscendorum caussa factas, adversus rempublicam esse : latiorque et re et personis quæstio fieri; haud abnuente dictatore, sine fine ulla quæstionis suæ jus esse. Postulabantur ergo nobiles homines; adpellantibusque tribunos nemo erat auxilio, quin nomina reciperentur. Inde nobilitas, nec hi modo, in quos crimen intendebatur, sed universi simul, negare, nobilium id crimen esse; quibus, si nulla obstetur fraude, pateat via ad honorem, sed hominum novorum; ipsos adeo dictatorem magistrumque equitum reos magis, quam quæsitores idoneos ejus criminis esse : intellecturosque ita id esse, simul magistratu abissent. Tum enimvero Mænius, jam famæ magis, quam imperii, memor, progressus in concionem ita verba fecit : « Et omnes anteactæ vitæ vos conscios habeo, Quirites, et hic ipse honos, delatus ad me, testis est innocentiæ meæ; neque enim, quod sæpe alias, quia ita tempora postulabant reipublicæ, qui bello clarissimus esset, sed qui maxime procul ab his coitionibus vitam egisset, dictator deligendus

Digitized by Google

faute, Calavius, Ovius et Novius (ces personnages avaient été chefs de la conjuration) n'attendirent pas qu'on les citât devant le dictateur, et une mort qu'indubitablement ils se donnèrent eux-mêmes les déroba à son jugement. Quand ensuite la Campanie cessa d'offrir matière à enquête, on vint continuer les investigations à Rome. La commission se fondait sur ce que le sénat avait ordonné qu'il serait informé contre ceux qui auraient, non pas à Capoue nommément, mais en quelque lieu, en quelque circonstance que ce fût, comploté, conjuré contre la république; et sur ce que les complots formés en vue de s'accaparer les honneurs menaçaient la république dans son organisation. Par cette interprétation, elle se mit à même d'embrasser plus d'objets et de personnes; et le dictateur se prêtait volontiers à cet accroissement sans bornes de sa juridiction. Les hommes de condition élevée se trouvaient donc sommés de comparaître et, bien qu'ils en appelassent aux tribuns, personne ne venait à leur secours pour empêcher leurs noms d'être couchés sur la liste. Enfin la noblesse, non pas seulement ceux contre qui se dirigeaient les accusations, mais le corps entier, de protester que ce crime n'était pas celui des nobles, auxquels, si aucune fraude n'y apportait obstacle, la voie était ouverte aux honneurs, mais des hommes nouveaux, à commencer par le dictateur et le général de la cavalerie, qui, dans cette instruction, devraient bien plutôt figurer comme accusés que comme juges; et qu'ils comprendraient qu'il en était ainsi, aussitôt qu'ils seraient sortis de magistrature. Alors Ménius, plus jaloux de sa réputation que de son autorité, se présenta devant l'assemblée du peuple et parla en ces termes: « J'ai

Digitized by Google

exercendis quæstionibus fuit. Sed quoniam quidam nobiles homines (qua de caussa, vos existimare, quam me pro magistratu quidquam incompertum dicere, melius est) primum ipsas expugnare quæstiones omni ope adnisi sunt : dein, postquam ad id parum potentes erant, ne caussam dicerent, in præsidia adversariorum, adpellationem et tribunicium auxilium, patricii confugerunt; postremo repulsi inde (adeo omnia tutiora, quam ut innocentiam suam purgarent, visa) in nos inruerunt, et privatis dictatorem poscere reum verecundiæ non fuit : ut omnes dii hominesque sciant, ab illis, etiam quæ non possint, tentari, ne rationem vitæ reddant; me obviam ire crimini, et obferre me inimicis reum, dictatura me abdico. Vos quæso, consules, si vobis datum ab senatu negotium fuerit, in me primum et hunc M. Foslium quæstiones exerceatis; ut adpareat, innocentia nostra nos, non majestate honoris, tutos a criminationibus istis esse. » Abdicat inde se dictatura, et post eum confestim Foslius magisterio equitum : primique apud consules (iis enim ab senatu mandata res est) rei facti, adversus nobilium testimonia egregie absolvuntur. Publilius etiam Philo, multiplicatis summis honoribus, post res tot domi belloque gestas, ceterum invisus nobilitati, caussam dixit, absolutusque est. Nec diutius, ut fit, quam dum recens erat, quæstio per

Digitized by Google

dans vous tous des témoins de ma vie passée, Romains, et cet honneur même qui m'a été déféré atteste mon innocence. Car, en créant un dictateur pour diriger les présentes enquêtes, il vous a fallu choisir, non pas, comme tant d'autres fois, parce que les conjonctures dans lesquelles se trouvait la république le demandaient ainsi, le personnage le plus éminent par ses qualités guerrières, mais l'homme qui, durant sa vie entière, s'était tenu le plus loin de ces cabales. Mais puisque certains nobles (par des motifs à l'égard desquels il me sied moins, dans l'exercice d'une magistrature, d'émettre quelque opinion hasardée, que de vous les laisser apprécier) se sont d'abord efforcés de tout leur pouvoir d'anéantir les enquêtes elles-mêmes; puis, voyant qu'il ne leur était guère aisé d'y réussir, ont, pour éviter de présenter leur défense, cherché un refuge parmi leurs adversaires, et invoqué, eux patriciens, le secours des tribuns; qu'enfin, repoussés de ce côté, ils en sont venus (tant entreprendre de prouver leur innocence semblait le parti le moins sûr de tous!) à nous attaquer nous-mêmes, et n'ont pas eu honte de donner l'exemple d'un dictateur signalé comme coupable par des individus sans caractère public; moi, afin de convaincre tous les dieux et tous les hommes que, tandis qu'ils ont recours même aux plus illicites moyens pour éviter de rendre compte de leur vie, je veux aller au devant de l'accusation, et m'offrir aux attaques de mes ennemis, j'abdique la dictature. Je vous prie, consuls, si le sénat vous confère la mission d'informer, de diriger vos enquêtes contre moi d'abord, et contre M. Foslius ici présent, afin qu'il soit visible que c'est notre innocence, et non la majesté de nos dignités qui nous met au dessus



Digitized by Google

clara nomina reorum viguit; inde labi cœpit ad viliora capita, donec coitionibus factionibusque, adversus quas comparata erat, obpressa est.

XXVII. Earum fama rerum, magis tamen spes campanæ defectionis, in quam conjuratum erat, Samnites, in Apuliam versos, rursus ad Caudium revocavit : ut inde ex propinquo, si qui motus occasionem aperiret, Capuam Romanis eriperent. Eo consules cum valido exercitu venerunt; et primo circa saltus, quum utrimque ad hostem iniqua via esset, cunctati sunt : deinde Samnites per aperta loca brevi circuitu in loca plana, campanos campos, agmen demittunt, ibique primum castra in conspectu hostibus data : deinde levibus prœliis, equitum sæpius, quam peditum, utrimque periculum factum : nec aut eventus eorum Romanum, aut

Digitized by Google

de pareilles inculpations. » Ces mots prononcés, il abdique la dictature, et aussitôt après Foslius se démet de sa charge de général de la cavalerie; puis, traduits les premiers devant les consuls (car ce fut à eux que le sénat remit le soin de ces poursuites), ils sont, malgré les dépositions des nobles, absous d'une manière éclatante. Publilius Philo, qui tant de fois avait été élevé aux suprêmes honneurs, qui avait rendu tant de signalés services comme magistrat et comme général, mais qui était haï de la noblesse, également traduit devant les consuls, fut également absous. Au reste, comme il arrive d'ordinaire, ce fut seulement dans les commencemens que la commission des enquêtes déploya quelque vigueur vis-à-vis des noms illustres: bientôt ses investigations n'allèrent plus chercher que des individus obscurs, jusqu'au moment où les cabales et les factions, contre lesquelles on l'avait établie, finirent par la renverser.

XXVII. Le bruit de ces dissensions, mais plus encore l'espoir de la défection de la Campanie, premier objet de la conjuration, ramena de nouveau vers Caudium les Samnites, qui s'étaient avancés dans l'Apulie; ils voulaient être à portée, si quelque mouvement leur en fournissait l'occasion, d'enlever Capoue aux Romains. Les consuls se dirigèrent sur ce point avec une forte armée. D'abord ils perdirent quelque temps auprès des défilés, les chemins pour arriver à l'ennemi étant partout fort difficiles; mais bientôt les Samnites, prenant un léger détour par des endroits découverts, firent descendre leur armée en plat pays, dans les plaines de la Campanie, où, pour la première fois, les Romains eurent la vue de leur camp. Alors les deux partis essayèrent leurs forces dans de petits combats, plus souvent



Digitized by Google

moræ, qua trahebant bellum, pœnitebat. Samnitium contra ducibus, et carpi parvis quotidie damnis, et senescere dilatione belli vires suæ videbantur; itaque in aciem procedunt, equitibus in cornua divisis : quibus præceptum erat, intentiores ad respectum castrorum, ne qua eo vis fieret, quam ad prœlium, starent : aciem pediti tutam fore. Consulum Sulpicius in dextro, Pœtelius in lævo cornu consistunt. Dextra pars, qua et Samnites raris ordinibus, aut ad circumeundos hostes, aut ne ipsi circumirentur, constiterant, latius patefacta stetit. Sinistris, præterquam quod confertiores steterant, repentino consilio Pœtelii consulis additæ vires : qui subsidiarias cohortes, quæ integræ ad longioris pugnæ casus reservabantur, in primam aciem extemplo emisit; universisque hostem primo inpetu viribus inpulit. Commota pedestri acie Samnitium, eques in pugnam succedit; in hunc, transverso agmine inter duas acies se inferentem, romanus equitatus concitat equos; signaque et ordines peditum atque equitum confundit, donec universam ab ea parte avertit aciem. In eo cornu non Pœtelius solus, sed Sulpicius etiam, hortator adfuerat, avectus ab suis nondum conserentibus manus ad clamorem, ab sinistra parte prius exortum; unde, haud dubiam victoriam cernens, quum ad suum cornu tenderet cum mille ducentis viris, dissimi-

Digitized by Google

de cavalerie que d'infanterie; et les Romains n'avaient lieu d'être mécontens ni de l'issue de ces escarmouches, ni du système de temporisation adopté par eux dans cette guerre. Les généraux samnites, au contraire, sentaient que ces petites pertes diminuaient chaque jour leurs forces, et que les lenteurs de la guerre les minaient insensiblement. Ils s'avancent donc au combat, après avoir réparti sur les ailes leur cavalerie, à laquelle il était recommandé de s'occuper du camp, pour empêcher qu'il ne fût attaqué, plutôt que de l'action, l'infanterie devant suffire à la sûreté de l'armée. Quant aux consuls, Sulpicius prend le commandement de l'aile droite, Pételius celui de l'aile gauche. Il fut donné un plus grand front à la première, côté où les Samnites, soit dans le dessein d'envelopper leurs ennemis, soit dans la crainte d'être enveloppés eux-mêmes, avaient beaucoup étendu leurs lignes. A la gauche, la ligne de bataille, outre qu'elle était plus serrée, acquit encore de la force par le parti que prit tout à coup le consul Pételius de faire avancer de suite aux premiers rangs les cohortes subsidiaires, que l'on réservait ordinairement en entier pour les chances d'une longue action. Portant ainsi toutes ses forces contre l'ennemi dès le premier choc, il le fit plier. La cavalerie samnite, voyant l'infanterie ébranlée, s'avance à son tour au combat. Tandis qu'elle se portait en travers entre les deux lignes de bataille, la cavalerie romaine accourt de son côté, culbute cavalerie et infanterie, confond leurs enseignes et leurs rangs, tant qu'enfin elle met tout en déroute sur ce point. Cette aile n'avait pas été encouragée seulement par Pételius, mais encore par Sulpicius, qui, aux premiers cris partis de la gauche,

Digitized by Google

lem ibi fortunam invenit; Romanos loco pulsos, victorem hostem signa in perculsos inferentem. Ceterum omnia mutavit repente consulis adventus: nam et conspectu ducis refectus militum est animus; et, majus quam pro numero auxilium, advenerant fortes viri; et partis alterius victoria audita, mox visa etiam, prœlium restituit. Tota deinde jam vincere acie Romanus, et, omisso certamine, cædi capique Samnites; nisi qui Maleventum, cui nunc urbi Beneventum nomen est, perfugerunt. Ad triginta millia cæsa aut capta Samnitium, proditum memoriæ est.

XXVIII. Consules, egregia victoria parta, protinus inde ad Bovianum obpugnandum legiones ducunt; ibique hiberna egerunt, donec ab novis consulibus * L. Papirio Cursore quintum, C. Junio Bubulco iterum, nominatus dictator C. Pœtelius cum M. Foslio magistro equitum exercitum accepit. Is, quum audisset arcem fregellanam ab Samnitibus captam, omisso Boviano ad Fregellas pergit; unde, nocturna Samnitium fuga sine certamine receptis Fregellis, præsidioque valido inpo-

* U. C. 441. A. C. 313.

Digitized by Google

laissant les siens qui ne combattaient pas encore, y était accouru. Voyant la victoire assurée de ce côté, il retourne, à la tête de douze cents hommes d'élite, à son aile droite, où il trouve une fortune bien contraire, les Romains délogés de leur position, l'ennemi vainqueur, pressant de plus en plus des troupes découragées. Au reste, le retour du consul changea tout en un moment: car la vue du chef rendit le courage aux soldats; l'arrivée des hommes d'élite fut un plus puissant secours que leur nombre ne semblait le promettre; et la nouvelle de la victoire remportée sur l'autre point, victoire dont on ne tarda pas même à pouvoir s'assurer par ses yeux, rétablit le combat. Bientôt les Romains furent vainqueurs sur toute l'étendue de la ligne; et les Samnites, renonçant à se défendre, se laissèrent tuer ou emmener prisonniers. Il n'échappa que ceux qui coururent se réfugier dans Malevent, ville que l'on nomme aujourd'hui Bénevent. Les historiens portent à trente mille le nombre des Samnites pris ou tués dans cette affaire.

XXVIII. Les consuls, après cette belle victoire, conduisent sur-le-champ les légions devant Bovianum, pour en faire le siège. Ils y passèrent l'hiver, jusqu'au moment où les nouveaux consuls L. Papirius Cursor et C. Junius Bubulcus, qui l'étaient, Papirius pour la cinquième fois et Cursor pour la seconde, remirent l'armée à C. Pételius, nommé dictateur, et ayant M. Foslius pour général de la cavalerie. Pételius, apprenant que la place de Frégelles était tombée au pouvoir des Samnites, laissa Bovianum et marcha vers Frégelles, qui fut reprise sans combat, les Samnites l'ayant abandonnée pendant la nuit. Après y avoir mis une forte garnison, il revint dans la Campanie, où il se proposait principalement de prendre

sito, in Campaniam reditum maxime ad Nolam armis repetendam; eo se intra mœnia, sub adventum dictatoris, et Samnitium omnis multitudo et Nolani agrestes contulerant. Dictator, urbis situ circumspecto, quo apertior aditus ad mœnia esset, omnia ædificia (et frequenter ibi habitabatur) circumjecta muris incendit; nec ita multo post, sive a Pœtelio dictatore, sive ab C. Junio consule (nam utrumque traditur) Nola est capta. Qui captæ decus Nolæ ad consulem trahunt, adjiciunt, Atinam et Calatiam ab eodem captas; Pœtelium autem, pestilentia orta, clavi figendi caussa dictatorem dictum. Suessa et Pontiæ eodem anno coloniæ deductæ sunt. Suessa Auruncorum fuerat: Volsci Pontias, insulam sitam in conspectu litoris sui, incoluerant; et, Interamna et Casinum ut deducerentur coloniæ, senatusconsultum factum est; sed triumviros creavere, ac misere colonorum quatuor millia insequentes consules* M. Valerius, P. Decius.

XXIX. Profligato fere Samnitium bello, priusquam ea cura decederet patribus romanis, etrusci belli fama exorta est; nec erat ea tempestate gens alia, cujus secundum gallicos tumultus arma terribiliora essent, quum propinquitate agri, tum multitudine hominum. Itaque, altero consulum in Samnio reliquias belli persequente,

* U. C. 442. A. C. 310.

Digitized by Google

Nola. A la nouvelle de l'arrivée du dictateur, toutes les troupes samnites et tous les habitans de son territoire s'étaient réfugiés dans ses murs. Le dictateur, après avoir reconnu l'enceinte de la ville, afin que l'accès jusqu'au pied des murailles fût plus libre, fit incendier toutes les maisons (et le nombre en était considérable) qui se trouvaient en avant des remparts. Nola fut prise au bout de fort peu de temps, soit par le dictateur Pételius, soit (car cette conquête est attribuée à l'un et à l'autre) par le consul C. Junius. Ceux qui attribuent au consul l'honneur de la prise de Nola ajoutent qu'il se rendit aussi maître d'Atina et de Calatia. Selon eux, Pételius fut nommé dictateur, à l'occasion d'une peste qui se manifesta, pour ficher le clou. Cette même année, furent établies les colonies de Suessa et de Pontia. Suessa avait appartenu aux Aurunces, et Pontia, île située vis-à-vis de leur littoral, aux Volsques. Il fut aussi promulgué un sénatus-consulte ordonnant que des colonies seraient conduites à Interamnum et à Casinum; mais ce furent les consuls suivans, M. Valerius et P. Decius, qui créèrent les triumvirs et envoyèrent les colons au nombre de quatre mille.

XXIX. Au moment où la guerre des Samnites était presque terminée, avant toutefois que le sénat de Rome fût entièrement délivré de ce soin, se répandit le bruit d'une guerre avec les Étrusques. Il n'y avait point, à cette époque, de nation dont les armes, après celles des Gaulois, fussent plus redoutées, soit à cause de la proximité de son territoire, soit à cause du grand nombre d'hommes qu'elle pouvait mettre sur pied. Aussi, tandis que l'un des consuls demeurait dans le Samnium pour

Digitized by Google

P. Decius, qui graviter æger Romæ restiterat, auctore senatu dictatorem C. Junium Bubulcum dixit; is, prout rei magnitudo postulabat, omnes juniores sacramento adigit : arma, quæque alia res poscit, summa industria parat : nec tantis adparatibus elatus de inferendo bello agitat, quieturus haud dubie, nisi ultro arma Etrusci inferrent. Eadem in comparando cohibendoque bello consilia et apud Etruscos fuere; neutri finibus egressi; et censura clara eo anno Ap. Claudii et C. Plautii fuit; memoriæ tamen felicioris ad posteros nomen Appii, quod viam munivit, et aquam in Urbem duxit, eaque unus perfecit; quia, ob infamem atque invidiosam senatus lectionem verecundia victus, collega magistratu se abdicaverat. Appius, jam inde antiquitus insitam pertinaciam familiæ gerendo, solus censuram obtinuit. Eodem Appio auctore, Potitii, gens, cujus ad aram Maximam Herculis familiare sacerdotium fuerat, servos publicos, ministerii delegandi caussa, sollemnia ejus sacri docuerat. Traditur inde lectu mirabile, et quod dimovendis statu suo sacris religionem facere posset, quum duodecim familiæ ea tempestate Potitiorum essent, puberes ad triginta, omnes intra annum cum stirpe exstinctos : nec nomen tantum Potitiorum interisse, sed censorem etiam Appium, memori deum ira, post aliquot annos luminibus captum.

Digitized by Google

y poursuivre les restes de la guerre, P. Decius, qu'une grave maladie avait retenu à Rome, nomma, par ordre du sénat, un dictateur, qui fut C. Junius Bubulcus. Celui-ci, ainsi que l'exigeait la gravité du péril, enrôle toute la jeunesse, fait préparer, avec la plus grande activité, des armes et tout ce qui est nécessaire; et, sans se laisser éblouir par de si grands préparatifs, il suspend tout projet d'agression, bien décidé à rester tranquille, à moins que les Étrusques ne viennent attaquer d'eux-mêmes. Les Étrusques, de leur côté, s'attachèrent de la même manière à préparer et à suspendre la guerre. Ni les uns ni les autres ne franchirent les limites de leur territoire. Cette année fut signalée aussi par la censure mémorable d'Ap. Claudius et de C. Plautius. C'est toutefois le nom d'Appius qui réveillera chez la postérité de plus beaux souvenirs, parce qu'il construisit une route et fit arriver de l'eau dans Rome, travaux qu'il acheva à lui seul. Son collègue, n'osant pas lutter plus long-temps contre le blâme né de l'odieuse et partiale révision du sénat, avait abdiqué sa magistrature. Appius, qui conservait cette opiniâtreté de tout temps héréditaire dans sa famille, garda seul la censure. C'était d'après l'autorisation de ce même Appius, que les Potitius, famille qui était en possession du sacerdoce particulier, consistant à desservir le très-grand autel d'Hercule, avaient, pour se débarrasser d'un ministère qui les gênait, formé des esclaves publics aux cérémonies de ce culte. Les écrivains rapportent, à ce sujet, une chose qu'il est impossible de lire sans étonnement, et qui est bien faite pour réprimer la hardiesse des novateurs en fait de rits et de cultes : c'est que la famille des Potitius, qui alors formait douze branches et comp-

Digitized by Google

XXX. Itaque consules, qui eum annum secuti sunt*, C. Junius Bubulcus tertium et Q. Æmilius Barbula iterum, initio anni quæsti apud populum, deformatum ordinem prava lectione senatus, qua potiores aliquot lectis præteriti essent; negaverunt, eam lectionem se, quæ sine recti pravique discrimine ad gratiam ac libidinem facta esset, observaturos : et senatum extemplo citaverunt eo ordine, qui ante censores Ap. Claudium et C. Plautium fuerat. Et duo imperia eo anno dari cœpta per populum, utraque pertinentia ad rem militarem : unum, ut tribuni militum seni deni in quatuor legiones a populo crearentur; quæ antea, perquam paucis suffragio populi relictis locis, dictatorum et consulum ferme fuerant beneficia; tulere eam rogationem tribuni plebei L. Atilius, C. Marcius. Alterum, ut duumviros navales classis ornandæ reficiendæque caussa idem populus juberet; lator hujus plebisciti fuit M. Decius tribunus plebis. Ejusdem anni rem dictu parvam præterirem, ni ad religionem visa esset pertinere. Tibicines, quia prohibiti a proximis censoribus erant in æde

* U. C. 443. A. C. 309.

Digitized by Google

tait jusqu'à trente mâles en âge de puberté, périt entière dans l'année, et se trouva éteinte. La colère des dieux ne se borna pas à anéantir le nom des Potitius; elle atteignit même le censeur Appius, qui, quelques années après, perdit entièrement la vue.

XXX. Aussi les consuls de l'année suivante, C. Junius Bubulcus et Q. Émilius Barbula, qui étaient revêtus de cette dignité, Bubulcus pour la troisième fois et Barbula pour la seconde, ne furent pas plus tôt entrés en charge, qu'ils se plaignirent au peuple de ce qu'on avait dégradé le sénat par une révision pleine d'injustice, en rejetant des personnages recommandables, pour leur substituer des hommes peu estimés; ils déclarèrent qu'ils ne tiendraient aucun compte de ces choix, faits sans distinction du bon et du mauvais, et qui étaient l'ouvrage du caprice et de la passion : puis ils reproduisirent à l'instant l'ancienne liste du sénat, telle qu'elle existait avant la censure d'Ap. Claudius et de C. Plautius. Cette année aussi le peuple nomma pour la première fois à deux commandemens, appartenant l'un et l'autre au militaire. L'un était celui des tribuns des soldats, dont il fut décidé qu'il créerait seize pour quatre légions, tandis qu'auparavant, à l'exception de quelques-uns dont l'élection lui était abandonnée, ils étaient au choix des dictateurs et des consuls : cette loi fut présentée par les tribuns du peuple L. Atilius et C. Marcius. L'autre était celui des décemvirs maritimes, chargés de l'équipement et de la réparation de la flotte, dont il fut pareillement décidé que le choix appartiendrait au peuple : l'auteur de ce plébiscite fut le tribun du peuple M. Decius. Il arriva la même année un évènement peu digne d'être raconté, et que je passerais sous silence, s'il n'eût paru intéresser la religion. Les joueurs de flûte,

Digitized by Google

Jovis vesci, quod traditum antiquitus erat, ægre passi, Tibur uno agmine abierunt : adeo ut nemo in Urbe esset, qui sacrificiis præcineret. Ejus rei religio tenuit senatum; legatosque Tibur miserunt, ut darent operam, ut hi homines Romanis restituerentur. Tiburtini, benigne polliciti, primum adcitos eos in curiam hortati sunt, uti reverterentur Romam : postquam perpelli nequibant, consilio, haud abhorrente ab ingeniis hominum, eos adgrediuntur. Die festo alii alios per speciem celebrandarum cantu epularum invitant, et vino, cujus avidum ferme genus est, oneratos sopiunt : atque ita in plaustra somno vinctos conjiciunt, ac Romam deportant; nec prius sensere, quam, plaustris in foro relictis, plenos crapulæ eos lux obpressit. Tunc concursus populi factus, inpetratoque, ut manerent, datum, ut triduum quotannis ornati, cum cantu atque hac, quæ nunc sollemnis est, licentia per urbem vagarentur; restitutumque in æde vescendi jus iis, qui sacris præcinerent. Hæc inter duorum ingentium bellorum curam gerebantur.

Digitized by Google

mécontens de ce que les derniers censeurs leur avaient interdit de prendre part aux banquets dans le temple de Jupiter, ce qui était consacré par un antique usage, se retirèrent tous à Tibur, en sorte qu'il ne resta personne à Rome pour jouer pendant les sacrifices. Cet incident alarma la religion du sénat, et les sénateurs envoyèrent engager les habitans de Tibur à faire leur possible pour que ces hommes fussent rendus aux Romains. Les Tiburtins, ayant promis de ne rien négliger à cet égard, font d'abord venir les joueurs de flûte dans le lieu où s'assemblait leur sénat, et les exhortent à retourner à Rome. Voyant qu'ils ne pouvaient les y décider, ils usent envers eux d'un stratagème en rapport avec le caractère de cette espèce d'hommes. Un jour de fête, sous prétexte que la musique ajouterait à la joie des festins, chacun les invite séparément, et le vin, dont les gens de cette profession sont ordinairement avides, leur est prodigué à tel point, qu'ils s'endorment profondément; et quand ils sont ainsi plongés dans le sommeil, on les jette sur des chariots, et on les transporte à Rome. Ils ne s'en aperçurent que le lendemain, lorsque le jour les surprit, pleins d'ivresse, sur les chariots, laissés au milieu du Forum. Alors il se fit un grand concours de peuple, et l'on obtint d'eux qu'ils resteraient à Rome. Il leur fut accordé de se promener chaque année, durant trois jours, par la ville, en chantant et en se livrant à cette joie licencieuse qu'ils font éclater encore aujourd'hui. On leur rendit aussi le droit de prendre part aux banquets dans le temple du dieu, toutes les fois qu'ils joueraient pendant les sacrifices. Ces choses se passaient durant les préparatifs de deux grandes guerres.

Digitized by Google

XXXI. Consules inter se provincias partiti; Junio Samnites, Æmilio novum bellum Etruria sorte obvenit. In Samnio Cluviam, præsidium romanum, quia nequiverat vi capi, obsessum fame in deditionem acceperant Samnites, verberibusque fœdum in modum laceratos occiderant deditos. Huic infensus crudelitati Junius, nihil antiquius obpugnatione cluviana ratus, quo die adgressus est mœnia, vi cepit, atque omnes puberes interfecit. Inde victor exercitus Bovianum ductus; caput hoc erat Pentrorum Samnitium, longe ditissimum atque opulentissimum armis virisque. Ibi quia haud tantum irarum erat, spe prædæ milites accensi, oppido potiuntur; minus itaque sævitum in hostes est : prædæ plus pene, quam ex omni Samnio umquam, egestum, benigneque omnis militi concessa. Et postquam præpotentem armis Romanum nec acies subsistere ullæ, nec castra, nec urbes poterant; omnium principum in Samnio eo curæ sunt intentæ, ut insidiis quæreretur locus, si qua licentia populando effusus exercitus excipi ac circumveniri posset. Transfugæ agrestes et captivi quidam, pars forte, pars consilio oblati, congruentia ad consulem adferentes, quæ et vera erant, pecoris vim ingentem in saltum avium conpulsam esse, perpulerunt, ut prædatum eo expeditæ ducerentur legiones. Ibi ingens hostium exercitus itinera occultus insederat,

Digitized by Google

XXXI. Les consuls se partagèrent leurs provinces : le Samnium échut à Junius, la nouvelle guerre d'Étrurie à Émilius. Les Samnites, furieux de n'avoir pu emporter de vive force Cluvia, ville du Samnium, après l'avoir réduite par la famine, avaient déchiré de verges d'une manière barbare la garnison romaine, qui s'était rendue à discrétion, puis l'avaient massacrée. Junius, indigné de cette cruauté, et n'ayant rien de plus pressé que d'assiéger à son tour Cluvia, enleva cette place dès le premier jour qu'il attaqua ses murs, et fit main basse sur tous ceux qui étaient en âge de porter les armes. De Cluvia, l'armée victorieuse fut dirigée sur Bovianum. C'était la capitale des Samnites Pentres, et du Samnium la cité infiniment la plus riche, et la mieux pourvue d'armes et de soldats. Là, comme il n'existait pas autant de ressentiment, on enflamme par l'espoir du butin les soldats, qui s'emparent de la ville. Les ennemis furent donc traités avec moins de rigueur. On recueillit plus de butin qu'on n'en avait jamais tiré de tout le Samnium, et il fut généreusement abandonné tout entier au soldat. Comme il n'y avait point de lignes de bataille, point de camp, point de villes qui pussent arrêter le soldat romain tout-puissant par ses armes, les chefs des Samnites s'appliquèrent unanimement à chercher un lieu propre aux embuscades, en cas que l'armée romaine, par quelque désordre auquel elle se laisserait aller en pillant, vînt à offrir la possibilité de la surprendre et de l'envelopper. Des paysans se donnant pour transfuges, quelques prisonniers, dont les uns étaient tombés par hasard entre les mains des soldats, et dont les autres s'étaient laissé prendre à dessein, annoncèrent au consul qu'une immense quantité de bé-



Digitized by Google

et, postquam intrasse Romanos vidit saltum, repente exortus cum clamore ac tumultu incautos invadit. Et primo nova res trepidationem fecit, dum arma capiunt, sarcinas congerunt in medium : dein, postquam, ut quisque liberaverat se onere, aptaveratque armis, ad signa undique coibant, et notis ordinibus in vetere disciplina militiæ, jam sine præcepto ullius sua sponte struebatur acies. Consul, ad ancipitem maxime pugnam advectus, desilit ex equo, et Jovem Martemque atque alios testatur deos, «se nullam suam gloriam inde, sed prædam militi quærentem, in eum locum devenisse; neque in se aliud, quam nimiam ditandi ex hoste militis curam, reprehendi posse : ab eo se dedecore nullam rem aliam, quam virtutem militum, vindicaturam; conniterentur modo uno animo omnes invadere hostem, victum acie, castris exutum, nudatum urbibus, ultimam spem furto insidiarum tentantem, et loco, non armis, fretum. Sed quem esse jam virtuti romanæ inexpugnabilem locum?» Fregellana arx, soranaque, et ubicumque iniquo successum erat loco, memorabantur. His accensus miles, omnium inmemor difficultatium, vadit adversus inminentem hostium aciem; ibi paullum laboris fuit, dum in adversum clivum erigitur agmen : ceterum, postquam prima signa planiciem summam ceperunt, sensitque acies æquo se jam insti-

Digitized by Google

tail se trouvait rassemblée dans des pâturages écartés, au milieu d'un bois; et l'uniformité de ces rapports, qui d'ailleurs étaient vrais, le détermina à conduire promptement les légions s'emparer de cette proie. Là, une nombreuse armée de Samnites s'était postée en embuscade le long du chemin ; et dès qu'elle vit les Romains engagés dans le défilé, elle se leva tout à coup en poussant des cris, et fondit avec grand bruit sur les légions, qui n'étaient nullement sur leurs gardes. D'abord la surprise causa un trouble qui dura tout le temps qu'on mit à s'armer, et à rassembler au centre les bagages : mais après que chacun se fut débarrassé de sa charge, et eut pris ses armes, de toutes parts les troupes se rallièrent autour de leurs enseignes, formant leurs rangs en soldats depuis long-temps habitués au service; et d'elle-même, sans le commandement de personne, l'armée se mettait déjà en ligne de bataille. Le consul, arrivé à l'endroit où le combat devait présenter les chances les plus hasardeuses, saute à bas de son cheval, puis atteste Jupiter, Mars et les autres dieux, « que ce n'était nullement le soin de sa gloire, mais le désir de procurer du butin au soldat, qui l'avait conduit en ce lieu, et qu'on ne pouvait le blâmer que d'avoir eu trop à cœur d'enrichir le soldat aux dépens de l'ennemi ; que ce blâme, le courage des soldats pouvait seul l'en justifier; qu'il leur suffirait de faire un commun effort, et de se porter tous d'un même esprit contre cet ennemi, vaincu en bataille rangée, dépouillé de ses camps, de ses villes, qui cherchait une dernière ressource dans le stratagème des embûches, et qui mettait sa confiance dans le lieu, non dans les armes. Mais quelle position était désormais inexpugnable à la valeur romaine? » Il



Digitized by Google

tisse loco, versus extemplo est terror in insidiatores, easdemque latebras, quibus se paullo ante texerant, palati atque inermes fuga repetebant : sed loca difficilia, hosti quæsita, ipsos tum sua fraude inpediebant. Itaque ergo perpaucis effugium patuit : cæsa ad viginti millia hominum, victorque Romanus ad oblatam ultro ab hoste prædam pecorum discurrit.

XXXII. Dum hæc geruntur in Samnio, jam omnes Etruriæ populi præter Arretinos ad arma ierant; ab obpugnando Sutrio, quæ urbs, socia Romanis, velut claustra Etruriæ erat, ingens orsi bellum. Eo alter consulum Æmilius cum exercitu ad liberandos obsidione socios venit. Advenientibus Romanis, Sutrini commeatus benigne in castra ante urbem posita advexere. Etrusci diem primum consultando, maturarent, traherentne bellum, traduxerunt. Postero die, ubi celeriora, quam tutiora, consilia magis placuere ducibus, sole orto si-

Digitized by Google

rappela les forteresses de Frégelles, de Sora, et toutes les circonstances où l'on avait triomphé des obstacles du lieu. Animé par ces paroles, le soldat, oubliant toutes les difficultés, marche contre l'armée ennemie suspendue sur sa tête. Les légions ne furent pas sans essuyer quelques pertes, tout le temps qu'il leur fallut gravir la hauteur qu'elles avaient en face. Une fois aussi que les premières enseignes eurent atteint le plateau qui la couronnait, et que le corps d'armée sentit qu'il était parvenu à prendre position sur un sol uni, l'épouvante repassa dans l'âme des insidiateurs, qui, se dispersant et jetant leurs armes, cherchèrent à regagner ces mêmes retraites où ils s'étaient tenus cachés peu auparavant; mais, victimes alors de leur propre ruse, les lieux difficiles où ils s'étaient empressés d'attirer l'ennemi les arrêtaient eux-mêmes. Il y en eut donc fort peu qui trouvèrent une issue pour fuir. Vingt mille hommes environ furent taillés en pièces, et le Romain vainqueur courut à ce butin de troupeaux que l'ennemi avait de lui-même pris soin de lui offrir.

XXXII. Tandis que ces évènemens se passent dans le Samnium, tous les peuples de l'Étrurie, à l'exception des Arrétins, avaient déjà pris les armes, et l'attaque de Sutrium, ville alliée des Romains, qui était comme la clef de l'Étrurie, avait été le début de cette grande guerre. Émilius, l'autre consul, s'y rendit avec son armée, pour délivrer les alliés de ce siège. A l'arrivée des Romains, les Sutriniens s'empressèrent de faire transporter des vivres dans leur camp, placé sous les murs de la ville. Les Étrusques passèrent le premier jour à délibérer s'ils traîneraient la guerre en longueur, ou s'ils en hâteraient les opérations. Les chefs

Digitized by Google

gnum pugnæ propositum est, armatique in aciem procedunt. Quod postquam consuli nunciatum est, extemplo tesseram dari jubet, ut prandeat miles, firmatisque cibo viribus arma capiat; dicto paretur. Consul, ubi armatos paratosque vidit, signa extra vallum proferri jussit, et haud procul hoste instruxit aciem. Aliquamdiu intenti utrimque steterunt, exspectantes ut ab adversariis clamor et pugna inciperet; et prius sol meridie se inclinavit, quam telum hinc aut illinc emissum est; inde, ne infecta re abiretur, clamor ab Etruscis oritur, concinuntque tubæ, et signa inferuntur. Nec segnius ab Romanis pugna initur; concurrunt infensis animis; numero hostis, virtute Romanus superat. Anceps prœlium multos utrimque, et fortissimum quemque, absumit : nec prius inclinata res est, quam secunda acies romana ad prima signa, integri fessis, successerunt. Etrusci, quia nullis recentibus subsidiis fulta prima acies fuit, ante signa circaque omnes ceciderunt; nullo umquam prœlio fugæ minus, nec plus cædis fuisset, ni obstinatos mori Tuscos nox texisset; ita ut victores prius, quam victi, pugnandi finem facerent. Post occasum solis signum receptui datum est : nocte ab utroque in castra reditum. Nec deinde quidquam eo anno rei memoria dignæ apud Sutrium gestum est; quia et ex hostium exercitu prima tota acies deleta uno prœlio

Digitized by Google

ayant donné la préférence aux moyens les plus prompts sur les plus sûrs, le lendemain, au lever du soleil, le signal du combat est arboré, et l'armée s'avance en bataille. Lorsque le consul est averti, il fait distribuer sur-le-champ des ordres pour que le soldat mange, et que, ses forces affermies par la nourriture, il prenne les armes. Ces ordres sont exécutés. Le consul, quand il vit les troupes en armes et bien disposées, les fit sortir du camp, et les rangea en bataille à peu de distance de l'ennemi. On s'observa quelque temps des deux côtés, chacun des deux partis attendant que ses adversaires fissent retentir le cri d'attaque, et engageassent le combat; et il était déjà plus de midi, qu'il n'avait pas encore été lancé un seul trait de part ni d'autre. Enfin, ne voulant pas se retirer sans avoir combattu, les Étrusques poussent le cri d'attaque, leurs trompettes sonnent la charge, et leurs enseignes se portent en avant. Les Romains, de leur côté, ne s'avancent pas au combat avec moins de promptitude : les deux armées se choquent avec animosité. L'ennemi l'emporte par le nombre, le Romain par la valeur. Tant que le combat resta indécis, il moissonna de part et d'autre un grand nombre de soldats, et c'étaient les plus braves. La balance ne commença à pencher que lorsque la réserve des Romains se fut portée aux premières lignes, et qu'à des troupes fatiguées succédèrent des troupes fraîches. Les Étrusques, dont les premières lignes ne se trouvèrent appuyées par aucunes réserves fraîches, furent tous tués en avant et autour de leurs enseignes. Jamais aucun combat n'eût offert moins de déroute, ni plus de carnage, si la nuit ne fût venue protéger les Tusciens obstinés à mourir; et même les vainqueurs abandonnèrent le champ de bataille avant

Digitized by Google

fuerat, subsidiariis modo relictis, vix quod satis esset ad castrorum præsidium : et apud Romanos tantum vulnerum fuit, ut plures post prœlium saucii decesserint, quam ceciderant in acie.

XXXIII. Q. Fabius, insequentis anni* consul, bellum ad Sutrium excepit; collega Fabio C. Marcius Rutilus datus est. Ceterum et Fabius supplementum ab Roma adduxit, et novus exercitus domo adcitus Etruscis venit. Permulti anni jam erant, quum inter patricios magistratus tribunosque nulla certamina fuerant; quum ex ea familia, quæ velut fatalis tum tribunis ac plebi erat, certamen oritur. Ap. Claudius censor, circumactis decem et octo mensibus, quod Æmilia lege finitum censuræ spatium temporis erat, quum C. Plautius collega ejus magistratu se abdicasset, nulla vi compelli, ut abdicaret, potuit. P. Sempronius erat tribunus plebis; qui finiendæ censuræ intra legitimum tempus actionem susceperat : non popularem magis, quam justam; nec in vulgus, quam optimo cuique, gratiorem. Is, quum identidem legem Æmiliam recitaret,

* U. C. 444. A. C. 308.

Digitized by Google

les vaincus. Le signal de la retraite ne fut donné qu'après le coucher du soleil, et les deux armées se retirèrent de nuit dans leur camp. De tout le reste de l'année, il ne se passa rien de mémorable auprès de Sutrium ; car, du côté de l'armée ennemie, toute la première ligne avait été détruite dans une seule affaire, les troupes laissées alors en réserve étant à peine suffisantes pour la défense du camp ; et, de celui des Romains, il y eut tant de blessures, qu'il périt beaucoup plus de monde par leurs suites après le combat, qu'il n'en avait été tué dans le combat même.

XXXIII. Q. Fabius, consul de l'année suivante, retrouva la guerre sous les murs de Sutrium : on lui avait donné pour collègue C. Marcius Rutilus. Au reste, Fabius amena de Rome du renfort, et il arriva aux Étrusques une nouvelle armée tirée de leur pays. Il y avait déjà bien des années qu'on ne voyait plus naître aucune querelle entre les magistrats patriciens et les tribuns, lorsqu'il s'en éleva une, suscitée par un membre de cette famille, qui était alors comme fatale aux tribuns et au peuple. Le censeur Ap. Claudius, quand ses dix-huit mois furent révolus, espace de temps fixé pour la censure par la loi Émilia, bien que son collègue C. Plautius eût abdiqué sa magistrature, ne put être contraint par aucun moyen à abdiquer de son côté. P. Sempronius, qui était tribun du peuple, lui intenta une action pour qu'il eût à se démettre de la censure à l'époque déterminée, acte non moins juste que populaire, et qui fut aussi agréable à tout excellent citoyen qu'à la multitude. Comme ce tribun relisait à différentes reprises le texte de la loi Émilia, et qu'il comblait d'éloges son auteur, le dictateur Mam. Émilius, pour avoir resserré dans l'espace de

Digitized by Google

auctoremque ejus Mam. Æmilium dictatorem laudibus ferret; qui quinquennalem ante censuram, et longinquitate potestatem dominantem, intra sex mensium et anni coegisset spatium: «Dic, agedum, inquit, Ap. Claudi, quidnam facturus fueris, si eo tempore, quo C. Furius et M. Geganius censores fuerunt, censor fuisses.» Negare Appius, «interrogationem tribuni magno opere ad caussam pertinere suam: nam, etsi tenuerit lex Æmilia eos censores, quorum in magistratu lata esset, quia post illos censores creatos eam legem populus jussisset, quodque postremum jussisset, id jus ratumque esset; non tamen aut se, aut eorum quemquam, qui post eam legem latam creati censores essent, teneri ea lege potuisse.»

XXXIV. Hæc sine ullius adsensu cavillante Appio: «En, inquit, Quirites, illius Appii progenies, qui, decemvir in annum creatus, altero anno se ipse creavit: tertio, nec ab se, nec ab ullo creatus, privatus fasces et imperium obtinuit; nec ante continuando abstitit magistratu, quam obruerent eum male parta, male gesta, male retenta imperia. Hæc est eadem familia, Quirites, cujus vi atque injuriis compulsi, extorres patria, Sacrum montem cepistis: hæc, adversus quam tribunicium auxilium vobis comparastis: hæc, propter quam duo exercitus Aventinum insedistis: hæc, quæ

Digitized by Google

dix-huit mois la censure auparavant quinquennale, et restreint un pouvoir que cette longue durée rendait exorbitant : « Dis-nous donc, ajouta-t-il, Ap. Claudius, ce que tu aurais fait si tu eusses été censeur à l'époque où le furent C. Furius et M. Geganius? » Appius de soutenir, « que l'interpellation du tribun avait fort peu de rapport à son affaire; car, bien que la loi Émilia eût obligé ces censeurs, puisqu'elle fut portée durant leur magistrature, que le peuple en avait ordonné l'exécution depuis qu'ils avaient été créés censeurs, et que ce qui avait été ordonné par le peuple en dernier lieu était ce qui faisait règle et autorité; cependant ni lui, ni aucun de ceux qui avaient été créés censeurs postérieurement à la promulgation de cette loi, ne pouvaient être tenus de s'y soumettre. »

XXXIV. Ce sophistique raisonnement d'Appius n'obtenant l'approbation de personne, le tribun reprit : « Le voilà, Romains, le descendant de cet Appius, qui, créé décemvir pour une année, se nomma lui-même pour la seconde, et, la troisième, sans avoir été nommé ni par lui-même, ni par qui que ce fût, retint, simple particulier, les faisceaux et le pouvoir, et qui ne se démit de sa magistrature qu'écrasé par ce pouvoir mal acquis, mal géré, mal prorogé. C'est cette même famille, Romains, dont la violence et les injustices vous contraignirent de quitter votre patrie, et vous portèrent à vous emparer du mont Sacré. C'est contre elle que vous vous créâtes l'assistance tribunitienne; c'est à cause d'elle que deux armées du peuple occupèrent l'Aventin; c'est elle qui s'op-

Digitized by Google

fœnebres leges; hæc, quæ agrarias semper inpugnavit: hæc connubia patrum et plebis interrupit: hæc plebi ad curules magistratus iter obsepsit: hoc est nomen multo, quam Tarquiniorum, infestius vestræ libertati. Itane tandem, Ap. Claudi, quum centesimus jam annus sit ab Mam. Æmilio dictatore, tot censores fuerint, nobilissimi fortissimique viri, nemo eorum duodecim tabulas legit? nemo id jus esse, quod postremo populus jussisset, scivit? Immo vero omnes sciverunt; et ideo Æmiliæ potius legi paruerunt, quam illi antiquæ, qua primum censores creati erant, quia hanc postremam jusserat populus: et quia, ubi duæ contrariæ leges sunt, semper antiquæ obrogat nova. An hoc dicis, Appi, non teneri Æmilia lege populum? an populum teneri, te unum exlegem esse? Tenuit Æmilia lex violentos illos censores, C. Furium et M. Geganium; qui, quid iste magistratus in republica mali facere posset, indicarunt: quum, ira finitæ potestatis, Mam. Æmilium, principem ætatis suæ belli domique, ærarium fecerunt: tenuit deinceps omnes censores intra centum annorum spatium: tenet C. Plautium collegam tuum iisdem auspiciis, eodem jure creatum. An hunc non, ut qui optimo jure censor creatus esset, populus creavit? tu unus eximius es, in quo hoc præcipuum ac singulare valeat? Quem tu regem sacrificiorum crees, amplexus regni

Digitized by Google

posa toujours aux lois contre l'usure et aux lois agraires; elle qui prohiba les mariages entre personnes de classe patricienne et de classe plébéienne; elle qui ferma au peuple l'accès aux magistratures curules : c'est là un nom bien plus ennemi de votre liberté que celui des Tarquins. Ainsi donc, Ap. Claudius, depuis déjà cent ans que Mam. Émilius fut dictateur, de tant de personnages du rang le plus élevé et du caractère le plus ferme que Rome a eus pour censeurs, pas un n'a lu la loi des Douze-Tables? pas un ne savait que ce qui fait la loi, c'est ce que le peuple a ordonné en dernier lieu? Loin de là, ils le savaient tous; et voilà pourquoi ils ont obéi à la loi Émilia plutôt qu'à cette antique loi qui créa pour la première fois des censeurs, parce que le peuple l'avait votée la dernière, et que, lorsqu'il y a deux lois contraires, la nouvelle abroge toujours l'ancienne. Prétends-tu, Appius, que le peuple n'est pas lié par la loi Émilia? ou qu'il l'est, et que toi seul tu ne l'es pas? La loi Émilia tenait lié C. Furius et M. Geganius, ces fougueux censeurs, qui montrèrent quel mal une pareille magistrature pouvait faire à la république, quand, par dépit de voir leur puissance limitée, ils privèrent du droit de suffrage Mam. Émilius, le premier homme de son temps durant la guerre comme durant la paix. Depuis, elle a lié pendant cent ans tous les censeurs, et lie aujourd'hui C. Plautius, ton collègue, créé sous les mêmes auspices, en vertu du même plébiscite. Est-ce que le peuple ne l'avait pas créé censeur pour jouir de tous les droits attachés à sa dignité? ou serais-tu l'être par excellence, à qui cette prérogative unique soit dévolue? Celui que tu créeras roi des sacrifices, parce qu'il aura le titre de roi, se dira-t-il créé roi très-légitime de

Digitized by Google

nomen, ut qui optimo jure rex Romæ creatus sit, creatum se dicet? quem semestri dictatura; quem interregno quinque dierum contentum fore putes? quem clavi figendi, aut ludorum caussa dictatorem audacter crees? Quam isti stolidos ac socordes videri creditis eos, qui intra vicesimum diem, ingentibus rebus gestis, dictatura se abdicaverunt, aut qui vitio creati abierunt magistratu? Quid ego antiqua repetam? Nuper intra decem annos C. Mænius dictator, quia, quum quæstiones severius, quam quibusdam potentibus tutum erat, exerceret, contagio ejus, quod quærebat ipse, criminis objectata ab inimicis est, ut privatus obviam iret crimini, dictatura se abdicavit. Nolo ego istam in te modestiam : ne degeneraveris a familia imperiosissima et superbissima : non die, non hora citius, quam necesse est, magistratu abieris; modo ne excedas finitum tempus. Satis est, aut diem, aut mensem censuræ adjicere. Triennium, inquit, et sex menses ultra, quam licet Æmilia lege, censuram geram, et solus geram. Hoc quidem jam regno simile est. An collegam subrogabis, quem ne in demortui quidem locum subrogari fas est? pœnitet enim, quod antiquissimum sollemne, et solum ab ipso, cui fit, institutum deo, ab nobilissimis antistitibus ejus sacri ad servorum ministerium religiosus censor deduxisti; gens antiquior originibus urbis hujus,

Digitized by Google

Rome? Qui croiras-tu que contentera une dictature de six mois, un interrègne de cinq jours? Qui auras-tu l'audace de créer dictateur pour ficher le clou, ou pour donner des jeux? Combien ne dois-tu pas trouver sots et ineptes ceux qui, dans l'intervalle de vingt jours, après avoir fait de grandes choses, abdiquaient la dictature, ou qui se démettaient d'une magistrature pour quelque vice dans leur élection? Mais qu'ai-je besoin de remonter aux temps reculés? Naguère, il n'y a pas dix ans, le dictateur C. Ménius, faisant des enquêtes avec une sévérité qui menaçait la sûreté de quelques personnages puissans, fut accusé par ses ennemis d'être lui-même coupable du crime qui était la matière de ses poursuites, et, pour pouvoir aller au devant de cette accusation, en redevenant particulier, il abdiqua la dictature. Je n'exige pas de toi cette modération; car tu dégénèrerais de la famille la plus impérieuse et la plus hautaine. Ne sors pas de charge un jour, une heure plus tôt qu'il n'est nécessaire, pourvu que tu n'excèdes pas le temps déterminé : c'est assez d'ajouter un jour, un mois à la censure. Je gèrerai la censure, dit-il, trois ans et six mois de plus que ne le permet la loi Émilia, et je la gèrerai seul. Certes, voilà déjà qui ressemble à la royauté. Subrogeras-tu un collègue, que tu n'as pas même le droit de subroger à la place d'un censeur mort? Il ne te suffit donc pas, religieux censeur, d'avoir fait passer, des mains des plus nobles pontifes dans des mains d'esclaves, le ministère de notre plus antique solennité, de la seule qu'ait instituée le dieu même qui en est l'objet? Une famille plus ancienne que l'origine de cette ville, famille sanctifiée par l'hospitalité des dieux immortels, s'est, grâce à toi et à ta censure, entièrement éteinte dans l'année : si même, par cet attentat, ce que je frémis

Digitized by Google

hospitio deorum inmortalium sancta, propter te ac tuam censuram intra annum ab stirpe exstincta est : nisi universam rempublicam eo nefario obstrinxeris, quod ominari etiam reformidat animus. Urbs eo lustro capta est, quo, demortuo collega C. Julio censore, L. Papirius Cursor, ne abiret magistratu, M. Cornelium Maluginensem collegam subrogavit. Et quanto modestior illius cupiditas fuit, quam tua, Appi? Nec solus, nec ultra finitum lege tempus L. Papirius censuram gessit, tamen neminem invenit, qui se postea auctorem sequeretur, omnes deinceps censores post mortem collegæ se magistratu abdicarunt. Te, nec quod dies exit censuræ, nec quod collega magistratu abiit, nec lex, nec pudor coercet : virtutem in superbia, in audacia, in contemtu deorum hominumque ponis. Ego te, Ap. Claudi, pro istius magistratus majestate ac verecundia, quem gessisti, non modo manu violatum, sed ne verbo quidem inclementiori a me adpellatum vellem : sed et hæc, quæ adhuc egi, pervicacia tua et superbia coegit me loqui; et, nisi Æmiliæ legi parueris, in vincula duci jubebo; nec, quum ita comparatum a majoribus sit, ut, comitiis censoriis nisi duo confecerint legitima suffragia, non renunciato altero comitia differantur, ego te, qui solus censor creari non possis, solum censuram gerere patiar.» Hæc taliaque quum dixisset, prendi censorem,

Digitized by Google

à l'idée de présager, tu n'as pas compromis la république entière. La ville fut prise le lustre où, pour ne pas sortir de magistrature, L. Papirius Cursor se donna un nouveau collègue en subrogeant M. Cornelius Maluginensis au censeur C. Julius, son collègue décédé. Et combien son ambition ne fut-elle pas plus modérée que la tienne, Appius? L. Papirius ne géra la censure ni seul, ni au delà du temps fixé par la loi; cependant il n'a trouvé personne qui, dans la suite, l'ait pris pour exemple: tous les censeurs ont depuis abdiqué leur magistrature après la mort de leur collègue. Toi, ni le terme de ta censure expiré, ni la renonciation de ton collègue à sa magistrature, ni la loi, ni la pudeur, ne t'arrêtent. Tu places la fermeté dans l'orgueil, dans l'audace, dans le mépris des dieux et des hommes. Pour moi, Ap. Claudius, par respect pour la majesté de cette magistrature que tu as gérée, je voudrais non-seulement qu'on ne portât pas sur toi la main, mais que tu ne m'eusses pas mis dans la nécessité de te tenir ce langage sévère. Mais ces paroles que je viens de faire entendre, ton obstination et ton orgueil m'ont forcé de les prononcer, et si tu n'obéis à la loi Émilia, j'ordonnerai qu'on te conduise en prison; car nos aïeux ayant statué, pour les comices censoriaux, que, si deux candidats ne réunissent pas le nombre de suffrages exigé par la loi, les comices seront ajournés sans qu'on en proclame aucun, je ne souffrirai pas que toi, qui ne pourrais être créé censeur seul, tu gères seul la censure.» Après avoir parlé à peu près en ces mots, il donna l'ordre d'arrêter le censeur et de le conduire en prison. Six tribuns approuvèrent l'action de leur collègue; mais trois reçurent l'appel d'Appius, et,



Digitized by Google

et in vincula duci jussit. Adprobantibus sex tribunis actionem collegæ, tres adpellanti Appio auxilio fuerunt; summaque invidia omnium ordinum solus censuram gessit.

XXXV. Dum ea Romæ geruntur, jam Sutrium ab Etruscis obsidebatur : consulique Fabio, imis montibus ducenti ad ferendam opem sociis tentandasque munitiones, si qua posset, acies hostium instructa obcurrit; quorum ingentem multitudinem quum ostenderet subjecta late planicies; consul, ut loco paucitatem suorum adjuvaret, flectit paullulum in clivos agmen (adspreta erant strata saxis); inde signa in hostem obvertit. Etrusci, omnium, præterquam multitudinis suæ, qua sola freti erant, inmemores, prœlium ineunt adeo raptim et avide, ut, abjectis missilibus, quo celerius manus consererent, stringerent gladios, vadentes in hostem. Romanus contra nunc tela, nunc saxa, quibus eos adfatim locus ipse armabat, ingerere. Igitur scuta galeæque ictæ quum etiam, quos non vulneraverant, turbarent (neque subire erat facile ad propiorem pugnam, neque missilia habebant, quibus eminus rem gererent), stantes et expositos ad ictus quum jam satis nihil tegeret, quosdam etiam pedem referentes fluctuantemque et instabilem aciem, redintegrato clamore, strictis gladiis hastati et principes invadunt; eum inpetum

Digitized by Google

au très-grand mécontentement de tous les ordres, il géra seul la censure.

XXXV. Tandis que ces choses se passent à Rome, déjà les Étrusques faisaient le siège de Sutrium. Le consul Fabius avait pris sa route par le bas des montagnes, pour porter secours aux alliés, et tenter de franchir, s'il le pouvait, sur quelque point, les lignes des assiégeans, lorsqu'il rencontra l'armée ennemie s'avançant en ordre de bataille. La vaste plaine qu'il avait sous les yeux lui laissant découvrir l'immense multitude d'hommes qui la composaient, le consul, pour suppléer au petit nombre des siens par l'avantage de la position, détourne un peu la marche de ses troupes, leur fait gagner le penchant des hauteurs (dont le sol, raboteux, était semé de pierres), puis de là fait face à l'ennemi. Les Étrusques, ne voyant que leur multitude, en laquelle seule ils mettaient leur confiance, et oubliant tout le reste, s'apprêtent au combat avec une telle précipitation et une telle ardeur, que, jetant de côté leurs armes de trait pour en venir plus promptement aux mains, ils tirent leurs épées en marchant à l'ennemi. Les Romains, au contraire, de lancer et des traits et des pierres, dont les armait en quantité le lieu même. Cette grêle de projectiles donc, lors même qu'elle ne frappait que les boucliers et les casques, troublant ceux qu'elle ne blessait pas (il n'était pas facile aux ennemis de gravir la hauteur pour engager l'affaire de plus près, et ils n'avaient plus d'armes de trait pour combattre de loin), les soldats restaient à la même place,



Digitized by Google

non tulerunt Etrusci, versisque signis, fuga effusa castra repetunt. Sed equites romani, prævecti per obliqua campi, quum se fugientibus obtulissent, omisso ad castra itinere, montes petunt. Inde inermi pene agmine ac vexato vulneribus in silvam Ciminiam penetratum. Romanus, multis millibus Etruscorum cæsis, duodequadraginta signis militaribus captis, castris etiam hostium cum præda ingenti potitur. Tum de persequendo hoste agitari cœptum.

XXXVI. Silva erat Ciminia magis tum invia atque horrenda, quam nuper fuere germanici saltus, nulli ad eam diem ne mercatorum quidem adita; eam intrare haud fere quisquam, præter ducem ipsum, audebat; aliis omnibus cladis caudinæ nondum memoria aboleverat. Tum ex iis, qui aderant (consulis fratrem M. Fabium, Cæsonem alii, C. Claudium quidam matre eadem, qua consulem, genitum tradunt), speculatum se iturum professus, brevique omnia certa adlaturum. Cære educatus apud hospites, etruscis inde litteris eruditus erat, linguamque etruscam probe noverat. Habeo auctores,

Digitized by Google

exposés aux coups, n'ayant déjà plus une seule partie de leur armure qui fût en état de les garantir suffisamment. Comme quelques-uns même lâchaient pied, et qu'il y avait de l'instabilité et de la fluctuation dans le corps de bataille, les hastats et les princes, renouvelant le cri de charge, fondent sur les Étrusques l'épée à la main. Ceux-ci ne purent soutenir cette impétueuse attaque : ils tournent le dos, et regagnent leur camp en fuyant dans le plus grand désordre. Mais les cavaliers romains, qui avaient traversé obliquement la plaine, s'étant présentés à leur rencontre, ils abandonnent le chemin du camp, et gagnent les montagnes. De là ces troupes, presque sans armes et criblées de blessures, pénètrent dans la forêt Ciminia. Le Romain, après avoir tué plusieurs milliers d'Étrusques, prit trente-huit étendards, s'empara aussi du camp des ennemis, où il trouva un butin considérable. On s'occupa ensuite des moyens de poursuivre l'ennemi.

XXXVI. La forêt Ciminia était alors plus impénétrable et d'un aspect plus effrayant, que ne l'étaient, dans ces derniers temps, les forêts de la Germanie; et jusque-là pas un individu, même parmi la classe des marchands, n'avait osé s'y aventurer. Dans l'armée, il n'y avait presque personne qui se sentît la hardiesse d'y pénétrer, excepté le général lui-même. Quant à tous les autres, ils n'avaient pas encore perdu le souvenir de la funeste journée des Fourches-Caudines. Alors un de ceux qui se trouvaient présens (c'était un frère du consul, que les uns nomment M. Fabius, les autres Céso, que d'autres enfin appellent C. Claudius, et qu'ils donnent comme son frère utérin seulement), prit l'engagement d'aller reconnaître les lieux, et d'en rappor-

Digitized by Google

vulgo tum romanos pueros, sicut nunc Græcis, ita etruscis litteris erudiri solitos. Sed propius est vero, præcipuum aliquid fuisse in eo, qui se tam audaci simulatione hostibus inmiscuerit; servus ei dicitur comes unus fuisse, nutritus una, eoque haud ignarus linguæ ejusdem : nec quidquam aliud proficiscentes, quam summatim regionis, quæ intranda erat, naturam ac nomina principum in populis accepere; ne qua inter conloquia insigni nota hæsitantes deprehendi possent. Iere pastorali habitu, agrestibus telis, falcibus gæsisque binis armati. Sed neque commercium linguæ, nec vestis armorumve habitus sic eos texit, quam quod abhorrebat ab fide, quemquam externum Ciminios saltus intraturum. Usque ad Camertes Umbros penetrasse dicuntur. Ibi, qui essent, fateri Romanum ausum : introductumque in senatum consulis verbis egisse de societate amicitiaque : atque inde comi hospitio acceptum, nunciare Romanis jussum, commeatum exercitui dierum triginta præsto fore, si ea loca intrasset; juventutemque Camertium Umbrorum in armis paratam imperio futuram. Hæc quum relata consuli essent, inpedimentis prima vigilia præmissis, legionibus post inpedimenta ire jussis, ipse substitit cum equitatu : et, luce orta, postero die obequitavit stationibus hostium, quæ extra saltum dispositæ erant : et, quum satis diu tenuisset

Digitized by Google

ter avant peu des nouvelles certaines en tout point. Élevé à Céré chez des hôtes, il y avait puisé la connaissance des lettres étrusques, et la langue étrusque lui était familière. J'ai vu, dans des auteurs, qu'à cette époque il était aussi commun d'instruire les jeunes Romains dans les lettres étrusques, qu'il l'est aujourd'hui de les instruire dans les lettres grecques; mais il approche plus de la vérité que la connaissance de la langue étrusque était quelque chose de particulier à celui-là qui, par un déguisement si audacieux, s'exposa au milieu des ennemis. Il avait, dit-on, pour unique compagnon un esclave élevé avec lui, et sachant par conséquent la même langue. A leur départ, ils se bornèrent à prendre de courtes notions sur la nature du pays où ils allaient entrer, et à graver dans leur mémoire les noms des principales peuplades, de peur que, dans la conversation, leur hésitation sur quelque point important ne vînt à les déceler. Ils se mirent en chemin sous le vêtement de bergers, n'ayant pour armes que des traits agrestes, des faux et deux gésum. Mais ni la connaissance de la langue, ni la nature du vêtement et des armes, ne les cachèrent comme le peu d'apparence qu'il y avait que quelque étranger pût se hasarder à entrer dans la forêt Ciminia. Ils pénétrèrent, dit-on, jusque chez les Camertes Ombriens. Là, le Romain osa avouer qui ils étaient : introduit dans le sénat, il proposa, de la part du consul, un pacte d'alliance et d'amitié. Après avoir été cordialement accueilli, il fut invité à annoncer aux Romains que l'armée, si elle entrait dans ces lieux, trouverait des vivres pour trente jours, et que la jeunesse des Camertes Ombriens, sous les armes, serait prête à obéir aux ordres du général. Quand

Digitized by Google

hostem, in castra sese recepit; portaque altera egressus, ante noctem agmen adsequitur. Postero die, luce prima, juga Ciminii montis tenebat; inde, contemplatus opulenta Etruriæ arva, milites emittit. Ingenti jam abacta præda, tumultuariæ agrestium Etruscorum cohortes, repente, a principibus regionis ejus concitatæ, Romanis obcurrunt, adeo incompositæ, ut vindices prædarum prope ipsi prædæ fuerint. Cæsis fugatisque iis, late depopulato agro, victor Romanus, opulentusque rerum omnium copia, in castra rediit. Eo forte quinque legati cum duobus tribunis plebis venerant, denunciatum Fabio senatus verbis, ne saltum Ciminium transiret; lætati serius se, quam ut inpedire bellum possent, venisse, nuncii victoriæ Romam revertuntur.

XXXVII. Hac expeditione consulis motum latius erat, quam profligatum, bellum; vastationem namque sub Ciminii montis radicibus jacens ora senserat, conciveratque indignatione non Etruriæ modo populos,

Digitized by Google

ces particularités eurent été rapportées au consul, faisant partir, à l'entrée de la nuit, les bagages, et les faisant suivre par les légions, il demeura avec la cavalerie, et le lendemain, après le lever du soleil, il alla se montrer aux postes ennemis disposés en dehors de la forêt. Lorsqu'il eut tenu assez long-temps l'ennemi en alarme, il se retira dans son camp, et aussitôt, sortant par une porte opposée, il atteignit le gros de l'armée avant la nuit : le lendemain, dès le point du jour, il occupait les sommets du mont Ciminius. Découvrant de là les riches campagnes de l'Étrurie, il y répand ses soldats. Déjà l'on avait enlevé un butin considérable, lorsque des cohortes de paysans étrusques, levées à la hâte, viennent tout à coup, à l'instigation des principaux habitans de cette contrée, attaquer les Romains; mais elles le font avec si peu d'ordre, que ces hommes sans discipline, en voulant recouvrer leur butin, faillirent devenir eux-mêmes la proie de l'ennemi. Après les avoir taillés en pièces ou mis en fuite, après avoir dévasté une grande étendue de pays, le Romain, vainqueur et chargé de toutes sortes de richesses, rentre dans le camp. Il s'y trouvait par hasard cinq députés et deux tribuns du peuple, venus signifier à Fabius, de la part du sénat, de ne pas s'engager dans la forêt Ciminia : enchantés d'être arrivés trop tard pour arrêter le cours de la guerre, ils s'en retournèrent à Rome porter la nouvelle d'une victoire.

XXXVII. Cette expédition du consul, loin d'avoir mis fin à la guerre, n'avait fait que l'étendre; car tout le pays situé au pied du mont Ciminius avait souffert de la dévastation, et ses malheurs avaient soulevé d'indignation non-seulement les peuples de l'Etrurie, mais

Digitized by Google

sed Umbriæ finitima. Itaque, quantus non umquam antea, exercitus ad Sutrium venit : neque e silvis tantummodo promota castra, sed etiam aviditate dimicandi quam primum in campos delata acies : deinde instructa primo suo stare loco, relicto hostibus ad instruendum contra spatio : dein, postquam detrectare hostem sensere pugnam, ad vallum subeunt. Ubi postquam stationes quoque receptas intra munimenta sensere, clamor repente circa duces ortus, ut « eo sibi e castris cibaria ejus diei deferri juberent; mansuros se sub armis, et aut nocte, aut certe luce prima castra hostium invasuros. » Nihilo quietior romanus exercitus imperio ducis continetur; decima erat fere diei hora, quum cibum capere consul milites jubet; præcipit, ut in armis sint, quacumque diei noctisve hora signum dederit. Paucis milites adloquitur, Samnitium bella extollit, elevat Etruscos : « Nec hostem hosti, nec multitudinem multitudini comparandam ait esse. Præterea telum aliud occultum scituros in tempore : interea taceri opus esse. » His ambagibus prodi simulabat hostes, quo animus militum multitudine territus restitueretur; et, quod sine munimento consederant, verisimilius erat, quod simulabatur. Curati cibo corpora quieti dant, et quarta fere vigilia sine tumultu excitati arma capiunt. Dolabræ calonibus dividuntur ad vallum proruendum

Digitized by Google

encore ceux de l'Ombrie qui les avoisinaient. Aussi une armée, comme on n'en avait jamais vu auparavant de si considérable, vint prendre position devant Sutrium. Non contents de lever le camp qu'ils avaient au milieu de la forêt, les Étrusques, dans l'impatience de combattre, se hâtent de porter leurs troupes en rase campagne. Lorsqu'elles sont rangées en bataille, ils ne bougent pas de la position qu'ils ont choisie d'abord, ayant laissé aux Romains un espace vis-à-vis pour ranger aussi les leurs; puis, s'apercevant que l'ennemi n'acceptait point le combat, ils s'approchent de ses palissades. Quand les troupes voient que les premiers postes eux-mêmes ont été retirés dans l'intérieur des retranchemens, elles crièrent tout à coup à leurs généraux de donner ordre, « qu'on leur apporte là du camp la nourriture de ce jour; qu'elles demeureront sous les armes, et que la nuit, ou du moins à la pointe du jour, elles envahiront le camp ennemi. » L'armée romaine ne montre pas moins d'impatience; mais elle est contenue par l'autorité du général. Vers la dixième heure du jour, le consul ordonne aux soldats de prendre de la nourriture; il leur enjoint d'être armés, à quelque heure du jour ou de la nuit qu'il leur donne le signal. Dans une courte allocution qu'il leur adresse, il vante les guerres des Samnites, et rabaisse les Étrusques: « Il ne fallait, dit-il, comparer cet ennemi à l'autre, ni pour la bravoure, ni pour le nombre. De plus il tenait en réserve un moyen de succès qu'ils connaîtraient quand il en serait temps, mais qui, pour le moment, ne devait pas être divulgué. » Il tâchait de faire croire, par ces paroles ambiguës, qu'on trahissait les ennemis, afin de relever le courage des soldats, effrayés de leur nombre;

Digitized by Google

fossasque inplendas; intra munimenta instruitur acies : delectæ cohortes ad portarum exitus conlocantur; dato deinde signo paullo ante lucem, quod æstivis noctibus sopitæ maxime quietis tempus est, proruto vallo erupit acies : stratos passim invadit hostes : alios inmobiles, alios semisomnos in cubilibus suis, maximam partem ad arma trepidantes, cædes obpressit; paucis armandi se datum spatium est. Eos ipsos, non signum certum, non ducem sequentes, fundit Romanus, fugatos eques persequitur; ad castra, ad silvas diversi tendebant. Silvæ tutius dedere refugium; nam castra in campis sita eodem die capiuntur, aurum argentumque jussum referri ad consulem : cetera præda militis fuit. Cæsa aut capta eo die hostium millia ad sexaginta. Eam tam claram pugnam trans Ciminiam silvam ad Perusiam pugnatam, quidam auctores sunt; metuque in magno civitatem fuisse, ne interclusus exercitus tam infesto saltu, coortis undique Tuscis Umbrisque, obprimeretur. Sed, ubicumque pugnatum est, res romana superior fuit : itaque a Perusia, et Cortona, et Arretio, quæ ferme capita Etruriæ populorum ea tempestate erant, legati, pacem fœdusque ab Romanis petentes, inducias in triginta annos inpetraverunt.

Digitized by Google

et en effet, l'imprudence des Étrusques, de rester ainsi sans se retrancher, rendait cette supposition de trahison plus vraisemblable. Leur repas fini, les soldats se livrent au sommeil; puis, environ trois heures avant le jour, on les éveille sans bruit, et ils prennent les armes. On distribue des haches aux valets d'armée, pour abattre les palissades et combler les fossés; les troupes sont rangées en bataille dans l'intérieur des retranchemens; des cohortes d'élite sont placées au passage des portes. Ensuite le signal étant donné un peu avant le jour, moment qui, dans les nuits d'été, est celui du plus profond sommeil, les palissades sont renversées, et l'armée sort en bataille. Elle fond sur les ennemis étendus çà et là; il se fait un massacre général de ces hommes surpris, les uns sans mouvement, les autres à moitié endormis dans leurs gîtes, la plupart courant tumultueusement aux armes. Peu eurent le temps de s'armer; et ceux-là mêmes, n'ayant point de signal certain, point de chef autour de qui se rallier, sont mis en fuite par le Romain, et poursuivis par sa cavalerie. Ils dirigèrent leur fuite les uns vers le camp, les autres vers la forêt. Ce fut là qu'ils trouvèrent le refuge le plus sûr; car le camp, placé en rase campagne, fut pris le même jour. Le consul se fit remettre l'or et l'argent; le reste du butin fut abandonné au soldat. Soixante mille ennemis environ furent tués ou pris dans cette journée. Selon quelques historiens, ce combat si mémorable fut livré au delà de la forêt Ciminia, près de Péruse; et l'on craignit beaucoup à Rome que l'armée, ayant sa retraite coupée par cette forêt si dangereuse, ne se trouvât enveloppée par les Tusciens et les Ombriens qui s'étaient levés de toutes parts. Mais, en quelque endroit

Digitized by Google

XXXVIII. Dum hæc in Etruria geruntur, consul alter C. Marcius Rutilus Allifas de Samnitibus vi cepit; multa alia castella vicique, aut deleta hostiliter, aut integra in potestatem venere. Per idem tempus et classis romana a P. Cornelio, quem senatus maritimæ oræ præfecerat, in Campaniam acta, quum adpulsa Pompeios esset; socii inde navales ad depopulandum agrum nucerinum profecti, proximis raptim vastatis, unde reditus tutus ad naves esset, dulcedine, ut fit, prædæ longius progressi, excivere hostes. Palatis per agros nemo obvius fuit, quum occidione occidi possent : redeuntes agmine incauto haud procul navibus adsecuti agrestes exuerunt præda, partem etiam occiderunt : quæ superfuit cædi trepida multitudo, ad naves compulsa est. Profectio Q. Fabii trans Ciminiam silvam quantum Romæ terrorem fecerat, tam lætam famam in Samnium ad hostes tulerat : « Interclusum romanum exercitum obsideri, cladisque imaginem Furculas Caudinas memorabant; eadem temeritate avidam ulteriorum semper gentem in saltus invios deductam, septam non hostium magis armis, quam locorum iniquitatibus esse. » Jam

Digitized by Google

que se soit livré ce combat, l'avantage demeura aux Romains. Par suite de cette victoire, Péruse, Cortone et Arrétium, cités qui, en ce temps-là, formaient à peu près la tête de la confédération étrusque, envoyèrent des députés demander aux Romains paix et alliance, et obtinrent une trêve de trente ans.

XXXVIII. Tandis que ces évènemens se passent en Étrurie, l'autre consul, C. Marcius Rutilus, enleva aux Samnites Allifas, qu'il emporta de vive force. Beaucoup d'autres places, avec les bourgades qui les entouraient, ou furent détruites impitoyablement, ou se rendirent et furent épargnées. Dans le même temps, la flotte romaine, sous les ordres de P. Cornelius, que le sénat avait préposé à la côte maritime, se rendit à Pompeii, d'où elle fit une descente en Campanie. Les troupes navales, étant parties de ce point pour ravager le territoire de Nucérie, se bornèrent d'abord à dévaster précipitamment la partie la plus voisine de la mer, pour pouvoir regagner en sûreté leurs vaisseaux; mais l'appât du butin les ayant, comme il arrive en pareil cas, entraînés plus loin, ils donnèrent l'éveil aux ennemis. Personne ne s'offrit à leur rencontre, tandis que, dispersés de tous côtés dans les champs, ils auraient pu être exterminés jusqu'au dernier; ce fut seulement à leur retour que, marchant sans précaution, parce qu'ils n'étaient plus qu'à peu de distance de la flotte, ils furent attaqués par des paysans, qui leur reprirent le butin, et leur tuèrent même une partie de leur monde : ceux qui échappèrent au massacre furent repoussés vers les vaisseaux, qu'ils regagnèrent dans le plus grand désordre. Autant l'expédition de Q. Fabius au delà de la forêt Ciminia avait causé d'effroi à Rome,

Digitized by Google

gaudium invidia quadam miscebatur, quod belli romani decus ab Samnitibus fortuna ad Etruscos avertisset; itaque armis virisque ad obterendum C. Marcium consulem concurrunt; protinus inde Etruriam per Marsos ac Sabinos petituri, si Marcius dimicandi potestatem non faciat. Obvius iis consul fuit; dimicatum prœlio utrimque atroci, atque incerto eventu est; et quum anceps cædes fuisset, adversæ tamen rei fama in Romanos vertit, ob amissos quosdam equestris ordinis, tribunosque militum, atque unum legatum, et (quod insigne maxime fuit) consulis ipsius vulnus. Ob hæc etiam aucta fama (ut solet), ingens terror patres invasit, dictatoremque dici placebat : nec, quin Cursor Papirius diceretur, in quo tum summa rei bellicæ ponebatur, dubium cuiquam erat : sed nec in Samnium nuncium perferri, omnibus infestis, tuto posse; nec vivere Marcium consulem satis fidebant. Alter consul Fabius infestus privatim Papirio erat : quæ ne ira obstaret bono publico, legatos ex consularium numero mittendos ad eum senatus censuit : qui sua quoque eum, non publica solum, auctoritate moverent, ut memoriam simultatium patriæ remitteret. Profecti legati ad Fabium quum senatusconsultum tradidissent, adjecissentque orationem convenientem mandatis, consul, demissis in terram oculis, tacitus ab incertis, quidnam acturus esset, legatis reces-

Digitized by Google

autant, lorsque la nouvelle en était parvenue dans le Samnium, elle avait causé de joie aux ennemis. Ils publiaient : « Que l'armée romaine, investie, était tenue en échec, qu'elle se trouvait dans une aussi funeste situation qu'aux Fourches-Caudines ; que la même témérité avait conduit dans d'impraticables défilés une nation toujours avide de conquêtes, et que là, les obstacles des lieux, autant que les armes des ennemis, lui opposaient une barrière infranchissable. » Déjà se mêlait à leur joie une sorte d'envie, de ce que la fortune avait transporté des Samnites aux Étrusques l'honneur d'humilier les Romains dans leurs guerres. Ils rassemblent donc au plus vite ce qu'ils avaient d'armes et de soldats, pour écraser le consul C. Marcius, décidés à passer sur-le-champ en Étrurie au travers des Marses et des Sabins, si Marcius ne leur offrait pas la possibilité de le combattre. Le consul se porta au devant d'eux ; on se battit de part et d'autre avec un acharnement extrême, et le succès fut indécis. Quoique le carnage eût été à peu près le même des deux côtés, cette affaire eut cependant pour les Romains la couleur d'une défaite, parce qu'ils avaient perdu quelques chevaliers, des tribuns des soldats, un lieutenant, et (ce qui était le plus remarquable) parce que le consul avait lui-même reçu une blessure. Comme à tout cela se joignaient encore (ainsi qu'il arrive ordinairement) les exagérations de la renommée, une vive terreur s'empara des sénateurs, et ils voulaient nommer un dictateur. Personne ne doutait que le choix ne dût tomber sur Cursor Papirius, qui était alors regardé comme le plus habile des généraux ; mais on ne pouvait pas faire parvenir sûrement un message dans le Samnium, où se présen-



Digitized by Google

sit; nocte deinde silentio (ut mos est) L. Papirium dictatorem dixit: cui quum ob animum egregie victum legati gratias agerent, obstinatum silentium obtinuit, ac sine responso ac mentione facti sui legatos dimisit, ut adpareret, insignem dolorem ingenti comprimi animo. Papirius C. Junium Bubulcum magistrum equitum dixit; atque ei, legem curiatam de imperio ferenti, triste omen diem diffidit, quod Faucia curia fuit principium, duabus insignis cladibus, captæ urbis, et caudinæ pacis: quod utroque anno eadem curia fuerat principium. Macer Licinius tertia etiam clade, quæ ad Cremeram accepta est, abominandam eam curiam facit.

Digitized by Google

taient partout des dangers, et l'on n'avait pas la certitude que le consul Marcius vécût encore. Fabius, l'autre consul, était personnellement ennemi de Papirius. Le sénat, dans la crainte que cette haine ne devînt un obstacle au bien public, fut d'avis de lui envoyer une députation prise parmi les personnages consulaires. Il fut recommandé à ces députés de ne pas se borner à des considérations de vœu public, mais d'user aussi de leur propre influence, pour le déterminer à faire à la patrie le sacrifice de ses ressentimens. Les députés s'étant rendus auprès de Fabius, et, en lui remettant le sénatus-consulte, y ayant joint des instances conformes à leurs instructions, le consul, les yeux baissés vers la terre, ne proféra pas une parole, et se retira en les laissant dans l'incertitude de ce qu'il allait faire. Ensuite, durant le silence de la nuit (comme c'est l'usage), il nomma L. Papirius dictateur. Comme les députés le félicitaient de cette belle victoire remportée sur lui-même, il garda obstinément le silence, et, sans leur répondre, sans parler de ce qu'il avait fait, il les congédia, d'un air fait pour annoncer qu'il comprimait dans sa grande âme une extrême douleur. Papirius nomma général de la cavalerie C. Junius Bubulcus. Comme il présentait aux curies la loi qui devait lui conférer l'autorité sur les troupes, il se trouva que la curie Faucia fut la première à donner son suffrage, ce qui, étant d'un fâcheux augure, lui fit remettre l'assemblée à un autre jour; car cette curie était décriée à cause de deux grandes calamités, la prise de Rome et la paix caudine, qui eurent lieu les deux années où elle avait voté la première. Macer Licinius jette encore sur cette curie l'odieux d'une troisième catastrophe, la perte essuyée sur les bords de la Créméra.

XXXIX. Dictator postero die, auspiciis repetitis, pertulit legem : et, profectus cum legionibus, ad terrorem traducti silvam Ciminiam exercitus nuper scriptis, ad Longulam pervenit; acceptisque a Marcio consule veteribus militibus, in aciem copias eduxit; nec hostes detrectare visi pugnam; instructos deinde armatosque (quum ab neutris prœlium inciperet) nox oppressit. Quieti aliquamdiu, nec suis diffidentes viribus, nec hostem spernentes, stativa in propinquo habuere. Interea res in Etruria gestæ; nam et cum Umbrorum exercitu acie depugnatum est (fusi tamen magis, quam cæsi, hostes, quia cœptam acriter non tolerarunt pugnam); et ad Vadimonis lacum Etrusci, lege sacrata coacto exercitu, quum vir virum legisset, quantis nunquam alias antea simul copiis, simul animis, dimicarunt : tantoque irarum certamine gesta res est, ut ab neutra parte emissa sint tela; gladiis pugna cœpit, et, acerrime commissa, ipso certamine, quod aliquamdiu anceps fuit, accensa est : ut non cum Etruscis toties victis, sed cum aliqua nova gente, videretur dimicatio esse. Nihil ab ulla parte movetur fugæ : cadunt antesignani; et, ne nudentur propugnatoribus signa, fit ex secunda prima acies. Ab ultimis deinde subsidiis cietur miles; adeoque ad ultimum laboris ac periculi ventum est, ut equites romani, omissis equis, ad primos ordines

Digitized by Google

XXXIX. Le lendemain, le dictateur, après avoir pris de nouveau les auspices, fit passer la loi. S'étant ensuite mis en route avec les légions levées nouvellement, au moment de la terreur qu'avait excitée le passage de l'armée au delà de la forêt Ciminia, il arriva à Longula; et, le consul Marcius lui ayant remis les anciens soldats, il conduisit ses troupes présenter la bataille aux ennemis, qui n'eurent pas l'air de la refuser : mais la nuit (comme on n'engageait le combat ni d'une part ni de l'autre) les surprit en ligne et sous les armes. Ils restèrent quelque temps tranquilles, sans défiance de leurs forces, comme sans mépris pour l'ennemi, ayant leur camp à peu de distance. Durant ce temps-là, il se passa des évènemens en Étrurie. D'abord on livra une bataille à l'armée des Ombriens (affaire dans laquelle toutefois la perte de l'ennemi fut moindre que sa déroute, parce que, s'il s'était montré plein d'ardeur au commencement du combat, il renonça bientôt à le soutenir); puis il y eut, près du lac Vadimon, un autre engagement dans lequel les Étrusques, dont l'armée, levée d'après la loi sacrée, se composait de guerriers ayant chacun un compagnon d'armes de son choix, combattirent à la fois et en plus grand nombre et avec plus d'intrépidité que jamais. Les choses se passèrent avec une telle animosité de chaque part, qu'il ne fut pas lancé un seul trait d'un côté ni de l'autre. L'affaire s'engagea à l'épée; et l'action, commencée avec une extrême chaleur, s'échauffa de plus en plus par le combat même, dont le succès fut quelque temps douteux, au point que les Romains ne croyaient pas se mesurer avec ces Étrusques tant de fois vaincus, mais avec quelque nation toute nouvelle. D'aucun côté, pas

Digitized by Google

peditum per arma, per corpora evaserint: ea velut nova inter fessos exorta acies turbavit signa Etruscorum. Secuta deinde inpetum eorum, utcumque adfecta erat, cetera multitudo tandem perrumpit ordines hostium. Tunc vinci pertinacia cœpta, et averti manipuli quidam; et, ut semel dedere terga, etiam certiorem capessere fugam. Ille primum dies fortuna veteri abundantes Etruscorum fregit opes; cæsum in acie, quod roboris fuit; castra eo inpetu capta direptaque.

XL. Pari subinde periculo gloriæque eventu bellum in Samnitibus erat; qui, præter ceteros belli adparatus, ut acies sua fulgeret novis armorum insignibus, fecerunt. Duo exercitus erant: scuta alterius auro, alterius argento cælaverunt. Forma erat scuti: summum latius, qua pectus atque humeri teguntur, fastigio æquali; ad imum cuneatior, mobilitatis caussa; spongia pectori tegumentum: et sinistrum crus ocrea tectum; galeæ cristatæ, quæ speciem magnitudini corporum adderent:

Digitized by Google

le moindre mouvement qui annonce qu'on va fuir : les hastaires sont tués; et pour que les enseignes ne restent pas sans défenseurs, la seconde ligne prend la place de la première. Ensuite on fait donner tout le reste des troupes, et l'on en vint à cet excès de détresse et de péril, que les cavaliers romains, laissant leurs chevaux, arrivèrent en première ligne d'infanterie, se faisant jour à travers des amas d'armes et de cadavres. Ce corps, apparaissant comme une nouvelle armée au milieu de troupes accablées de fatigues, jeta quelque désordre parmi les Étrusques. Son impétuosité entraînant le reste des combattans, malgré l'excès de leur épuisement, ils parviennent ensemble à enfoncer les rangs des ennemis. Alors l'opiniâtreté de ceux-ci commença à se laisser vaincre, et quelques-uns de leurs manipules à lâcher pied. Une fois qu'ils se mirent à tourner le dos, leur déroute ne tarda pas à être complète. Cette journée porta un premier coup à la puissance des Étrusques, fondée sur une longue suite de prospérités. Toute la force de la nation fut détruite dans cette bataille; du même coup le camp fut pris et pillé.

XL. Chez les Samnites, la guerre, avec un péril égal, offrait des résultats non moins glorieux. Entre autres préparatifs guerriers, ils s'étaient appliqués à faire briller leurs combattans par une nouvelle armure éclatante. Il y avait deux corps d'armée; ils donnèrent à l'un des boucliers ciselés en or, à l'autre des boucliers ciselés en argent. Voici quelle était la forme du bouclier : plus évasé vers l'endroit qui couvre la poitrine et les épaules, sa partie supérieure offrait une largeur égale; sa partie inférieure se rétrécissait en coin, pour qu'il fût plus maniable. La poitrine du soldat était ga-

Digitized by Google

tunicæ auratis militibus versicolores, argentatis linteæ candidæ; his dextrum cornu datum : illi in sinistro consistunt. Notus jam Romanis adparatus insignium armorum fuerat; doctique a ducibus erant, « horridum militem esse debere; non cælatum auro et argento, sed ferro et animis fretum; quippe illa prædam verius, quam arma, esse; nitentia ante rem, deformia inter sanguinem et vulnera. Virtutem esse militis decus, et omnia illa victoriam sequi; et ditem hostem quamvis pauperis victoris præmium esse. » His Cursor vocibus instinctos milites in prœlium ducit; dextro ipse cornu consistit; sinistro præfecit magistrum equitum. Simul est concursum, ingens fuit cum hoste certamen; non segnius inter dictatorem et magistrum equitum, ab utra parte victoria inciperet. Prior forte Junius commovit hostem, lævo dextrum cornu, sacratos more Samnitium milites, eoque candida veste et paribus candore armis insignes; « eos se Orco mactare » Junius dictitans, quum intulisset signa, turbavit ordines, et haud dubie inpulit aciem. Quod ubi sensit dictator, « Ab lævone cornu victoria incipiet? inquit, et dextrum cornu, dictatoris acies, alienam pugnam sequetur, non partem maximam victoriæ trahet? » Concitat milites; nec peditum virtuti equites, aut legatorum studia ducibus cedunt. M. Valerius a dextro, P. Decius ab

Digitized by Google

rantie par un plastron tissu en forme d'éponge, et sa jambe gauche par une bottine. Les casques étaient surmontés d'un panache, pour qu'ils fissent paraître plus grands ceux qui les portaient. Le vêtement des soldats aux boucliers dorés était de diverses couleurs; celui des soldats aux boucliers argentés était blanc. Ceux-ci formaient l'aile droite, les autres la gauche. Les Romains avaient déjà connaissance de cet appareil d'armes éclatantes; et ils savaient de leurs généraux, « qu'un soldat devait être sans parure, n'avoir point d'armes brillantes d'or et d'argent, mais compter sur le fer et sur son courage; car véritablement elles étaient moins des armes qu'une proie pour l'ennemi, ces armes luisantes avant l'action, et bientôt ternies au milieu du sang et des blessures: que la valeur était l'ornement du soldat; que toutes ces belles choses seraient le prix de la victoire, et passeraient de l'ennemi riche au vainqueur indigent. » Cursor mène au combat ses soldats animés par ces paroles. Il prend pour lui le commandement de la droite, et donne celui de la gauche au général de la cavalerie. Dès que l'on s'est joint, il s'engage avec l'ennemi une lutte terrible; elle ne fut pas moindre entre le dictateur et le général de la cavalerie, pour décider qui des deux donnerait l'exemple de la victoire. Le hasard fit que Junius ébranla le premier l'ennemi, dont l'aile droite se trouvait opposée à son aile gauche. L'éclatante blancheur des vêtemens et des armes des soldats de cette partie de l'armée ennemie semblant annoncer que les Samnites les avaient dévoués à leur manière, Junius dit et répète « qu'il va les immoler au dieu des enfers. » Faisant ensuite avancer contre eux son aile, il jeta le désordre dans leurs rangs; et, de ce moment, ce corps

Digitized by Google

lævo cornu, ambo consulares ad equites in cornibus positos evehuntur; abhortatique eos, ut partem secum capesserent decoris, in transversa latera hostium incurrunt. Is novus additus terror quum ex parte utraque circumvasisset aciem, et ad terrorem hostium legiones romanæ, redintegrato clamore, intulissent gradum, tum fuga ab Samnitibus cœpta. Jam strage hominum armorumque insignium campi repleri, ac primo pavidos Samnites castra sua accepere: deinde ne ea quidem retenta; captis direptisque ante noctem injectus ignis. Dictator ex senatusconsulto triumphavit; cujus triumpho longe maximam speciem captiva arma præbuere; tantum magnificentiæ visum in iis, ut aurata scuta dominis argentariarum ad Forum ornandum dividerentur: inde natum initium dicitur Fori ornandi ab ædilibus, quum tensæ ducerentur. Et Romani quidem ad honorem deum insignibus armis hostium usi sunt: Campani, ab superbia et odio Samnitium, gladiatores (quod spectaculum inter epulas erat) eo ornatu armarunt, Samnitiumque nomine compellarunt. Eodem anno cum reliquis Etruscorum ad Perusiam, quæ et ipsa induciarum fidem ruperat, Fabius consul nec dubia nec difficili victoria dimicat; ipsum oppidum (nam ad mœnia victor accessit) cepisset, ni legati dedentes urbem exissent. Præsidio Perusiæ inposito,

Digitized by Google

éprouva un désavantage prononcé. Dès que le dictateur s'en aperçut : « La victoire commencera-t-elle par l'aile gauche? dit-il; et l'aile droite, la partie de l'armée commandée par le dictateur, ne fera-t-elle, dans le combat, que suivre l'exemple d'autrui, et laissera-t-elle à d'autres la principale gloire du succès? » Il excite les soldats. Ni les cavaliers ne le cèdent aux fantassins pour le courage, ni les lieutenans aux généraux pour le zèle. M. Valerius à la droite, P. Decius à la gauche, tous deux personnages consulaires, se portent vers les cavaliers rangés sur les deux ailes; et, les exhortant à venir avec eux prendre une part à la gloire du combat, ils se jettent en travers sur les flancs de l'ennemi. A cette nouvelle attaque, il y eut un mouvement de terreur qui, des deux extrémités, alla se propageant sur toute l'étendue de la ligne ennemie; et, pour augmenter cet effroi, les légions romaines s'ébranlent en poussant de nouveau le cri de charge. Alors les Samnites se mettent à fuir; la campagne se couvre de leurs morts et de leurs magnifiques armures. Dans leur épouvante, leur camp fut d'abord un refuge; mais ils ne surent pas même le conserver : avant la nuit, il fut pris, pillé et incendié. Le dictateur triompha en vertu d'un sénatus-consulte; les armes prises sur les ennemis prêtèrent à cette solennité un éclat extraordinaire. On les trouva d'une telle magnificence, que les boucliers dorés furent distribués aux orfèvres, afin qu'ils les étalassent devant leurs boutiques pour l'ornement du Forum. C'est de là, dit-on, que vint pour les édiles l'usage d'orner le Forum, lorsque l'on promenait les statues des dieux sur des brancards. Toutefois, ces brillantes armes des ennemis, les Romains ne s'en servirent que pour honorer les

Digitized by Google

legationibus Etruriæ amicitiam petentibus præ se Romam ad senatum missis, consul, præstantiore etiam, quam dictator, victoria triumphans, Urbem est invectus. Quin etiam devictorum Samnitium decus magna ex parte ad legatos, P. Decium et M. Valerium, est versum : quos populus proximis comitiis ingenti consensu consulem alterum, alterum prætorem declaravit.

XLI. Fabio ob egregie perdomitam Etruriam continuatur consulatus; Decius collega datur *. Valerius prætor quartum creatus. Consules partiti provincias. Etruria Decio, Samnium Fabio evenit. Is profectus ad Nuceriam Alfaternam, tum pacem petentes, quod uti ea, quum daretur, noluissent, adspernatus, obpugnando ad deditionem subegit. Cum Samnitibus acie dimicatum; haud magno certamine hostes victi : neque ejus pugnæ memoria tradita foret, ni Marsi eo primum

* U. C. 445. A. C. 307.

Digitized by Google

dieux; mais les Campaniens, par orgueil à la fois et par haine des Samnites, en parèrent leurs gladiateurs (spectacle qui faisait leur amusement pendant les repas) et donnèrent à ces gladiateurs le nom de Samnites. Cette même année, le consul Fabius combattit, aux environs de Péruse, les restes de l'armée étrusque, qui elle-même avait rompu la trève; et la victoire ne fut ni douteuse, ni difficile. La prise de Péruse eût infailliblement suivi (car le vainqueur était déjà sous ses murs), si des députés ne fussent sortis pour notifier la soumission de cette cité. Après avoir mis garnison dans Péruse, et envoyé devant lui à Rome, vers le sénat, des députations de l'Étrurie chargées de solliciter l'amitié des Romains, le consul revint, et entra triomphalement dans la ville, à l'occasion d'une victoire encore plus éclatante que celle du dictateur. L'honneur même de la défaite des Samnites fut reporté en grande partie sur les lieutenans P. Decius et M. Valerius, que le peuple, aux comices suivans, éleva, par une imposante majorité de suffrages, l'un à la dignité de consul, l'autre à celle de préteur.

XLI. Le consulat est continué à Fabius, pour prix des brillantes victoires qui avaient entraîné la soumission de l'Étrurie; on lui donne pour collègue Decius. Valerius est créé préteur pour la quatrième fois. Les consuls procédèrent au partage de leurs provinces. L'Étrurie échut à Decius, le Samnium à Fabius. Celui-ci, s'étant dirigé sur Nuceria et Alfaterna, refusa aux habitans la paix qu'ils lui demandaient alors, pour les punir de n'avoir point voulu l'accepter lorsqu'on la leur avait offerte, et, attaquant cette ville avec vigueur, la contraignit de se rendre. Il y eut contre les Samnites un combat, dans lequel les ennemis furent vaincus sans

Digitized by Google

prœlio cum Romanis bellassent. Secuti Marsorum defectionem Peligni, eamdem fortunam habuerunt. Decio quoque alteri consuli secunda belli fortuna erat. Tarquiniensem metu subegerat frumentum exercitui præbere, atque inducias in quadraginta annos petere. Volsiniensium castella aliquot vi cepit: quædam ex iis diruit, ne receptaculo hostibus essent: circumferendoque passim bello, tantum terrorem sui fecit, ut nomen omne etruscum fœdus ab consule peteret. Ac de eo quidem nihil inpetratum; induciæ annuæ datæ; stipendium exercitui romano ab hoste in eum annum pensum, et binæ tunicæ in militem exactæ; ea merces induciarum fuit. Tranquillas res jam Etruscis turbavit repentina defectio Umbrorum, gentis integræ a cladibus belli, nisi quod transitum exercitus ager senserat. Ii, concitata omni juventute sua, et magna parte Etruscorum ad rebellionem compulsa, tantum exercitum fecerant, ut, relicto post se in Etruria Decio, ad obpugnandam inde Romam ituros, magnifice de se, ac contemtim de Romanis loquentes, jactarent. Quod inceptum eorum ubi ad Decium consulem perlatum est, ad Urbem ex Etruria magnis itineribus pergit, et in agro pupiniensi ad famam intentus hostium consedit. Nec Romæ spernebatur Umbrorum bellum; et ipsæ minæ metum fecerant expertis a gallica clade, quam

Digitized by Google

beaucoup d'efforts; et l'on n'eût même pas fait mention de cette affaire, si elle n'était la première où les Marses se trouvèrent aux prises avec les Romains. Les Péligniens, dont la défection suivit celle des Marses, éprouvèrent le même sort. Les chances de la guerre étaient pareillement favorables à Decius, l'autre consul. Il avait contraint, par la frayeur, l'habitant de Tarquinies à fournir du blé à l'armée, et à demander une trève de quarante ans. Il prit de vive force plusieurs places des Volsiniens, en détruisit quelques-unes, de peur qu'elles ne servissent de retraite aux ennemis; et, promenant la guerre de tous côtés, il se fit tellement redouter, que la confédération entière des Étrusques envoya demander au consul un traité d'alliance. Mais il ne lui fut rien accordé à cet égard. Tout ce qu'elle put obtenir fut une trève d'un an, à condition que la solde de l'armée romaine serait, pour cette année, à la charge de l'ennemi, qui fournirait en outre deux tuniques à chaque soldat. Voilà le prix qui fut mis à cette suspension d'armes. La tranquillité dont on commençait à jouir du côté des Étrusques, fut troublée par la soudaine défection des Ombriens, nation qui, si l'on excepte le passage de l'armée romaine sur son territoire, ne s'était aucunement ressentie des malheurs de la guerre. Ayant mis sur pied toute leur jeunesse, et poussé à la révolte une grande partie des Étrusques, ils avaient créé une armée si puissante, que, laissant derrière eux Decius dans l'Étrurie, ils publiaient hautement qu'ils allaient marcher sur Rome pour l'assiéger, parlant d'eux-mêmes avec emphase, et des Romains avec mépris. Dès que le consul Decius est informé de leur projet, il quitte l'Étrurie, marche à grandes jour-

Digitized by Google

intutam urbem incolerent. Itaque legati ad Fabium consulem missi sunt, ut, si quid laxamenti a bello Samnitium esset, in Umbriam propere exercitum duceret. Dicto paruit consul, magnisque itineribus ad Mevaniam, ubi tum copiæ Umbrorum erant, perrexit. Repens adventus consulis, quem procul Umbria in Samnio bello alio occupatum crediderant, ita exterruit Umbros, ut alii recedendum ad urbes munitas, quidam omittendum bellum censerent. Plaga una (Materinam ipsi adpellant) non continuit modo ceteros in armis, sed confestim ad certamen egit; castra vallantem Fabium adorti sunt. Quos ubi effusos ruere in munimenta consul vidit, revocatos milites ab opere, prout loci natura tempusque patiebatur, ita instruxit : cohortatusque prædicatione vera qua in Tuscis, qua in Samnio partorum decorum, exiguam adpendicem etrusci belli conficere jubet : et vocis inpiæ pœnas expetere, qua se urbem romanam obpugnaturos minati sunt. Hæc tanta sunt alacritate militum audita, ut clamor, sua sponte ortus, loquentem interpellaverit ducem; ante imperium deinde concentu tubarum ac cornuum cursu effuso in hostem feruntur. Non tamquam in viros aut armatos incurrunt (mirabilia dictu!): signa primo eripi cœpta signiferis; deinde ipsi signiferi trahi ad consulem, armatique milites ex acie in

Digitized by Google

nées vers Rome, et prend, dans le territoire de Pupinie, une position d'où il pût être averti à temps de ce que faisaient les ennemis. A Rome, on ne méprisait pas non plus cette guerre des Ombriens; et leurs menaces seules avaient alarmé des habitans, à qui l'invasion des Gaulois avait appris combien leur ville était incapable d'opposer une sérieuse résistance. Aussi envoya-t-on des députés au consul Fabius pour l'engager, dans le cas où la guerre des Samnites lui laisserait quelque relâche, à conduire promptement son armée en Ombrie. Le consul se conforma à cette invitation, et gagna à marches forcées Mévania, où étaient alors les troupes des Ombriens. La soudaine arrivée du consul, qu'ils s'étaient figuré loin de l'Ombrie, retenu dans le Samnium par une autre guerre, épouvanta tellement les Ombriens, qu'ils étaient d'avis, les uns de se retirer vers leurs places fortes, les autres de renoncer à la guerre. Un de leurs cantons (celui qui a reçu d'eux le nom Matérina) non-seulement contint les autres en armes, mais les entraîna sur-le-champ au combat. Ils attaquèrent Fabius comme il entourait son camp de palissades. Dès que le consul vit cette multitude en désordre fondre sur ses retranchemens, il fit quitter aux soldats les travaux, et les rangea en bataille, selon que le permettaient la nature du lieu et la circonstance. Pour toute exhortation, leur dépeignant, ce qui était vrai, la gloire qu'ils s'étaient acquise et chez les Tusciens et dans le Samnium, il leur enjoint d'extirper cette légère excroissance de la guerre d'Étrurie, et de punir les insolens qui avaient menacé d'assiéger la ville de Rome. Ces paroles excitèrent un si vif transport chez les soldats, qu'un cri parti involontairement interrompit la harangue du gé-



Digitized by Google

aciem transferri; et, sicubi est certamen, scutis magis, quam gladiis, geritur res. Umbonibus incussaque ala sternuntur hostes; plus capitur hominum, quam cæditur: atque una vox ponere arma jubentium per totam fertur aciem. Itaque inter ipsum certamen facta deditio est a primis auctoribus belli; postero insequentibusque diebus et ceteri Umbrorum populi deduntur. Ocriculani sponsione in amicitiam accepti.

XLII. Fabius, alienæ sortis victor belli, in suam provinciam exercitum reduxit; itaque ei, ob res tam feliciter gestas, sicut priore anno populus continuaverat consulatum, ita senatus in insequentem annum*, quo Ap. Claudius, L. Volumnius consules fuerunt, prorogavit, maxime Appio adversante, imperium. Appium censorem petisse consulatum, comitiaque ejus ab L. Furio tribuno plebis interpellata, donec se censura ab-

* U. C. 446. A. C. 306.

néral; et bientôt, sans en attendre l'ordre, tous les instrumens guerriers sonnant à la fois, ils fondent précipitamment sur l'ennemi. Il semble qu'ils n'aient affaire ni à des hommes, ni à des combattans; ils commencent (chose étonnante!) par arracher les enseignes des mains des porte-étendards, puis, saisissant les porte-étendards eux-mêmes, ils les traînent vers le consul. Ils en font autant de chaque soldat, qu'ils vont prendre tout armé dans sa ligne, pour l'amener dans la leur; et, s'il y a quelque part de la résistance, l'affaire se termine avec le bouclier plutôt qu'avec l'épée. Du choc du bouclier, et d'un violent coup de coude, ils jettent les ennemis par terre. Il y a plus de monde de pris que de tué; on ne crie qu'une seule fois de mettre bas les armes, et ce cri est à l'instant porté dans toute la ligne ennemie. Ce fut au milieu même du combat que la soumission fut jurée par ceux-là qui avaient les premiers conseillé la guerre. Le lendemain et les jours suivans, les autres peuples de l'Ombrie passèrent sous la domination romaine. Il n'y eut d'exception que pour les Ocriculans, auxquels fut promis un traité d'alliance.

XLII. Fabius, vainqueur d'un ennemi que le sort avait assigné à un autre, ramena son armée dans sa province. Pour prix de si heureux succès, le sénat, à l'exemple du peuple, qui, l'année précédente, lui avait continué le consulat, lui prorogea le commandement de l'armée pour l'année suivante, où furent consuls Ap. Claudius et L. Volumnius, mesure qui éprouva une violente opposition de la part d'Appius. Je trouve, dans quelques annales, qu'Appius demanda le consulat étant censeur, et que L. Furius, tribun du peuple, s'opposa à son élection, jusqu'à ce qu'il eut abdiqué la censure.



Digitized by Google

dicavit, in quibusdam annalibus invenio. Creatus consul, quum collegæ novum bellum, Sallentini hostes decernerentur, Romæ mansit, ut urbanis artibus opes augeret, quando belli decus penes alios esset. Volumnium provinciæ haud pœnituit; multa secunda prœlia fecit : aliquot urbes hostium vi cepit : prædæ erat largitor, et benignitatem per se gratam comitate adjuvabat; militemque iis artibus fecerat et periculi et laboris avidum. Q. Fabius proconsul ad urbem Allifas cum Samnitium exercitu signis conlatis confligit; minime ambigua res fuit. Fusi hostes, atque in castra compulsi; nec castra forent retenta, ni exiguum superfuisset diei: ante noctem tamen sunt circumsessa, et nocte custodita, ne quis elabi posset. Postero die, vixdum luce certa, deditio fieri cœpta; et pacti, qui Samnitium forent, ut cum singulis vestimentis emitterentur. Hi omnes sub jugum missi; sociis Samnitium nihil cautum; ad septem millia sub corona veniere; qui se civem hernicum dixerat, seorsum in custodia habitus. Eos omnes Fabius Romam ad senatum misit; et, quum quæsitum esset, delectu, an voluntarii pro Samnitibus adversus Romanos bellassent, per latinos populos custodiendi dantur; jussique eam integram rem novi consules *, P. Cornelius Arvina, Q. Marcius Tremulus (ii enim jam creati erant), ad senatum referre. Id ægre passi Her-

* U. C. 447. A. C. 305.

Digitized by Google

Arrivé au consulat, comme son collègue fut chargé de la guerre qu'on avait à soutenir pour la première fois contre les Sallentins, il resta à Rome pour accroître son influence par les voies politiques, puisque d'autres se trouvaient en possession de la gloire militaire. Volumnius n'eut pas lieu d'être mécontent de sa province, il livra de nombreux combats où l'avantage demeura toujours de son côté, et enleva de vive force plusieurs villes à l'ennemi : il était prodigue du butin ; et cette libéralité déjà si agréable par elle-même, il y ajoutait un nouveau prix par les manières affables dont il l'accompagnait : aussi était-il parvenu, à l'aide de cet adroit système, à rendre le soldat avide de périls et de fatigues. Le proconsul Q. Fabius livra, près de la ville d'Allifas, à l'armée des Samnites, une bataille dont le succès ne fut aucunement douteux. Les ennemis furent mis en déroute, et repoussés jusque dans leur camp, où ils n'auraient pu se maintenir, si le jour n'eût été très-avancé. Toutefois le camp fut cerné avant la nuit, et gardé étroitement pendant toute sa durée, pour que personne ne pût s'en échapper. Le lendemain, le jour paraissait à peine, que les ennemis commencèrent à capituler. Il fut stipulé que ce qu'il y avait de Samnites sortirait avec un simple vêtement. On les fit tous passer sous le joug. Quant aux alliés des Samnites, il ne fut rien statué à leur égard : ils furent vendus à l'encan, au nombre d'environ sept mille. Ceux qui s'étaient déclarés citoyens herniques furent mis en réserve et veillés de près. Fabius les envoya tous à Rome, au sénat; et, après une enquête pour savoir si c'était comme soldats fournis par leur pays, ou comme volontaires qu'ils avaient fait la guerre pour les Samnites contre les Romains, on les répartit

Digitized by Google

nici, concilium populorum omnium habentibus Anagninis in circo, quem Maritimum vocant, præter Alatrinatem, Ferentinatemque, et Verulanum, omnes hernici nominis populo romano bellum indixerunt.

XLIII. In Samnio quoque, quia decesserat inde Fabius, novi motus exorti. Calatia et Sora, præsidiaque, quæ in iis romana erant, expugnata: et in captivorum corpora militum fœde sævitum; itaque eo P. Cornelius cum exercitu missus. Marcio novi hostes (jam enim Anagninis Hernicisque aliis bellum jussum erat) decernuntur. Primo ita omnia opportuna loca hostes inter consulum castra interceperunt, ut pervadere expeditus nuncius non posset, et per aliquot dies incerti rerum omnium, suspensique de statu alterius, uterque consul ageret, Romamque is metus manaret; adeo ut omnes juniores sacramento adigerentur, atque ad subita rerum duo justi scriberentur exercitus. Ceterum hernicum bellum nequaquam pro præsenti terrore ac vetustate gentis gloriæ fuit; nihil usquam dictu dignum ausi, trinis castris intra paucos dies exuti, triginta dierum inducias, ita ut ad senatum Romam legatos mitterent, pacti sunt bimestri stipendio fru-

Digitized by Google

chez les différens peuples du Latium pour y être gardés. Les nouveaux consuls, P. Cornelius Arvina et Q. Marcius Tremulus (car ils étaient déjà nommés), eurent ordre de mettre toute cette affaire en délibération dans le sénat. Une pareille mesure blessa fortement les Herniques. Il se tint une assemblée de tous les peuples de ce nom à Anagnie, dans le cirque appelé Maritime; et là, tous les Herniques, excepté ceux d'Alatrium, de Ferentinum et de Vérules, déclarèrent la guerre au peuple romain.

XLIII. Dans le Samnium aussi, il éclata de nouveaux mouvemens, provenant de ce que Fabius s'en était éloigné. Calatia et Sora furent emportées par l'ennemi, au pouvoir duquel tombèrent les garnisons romaines qu'elles renfermaient, et qui exerça d'horribles cruautés sur les soldats prisonniers. P. Cornelius y fut donc envoyé avec une armée. On assigne à Marcius de nouveanx ennemis (car déjà la guerre contre les Anagniens, les Herniques et autres peuples était chose décidée). D'abord, les ennemis occupèrent avec tant de soin tous les points de communication entre les camps des consuls, qu'il eût été impossible au courrier le plus leste de passer; et, pendant plusieurs jours, chacun des deux consuls resta dans une complète ignorance de ce qui se passait, éprouvant beaucoup d'inquiétude sur la situation de son collègue. L'alarme gagna même jusqu'à Rome, où elle fut si vive, que l'on enrôla sous la foi du serment tous ceux qui étaient en âge de supporter les fatigues de la guerre, et que l'on forma deux nouvelles armées prêtes à entrer en campagne au premier évènement imprévu. Au reste, la guerre des Herniques n'était pas faite, à beaucoup près, pour inspirer la terreur qu'elle causait en ce moment, et fut loin de répondre à l'ancienne

Digitized by Google

mentoque, et singulis in militem tunicis. Ab senatu ad Marcium rejecti, cui senatusconsulto permissum de Hernicis erat; isque eam gentem in deditionem accepit. Et in Samnio alter consul superior viribus, locis inpeditior erat. Omnia itinera obsepserant hostes; saltusque pervios ceperant, ne qua subvehi commeatus possent: neque eos, quum quotidie signa in aciem consul proferret, elicere ad certamen poterat; satisque adparebat neque Samnitem certamen præsens, nec Romanum dilationem belli laturum. Adventus Marcii, qui, Hernicis subactis, maturavit collegæ venire auxilio, moram certaminis hosti exemit; nam, ut qui ne alteri quidem exercitui se ad certamen credidissent pares, conjungi utique passi duos consulares exercitus, nihil crederent superesse spei, advenientem incomposito agmine Marcium adgrediuntur. Raptim conlatæ sarcinæ in medium; et, prout tempus patiebatur, instructa acies. Clamor primum in stativa perlatus, dein conspectus procul pulvis, tumultum apud alterum consulem in castris fecit; isque, confestim arma capere jussis, raptimque eductis in aciem militibus, transversam hostium aciem, atque alio certamine occupatam, invadit: clamitans « summum flagitium fore, si alterum exercitum utriusque victoriæ compotem sinerent fieri, nec ad se sui belli vindicarent decus. » Qua inpetum

Digitized by Google

gloire de cette nation. Ils n'osèrent pas hasarder une seule tentative digne d'être mentionnée : dans l'espace de quelques jours, ils se laissèrent dépouiller trois fois de leur camp; et pour s'assurer une trève de trente jours, afin d'envoyer à Rome une députation vers le sénat, ils s'engagèrent à fournir deux mois de solde et du blé, plus une tunique pour chaque soldat. Le sénat les renvoya devant Marcius, auquel un sénatus-consulte conféra le pouvoir de décider du sort de ce peuple, et Marcius reçut à discrétion les Herniques. Cependant, dans le Samnium, l'autre consul, supérieur en forces, avait le désavantage des lieux. Les ennemis avaient fermé tous les chemins, et s'étaient assurés des passages, pour qu'il ne pût arriver par là de convois. Bien que le consul leur présentât chaque jour la bataille, il ne pouvait les attirer au combat; et il était aisé de voir que, si le Samnite avait tout à craindre d'une affaire, il serait funeste au Romain que la guerre traînât en longueur. L'arrivée de Marcius, qui, après avoir soumis les Herniques, se hâta de venir au secours de son collègue, ôta à l'ennemi la possibilité d'éviter plus longtemps une action; car les Samnites sentirent bien que, s'ils ne s'étaient pas jugés suffisamment en forces, même contre une seule armée, la jonction de deux armées consulaires, s'ils la laissaient s'effectuer, leur enleverait toute espérance. Ils attaquent donc Marcius au moment où il arrivait avec son armée encore dans tout le désordre de la marche. Marcius fait transporter promptement les bagages au centre, et range ses troupes en bataille aussi bien que la circonstance le permettait. D'abord les cris qui parvinrent jusqu'à l'oreille du soldat, ensuite la vue de la poussière qui s'élevait au loin,

Digitized by Google

dederat, perrumpit; aciemque per mediam in castra hostium tendit, et vacua defensoribus capit atque incendit. Quæ ubi flagrantia Marcianus miles conspexit, et hostes respexere, tum passim fuga cœpta Samnitium fieri; sed omnia obtinet cædes, nec in ullam partem tutum perfugium est. Jam, triginta millibus hostium cæsis, signum receptui consules dederant, colligebantque in unum copias, invicem inter se gratantes: quum repente visæ procul hostium novæ cohortes, quæ in supplementum scriptæ fuerant, integravere cædem; in quas nec jussu consulum, nec signo accepto victores vadunt; « malo tirocinio imbuendum Samnitem, » clamitantes. Indulgent Consules legionum ardori, ut qui probe scirent novum militem hostium inter perculsos fuga veteranos, ne tentando quidem satis certamini fore. Nec eos opinio fefellit; omnes Samnitium copiæ, veteres novæque, montes proximos fuga capiunt; eo et romana erigitur acies : nec quidquam satis tuti loci victis est; et de jugis, quæ ceperant, funduntur; jamque una voce omnes pacem petebant. Tum trium mensium frumento imperato, et annuo stipendio ac singulis in militem tunicis, ad senatum pacis oratores missi. Cornelius in Samnio relictus. Marcius de Hernicis triumphans in Urbem rediit; statuaque equestris in Foro decreta est, quæ ante templum Castoris posita

Digitized by Google

jetèrent l'alarme dans le camp de l'autre consul. Celui-ci donne ordre de prendre les armes sur-le-champ, fait sortir promptement ses troupes en bataille, et arrive en travers de l'armée ennemie, qu'il trouve occupée d'un autre combat. Il crie alors aux siens « que ce serait le comble de l'ignominie, s'ils souffraient que l'autre armée eût pour elle l'une et l'autre victoire, et s'ils ne faisaient tourner à leur gloire personnelle la guerre dont ils étaient personnellement chargés. » Il se fait jour à l'endroit où il avait porté son attaque, perce à travers les ennemis, marche droit à leur camp, et, le trouvant vide de défenseurs, le prend et y met le feu. Dès que les flammes sont aperçues par les soldats de Marcius, et que l'ennemi, en se retournant, les voit derrière lui, la déroute devient générale parmi les Samnites; mais, sur tous les points, leur fuite est arrêtée par le carnage, et nulle part ils n'ont de refuge assuré. Déjà trente mille ennemis avaient été taillés en pièces, et les consuls, après avoir donné le signal de la retraite, rassemblaient leurs troupes en un seul corps d'armée, s'adressant mutuellement des félicitations, lorsque apparurent tout à coup dans l'éloignement de nouvelles cohortes ennemies. C'étaient des recrues levées pour compléter l'armée. Alors le carnage recommença. Sans attendre l'ordre des consuls, sans avoir reçu le signal, les vainqueurs s'avancent contre elles en criant « qu'il faut donner au Samnite novice une rude leçon. » Les consuls s'abandonnent à l'ardeur des légions, sachant bien que des soldats nouveaux, joints à des vétérans abattus par leur déroute, n'auraient pas même la hardiesse de tenter un combat. Ils ne furent pas trompés dans leur attente. Toutes les troupes des Samnites, les anciennes

Digitized by Google

est. Hernicorum tribus populis, alatrinati, verulano, ferentinati, quia maluerunt, quam civitatem, suæ leges redditæ; connubiumque inter ipsos, quod aliquamdiu soli Hernicorum habuerunt, permissum. Anagninis, quique arma Romanis intulerant, civitas sine suffragii latione data: concilia connubiaque ademta: et magistratibus, præterquam sacrorum curatione, interdictum. Eodem anno ædes Salutis a C. Junio Bubulco censore locata est: quam consul bello Samnitium voverat; ab eodem collegaque ejus M. Valerio Maximo viæ per agros publica impensa factæ. Et cum Carthaginiensibus eodem anno fœdus tertio renovatum; legatisque eorum, qui ad id venerant, comiter munera missa.

Digitized by Google

comme les nouvelles, gagnent en fuyant les montagnes voisines. L'armée romaine gravit ces montagnes; il n'est plus nulle part de lieu sûr pour les vaincus, et ils sont précipités des sommets qu'ils avaient occupés. De ce moment, tous, d'une commune voix, demandèrent la paix. Alors on les obligea à fournir à l'armée du blé et la solde d'une année, et à donner une tunique pour chaque soldat; après quoi, ils envoyèrent au sénat des députés, chargés de solliciter un traité. Cornelius fut laissé dans le Samnium. Marcius revint à Rome, où il triompha des Herniques. On lui décerna une statue équestre dans le Forum : c'est celle qui est placée devant le temple de Castor. On rendit à trois peuples du nom hernique, ceux d'Alatrium, de Vérules et de Ferentinum, leurs lois, qu'ils préférèrent au droit de cité; on leur accorda aussi la permission de s'allier entre eux, privilège qui resta quelque temps affecté à ces trois peuples seulement dans toute la nation hernique. Quant à ceux d'Anagnie, et aux autres qui avaient pris les armes contre les Romains, on leur accorda le droit de cité, mais sans y joindre le droit de suffrage; et on leur ôta leurs assemblées, ainsi que la liberté de former des mariages d'une cité à une autre. De plus, les fonctions de leurs magistrats furent réduites à la seule inspection sur les sacrifices. Cette même année, le censeur C. Junius Bubulcus entreprit la construction du temple de la déesse Salus, qu'il avait fait vœu d'élever étant consul, pendant la guerre des Samnites. Conjointement avec son collègue M. Valerius Maximus, il fit faire des chemins vicinaux, dont le trésor public supporta la dépense. Ce fut encore cette même année qu'on renouvela, pour la troisième fois, le traité avec les Carthaginois. Les ambassadeurs qui étaient

Digitized by Google

XLIV. Dictatorem idem annus habuit P. Cornelium Scipionem, cum magistro equitum P. Decio Mure: ab iis, propter quæ creati erant, comitia consularia habita, quia neuter consulum potuerat bello abesse. Creati consules L. Postumius, Tib. Minucius*. Hos consules Piso Q. Fabio et P. Decio subgerit, biennio exempto, quo Claudium Volumniumque, et Cornelium, cum Marcio consules factos tradidimus; memoriane fugerit in annalibus digerendis, an consulto binos consules, falsos ratus, transcenderit, incertum est. Eodem anno in campum stellatem agri campani Samnitium incursiones factæ. Itaque ambo consules, in Samnium missi, quum diversas regiones, Tifernum Postumius, Bovianum Minucius, petissent; Postumii prius ductu ad Tifernum pugnatum. Alii haud dubie Samnites victos, ac viginti millia hominum capta tradunt: alii Marte æquo discessum, et Postumium, metum simulantem nocturno itinere, clam in montes copias abduxisse: hostes secutos duo millia inde locis munitis et ipsos consedisse. Consul, ut stativa tuta copiosaque (et ita erant) petisse videretur, postquam et munimentis castra firmavit, et omni adparatu rerum utilium instruxit; relicto firmo præsidio, de vigilia tertia, qua

* U. C. 448. A. C. 304.

Digitized by Google

venus à cet effet de Carthage, reçurent des présens dont l'envoi fut accompagné de témoignages de bienveillance.

XLIV. La même année, il y eut aussi un dictateur, P. Cornelius Scipion, avec un général de la cavalerie, P. Decius Mus. Ils furent nommés pour tenir les comices consulaires, qu'ils tinrent en effet, parce qu'aucun des deux consuls n'avait pu abandonner les opérations de la guerre. Les nouveaux consuls furent L. Postumius et Ti. Minucius. Pison place ces consuls immédiatement après Q. Fabius et P. Decius, supprimant les deux années où furent élevés au consulat, ainsi que nous l'avons rapporté, Claudius avec Volumnius, et Cornelius avec Marcius. On ne sait si c'est par un défaut de mémoire en rédigeant ses annales, ou si c'est à dessein, les regardant comme apocryphes, qu'il n'a point fait mention de ces deux consulats. Cette année, les Samnites firent des incursions dans la plaine de Stella, partie du territoire de la Campanie. Les consuls qui furent envoyés tous deux à cette occasion dans le Samnium, prirent chacun une route différente : Postumius gagna Tifernum, et Minucius Bovianum. Postumius fut le premier qui en vint aux mains avec l'ennemi, près de Tifernum. Les uns rapportent que les Samnites furent complètement vaincus, et qu'on leur prit vingt mille hommes ; les autres, qu'on se retira des deux côtés avec un avantage égal; que Postumius, feignant la crainte, fit, par une marche de nuit, gagner secrètement les montagnes à ses troupes; et que les ennemis, l'ayant suivi, prirent position à deux mille pas de lui, sur des hauteurs également fortifiées. Le consul, afin de leur persuader que son intention n'avait été que de se ménager un campement sûr et avantageux pour les subsistances (comme il l'était en effet),



Digitized by Google

duci proxime potest, expeditas legiones ad collegam, et ipsum adversus alios sedentem, ducit; ibi, auctore Postumio, Minucius cum hostibus signa confert; et, quum anceps prœlium in multum diei processisset, tum Postumius integris legionibus defessam jam aciem hostium inproviso invadit. Itaque, quum lassitudo ac vulnera fugam quoque præpedissent, occidione occisi hostes, signa unum et viginti capta; atque inde ad castra Postumii perrectum. Ibi duo victores exercitus perculsum jam fama hostem adorti fundunt fugantque: signa militaria sex et viginti capta, et imperator Samnitium Statius Gellius, multique alii mortales, et castra utraque capta; et Bovianum, ubi postero die cœptum obpugnari, brevi capitur, magnaque gloria rerum gestarum consules triumpharunt. Minucium consulem, cum vulnere gravi relatum in castra, mortuum, quidam auctores sunt, et M. Fulvium in locum ejus consulem subfectum; et ab eo, quum ad exercitum Minucii missus esset, Bovianum captum. Eodem anno Sora, Arpinum, Censennia, recepta ab Samnitibus. Herculis magnum simulacrum in Capitolio positum dedicatumque.

Digitized by Google

n'eut pas plus tôt achevé de retrancher son camp, qu'il le pourvut abondamment de toutes les choses utiles : mais, à la troisième veille, laissant à sa garde un fort détachement, et emmenant ses légions, auxquelles il ne fait prendre que leurs armes, il les conduit, par le plus court chemin, à son collègue, qui restait aussi dans l'inaction vis-à-vis d'un autre corps de troupes ennemies. Alors Minucius, par le conseil de Postumius, en vient aux mains avec les ennemis. Le combat s'étant prolongé fort avant dans le jour, sans que la chance se prononçât, Postumius tombe tout à coup, avec ses légions fraîches, sur l'armée ennemie déjà épuisée de lassitude, et a bientôt exterminé ces troupes, que l'excès de la fatigue et leurs blessures empêchaient même de fuir. On prit vingt et un étendards; et l'on se porta ensuite vers le camp de Postumius. Là, deux armées victorieuses, attaquant un ennemi déjà abattu par la nouvelle qu'il venait de recevoir, ne tardent pas à l'enfoncer et à le mettre en fuite. Vingt-six étendards, le général des Samnites, Statius Gellius, et une multitude considérable d'ennemis, tombèrent au pouvoir des vainqueurs, qui s'emparèrent aussi des deux camps. Le lendemain, on commença le siège de Bovianum, qui fut bientôt emportée; et la gloire de ces brillans avantages fut couronnée par le triomphe des deux consuls. Quelques historiens disent que le consul Minucius, rapporté dans son camp, grièvement blessé, mourut de sa blessure; que M. Fulvius fut substitué consul à sa place, et que ce fut lui qui, envoyé prendre le commandement de l'armée de Minucius, s'empara de Bovianum. La même année, Sora, Arpinum, Censennia, furent reprises sur les Samnites. On plaça dans le Capitole une grande statue d'Hercule, dont on fit la dédicace.



Digitized by Google

XLV. P. Sulpicio Saverrione, P. Sempronio Sopho consulibus*, Samnites, seu finem, seu dilationem belli quærentes, legatos de pace Romam misere; quibus suppliciter agentibus responsum est, « nisi sæpe bellum parantes pacem petissent Samnites, oratione ultro citroque habita, de pace transigi potuisse; nunc, quando verba vana ad id locorum fuerint, rebus standum esse. P. Sempronium consulem cum exercitu brevi in Samnio fore: eum, ad bellum pacemne inclinent animi, falli non posse: comperta omnia senatui relaturum: decedentem ex Samnio consulem legati sequerentur. » Eo anno quum pacatum Samnium exercitus romanus, benigne præbito commeatu, peragrasset, fœdus antiquum Samnitibus redditum. Ad Æquos inde veteres hostes, ceterum per multos annos sub specie infidæ pacis quietos, versa arma romana: quod, incolumi hernico nomine, missitaverant simul cum iis Samniti auxilia; et, post Hernicos subactos, universa prope gens, sine dissimulatione consilii publici, ad hostes desciverat: et postquam, icto Romæ cum Samnitibus fœdere, feciales venerant res repetitum, « tentationem aiebant esse, ut, terrore incusso belli, Romanos se fieri paterentur: quod quantopere optandum foret, Hernicos docuisse: quum, quibus licuerit, suas leges romanæ

* U. C. 449. A. C. 303.

Digitized by Google

XLV. Sous le consulat de P. Sulpicius Saverrio, et de P. Sempronius Sophus, les Samnites, soit qu'ils voulussent la fin de la guerre, ou gagner du temps pour la continuer, envoyèrent à Rome des députés demander la paix. Il fut répondu à ces députés, qui se montraient humbles et soumis, que « si les Samnites n'avaient pas maintefois demandé la paix lorsqu'ils se préparaient à la guerre, on aurait pu, en discutant de part et d'autre les conditions, parvenir à un accommodement; mais que, pour le présent, les Romains, abusés jusqu'à ce jour par de vaines paroles, ne pouvaient s'en rapporter qu'à des faits; que le consul P. Sempronius serait bientôt dans le Samnium avec une armée; qu'il ne serait pas possible de le tromper sur la disposition des esprits soit à la gnerre, soit à la paix; qu'il instruirait le sénat de tout ce qu'il aurait découvert par lui-même; que les députés n'auraient qu'à suivre le consul, lorsque celui-ci quitterait le Samnium. » Cette année, l'armée romaine, en parcourant le Samnium, ayant rencontré partout des dispositions pacifiques, et de l'empressement à lui fournir des vivres, on renouvela l'ancien traité avec les Samnites. Les armes romaines se tournèrent ensuite contre les Èques, de tout temps ennemis des Romains, mais qui, restés dans l'inaction pendant beaucoup d'années, avaient caché leur haine sous les apparences d'une paix qu'ils trahissaient sourdement. Tant qu'avait subsisté la confédération des Herniques, ils avaient fourni, de concert avec ceux-ci, des secours aux Samnites; après la réduction des Herniques, la nation presque entière, sans être aucunement désavouée en cela par son conseil public, avait pris du service chez les ennemis; et depuis que



Digitized by Google

civitati præoptaverint: quibus legendi, quid mallent, copia non fuerit, pro pœna necessariam civitatem fore. » Ob hæc vulgo in conciliis jactata, populus romanus bellum fieri Æquis jussit; consulesque ambo, ad novum profecti bellum, quatuor millia a castris hostium consederunt. Æquorum exercitus (ut qui suo nomine permultos annos inbelles egissent), tumultuario similis, sine ducibus certis, sine imperio, trepidare: alii exeundum in aciem, alii castra tuenda censent: movet plerosque vastatio futura agrorum, ac deinceps cum levibus præsidiis urbium relictarum excidia. Itaque, postquam inter multas sententias una, quæ, omissa cura communium, ad respectum suarum quemque rerum vertisset, audita; ut prima vigilia diversi e castris ad deportanda omnia tuendaque mœnibus in urbes abirent; cuncti eam sententiam ingenti adsensu accepere. Palatis hostibus per agros, prima luce Romani, signis prolatis, in acie consistunt; et, ubi nemo obvius ibat, pleno gradu ad castra hostium tendunt. Ceterum, postquam ibi neque stationes pro portis, nec quemquam in vallo, nec fremitum consuetum castrorum animadverterunt; insolito silentio moti, metu insidiarum subsistunt: transgressi deinde vallum, quum deserta omnia invenissent, pergunt hostem vestigiis sequi: sed vestigia, in omnes æque ferentia partes, ut

Digitized by Google

les féciaux, après le traité conclu à Rome avec les Samnites, étaient venus leur demander satisfaction, ils disaient hautement « qu'on leur tendait un piège, afin que la peur de la guerre les fît consentir à devenir Romains : que les Herniques avaient fait voir combien cette condition était désirable, puisque tous ceux d'entre eux auxquels avait été conféré le droit de cité romaine avaient beaucoup mieux aimé garder leurs lois; et que ceux à qui l'on n'avait pas laissé la liberté de choisir ce qu'ils préféraient, regardaient et regarderaient toujours le droit de cité romaine comme une punition à eux infligée. » Ces propos insolens, jetés publiquement dans toutes leurs assemblées, déterminèrent le peuple romain à faire la guerre aux Èques. Les deux consuls, partis pour cette nouvelle guerre, allèrent se poster à quatre milles du camp des ennemis. L'armée des Èques (comme depuis un grand nombre d'années ils n'avaient point fait la guerre en leur nom), ressemblait à des troupes levées à la hâte; ayant à peine des chefs, elle était sans subordination, et la confusion y régnait. Les uns veulent que l'on marche au combat, les autres qu'on se borne à défendre le camp; le plus grand nombre est tourmenté par l'idée de la prochaine dévastation du territoire, et du saccagement des villes, dans lesquelles il n'a été laissé que de faibles garnisons. Aussi lorsque, parmi un grand nombre d'avis, il en fut proposé un qui, sacrifiant l'intérêt général, tournait chacun vers la considération de ses intérêts particuliers, lorsqu'il fut question de sortir du camp à la première veille, chacun de son côté, pour tout transporter dans les villes, et s'y défendre à l'abri des murailles, cet avis reçut une approbation aussi vive que générale. Pendant que les en-

Digitized by Google

in dilapsis passim, primo errorem faciebant; post, per exploratores compertis hostium consiliis, ad singulas urbes circumferendo bello, unum et quadraginta oppida intra dies quinquaginta omnia obpugnando ceperunt; quorum pleraque diruta atque incensa, nomenque Æquorum prope ad internecionem deletum. De Æquis triumphatum; exemploque eorum clades fuit, ut Marrucini, Marsi, Peligni, Frentani mitterent Romam oratores pacis petendæ amicitiæque; iis populis fœdus petentibus datum.

XLVI. Eodem anno Cn. Flavius Cn. filius scriba, patre libertino, humili fortuna ortus, ceterum callidus vir et facundus, ædilis curulis fuit. Invenio in quibusdam annalibus, quum adpareret ædilibus, fierique se pro tribu ædilem videret, neque accipi nomen, quia scriptum faceret; tabulam posuisse, et jurasse, se scriptum non facturum: quem aliquanto ante desisse

Digitized by Google

nemis se dispersaient dans les campagnes, les Romains, au point du jour, sortent de leur camp et se forment en bataille, et, n'apercevant personne s'avancer à leur rencontre, marchent à grands pas vers le camp des ennemis. Mais là, ne voyant point de postes en avant des portes, et n'entendant point ce bruit confus de voix ordinaire dans les camps, ce silence inaccoutumé les étonne, et ils s'arrêtent dans la crainte d'une embuscade. Ayant ensuite franchi la palissade et trouvé tout abandonné, ils se mettent sur les traces de l'ennemi : mais comme il s'était dispersé de tous côtés, ces traces, qui se prolongeaient également dans toutes les directions, les embarrassèrent d'abord. Ils ne tardèrent pas à être instruits par leurs éclaireurs du parti qu'avaient pris les ennemis; et alors, promenant successivement la guerre d'une ville à l'autre, ils prirent de vive force quarante et une places dans l'espace de cinquante jours. La plupart furent rasées et brûlées, et la nation des Èques fut presque entièrement détruite. Elle valut le triomphe aux consuls; et ses désastres furent un exemple pour les Marruciniens, les Marses, les Péligniens et les Férentiniens, qui envoyèrent à Rome des députés demander paix et amitié. On accorda à ces peuples l'alliance qu'ils sollicitaient.

XLVI. La même année, le scribe Cn. Flavius, fils de Cneius, né d'un père affranchi, avec très-peu de fortune, mais homme plein de finesse et s'exprimant avec une grande facilité, fut élevé à l'édilité curule. Je trouve dans quelques annales que, comme il exerçait les fonctions d'appariteur auprès des édiles, voyant que la tribu appelée la première à donner son suffrage, le nommait édile lui-même, et qu'on ne voulait point recevoir sa nomination, à cause de sa profession de scribe, il vint

Digitized by Google

scriptum facere, arguit Macer Licinius, tribunatu ante gesto triumviratibusque, nocturno altero, altero coloniæ deducendæ. Ceterum (id quod haud discrepat) contumacia adversus contemnentes humilitatem suam nobiles certavit: civile jus, repositum in penetralibus pontificum, evulgavit, fastosque circa Forum in albo proposuit, ut, quando lege agi posset, sciretur: ædem Concordiæ in area Vulcani summa invidia nobilium dedicavit; coactusque consensu populi Cornelius Barbatus pontifex maximus verba præire, quum more majorum negaret, nisi consulem aut imperatorem, posse templum dedicare. Itaque ex auctoritate senatus latum ad populum est, ne quis templum aramve injussu senatus aut tribunorum plebei partis majoris dedicaret. Haud memorabilem rem per se, nisi documentum sit adversus superbiam nobilium plebeiæ libertatis, referam. Ad collegam ægrum visendi caussa Flavius quum venisset, consensuque nobilium adolescentium, qui ibi adsidebant, adsurrectum ei non esset, curulem adferri sellam eo jussit, ac sede honoris sui anxios invidia inimicos spectavit. Ceterum Flavium dixerat ædilem forensis factio, Ap. Claudii censura vires nacta, qui senatum primus libertinorum filiis lectis inquinaverat; et postquam eam lectionem nemo ratam habuit, nec in curia adeptus erat, quas petierat, opes urbanas;

Digitized by Google

déposer son greffe, et affirmer par serment qu'il renonçait pour toujours à cette profession. Macer Licinius soutient qu'il l'avait abandonnée quelque temps auparavant; il se fonde sur ce qu'antérieurement Flavius avait été tribun, et qu'il avait exercé deux sortes de triumvirats, le triumvirat de nuit, et un autre pour l'établissement d'une colonie. Au reste (et c'est là un point sur lequel on se trouve d'accord), il disputa toujours de hauteur avec les nobles, qui méprisaient sa basse extraction. Il dévoila au public les formules de jurisprudence qui étaient en réserve entre les mains des pontifes, comme au fond d'un sanctuaire; et, pour mettre les citoyens à portée de connaître par eux-mêmes les jours où la religion permettait de vaquer aux procès, il fit placer autour du Forum le tableau des fastes. La dédicace qu'il fit d'un temple de la Concorde, élevé sur l'emplacement d'un ancien temple de Vulcain, souleva surtout l'orgueil des nobles. Le souverain pontife, Cornelius Barbatus, se trouva forcé, par une décision unanime du peuple, de lui dicter les formules sacrées, bien qu'il soutînt que, d'après la coutume des anciens Romains, il n'appartenait qu'à un consul ou à un général de faire la dédicace d'un temple. C'est pourquoi, d'après un arrêté du sénat, il fut présenté à la sanction du peuple une loi dont les dispositions étaient, qu'on ne pourrait jamais faire la dédicace d'un temple ou d'un autel sans un ordre exprès du sénat ou de la plus grande partie des tribuns du peuple. Voici une particularité qui aurait peu d'intérêt par elle-même, si elle ne servait à montrer la fierté que les plébéiens savaient opposer à l'orgueil des nobles. Flavius étant venu visiter son collègue malade, et une troupe de jeunes nobles, qui se trouvaient dans l'appar-

Digitized by Google

humilibus per omnes tribus divisis, Forum et Campum conrupit; tantumque Flavii comitia indignitatis habuerunt, ut plerique nobilium annulos aureos et phaleras deponerent. Ex eo tempore in duas partes discessit civitas; aliud integer populus, fautor et cultor bonorum; aliud forensis factio tenebat; donec Q. Fabius et P. Decius censores facti: et Fabius, simul concordiæ caussa, simul ne humillimorum in manu comitia essent, omnem forensem turbam excretam in quatuor tribus conjecit, urbanasque eas adpellavit; adeoque eam rem acceptam gratis animis ferunt, ut Maximi cognomen, quod tot victoriis non pepererat, hac ordinum temperatione pareret. Ab eodem institutum dicitur, ut equites idibus quinctilibus transveherentur.

Digitized by Google

tement de celui-ci, étant, d'un commun accord, restée assise au moment de son arrivée, il fit apporter là sa chaise curule, et, du siège de sa dignité, il contempla l'embarras et le dépit de ses ennemis. Au reste, Flavius avait été nommé édile par la faction du Forum, qu'avait beaucoup fortifiée la censure d'Ap. Claudius. Celui-ci avait, le premier, dégradé le sénat en y introduisant des fils d'affranchis. Du moment que ces choix, odieux à tous, eurent été repoussés, et qu'il se vit privé, dans le sénat, du crédit qu'il s'était flatté d'y acquérir, il corrompit le Forum et le Champ-de-Mars, en répandant le menu peuple par toutes les tribus; et les comices où fut nommé Flavius se trouvèrent si mal composés, que la plupart des nobles quittèrent leurs anneaux d'or et leurs colliers. A dater de cette époque, Rome fut divisée en deux partis: l'un des gens de bien, aimant les bons citoyens et cherchant à les porter aux emplois; l'autre composé de la faction du Forum. Cette scission dura jusqu'à la censure de Q. Fabius et de P. Decius, où Fabius, et pour le rétablissement de la concorde, et pour que les comices ne fussent pas dans la main de ce qu'il y avait de plus abject, écuma toute cette lie du Forum, et la jeta dans quatre tribus, qu'il appela les tribus de la ville. Cette sage mesure, comme nous l'apprennent les historiens, fut accueillie avec une si vive reconnaissance, que Fabius, pour avoir ainsi rétabli l'équilibre entre les différens ordres, reçut le surnom de Maximus, que tant de victoires n'avaient pu lui acquérir. C'est le même, dit-on, qui institua, pour l'ordre équestre, la cavalcade des ides de Quinctilis.

Digitized by Google

# NOTES

## SUR LE LIVRE IX.

Chap. I. *T. Veturio Calvino, Sp. Postumio consulibus.* Ils avaient déjà été consuls ensemble, l'an de Rome 420.

Idem. *Patre longe prudentissimo natus.* Cicéron, dit Rollin, nous apprend (*de Senect.*, xxxix-xli) que cet Herennius avait connu Architas de Tarente, célèbre philosophe et mathématicien; et Platon, qui vint à Tarente, sous le consulat de L. Furius et d'Ap. Claudius, l'an de Rome 406.

Idem. *Auctores belli, quia vivos non potuimus, etc.* Brutulus Papius, Samnite de haute naissance, voyant que ses compatriotes voulaient le livrer aux Romains, comme violateur des traités, prit le parti de s'ôter la vie. Son cadavre fut remis aux féciaux, qui le transportèrent à Rome.

Idem. *Quam propitiis rem, quam adversis agant.* Sous-entendu *homines.*

Chap. II. *Lucerini opem Romanus ferret, bonis ac fidelibus sociis.* On n'a point vu jusqu'à présent, dans cette histoire, quels sont les titres des Lucériens à cette qualification. (Crévier.)

Idem. *Qua irent.* Sous-entendu *via.*

Idem. *Altera præter oram Superi maris.* Il n'est pas trop aisé de concevoir comment, pour aller de Calatia, ville de Campanie, à Luceria, ville de l'Apulie, il fallait côtoyer la mer Supérieure. (Crévier.)

Idem. *Sed ita natus locus est.* Pour *Sed ita natura loci est.*

Idem. *Saxorumque ingentium objacentem molem.* Plusieurs commentateurs, entre autres Sigonius, proposent *objacente mole.*

Digitized by Google

Nous ne voyons pas que les mots *objacentem molem* puissent être une altération au texte; car il est question ici de deux obstacles distincts : le premier, *septas dejectu arborum;* le second, *saxorum ingentium objacentem molem.* En admettant la leçon *objacente mole*, il faudrait faire rapporter ces mots à *septas*. Or, *sepire*, qui est bien en cet endroit le terme propre, en parlant d'un obstacle formé par des arbres abattus, ne saurait se dire en parlant d'un obstacle formé par des masses de rochers. Dans ce dernier cas, c'est *objicere* qui est le mot propre, puisque les rochers, *jacent ob*, sans former une sorte de barrière, comme des arbres qui se croisent.

Chap. II. *Militesque ad prætorium versi.* Le mot *prætorium* désigne ici la tente de celui des deux consuls qui avait ce jour-là le commandement de l'armée.

Chap. III. *Per annos jam prope triginta.* Il ne s'était écoulé que vingt-deux ans depuis le commencement de la guerre des Samnites. (Crévier.)

Chap. IV. *Cum singulis vestimentis.* C'est-à-dire, en ne laissant à chaque soldat que le vêtement de dessous.

Idem. *L. Lentulus, qui tum princeps legatorum virtute atque honoribus erat.* Les mots *princeps legatorum* sont diversement interprétés par d'habiles philologues, dont la sagacité ne saurait être révoquée en doute. Les uns entendent par là le premier des lieutenans de l'armée; les autres, le premier des députés. Ce point pourrait paraître d'autant plus douteux, qu'on ne rencontre nulle part aucun document propre à l'éclaircir. Toutefois nous penchons sans hésiter pour la première de ces deux interprétations, et voici pourquoi. L'office de lieutenant était dans l'armée romaine une dignité permanente, comme chez nous le grade de général, qui y correspond; tandis que l'existence de la députation chargée de traiter avec les Samnites était instantanée, comme les circonstances qui l'avaient produite. Or, si Tite-Live eût voulu désigner le premier des membres de cette députation, l'on ne trouverait pas dans la phrase l'adverbe *tum*, qui n'aurait aucun sens en parlant de personnages dont les fonctions ne dataient que de quelques momens : il se serait borné à dire, *qui princeps legatorum, etc.*

Digitized by Google

Chap. IV. *Sed ea caritas patriæ est.* C'est-à-dire, *verum adeo cara patria sit, oportet;* ou bien, *tanta pietas in patriam esse debet.*

Chap. V. *Nec sine fecialibus.* En pareil cas, les féciaux paraissaient au nombre de deux, revêtus de leurs habits pontificaux.

Idem. *Claudius.* L'annaliste Quintus Claudius Quadrigarius, fréquemment cité par Aulu-Gelle, qui semble faire grand cas de son autorité. Cet historien, qui vivait du temps de Sylla, peut être considéré comme le plus ancien de ceux qui écrivirent les annales de la république. Tite-Live s'en est approprié plusieurs passages.

Idem. *Quemadmodum a fecialibus porcus feriatur.* La victime que les féciaux immolaient dans ces occasions était un porc.

Idem. *Cæcos in foveam missos.* Pour *cæcam in foveam missos*, selon les uns; et pour *improvidos in foveam missos*, selon les autres. *Cæca fovea* se dit, au propre, d'une fosse que l'on couvre de paille ou d'autres matières fragiles, afin que les bêtes fauves, n'en apercevant pas l'ouverture, viennent s'y précipiter; métaphoriquement, il se dit des piéges que l'on tend à l'ennemi, des embûches dans lesquelles on tâche de le faire donner. Or, comme les Samnites n'avaient employé aucune ruse pour faire croire aux Romains qu'ils pouvaient s'enfoncer dans les Fourches-Caudines, sans courir le risque de s'y trouver cernés, la seconde de ces deux interprétations nous paraît la meilleure.

Idem. *Paludamenta.* Le *paludamentum*, manteau écarlate et pourpre, était une des marques de distinction des généraux romains; ils le portaient principalement dans les cérémonies religieuses, quand ils avaient des vœux à faire et des sacrifices à offrir.

Chap. VI. *Superbiam ingenitam Campanis.* L'orgueil des Campaniens était tel, que les mots *campana superbia* passèrent en proverbe.

Chap. VII. *Lati clavi.* Le laticlave était une tunique bordée par devant d'une large bande de pourpre, semée de nœuds, tantôt de pourpre comme la bande même, tantôt d'étoffe d'or, et semblables par leur forme à des têtes de clous. Les sénateurs, les ma-

Digitized by Google

gistrats patriciens et les magistrats plébéiens supérieurs avaient seuls le droit de porter le laticlave. Les chevaliers, les magistrats plébéiens inférieurs et les fils de sénateurs portaient une tunique appelée angusticlave, parce qu'elle était bordée par devant d'une bande de pourpre fort étroite : comme celle du laticlave, cette bande était semée de nœuds en forme de têtes de clous.

Chap. VII. *Annuli aurei*. Dans les premiers temps de la république, les sénateurs étaient les seuls qui eussent le droit de porter l'anneau d'or. Ce droit s'étendit ensuite aux chevaliers, puis à toutes les autres classes, et finit par ne plus être une distinction.

Idem. *Q. Publilium Philonem, et L. Papirium Cursorem iterum*. L. Papirius Cursor était, à la vérité, consul pour la seconde fois; mais Q. Publilius Philo l'était pour la troisième fois. Papirius avait été consul l'an 421 de Rome, avec C. Pétilius Libo Visolus; Publilius l'avait été l'an de Rome 415, avec T. Émilius Mamercinus, puis l'an 427, avec L. Cornelius Lentulus.

Chap. VIII. *Quod creati sunt die, eo..... magistratum inierunt*. Les consuls n'entraient pas en charge immédiatement après leur nomination; ils devaient attendre que l'année du consulat de leurs prédécesseurs fût entièrement révolue. Mais ceux de Publilius et de Papirius étaient destitués par le fait, puisqu'on avait créé des interrois, et ces nouveaux consuls pouvaient prendre de suite possession de leur magistrature, le sénat n'eût-il rendu aucun décret à cet égard.

Idem. *L. Livio et Q. Mœlio tribunis plebis*. C'était apparemment depuis leur retour qu'ils avaient été faits tribuns du peuple; car, s'ils l'eussent été, ils n'auraient pu se trouver aux Fourches-Caudines, puisqu'un tribun du peuple ne pouvait s'absenter de Rome un jour entier. (Crévier.)

Chap. IX. *In comitio*. Le mot *comitium*, employé au singulier, désignait le lieu où se tenaient les assemblées appelées comices.

Chap. X. *Populi romani Quiritium*. Quelques éditions portent *populi romani Quiritiumque;* d'autres, *populi romani Quiritum;* dans d'autres enfin, le mot *Quiritium* est omis.

Digitized by Google

Chap. X. *Postumius genu, femur quanta maxime poterat vi, perculit.* Nous sommes entièrement de l'avis de Guérin, qui trouve que le trait de Postumius n'est, dans le fond, qu'une puérilité.

Chap. XI. *Pacem sibi habeat.* C'est-à-dire, *pacem recipiat sibi.*

Idem. *Forsitan et publica.* Tite-Live, dit Rollin, quelque jaloux qu'il soit de la gloire et de la réputation des Romains, n'ose assurer qu'ils fussent en droit de ne point exécuter le traité de Caudium. Il faut pourtant convenir que les raisons qu'il met dans la bouche de Postumius sont très-solides, et qu'un traité conclu sans l'autorité du sénat et du peuple était par lui-même illégitime et sans force.

Chap. XII. *Ad Luceriam.* Tite-Live a dit plus haut (chap. 11), avant l'affaire de Caudium, que les Lucériens étaient de bons et fidèles alliés. Il faut supposer que depuis ils étaient tombés au pouvoir des Samnites. (Crévier.)

Chap. XIII. *Ne castris quidem suis fugam impedire ausi.* La frayeur des Samnites était si grande, qu'ils aimèrent mieux abandonner leur camp que de retarder une fuite qui leur paraissait le seul moyen de salut.

Idem. *Interjecta inter Romam et Arpos, penuria, etc.* Il faut supposer que Tite-Live parle ici un langage figuré; autrement la phrase ne serait pas intelligible.

Idem. *Vaucus per agros.* Après *Vaucus* il faut sous-entendre *a cura obsidionis.*

Chap. XIV. *In adparatu.* Sous-entendu *pugnæ.*

Idem. *Pullarius.* On appelait *pullarii* ceux à qui était confiée la garde des poulets sacrés.

Chap. XV. *Gens dubiæ ad id voluntatis.* Ici *ad id* est employé dans le sens de *adhuc*, jusqu'alors.

Chap. XVI. *Forentanis.* Ou *Ferentanis.*

Idem. *Paucos et infirmos.* Plusieurs éditions portent *paucos et inermes*, leçon à laquelle je serais tenté de donner la préférence.

Digitized by Google

Chap. XVII. *Cyrum..... quid, nisi longa vita, etc.* Tite-Live parle ici selon le sentiment de ceux qui font périr misérablement Cyrus dans son expédition contre Tomyris, reine des Scythes. (Rollin.)

Idem. *Qui ex regibus constare dixit.* C'est ce que dit Cynéas à Pyrrhus, au retour de son ambassade à Rome, où ce prince l'avait envoyé négocier la paix. (Guérin.)

Chap. XVIII. *Paullo plus decem annorum.* Au lieu de *decem* il faudrait *duodecim*, puisque Alexandre mourut dans la treizième année de son règne. Ce qui le prouve d'ailleurs, ce sont les mots *in ætate tredecim annorum*, qui se trouvent un peu plus bas.

Idem. *Populi jam octingentesimum bellantis annum.* Le calcul de Tite-Live va jusqu'à son temps : il écrivait son histoire dans le huitième siècle de Rome.

Idem. *Secula plura.* Par le mot *seculum*, il ne faut pas entendre ici un espace de cent ans, mais une durée d'environ trente années, temps ordinaire qui s'écoule d'une génération à l'autre.

Chap. XIX. *Sarissæque.* La sarisse, lance fort longue, était une arme particulière aux soldats de la phalange macédonienne.

Idem. *Numquam ab equite hoste.* Tite-Live avait-il oublié la supériorité décidée de la cavalerie d'Annibal sur la cavalerie romaine, ou les journées de l'Allia et de Cannes, qu'il vient de citer lui-même en preuve de la constance des Romains ? (Rollin.)

Idem. *Equitem.* Allusion à la cavalerie parthe et à la défaite de Crassus.

Chap. XX. *Præfecti Capuæ creari cœpti.* On donnait le nom de préfectures aux villes qui ne se conduisaient point par leurs propres lois, ni par des magistrats tirés de leur sein, mais qui recevaient de Rome, tous les ans, des préfets et comme des intendans, qui avaient une souveraine autorité dans la ville, et y rendaient la justice. (Rollin.)

Idem. *Duæ Romæ additæ tribus, Ufentina ac Falerina.* Par cette addition, le nombre des tribus se trouvait porté à trente et



Digitized by Google

un. La tribu Ufentine était ainsi nommée de la rivière d'Ufens, dans le pays des Volsques; la tribu Falérine, de la plaine de Falerne.

Chap. XX. *Ipsius coloniæ patroni.* Chez les Romains, les patrons étaient, comme on sait, les protecteurs que les citoyens pauvres se choisissaient parmi les grands : mais le droit de patronage s'étendit avec les conquêtes du peuple romain. Des villes alliées, des colonies, des provinces conquises par les armes, se choisirent des patrons à Rome. Elles prenaient ou leurs vainqueurs, ou quelques personnages d'un haut rang.

Chap. XXII. *Consules novi.* Ces nouveaux consuls, dont les noms paraissent avoir été omis par l'inadvertance des copistes, étaient L. Papirius Cursor et Q. Publilius Philo. Tous deux se trouvaient revêtus de cette dignité pour la quatrième fois.

Idem. *Turmis.* La *turme* était un escadron qui comprenait originairement trente cavaliers, et se divisait en trois décuries.

Chap. XXIII. *Circa omnia defecerunt, unde subvehi commeatus poterant.* C'est-à-dire, *rebellarunt vicina loca omnia, ex quibus deportari poterat annona.*

Chap. XXIV. *Concursantes per viam.* D'anciennes éditions portent *per vias*, leçon qui, selon nous, aurait dû être conservée.

Chap. XXV. *Internecivo bello.* Dans plusieurs éditions, on lit *internecino.*

Chap. XXVI. *Dictatoremque quæstionibus exercendis dici placuit.* C'était une chose tout-à-fait nouvelle, que la nomination d'un dictateur pour une circonstance semblable.

Idem. *Quin nomina reciperentur.* C'est-à-dire, *quominus accusati scriberentur inter reos.*

Chap. XXVII. *Maleventum.* Mot formé de *malum eventum.* Comme c'était un nom de mauvais augure, les Romains, lorsqu'ils établirent une colonie dans cette ville, le changèrent en celui de *Beneventum* (*bonum eventum*).

Chap. XXVIII. *Clavi figendi caussa.* C'est ce qu'on appelait la

Digitized by Google

cérémonie du clou sacré. Dans les calamités publiques, lorsque les secours ordinaires paraissaient impuissans, on nommait un dictateur, qui se transportait avec un grand cortège au Capitole, où, après avoir adressé des prières aux dieux du ciel, de la terre et des enfers, il fichait solennellement un clou dans la muraille du temple de Jupiter, du côté qui regardait celui de Minerve. La superstition persuadait aux Romains qu'aussitôt que ce clou était enfoncé les fléaux cessaient, et que la colère des dieux était apaisée.

CHAP. XXIX. *Dictatorem C. Junium Bubulcum dixit.* Tite-Live omet de parler du général de la cavalerie : cependant les dictateurs en eurent toujours un. D'après les tables du Capitole, le dictateur fut C. Sulpicius Longus, et le général de la cavalerie C. Junius Bubulcus.

Idem. *Quæque alia res poscit.* C'est-à-dire, *et cetera quæ ad rem bellicam requiruntur.*

Idem. *Quod viam munivit.* Il s'agit ici de la fameuse voie Appienne, la plus ancienne des voies romaines, qui conduisait de Rome à Brindes, en passant par Capoue. Commencée par Appius Claudius, elle fut continuée par César, et achevée par Auguste.

Idem. *Aquam in Urbem duxit.* C'est le premier aquéduc qui ait été construit à Rome. Appius Claudius fit venir ces eaux, nommées depuis *aqua Claudia,* depuis la source de Préneste jusque dans la ville, par des canaux, ou soutenus sur des arcades, ou conduits dans des voûtes souterraines. Trente-neuf ans après, M. Curius Dentatus, alors censeur avec Papirius Cursor, en fit venir des environs de Tibur, et employa à cette dépense une partie des sommes qui se trouvèrent dans le butin fait sur Pyrrhus. D'autres travaillèrent encore depuis sur le même plan et dans les mêmes vues; mais Agrippa enchérit sur tous ses prédécesseurs. Il rendit son édilité célèbre par le soin qu'il prit d'enrichir Rome d'une quantité infinie de belles eaux, soit en nettoyant les anciens canaux et les anciens aquéducs, soit en y ajoutant de nouveaux. Il fit cent trente réservoirs pour contenir les eaux, cent cinq fontaines pour l'usage des citoyens, sept cents abreuvoirs pour les chevaux et autres bêtes de somme. (ROLLIN.)



Digitized by Google

Chap. XIX. *Aram maximam Herculis*. C'était là que les Romains, quand ils contractaient quelque engagement important, avaient coutume d'en jurer la stricte observation, en prenant à témoin de leur serment Hercule vainqueur.

Idem. *Servos publicos*. Cette sorte d'esclaves n'appartenaient à aucun particulier; c'étaient les esclaves de la république en corps. Les temples des dieux en avaient aussi, tels que les *venerii* en Sicile, et les *Martiales* à Larinum. (Rollin.)

Idem. *Post aliquot annos luminibus captum*. De là le surnom de Cécus, qui lui fut donné.

Chap. XXX. *Tribuni militum seni deni in quatuor legiones*. Comme il y avait six tribuns des soldats par chaque légion, le peuple, en nommant seize tribuns pour quatre légions, se trouvait en choisir les deux tiers. Auparavant il n'en nommait que six pour quatre légions, c'est-à-dire le quart.

Idem. *Classis ornandæ reficiendæque caussa*. C'est ici la première fois que Tite-Live fait mention d'une flotte romaine.

Chap. XXXI. *Expeditæ ducerentur legiones*. L'épithète *expeditæ* s'accorde peu avec ce que Tite-Live dit quelques lignes plus bas : « Sarcinas congerunt in medium : dein, postquam, ut quisque liberaverat se onere..... »

Chap. XXXII. *Tesseram dari jubet*. On nommait *tessera* la tablette sur laquelle étaient écrits les ordres du général. Ces tablettes étaient remises par les tribuns à des officiers appelés *tesséraires*, qui les portaient aux centurions. On désignait aussi sous le nom de *tessera* la marque au moyen de laquelle les officiers se faisaient reconnaître des sentinelles.

Chap. XXXIII. *Q. Fabius, insequentis anni consul*. C'était le second consulat de Q. Fabius, surnommé depuis Maximus; il avait été consul avec L. Fulvius Corvus, l'an de Rome 432. Il fut élevé à cette dignité encore trois fois dans la suite.

Idem. *Quæ velut fatalis tum tribunis ac plebi erat*. Cette circonstance n'étant pas la seule où les Appius se soient montrés les adversaires du peuple, le *tum* paraît louche à plusieurs commentateurs. Quelques-uns proposent de lui substituer *eum;* mais

Digitized by Google

une pareille correction serait incontestablement une faute : il vaut beaucoup mieux, à notre avis, accepter en cet endroit le texte tel qu'il est.

Chap. XXXIII. *Quum C. Plautius collega ejus magistratu se abdicasset.* Il semblerait, d'après ce passage, que Plautius n'avait abdiqué la censure qu'après les dix-huit mois révolus, et c'est ce qu'atteste Frontin (*De Aquæ ductibus*, lib. 1). Cependant Tite-Live, dans le vingt-neuvième chapitre de ce livre, le fait abdiquer avant l'expiration de sa magistrature. Il donne même la raison de cette abdication, puisqu'il dit : « Ob infamem atque indiviodisam senatus lectionem verecundia victus. »

Chap. XXXIV. *Sacrum montem cepistis.* Le mont Sacré, petite montagne à trois milles de Rome, près de la voie Nomentane, est célèbre par les deux retraites qu'y fit le peuple révolté contre le despotisme des patriciens. La première de ces retraites, qui eut lieu l'an de Rome 261, força les sénateurs à consentir à l'institution des tribuns; la seconde, qui date de cinquante ans au plus tard, eut pour résultat le renversement de la puissance des décemvirs. Cette montagne reçut le nom de *Sacer mons*, parce que c'est en ce lieu que furent portées les premières des lois dites *Sacratæ*, dont les transgresseurs étaient dévoués aux divinités infernales.

Idem. *Fœnebres.* De *fœnus* (usure). Tite-Live a déjà employé ailleurs cet adjectif. On lit dans le vingt et unième chapitre du septième livre : « Inclinatis semel in concordiam animis, novi consules, *fœnebrem* quoque rem, quæ distinere unanimos videbatur, levare adgressi, solutionem alieni æris in publicam curam verterunt. »

Idem. *Centesimus jam annus.* Il y avait cent vingt-quatre ans; mais Tite-Live fait volontiers usage des nombres ronds.

(Crévier.)

Idem. *Ærarium fecerunt.* C'est-à-dire, *inter ærarios retulerunt.*

Idem. *Clavi figendi.* — *Voyez* la note sur le vingt-huitième chapitre de ce livre.

Idem. *Nuper intra decem annos.* C'était la cinquième année depuis celle où Tite-Live place la dictature de Ménius.

Digitized by Google

Chap. XXXIV. *Pœnitet enim.* C'est-à-dire, *non enim satis est tibi.*

Idem. *Solum ab ipso, cui fit, institutum deo.* Les Potitiens, dont Tite-Live raconte plus haut (chap. xxiv) la fin malheureuse, avaient, selon la fable, appris d'Hercule même les cérémonies qui devaient s'observer à l'égard de ce dieu.

Idem. *Quod dies exit.* Pour *quod dies exiit.*

Chap. XXXV. *Ciminiam.* C'était aussi le nom d'une contrée de l'Étrurie, voisine du mont Ciminius.

Chap. XXXVI. *Gœsisque binis.* Le *gœsum* était une sorte d'arme à hampe.

Idem. *Nunciare Romanis jussum.* Quelques-uns pensent qu'il faudrait lire *renunciare*, qui, en effet, conviendrait mieux.

Chap. XXXVII. *Præterea telum aliud occultum.* Le mot *telum* est employé ici métaphoriquement, comme dans cette phrase de Cicéron : *Nec mediocre* telum *ad res gerendas existimare oportet benevolentiam civium ;* et dans cet adage : *Ingens* telum *necessitas.*

Chap. XXXVIII. *In Samnium nuncium perferri.* Au consul Marcius, pour qu'il nommât un dictateur.

Idem. *Fabius infestus privatim Papirio.* Ce Fabius est le même que Papirius Cursor avait voulu punir comme réfractaire à ses ordres, lorsqu'il était général de la cavalerie. *Voyez* liv. viii, ch. 30 et suivans. (Crévier.)

Idem. *Obstinatum silentium obtinuit.* Pour *tenuit pertinaciter silentium.*

Idem. *Legatos dimisit, ut adpareret.* D'anciennes éditions portent, *ita legatos dimisit ut adpareret;* ce qui donne un sens plus clair.

Idem. *Faucia curia fuit principium.* Ici le mot *principium* a une acception particulière; il exprime le droit conféré par le sort à une curie de donner son suffrage avant toutes les autres.

Idem. *Clade, quæ ad Cremeram accepta est.* Ce fut sur les bords de la Cremera, petite rivière venant de l'Étrurie, et se jetant dans le Tibre au dessus de Fidènes, que les trois cents Fa-

Digitized by Google

bius furent tués dans un combat par les Véiens, comme le prouvent ce passage d'Ovide :

> Ut celeri passu Cremeram tetigere rapacem,
> Turbidus hibernis ille fluebat aquis;
> Castra loco ponunt. . . . . . . . . . .
>
> (*Fast.*, lib. II, v. 205.)

et cet autre de Juvénal :

> Quid Cremeræ legio et Cannis consumpta juventus,
> Tot bellorum animæ? . . . . . . . . . . . . .
>
> (Sat. II, v. 155.)

Chap. XXXIX. *Lege sacrata.* Cette loi diffère de celles dont il est fait mention ci-dessus, dans la première note sur le trente-quatrième chapitre. Il s'agit ici d'une loi qui concernait exclusivement les soldats, et qui était en usage chez plusieurs peuples de l'Italie, surtout chez les Samnites, qui donnaient le titre de *sacrati milites* aux soldats enrôlés sous un certain serment et avec certaines formules. On peut juger à peu près de ce que c'était que cette loi sacrée, d'après un autre passage de Tite-Live (liv. x, chap. 38), où il dit : « Ils (les Samnites) avaient aussi recours à l'intervention des dieux, en faisant passer les soldats par une sorte d'initiation, au moyen d'un serment puisé dans je ne sais quel rite antique; en procédant à des levées dans tout le Samnium, d'après une nouvelle loi qui déclarait : que tous ceux d'entre les jeunes gens qui n'arriveraient pas sous les étendards à l'appel du général, ou qui les quitteraient sans permission, auraient leur tête dévouée à la colère de Jupiter. »

Idem. *Antesignani.* C'étaient les mêmes que les hastaires ou hastats, soldats armés de longues piques appelées *hastæ*, qui formaient la première ligne du corps de bataille.

Chap. XL. *Spongia.* On nommait ainsi ce plastron, parce qu'il était tissu en forme d'éponge; et, par la même raison, on appelait *squama* celui qui était tissu en forme d'écailles.

Idem. *Ocrea.* Cette bottine, qui était en fer, prenait au défaut du bouclier. D'ordinaire on n'en portait qu'une, que certains peuples mettaient à la jambe droite, et d'autres à la jambe gauche.

Digitized by Google

Chap. XL. *Ad terrorem hostium.* C'est-à-dire, *ad terrendos magis hostes.*

Idem. *Argentariarum.* Sous-entendu *tabernarum.*

Idem. *Gladiores.* C'est la première fois qu'il est question de gladiateurs dans Tite-Live. (Crévier.)

Idem. *Quod spectaculum inter epulas erat.* Les Romains, dans la suite, se procurèrent aussi ce cruel divertissement pendant leurs festins, comme l'attestent plusieurs auteurs, entre autres Strabon (liv. v). Cette coutume se prolongea même fort avant sous les empereurs.

Idem. *Samnitiumque nomine compellarunt.* Il y eut aussi, à Rome, des gladiateurs appelés Samnites : ils tiraient ce nom de leurs armes, qui ressemblaient assez à celles de cet ancien peuple.

Chap. XLI. *Perdomitam.* Il paraît cependant que l'Étrurie n'était pas encore soumise, puisqu'il y fut envoyé de nouveau une armée consulaire commandée par Decius, qui, comme Tite-Live le dit un peu plus loin, répandit la terreur dans toutes les parties de cette contrée.

Idem. *Valerius prætor quartum creatus.* Il est assez singulier que Tite-Live ait soin de faire connaître que Valerius se trouvait élevé à la préture pour la quatrième fois, chose qu'il néglige d'ordinaire à l'égard des préteurs, et qu'il ne prenne pas la peine de mentionner que Fabius était à son troisième consulat, et Decius à son second.

Idem. *Plaga.* Pour *pagus*, *regiuncula.*

Chap. XLII. *Alienæ sortis victŏr belli.* C'est-à-dire, *victor bello quod alteri sorte obtigerat.* Il est dit au commencement du chapitre précédent que, lorsque les consuls de cette année tirèrent leurs provinces au sort, l'Étrurie échut à Decius et le Samnium à Fabius.

Idem. *Custodiendis dantur.* Chez ces peuples du Latium, ils furent donnés en garde à des particuliers qui en répondaient. C'était la coutume, lorsqu'il se trouvait un grand nombre de pri-

Digitized by Google

sonniers de guerre, de les confier ainsi à la garde des citoyens, non-seulement de Rome, mais des villes municipales et des colonies, jusqu'à ce qu'il fût définitivement statué sur leur sort.

Chap. XLII. *Concilium omnium populorum habentibus Anagninis.* Cette assemblée générale se tint à Anagnie, parce que cette ville était la capitale de tout le pays.

Idem. *In circo, quem Maritimum vocant.* On ne voit pas trop d'où pouvait venir le nom de Maritime donné à ce cirque, puisque les Herniques habitaient un pays de rochers et de montagnes, et ne touchaient à la mer d'aucun côté. Les diverses conjectures des commentateurs à cet égard ne nous paraissent pas plus heureuses les unes que les autres.

Chap. XLIII. *In stativa.* C'est-à-dire, *in castra Cornelii.*

Idem. *Nec ad se sui belli vindicarent decus.* Selon Cornelius, Marius ayant été chargé d'une autre guerre, ce n'était pas à ce consul, mais à lui, qu'il appartenait de vaincre les Samnites. C'est pourquoi il représente à ses soldats qu'ils se couvriraient de honte, s'ils abandonnaient à ceux de Marius l'honneur d'une victoire qu'il était de leur devoir de remporter.

Idem. *Alatrinati, verulano, ferentinati.* Il est dit, à la fin du chapitre précédent, que les habitans d'Alatrium, de Ferentinum et de Vérules, ne furent pas du nombre des peuples herniques qui déclarèrent la guerre aux Romains.

Idem. *Magistratibus, præterquam sacrorum curatione, interdictum.* Les mots *civitas data*, qui se trouvent un plus haut haut, et ces autres, *magistratibus interdictum*, semblent ici se contredire; mais on verra qu'il n'en est rien, si l'on fait attention que ces villes furent réduites à la condition de préfectures. Or, les habitans des villes que les Romains appelaient *præfecturæ*, bien qu'ils eussent le droit de citoyens, jouissaient de beaucoup moins de priviléges et d'immunités que ceux des villes municipales et des colonies. Les Romains y rendaient la justice eux-mêmes, et, quoiqu'elles eussent une forme de république, leurs magistrats n'étaient point tirés du corps de leurs citoyens : on leur envoyait

Digitized by Google

tous les ans de Rome des juges appelés *præfecti*, pour les gouverner et leur administrer la justice.

CHAP. XLIII. *Cum Carthaginiensibus eodem anno fœdus tertio renovatum.* Polybe cite trois traités des Romains avec les Carthaginois avant les guerres puniques. Le premier, à l'époque de l'établissement du consulat; il n'indique pas l'époque du deuxième, et place le troisième au temps de la guerre de Pyrrhus. Tite-Live n'a jusqu'ici parlé que d'un seul, liv. VII, ch. 27. (CRÉVIER.)

CHAP. XLIV. *Binos consules.* Pour *binos consulatus.*

Idem. *Bovianum captum.* Il est dit plus haut (chap. XXXI) que les Romains avaient pris Bovianum. Il faut donc supposer que cette ville s'était soustraite à leur domination, et suppléer souvent au silence de Tite-Live dans ces particularités peu mémorables, et dont il néglige de faire mention. (GUÉRIN.)

CHAP. XLV. *Ad id locorum.* C'est-à-dire, *hactenus, ad hoc usque tempus.*

Idem. *Primo errorem faciebant.* Ici le mot *error* ne signifie pas erreur, mais doute, incertitude.

CHAP. XLVI. *Cn. Flavius, Cn. Filius.* Aulu-Gelle (liv. VII, ch. 9) désigne ce Cn. Flavius comme fils d'Annius, et non comme fils de Cnéius.

Idem. *Scriba.* A Rome, les scribes étaient des officiers inférieurs de l'administration, chargés de transcrire les actes publics, les lois et toutes les déterminations des magistrats. A leur nom général de scribes, on ajoutait un mot désignant à quelle espèce de magistrats ils appartenaient : ainsi l'on disait *scribæ quæstorii, scribæ ædilitii, scribæ prætorii, etc.* Quoique cette classe de fonctionnaires se composât généralement d'affranchis, on l'honora cependant assez dans la suite pour que Cicéron lui donnât le titre d'*honestus.*

Idem. *Invenio in quibusdam annalibus.* Entre autres, les annales de Pison, qui, dans son troisième livre, raconte en ces termes, qu'Aulu-Gelle nous a conservés, la manière dont ce Flavius parvint à l'édilité curule. « Cn. Flavius, patre libertino natus, scri-

Digitized by Google

plum faciebat; isque id eo tempore ædili curuli apparebat, quo tempore ædiles subrogantur; eumque pro tribu ædilem curulem renuntiaverunt. At ædilis, qui comitia habebat, negat accipere, neque sibi placere, qui scriptum faceret, eum ædilem fieri. Cn. Flavius, Annii filius, dicitur tabulas posuisse, scriptis sese abdicasse; isque ædilis curulis factus est. »

Chap. XLVI. *Quum adpareret ædilibus.* Les appariteurs étaient des officiers chargés de mettre à exécution les ordres des magistrats. Les scribes, par la nature de leurs fonctions, faisaient souvent partie de ces officiers. Toutefois il ne faut pas les prendre indistinctement les uns pour les autres; car les appariteurs n'étaient pas tous des scribes, et les scribes n'étaient pas tous des appariteurs.

Idem. *Nocturno altero.* La principale fonction de ces triumvirs était de veiller aux incendies de nuit, pour faire parvenir de prompts secours.

Idem. *Altero coloniæ deducendæ.* Les délégués chargés de conduire les colons à leur destination n'étaient pas toujours au nombre de trois; ils étaient quelquefois au nombre de cinq, et alors ils prenaient le nom de quinquévirs.

Idem. *Civile jus.* Ces mots désignent les formules selon lesquelles on intentait action devant les juges, ou selon lesquelles on répondait aux actions intentées par un adversaire.

Idem. *Fastos.* On appelait fastes, outre les registres contenant les évènemens journaliers qui intéressaient la république, un calendrier dans lequel étaient marquées les cérémonies religieuses, et qui enseignait les jours où la loi permettait de plaider. Ce calendrier, les pontifes s'en étaient rendus les seuls dépositaires, ainsi que des formules désignées par les mots *civile jus.*

Idem. *Ædem Concordiæ.* La Concorde avait à Rome plusieurs temples, dont le premier lui fut élevé au Capitole par Camille.

Idem. *Ad collegam ægrum visendi caussa Flavius quum venisset, etc.* Outre le passage de Pison précédemment cité, Aulu-Gelle nous en a conservé un autre du même livre de ses *Annales*, qui renferme cette anecdote, mais qui, comme on va voir, diffère en

Digitized by Google

quelques points du récit de Tite-Live. « Idem Cn. Flavius Annii filius dicitur ad collegam venisse visere ægrotum; et, in conclave postquam introivit, adolescentes ibi complures nobiles sedebant contemnentes eum : assurgere ei nemo voluit. Cnæus Flavius, Annii filius, ædilis, id arrisit. Sellam curulem jussit sibi afferri. Eam in limine apposuit, ne quis illorum exire posset; utique ii omnes inviti viderent sese in sella curuli sedentem. »

Chap. XLVI. *Opes urbanas*. Le mot *opes* désigne le crédit, l'influence des grands; mais cette influence était de deux sortes : il y avait l'influence acquise en parcourant la carrière des armes, et l'influence acquise en parcourant une carrière civile. C'est cette dernière qui s'appelait *opes urbanæ*.

Idem. *Annulos aureos et phaleras*. Les anneaux d'or n'étaient, à cette époque, portés que par les sénateurs, encore était-ce par les plus distingués (Pline, liv. xxxiii, chap. i). Quant aux *phaleræ*, c'était un ornement distinctif des chevaliers, vraisemblablement un collier ou une sorte de hausse-col. (Rollin.)

Idem. *In quatuor tribus conjecit*. Les quatre tribus dans lesquelles le roi Servius avait réparti le peuple de la ville, et où il avait fait entrer tous les fils d'affranchis. Ainsi l'opération de Fabius n'était point une innovation; c'était le rétablissement de l'ordre, troublé par le censeur Appius. (Crévier.)

Idem. *Ut equites idibus quinctilibus transveherentur*. Denis d'Halicarnasse, qui décrit cette promenade à cheval (liv. vii), la suppose établie après la bataille livrée sur les bords du lac Régille. Tous les ans, aux ides de juillet, les chevaliers romains, divisés en plusieurs escadrons, couronnés de branches d'olivier, et revêtus de leur habit de cérémonie (*trabea*), allaient en cavalcade du temple de Mars, hors la ville, ou du temple de l'Honneur jusqu'au Capitole.

Digitized by Google

# LIVRE X.

Digitized by Google

# EPITOME LIBRI X.

Coloniæ deductæ sunt Sora, et Alba, et Carseoli. Marsi in deditionem accepti sunt. Collegium augurum ampliatum est, ut essent novem, quum antea quaterni fuissent. Lex de provocatione ad populum a Valerio consule tunc tertium lata est. Duæ tribus adjectæ sunt, Aniensis et Terentina. Samnitibus bellum indictum, et adversus eos sæpe prospere pugnatum est. Quum adversus Etruscos, Umbros, Samnites, Gallos, P. Decio et Q. Fabio ducibus, pugnaretur, romanusque exercitus in maximo esset discrimine, P. Decius, secutus exemplum patris, devovit se pro exercitu, et morte sua victoriam ejus pugnæ populo romano dedit. Papirius Cursor Samnitium exercitum, qui jurejurando obstrictus, quo majore constantia virtutis pugnaret, in aciem descenderat, fudit. Census actus est; lustrum conditum; censa sunt civium capita ducenta sexaginta duo millia, et trecenta viginti duo.

Digitized by Google

# SOMMAIRE DU LIVRE X.

Envoi de colonies à Sora, à Albe et à Carséoles. Augmentation du collège des augures, dont les membres sont portés à neuf, de quatre qu'ils étaient auparavant. Loi de l'appel au peuple, portée alors pour la troisième fois par le consul Valerius. Deux tribus sont ajoutées aux autres, l'Aniensis et la Térentine. La guerre est déclarée aux Samnites, contre lesquels on combat avec succès en beaucoup de rencontres. Diverses expéditions des généraux P. Decius et Q. Fabius contre les Étrusques, les Ombriens, les Samnites et les Gaulois. Extrême danger que court l'armée romaine. P. Decius, à l'exemple de son père, se dévoue pour l'armée, et, par sa mort, assure dans ce combat la victoire au peuple romain. Papirius Cursor met en déroute une armée samnite, qui, obligée par serment aux plus grands efforts de courage, lui avait présenté la bataille. Dénombrement des citoyens. Clôture du lustre. Le nombre des citoyens se trouve monter à deux cent soixante-deux mille trois cent vingt-deux.

Digitized by Google

# T. LIVII PATAVINI

# HISTORIARUM

## AB URBE CONDITA

## LIBER X.

I. L. Genucio, Ser. Cornelio consulibus*, ab externis ferme bellis otium fuit. Soram atque Albam coloniæ deductæ. Albam in Æquos sex millia colonorum scripta. Sora agri volsci fuerat; sed possederant Samnites; eo quatuor millia hominum missa. Eodem anno Arpinatibus Trebulanisque civitas data. Frusinates tertia parte agri damnati, quod Hernicos ab eis sollicitatos compertum; capitaque conjurationis ejus, quæstione ab consulibus ex senatusconsulto habita, virgis cæsi ac securi percussi. Tamen, ne prorsus inbellem agerent annum, parva expeditio in Umbria facta est; quod nunciabatur, ex spelunca quadam excursiones armatorum in agros fieri. In eam speluncam penetratum cum signis est: et ex eo loco obscuro multa vulnera

* U. C. 450. A. C. 302.

Digitized by Google

# TITE-LIVE

# HISTOIRE DE ROME

## DEPUIS SA FONDATION.

## LIVRE X.

I. Sous les consuls L. Genucius et Ser. Cornelius, il y eut cessation presque totale de guerres étrangères. Des colonies furent conduites à Sora et à Albe. Le nombre des colons inscrits pour Albe, chez les Éques, était de six mille. Sora avait appartenu au territoire des Volsques; mais elle était tombée en la possession des Samnites : il y fut envoyé quatre mille individus. La même année, on accorda le droit de cité aux Arpinates et aux Trébulans. Les Frusinates furent condamnés à perdre le tiers de leur territoire, parce qu'on avait découvert qu'ils avaient cherché à soulever les Herniques; et les chefs de cette conjuration, par suite d'une enquête des consuls en vertu d'un sénatus-consulte, furent battus de verges et frappés de la hache. Cependant, les consuls ne voulant pas laisser passer l'année sans faire une seule guerre, une légère expédition eut lieu en Ombrie, sur la nouvelle que des brigands armés faisaient, du fond d'une caverne, des excursions dans les campagnes. On pénétra dans cette caverne enseignes déployées; mais, favorisés par l'obscu-



Digitized by Google

accepta, maximeque lapidum ictu; donec, altero specus ejus ore (nam pervius erat) invento, utræque fauces congestis lignis accensæ : ita intus fume ac vapore ad duo millia armatorum, ruentia novissime in ipsas flammas, dum evadere tendunt, absumta. Marcio Livio Dentre et Æmilio consulibus *, redintegratum æquicum bellum. Coloniam, ægre patientes velut arcem suis finibus inpositam, summa vi expugnare adorti, ab ipsis colonis pelluntur. Ceterum tantum Romæ terrorem fecere, quia vix credibile erat, tam adfectis rebus solos per se Æquos ad bellum coortos, ut tumultus ejus caussa dictator diceretur C. Junius Bubulcus; is, cum M. Titinio magistro equitum profectus, primo congressu Æquos subegit, ac, die octavo triumphans in Urbem quum redisset, ædem Salutis, quam consul voverat, censor locaverat, dictator dedicavit.

II. Eodem anno classis Græcorum, Cleonymo duce Lacedæmonio, ad Italiæ litora adpulsa, Thurias urbem in Sallentinis cepit. Adversus hunc hostem consul Æmilius missus prœlio uno fugatum compulit in naves. Thuriæ redditæ veteri cultori; sallentinoque agro pax

* U. C. 451. A. C. 301.

Digitized by Google

rité du lieu, les brigands firent aux soldats de nombreuses blessures, surtout à coups de pierres. Enfin, lorsqu'on eut découvert l'autre issue de la caverne (car il y avait une ouverture à chaque extrémité), on entassa du bois aux deux ouvertures, et l'on y mit le feu. De cette manière, environ deux mille brigands armés furent étouffés dans l'intérieur par la fumée et la chaleur, ou périrent dans les flammes mêmes, au milieu desquelles ils avaient fini par se précipiter, en cherchant à s'évader. Sous les consuls Marcius Livius Denter et Émilius, la guerre des Èques recommença. Irrités de voir une colonie qu'ils regardaient comme une forteresse élevée sur leurs frontières, ils étaient venus l'attaquer avec un extrême acharnement, et furent repoussés par les colons eux-mêmes. Au reste, ils causèrent à Rome une telle épouvante, vu qu'il était à peine croyable que les Èques, affaiblis comme ils l'étaient, eussent entrepris la guerre seuls et de leur propre mouvement, que leur brusque agression détermina à nommer un dictateur, qui fut C. Junius Bubulcus. S'étant mis en campagne avec M. Titinius, général de la cavalerie, Junius dompta les Èques dès la première rencontre, rentra triomphant dans Rome au bout de huit jours, et y fit, dictateur, la dédicace du temple de la déesse Salus, qu'il avait voué consul, et commencé censeur.

II. La même année, une flotte grecque, commandée par le Lacédémonien Cléonyme, aborda les côtes de l'Italie, et prit la ville de Thurie, dans le pays des Sallentins. Le consul Émilius, envoyé contre cet ennemi, le mit en fuite d'un seul choc, et le repoussa dans ses vaisseaux. Thurie fut rendue à ses anciens possesseurs, et le pays sallentin à la paix. Je trouve dans quelques annales,



Digitized by Google

parta. Junium Bubulcum dictatorem missum in Sallentinos, in quibusdam annalibus invenio : et Cleonymum prius, quam confligendum esset cum Romanis, Italia excessisse. Circumvectus inde Brundisii promontorium, medioque sinu Hadriatico ventis latus, quum læva inportuosa Italiæ litora, dextra Illyrii Liburnique et Istri, gentes feræ, et magna ex parte latrociniis maritimis infames, terrerent, penitus ad litora Venetorum pervenit : ibi expositis paucis, qui loca explorarent, quum audisset, tenue prætentum litus esse; quod transgressis stagna ab tergo sint, inrigua æstibus maritimis; agros haud procul proximos campestres cerni; ulteriora colles; inde esse ostium fluminis præalti, quo circumagi naves in stationem tutam vidisse (Meduacus amnis erat): eo invectam classem subire flumine adverso jussit. Gravissimas navium non pertulit alveus fluminis; in leviora navigia transgressa multitudo armatorum ad frequentes agros, tribus maritimis Patavinorum vicis colentibus eam oram, pervenit. Ibi egressi, levi præsidio navibus relicto, vicos expugnant, inflammant tecta, hominum pecudumque prædas agunt, et dulcedine prædandi longius usque a navibus procedunt. Hæc ubi Patavium sunt nunciata (semper autem eos in armis adcolæ Galli habebant), in duas partes juventutem dividunt : altera in regionem, qua effusa

Digitized by Google

que ce fut le dictateur Junius Bubulcus qu'on envoya au secours des Sallentins, et que Cléonyme quitta l'Italie avant le moment où il lui aurait fallu se mesurer avec les Romains. Après son départ, il doubla le cap de Brindes, et se trouva porté par les vents au milieu du golfe Adriatique. Redoutant, sur la gauche, les côtes sans ports de l'Italie; sur la droite, les Illyriens, les Liburniens et les Istriens, nations sauvages, et décriées surtout par leurs brigandages maritimes, il s'avança jusqu'au fond du golfe, vers la côte des Vénètes. Là, ayant jeté sur le rivage quelques-uns des siens, pour reconnaître les lieux, il apprit que ce rivage n'était qu'une étroite langue de terre; qu'après l'avoir dépassée, on trouvait derrière des lagunes baignées par les eaux de la mer; qu'à peu de distance on apercevait la terre, offrant au plus près une plaine unie, et au delà, des collines; qu'ensuite on trouvait l'embouchure d'un fleuve très-profond, où ils avaient vu entrer des vaisseaux, comme dans une rade sûre. Cléonyme donna ordre de diriger la flotte vers ce fleuve (c'était le fleuve Meduacus), et de le remonter. Le lit du fleuve ne s'étant point trouvé assez profond pour les plus gros vaisseaux, on fit passer sur de plus petits navires une foule de soldats, qui gagnèrent des campagnes fort peuplées, où les Pataviniens avaient trois bourgs qui bordaient la côte. Là, étant débarqués, et n'ayant laissé qu'un petit nombre d'entre eux pour garder les navires, ces soldats prennent les bourgs, y mettent le feu, et enlèvent beaucoup d'hommes et de troupeaux; puis, entraînés par l'appât du pillage, ils s'éloignent de plus en plus de leurs bâtimens. Dès que la nouvelle de ces désastres fut parvenue à Patavium, les habitans (que le voisinage des Gaulois tenait conti-

Digitized by Google

populatio nunciabatur; altera, ne cui prædonum obvia fieret, altero itinere ad stationem navium (millia autem quatuordecim ab oppido aberat) ducta. In naves parvas, custodibus interemtis, inpetus factus; territique nautæ coguntur naves in alteram ripam amnis transjicere; et in terra prosperum æque in palatos prædatores prœlium fuerat: refugientibusque ad stationem Græcis Veneti obsistunt. Ita in medio circumventi hostes cæsique; pars capti classem indicant regemque Cleonymum tria millia abesse. Inde, captivis proximo vico in custodiam datis, pars fluviatiles naves, ad superanda vada stagnorum apte planis alveis fabricatas, pars captiva navigia armatis complent; profectique ad classem, inmobiles naves, et loca ignota plus, quam hostem, timentes, circumvadunt: fugientesque in altum acrius, quam repugnantes, usque ad ostium amnis persecuti, captis quibusdam incensisque navibus hostium, quas trepidatio in vada intulerat, victores revertuntur. Cleonymus, vix quinta parte navium incolumi, nulla regione maris Hadriatici prospere adita, discessit. Rostra navium spoliaque Laconum, in æde Junonis veteri fixa, multi supersunt, qui viderunt. Patavii monumentum navalis pugnæ eo die, quo pugnatum est, quotannis sollemni certamine navium in flumine oppidi medio exercetur.

Digitized by Google

nuellement en armes) partagent leurs troupes en deux corps. L'un marche vers la contrée que l'on annonçait être en proie à toutes les horreurs du pillage; l'autre, pour éviter de rencontrer en chemin quelque troupe de ces brigands, prend une autre route, et se dirige vers l'endroit où avaient été laissés les navires (c'était à quatorze milles de la ville). Après avoir tué ceux qui les gardaient, ils se jettent sur ces petits bâtimens; et leurs matelots épouvantés sont forcés de les conduire vers l'autre bord du fleuve. On avait combattu avec autant de succès, sur terre, les brigands dispersés pour piller. Voulant regagner leurs navires, les Grecs sont arrêtés en chemin par les Vénètes. De cette manière, les ennemis se trouvent enveloppés de toutes parts, et sont taillés en pièces. On apprend de ceux qu'on a faits prisonniers, que la flotte et le roi Cléonyme sont à trois milles de là. Laissant aussitôt les prisonniers en garde dans le bourg le plus voisin, les Pataviniens montent, les uns, de ces embarcations fluviales, très-propres, à cause de leurs fonds plats, à traverser des lagunes, les autres, les petits navires pris, qui se trouvent, ainsi que les barques, remplis de soldats; puis se dirigeant vers la flotte, ils entourent les vaisseaux, qui étaient immobiles, et craignaient, plus que l'ennemi, des lieux qu'ils ne connaissaient pas. Ayant bien plus hâte de gagner le large, que de résister, ces vaisseaux ennemis sont poursuivis jusqu'à l'embouchure du fleuve; et les vainqueurs s'en reviennent après en avoir pris ou brûlé plusieurs, que la précipitation avait jetés dans les bas-fonds. Cléonyme s'éloigna, emmenant à peine un cinquième de sa flotte, et n'ayant essuyé que des revers sur tous les points du littoral de la mer Adriatique où il avait tenté quelque débarquement.

Digitized by Google

III. Eodem anno Romæ cum Vestinis, petentibus amicitiam, ictum est fœdus. Multiplex deinde exortus terror. Etruriam rebellare, ab Arretinorum seditionibus motu orto, nunciabatur : ubi Cilnium genus præpotens, divitiarum invidia pelli armis cœptum : simul Marsos agrum vi tueri, in quem colonia Carseoli deducta erat, quatuor millibus hominum scriptis. Itaque propter eos tumultus dictus M. Valerius Maximus dictator, magistrum equitum sibi legit M. Æmilium Paullum : id magis credo, quam Q. Fabium ea ætate atque eis honoribus Valerio subjectum; ceterum ex Maximi cognomine ortum errorem haud abnuerim. Profectus dictator cum exercitu prœlio uno Marsos fundit : compulsis deinde in urbes munitas, Milioniam, Plestinam, Fresiliam, intra dies paucos cepit ; et parte agri multatis Marsis fœdus restituit. Tum in Etruscos versum bellum ; et, quum dictator auspiciorum repetendorum caussa profectus Romam esset, magister equitum, pabulatum egressus, ex insidiis circumvenitur; signisque aliquot amissis, fœda militum cæde ac fuga in castra est com-

Digitized by Google

Les éperons des vaisseaux et les dépouilles enlevées aux Lacédémoniens restèrent long-temps dans un vieux temple de Junon, où les ont vus beaucoup de personnes qui vivent encore. A Patavium, tous les ans, le jour où fut livré ce combat naval, on en célèbre la mémoire par une joûte solennelle des navires, sur le fleuve qui traverse la ville.

III. Cette même année, les Vestiniens sollicitant l'amitié du peuple romain, un traité d'alliance fut conclu avec eux à Rome. Ensuite, il arriva de plusieurs côtés des nouvelles alarmantes. On annonçait que l'Étrurie venait de se soulever, par suite de séditions dans Arretium, où l'on avait pris les armes pour chasser les Cilnius, famille très-puissante, dont les richesses étaient un sujet d'envie; on disait en même temps que les Marses défendaient les armes à la main leur territoire, sur lequel il avait été conduit, à Carséoles, une colonie de quatre mille individus. Ces mouvemens portèrent donc à nommer dictateur M. Valerius Maximus, qui prit pour général de la cavalerie M. Émilius Paullus. Ce choix me paraît plus vraisemblable que celui de Q. Fabius, qui ne pouvait guère, à son âge et après avoir été élevé à de si grands honneurs, passer sous les ordres de Valerius. Au surplus, il n'y a, selon moi, rien que de probable, à ce que l'erreur provienne du surnom de Maximus. Le dictateur s'étant mis en route à la tête d'une armée, il lui suffit d'un seul combat pour dissiper les Marses. Les ayant ensuite repoussés dans leurs places fortes, il prit en peu de jours Milionia, Plestina, Fresilia; puis, se contentant de punir les Marses par la confiscation d'une partie de leur territoire, il leur rendit l'alliance romaine. La guerre ensuite se tourna contre les Étrusques. Pendant l'absence

Digitized by Google

pulsus; qui terror non eo tantum a Fabio abhorret, quod si qua alia arte cognomen suum æquavit, tum maxime bellicis laudibus : sed etiam, quod, memor Papirianæ sævitiæ, numquam, ut dictatoris injussu dimicaret, adduci potuisset.

IV. Nunciata ea clades Romam majorem, quam res erat, terrorem excivit : nam, ut exercitu deleto, ita justitium indictum; custodiæ in portis, vigiliæ vicatim exactæ; arma, tela in muros congesta. Omnibus junioribus sacramento adactis, dictator, ad exercitum missus, omnia spe tranquilliora et composita magistri equitum cura, castra in tutiorem locum redacta, cohortes, quæ signa amiserant, extra vallum sine tentoriis destitutas invenit; exercitum avidum pugnæ, quo maturius ignominia aboleretur. Itaque confestim castra inde in agrum rusellanum promovit. Eo et hostes secuti : et quamquam ex bene gesta re summam et in aperto certamine virium spem habebant; tamen insidiis quoque, quas feliciter experti erant, hostem tentant. Tecta semiruta vici, per vastationem agrorum deusti, haud procul castris Romanorum aberant. Ibi abditis

Digitized by Google

du dictateur, qui était rétourné à Rome pour y prendre de nouveau les auspices, le général de la cavalerie, sorti pour fourrager, tomba dans une embuscade et se trouva enveloppé de tous côtés. Il perdit plusieurs étendards, et, après un massacre et une déroute épouvantables de ses soldats, il fut repoussé jusque dans son camp. Une semblable catastrophe ne saurait être attribuée à Fabius, non-seulement à cause de ses talens militaires, côté par lequel il mérita son surnom plus que par tout le reste; mais encore parce que, se rappelant la sévérité de Papirius, jamais il n'eût pu être amené à combattre sans l'ordre du dictateur.

IV. La nouvelle de ce revers causa plus d'effroi à Rome que la chose n'était grave. En effet, comme si l'armée eût été détruite, le justitium fut proclamé; on mit aux portes des postes de sûreté, des détachemens armés parcoururent les divers quartiers; et des amas d'armes de toute espèce furent placés le long des murailles. Tous ceux qui étaient en âge de combattre ayant été enrôlés sous la foi du serment, le dictateur fut renvoyé à l'armée. Il y trouva tout plus tranquille qu'il ne s'y était attendu, et l'ordre rétabli par les soins du général de la cavalerie, le camp transporté en un lieu plus sûr, les cohortes qui avaient perdu leurs étendards délaissées, sans tentes, en dehors des palissades, et les troupes impatientes de combattre, afin d'effacer plus promptement cette ignominie. Il va donc aussitôt camper sur le territoire de Russelles; il y est suivi par les ennemis. Bien que, d'après l'affaire qui leur avait si bien réussi, ils eussent la plus grande confiance dans leurs forces, même en se présentant à découvert au combat; cependant, ayant fait un heureux essai des embûches, ils veulent y recourir

Digitized by Google

armatis, pecus in conspectu præsidii romani, cui præerat Cn. Fulvius legatus, propulsum; ad quam inlecebram quum moveretur nemo ab romana statione, pastorum unus, progressus sub ipsas munitiones, inclamat alios, cunctanter ab ruinis vici pecus propellentes, « quid cessarent, quum per media castra romana tuto agere possent? » Hæc quum legato Cærites quidam interpretarentur, et per omnes manipulos militum indignatio ingens esset, nec tamen injussu movere auderent; jubet peritos linguæ adtendere animum, pastorum sermo agresti, an urbano, propior esset. Quum referrent, sonum linguæ, et corporum habitum, et nitorem, cultiora, quam pastoralia, esse : « Ite igitur, dicite, inquit, detegant nequidquam conditas insidias : omnia scire Romanum : nec magis jam dolo capi, quam armis vinci, posse. » Hæc ubi audita sunt, et ad eos, qui consederant in insidiis, perlata, consurrectum repente ex latebris est, et in patentem ad conspectum undique campum prolata signa. Visa legato major acies, quam quæ ab suo præsidio sustineri posset. Itaque propere ad dictatorem auxilia adcitum mittit; interea ipse inpetus hostium sustinet.

Digitized by Google

encore. Non loin du camp des Romains, étaient les débris d'un bourg incendié dans la dévastation du pays. Un corps de troupes s'y cache, et l'on chasse quelques troupeaux en avant, sous les yeux d'un détachement de troupes romaines, commandé par le lieutenant Cn. Fulvius. Comme aucun des Romains qui composaient le détachement ne se laissait prendre à cette amorce, et ne s'écartait de son poste, l'un des pâtres, s'avançant jusqu'au pied même des palissades, crie aux autres, qui montraient de l'hésitation en s'éloignant des ruines du bourg avec leurs troupeaux, « que craignez-vous donc, puisque vous pourriez traverser en toute sûreté le camp romain ? » Ces paroles ayant été expliquées au lieutenant par quelques Cérites, et, répétées, ayant provoqué une vive indignation chez les soldats dans tous les manipules, sans toutefois qu'aucun osât bouger, n'en ayant pas reçu l'ordre, le lieutenant recommande à ces hommes qui savaient la langue des ennemis, d'observer si le langage des pâtres n'était pas plutôt poli que rustique. Ceux-ci lui rapportent qu'en effet leur accent, leur tournure et leur embonpoint n'annonçaient pas de simples pâtres. « Allez donc, reprit-il, leur dire qu'ils ne prennent plus la peine de masquer leurs embûches; que le Romain sait tout; et que désormais il n'est pas plus possible de le surprendre par la ruse, que de le vaincre par les armes. » Ces mots, que les Cérites répétèrent aux conducteurs de troupeaux, n'eurent pas plus tôt été redits à ceux qui s'étaient mis en embuscade, que, sortant brusquement des masures qui les dérobaient à la vue, ils vinrent se déployer dans une plaine ouverte de toutes parts. Le lieutenant, ne jugeant pas son détachement assez fort pour tenir tête à ces troupes, envoie promptement de-

Digitized by Google

V. Nuncio adlato, dictator signa ferri, ac sequi armatos jubet; sed celeriora prope omnia imperio erant. Rapta extemplo signa armaque; et vix ab inpetu et cursu tenebantur; quum ira ab accepta nuper clade stimulabat, tum concitatior accidens clamor ab increscente certamine. Urgent itaque alii alios, hortanturque signiferos, ut ocius eant; quo magis festinantes videt dictator, eo inpensius retentat agmen, ac sensim incedere jubet. Etrusci contra, principio exciti pugnæ, omnibus copiis aderant. Et super alios alii nunciant dictatori, omnes legiones Etruscorum capessisse pugnam; nec jam ab suis resisti posse : et ipse cernit ex superiore loco, in quanto discrimine præsidium esset. Ceterum, satis fretus esse etiam nunc tolerando certamini legatum, nec se procul abesse periculi vindicem, quam maxime vult fatigari hostem, ut integris adoriatur viribus fessos. Quamquam lente procedunt, jam tamen ad inpetum capiendum, equiti utique, modicum erat spatium; prima incedebant signa legionum, ne quid occultum aut repentinum hostis timeret : sed reliquerat intervalla inter ordines peditum, qua satis laxo spatio equi permitti possent. Pariter sustulit clamorem acies; et emissus eques libero cursu in hostem invehitur, incompositisque adversus equestrem procel-

Digitized by Google

mander des secours au dictateur; et, en attendant leur arrivée, il soutient seul le choc des ennemis.

V. Le dictateur, si tôt que cet avis lui est parvenu, donne des ordres pour qu'on déploie les enseignes, et pour que les soldats les suivent en armes; mais tout devançait en quelque sorte son commandement. Sur-le-champ les enseignes paraissent, les armes sont prises; et à peine pouvait-on maîtriser son ardeur et s'empêcher de courir. Déjà aiguillonnés par la colère qu'ils ressentaient de l'échec dernièrement éprouvé, les soldats l'étaient encore par les cris de leurs camarades, plus retentissans à mesure que le combat s'échauffait. Ils se pressent donc les uns les autres; ils exhortent les porte-enseignes à doubler le pas. Plus le dictateur les voit se hâter, plus il s'efforce de retenir l'armée, et plus il ordonne que l'on marche d'un pas modéré. Les Étrusques, au contraire, accourus dès le commencement du combat, étaient présens avec toutes leurs forces. Il arrive au dictateur courriers sur courriers, pour lui annoncer que toutes les légions des Étrusques ont pris part à l'action, qu'il est impossible aux siens de tenir plus long-temps; et lui-même aperçoit, du haut d'une éminence, combien le détachement est vivement pressé. Au reste, persuadé que son lieutenant peut à présent même soutenir le combat, et se sentant assez près pour le tirer de péril au besoin, il veut laisser l'ennemi se fatiguer le plus qu'il sera possible, afin d'attaquer avec des troupes fraîches une armée épuisée de lassitude. Malgré la lenteur de la marche, il ne restait pourtant déjà plus que le médiocre espace dont surtout a besoin la cavalerie pour une charge impétueuse. Les premières lignes étaient formées des légions, pour ôter à l'ennemi la crainte de quelque piège

Digitized by Google

lam subitum pavorem obfundit. Itaque, ut prope se-rum auxilium jam pene circumventis, ita universa requies data est; integri accepere pugnam; nec ea ipsa longa, aut anceps fuit. Fusi hostes castra repetunt, inferentibusque jam signa Romanis cedunt, et in ultimam castrorum partem conglobantur. Hærent fugientes in angustiis portarum : pars magna aggerem vallumque conscendunt, si aut ex superiore loco tueri se, aut superare aliqua et evadere possent. Forte quodam loco male densatus agger pondere superstantium in fossam procubuit ; atque ea quum deos pandere viam fugæ conclamassent, plures inermes, quam armati, evadunt. Hoc prœlio fractæ iterum Etruscorum vires ; et, pacto annuo stipendio, et duum mensium frumento, permissum ab dictatore, ut de pace legatos mitterent Romam. Pax negata, induciæ biennii datæ; dictator triumphans in Urbem rediit. Habeo auctores, sine ullo memorabili prœlio pacatam ab dictatore Etruriam esse, seditionibus tantum Arretinorum compositis, et Cilnio genere cum plebe in gratiam reducto. Consul ex dictatura factus M. Valerius; non petentem, atque adeo etiam absentem, creatum credidere quidam; et per interregem ea comitia facta : id unum non ambigitur, consulatum cum Appuleio Pansa gessisse.

Digitized by Google

ou de quelque attaque subite; mais, entre les rangs des fantassins, avaient été laissés des intervalles assez larges pour permettre à la cavalerie de s'y déployer. A l'instant même où les fantassins poussèrent le cri de charge, les cavaliers, s'élançant rapidement sur l'ennemi, répandent tout-à-coup l'épouvante parmi des troupes qui n'étaient nullement préparées à une impétueuse charge de cavalerie; et si le détachement, déjà presque entièrement cerné, fut secouru un peu tard, il se trouva tout-à-fait dégagé en un instant. Des troupes fraîches continuèrent le combat, qui même ne fut ni long, ni douteux. Les ennemis, dispersés, regagnent leur camp; et, voyant les Romains prêts à l'attaquer, ils ne cherchent point à le défendre, et vont s'entasser à l'extrémité. Les portes, trop étroites pour la foule qui s'y presse, arrêtent leur fuite: une grande partie monte sur le glacis des retranchemens, dans l'espoir ou de se défendre à la faveur d'une position élevée, ou de franchir quelque passage et de s'échapper. Par hasard, le rebord du fossé, se trouvant mal consolidé en un endroit, s'éboula dans le fossé même, sous le poids de ceux qu'il supportait; et les Étrusques, s'écriant que c'était un chemin que les dieux leur ouvraient pour fuir, s'échappent par cette issue, la plupart après avoir jeté leurs armes. Ce combat porta un second coup à la puissance des Étrusques. Le dictateur, après avoir exigé d'eux une année de solde pour l'armée, et du blé pour deux mois, leur permit d'envoyer des députés à Rome pour traiter de la paix. Elle leur fut refusée; on ne leur accorda qu'une trève de deux ans. Le dictateur rentra dans Rome avec les honneurs du triomphe. J'ai dans les mains des auteurs qui prétendent que le dictateur pacifia l'Étrurie sans être obligé

VI. M. Valerio et Q. Appuleio consulibus*, satis pacatæ foris res fuere. Etruscum adversa belli res et induciæ quietum tenebant : Samnitem, multorum annorum cladibus domitum, hauddum fœderis novi pœnitebat. Romæ quoque plebem quietam et exoneratam deducta in colonias multitudo præstabat; tamen, ne undique tranquillæ res essent, certamen injectum inter primores civitatis, patricios plebeiosque, ab tribunis plebis Q. et Cn. Ogulniis; qui, undique criminandorum patrum apud plebem occasionibus quæsitis, postquam alia frustra tentata erant, eam actionem susceperunt, qua non infimam plebem accenderent, sed ipsa capita plebis, consulares triumphalesque plebeios : quorum honoribus nihil, præter sacerdotia, quæ nondum promiscua erant, deesset. Rogationem ergo promulgarunt, ut, quum quatuor augures, quatuor pontifices ea tempestate essent, placeretque augeri sacerdotum numerum, quatuor pontifices, quinque augures,

* U. C. 452. A. C. 300.

Digitized by Google

de livrer aucun combat mémorable, que son expédition se borna à calmer les séditions d'Arrétium, et à réconcilier avec le peuple la famille des Cilnius. M. Valerius fut nommé consul au sortir de sa dictature. Quelques historiens pensent qu'il fut créé consul sans l'avoir demandé, même en son absence, et que ces comices furent tenus par un interroi. Le seul point qui n'est pas douteux, c'est qu'il géra le consulat avec Appuleius Pansa.

VI. Sous les consuls M. Valerius et Q. Appuleius, les choses furent assez tranquilles au dehors. Les tristes résultats de la guerre, et la trève, retenaient l'Étrusque dans l'inaction; et le Samnite, dompté par les défaites qu'il avait essuyées pendant beaucoup d'années, n'avait nullement dessein de rompre une alliance toute récente. A Rome aussi, la population, qu'avait soulagée le départ d'une foule d'individus pour diverses colonies, était calme. Cependant, pour que la tranquillité ne régnât pas partout à la fois, un brandon de discorde fut jeté entre les premiers de la ville, patriciens et plébéiens, par les tribuns du peuple Q. et Cn. Ogulnius. Ces tribuns, après avoir cherché de tous côtes les moyens de donner des torts aux patriciens devant le peuple, imaginèrent, à la suite de diverses tentatives inutiles, un projet de loi qui échauffât, non pas la populace, mais les sommités mêmes du peuple, les consulaires et les triomphateurs plébéiens, aux honneurs desquels il ne manquait plus que les sacerdoces, demeurés jusque là entièrement aux patriciens. Comme il n'y avait alors que quatre augures, quatre pontifes, et qu'on était décidé à augmenter le nombre des prêtres, ils promulguèrent donc un projet de loi tendant à ce que les quatre pontifes et les cinq augures qu'on voulait ajouter



Digitized by Google

de plebe omnes, adlegerentur. Quemadmodum ad quatuor augurum numerum, nisi morte duorum, id redigi collegium potuerit, non invenio; quum inter augures constet, inparem numerum debere esse, ut tres antiquæ tribus, Ramnes, Titienses, Luceres, suum quæque augurem habeant; aut, si pluribus sit opus, pari inter se numero sacerdotes multiplicent: sicut multiplicati sunt, quum ad quatuor quinque adjecti novem numerum, ut terni in singulas essent, expleverunt. Ceterum, quia de plebe adlegebantur, juxta eam rem ægre passi patres, quam quum consulatum vulgari viderent. Simulabant ad deos id magis, quam ad se, pertinere: ipsos visuros, ne sacra sua polluantur; id se optare tantum, ne qua in rempublicam clades veniat. Minus autem tetendere, adsueti jam tali genere certaminum vinci; et cernebant, adversarios non id, quod olim vix speraverint, adfectantes magnos honores, sed omnia jam, in quorum spem dubiam erat certatum, tamen adeptos, multiplices consulatus, censurasque et triumphos.

VII. Certatum tamen suadenda dissuadendaque lege inter Ap. Claudium maxime ferunt, et inter P. Decium Murem; qui quum eadem ferme de jure patrum ac

Digitized by Google

fussent tous choisis parmi les plébéiens. Je ne vois pas comment le collège des augures avait pu se trouver réduit au nombre de quatre membres, si ce n'est par la mort de deux d'entre eux, puisque c'est, chez les augures, une règle invariable, que leur nombre soit toujours impair, afin que les trois anciennes tribus, Ramnes, Titiens et Lucères, puissent avoir chacune le sien, en sorte que, si une augmentation devient nécessaire, ces prêtres doivent se trouver multipliés dans une proportion égale à leur nombre, comme cela eut lieu en cette occasion, lorsque cinq augures furent ajoutés aux quatre pour compléter le nombre de neuf, afin qu'il y en eût trois pour chacune des tribus. Au reste, cette proposition de prendre parmi les plébéiens les nouveaux prêtres, indisposa autant les patriciens, que jadis le partage du consulat entre les deux ordres. Ils feignaient que cette innovation leur importaît moins qu'aux dieux, qui sauraient bien empêcher la profanation de leur culte; que, pour eux, ils se bornaient à souhaiter qu'elle n'attirât pas quelque calamité sur la république. Ils mirent toutefois moins d'opiniâtreté dans leur résistance, étant accoutumés alors à être vaincus dans ce genre de combats. En effet, ils voyaient leurs adversaires non pas briguant les hautes dignités qu'ils avaient jadis espérées, mais parvenus enfin à tous les honneurs qu'ils avaient disputés lorsque les chances étaient pour eux incertaines, et comptant des consulats multipliés, des censures et des triomphes.

VII. Ce fut toutefois entre Appius Claudius et P. Decius Mus que les débats pour appuyer et pour combattre la loi furent, dit-on, plus animés. Après qu'ils eurent répété, sur les droits des patriciens et des plé-

Digitized by Google

plebis, quæ pro lege Licinia quondam contraque eam dicta erant, quum plebeiis consulatus rogabatur, disseruissent; retulisse dicitur Decius parentis sui speciem, qualem eum multi, qui in concione erant, viderant, incinctum gabino cultu, super telum stantem, quo se habitu pro populo ac legionibus romanis devovisset: « Tum P. Decium consulem purum piumque deis inmortalibus visum, æque ac si T. Manlius collega ejus devoveretur; eumdem P. Decium, qui sacra publica populi romani faceret, legi rite non potuisse? id esse periculum, ne suas preces minus audirent dii, quam Ap. Claudii? castius eum sacra privata facere, et religiosius deos colere, quam se? quem pœnitere votorum, quæ pro republica nuncupaverint tot consules plebeii, tot dictatores, aut ad exercitus euntes, aut inter ipsa bella? Numerarentur duces eorum annorum, quibus plebeiorum ductu et auspicio res geri cœptæ sunt : numerarentur triumphi; jam ne nobilitatis quidem suæ plebeios pœnitere; pro certo habere, si quod repens bellum oriatur, non plus spei fore senatui populoque romano in patriciis, quam in plebeiis ducibus. Quod quum ita se habeat, cui deorum hominumve indignum videri potest, inquit, eos viros, quos vos sellis curulibus, toga prætexta, tunica palmata, et toga picta, et corona triumphali laureaque honoraritis, quo-

Digitized by Google

béiens, à peu près les mêmes raisons qui furent alléguées autrefois pour et contre la loi Licinia, dans le temps où l'on demandait le consulat pour les plébéiens, Decius, à ce que l'on rapporte, retraça à l'imagination des assistans le tableau de son père, tel que l'avaient vu plusieurs de ceux qui se trouvaient dans l'assemblée, retroussé à la manière des Gabiens, les pieds sur le javelot, enfin dans l'état où il était lorsqu'il se dévoua pour le peuple romain et pour ses légions. « Le consul P. Decius, aussi pur et aussi pieux alors aux yeux des Immortels que son collègue T. Manlius, s'il se fût dévoué, pensait-on que ce même Decius n'eût pu, sans profanation, être élu ministre des sacrifices du peuple romain? qu'il eût été à craindre que les dieux n'écoutassent moins favorablement ses prières que celles d'Ap. Claudius? qu'il eût apporté moins de recueillement que celui-ci dans la célébration des sacrifices domestiques, et se fût montré moins religieux adorateur des dieux? Les vœux solennels pour la prospérité publique, prononcés par tant de consuls plébéiens, par tant de dictateurs, soit au moment de partir pour les armées, soit pendant les guerres mêmes, qui pouvait se plaindre de leurs effets? Compter les chefs plébéiens de ces années, sous le commandement et les auspices desquels les guerres avaient été entreprises, serait compter autant de triomphes. Désormais la noblesse même des plébéiens ne pouvait leur causer d'amertume. Il tenait pour certain que, s'il éclatait subitement quelque guerre, l'espoir du sénat et du peuple romain ne reposerait pas plus sûrement sur les chefs patriciens, que sur les chefs plébéiens. Puisqu'il en est ainsi, ajouta Decius, qui des dieux et des mortels pourrait regarder comme une chose indigne que des

Digitized by Google

rum domus spoliis hostium adfixis insignes inter alias feceritis, pontificalia atque auguralia insignia adjicere? qui, Jovis optimi maximi ornatu decoratus, curru aurato per Urbem vectus in Capitolium adscenderit, si conspiciatur cum capide ac lituo, capite velato victimam cædat, auguriumve ex arce capiat? Cujus imaginis titulo consulatus, censuraque, et triumphus, æquo animo legetur; si auguratum aut pontificatum adjeceritis, non sustinebunt legentium oculi? Equidem (pace dixerim deum) eos nos jam populi romani beneficio esse spero, qui sacerdotiis non minus reddamus dignatione nostra honoris, quam acceperimus; et deorum magis, quam nostra caussa expetamus, ut, quos privatim colimus, publice colamus.

VIII. « Quid autem ego sic adhuc egi, tamquam integra sit caussa patriciorum de sacerdotiis, et non jam in possessione unius amplissimi simus sacerdotii? Decemviros sacris faciundis, carminum Sibyllæ ac fatorum populi hujus interpretes, antistites eosdem Apollinaris sacri ceremoniarümque aliarum, plebeios vide-

Digitized by Google

hommes honorés par vous de la chaise curule, de la toge prétexte, de la tunique palmée, et de la toge brodée, et de la couronne de laurier triomphale, dont vous avez rendu les maisons remarquables entre toutes les autres par les dépouilles des ennemis qu'on y voit suspendues, que ces hommes, dis-je, ajoutent à tant de titres glorieux les insignes du pontificat et de l'augurat? Celui qui, paré des mêmes ornemens que Jupiter très-bon, très grand, aura monté au Capitole après avoir traversé la ville sur un char doré, celui-là, sera-t-on choqué de le voir tenant le capis ou le lituus, ou immolant une victime la tête voilée, ou prenant les augures du haut de la citadelle? Celui au bas de l'image duquel on lira, sans en être aucunement blessé, un consulat, une censure et un triomphe, si à l'inscription de son image vous ajoutez un augurat ou un pontificat, les yeux ne pourront-ils supporter de le lire? Oui (veuillent les dieux me pardonner ce langage!), je me flatte qu'au point où nous ont mis les bienfaits du peuple romain, nous en sommes à pouvoir rendre au sacerdoce, par notre illustration, un éclat pareil à celui que nous en recevrions, et souhaiter, plus dans l'intérêt des dieux que dans le nôtre, d'adresser un hommage public aux divinités que nous honorons dans le secret de nos maisons.

VIII. « Mais qu'ai-je dit jusqu'à présent, comme si les prétentions des patriciens à l'égard des sacerdoces n'étaient pas encore jugées, et que nous ne fussions pas déjà en possession d'un des sacerdoces les plus élevés? Parmi les décemvirs ministres de la religion, interprètes des vers de la Sibylle et des destinées de ce peuple, présidant au sacrifice d'Apollon et à plusieurs au-

Digitized by Google

mus. Nec tum patriciis ulla injuria facta est, quum duumviris sacris faciundis adjectus est propter plebeios numerus: et nunc tribunus, vir fortis ac strenuus, quinque augurum loca, quatuor pontificum adjecit, in quæ plebeii nominentur; non ut vos, Appi, vestro loco pellant, sed ut adjuvent vos homines plebeii divinis quoque rebus procurandis, sicut in ceteris humanis pro parte virili adjuvant. Noli erubescere, Appi, collegam in sacerdotio habere, quem in censura, quem in consulatu collegam habere potuisti; cujus tam dictatoris magister equitum, quam magistri equitum dictator esse potes. Sabinum advenam, principem nobilitatis vestræ, seu Attum Clausum, seu Ap. Claudium mavultis, illi antiqui patricii in suum numerum acceperunt. Ne fastidieris nos in sacerdotum numerum accipere; multa nobiscum decora adferimus: immo omnia eadem, quæ vos superbos fecerunt. L. Sextius primus de plebe consul est factus. C. Licinius Stolo primus magister equitum, C. Marcius Rutilus primus et dictator et censor, Q. Publilius Philo primus prætor. Semper ista audita sunt eadem, penes vos auspicia esse, vos solos gentem habere, vos solos justum imperium et auspicium domi militiæque. Æque adhuc prosperum plebeium ac patricium fuit, porroque erit. En umquam fando audistis, patricios primo esse factos, non de cœlo demissos, sed

Digitized by Google

tres cérémonies, nous voyons des plébéiens. On ne commit aucune injustice envers les patriciens lorsqu'on augmenta, en faveur des plébéiens, le nombre de ces ministres de la religion, qui d'abord n'étaient que deux; et si maintenant un tribun, homme ferme et plein d'énergie, ajoute cinq places d'augures et quatre de pontifes, où doivent être nommés des plébéiens, ce n'est pas pour te déposséder, Appius, mais pour que ces hommes plébéiens te secondent dans le soin des choses divines, comme ils te secondent de tout leur pouvoir dans les autres fonctions purement humaines. Ne rougis pas, Appius, d'avoir pour collègue dans le pontificat celui que tu aurais pu avoir pour collègue dans la censure, dans le consulat, et dont tu peux te voir le général de la cavalerie, s'il se trouve porté à la dictature; aussi bien que de le voir ton général de la cavalerie, si tu es nommé dictateur. La souche de votre noble race, Attus Clausus, ou, si vous l'aimez mieux, Ap. Claudius, était un Sabin, un étranger, que ces antiques patriciens admirent parmi eux. Ne dédaigne donc pas de nous recevoir au nombre des prêtres. Nous apportons avec nous beaucoup de titres; bien plus, tous ces mêmes titres qui vous ont rendus orgueilleux. L. Sextius est le premier des plébéiens qui soit devenu consul; C. Licinius Stolo, le premier qui soit devenu général de la cavalerie; C. Marcius Rutilus, le premier qui soit devenu dictateur, censeur; Q. Publilius Philo, le premier qui soit devenu préteur. Dans tous les temps, nous vous avons entendus tenir ce même langage, qu'en vous seuls résidaient les auspices, en vous seuls la noblesse; que, dans Rome et à l'armée, l'autorité et les auspices appartenaient de droit à vous seuls. Cepen-

Digitized by Google

qui patrem ciere possent, id est, nihil ultra quam ingenuos? Consulem jam patrem ciere possum; avumque jam poterit filius meus. Nihil est aliud in re, Quirites, nisi ut omnia negata adipiscamur; certamen tantum patricii petunt, nec curant, quem eventum certaminum habeant. Ego hanc legem, quod bonum, faustum, felixque sit vobis ac reipublicæ, uti rogas, jubendam censeo. »

IX. Vocare tribus extemplo populus jubebat, adparebatque accipi legem : ille tamen dies est intercessione sublatus; postero die, deterritis tribunis, ingenti consensu accepta est. Pontifices creantur suasor legis P. Decius Mus, P. Sempronius Sophus, C. Marcius Rutilus, M. Livius Denter. Quinque augures item de plebe, C. Genucius, P. Ælius Pætus, M. Minucius Fessus, C. Marcius, T. Publilius. Ita octo pontificum, novem augurum numerus factus. Eodem anno M. Valerius consul de provocatione legem tulit, diligentius sanctam; tertio ea tum post reges exactos lata est, semper a familia eadem. Caussam renovandæ sæpius haud

Digitized by Google

dant, jusqu'à ce moment, les plébéiens n'ont pas commandé avec moins de gloire que les patriciens; et il en sera toujours de même. N'auriez-vous jamais, dans vos entretiens, entendu dire que les patriciens fussent institués; qu'ils ne descendirent pas du ciel, mais que l'on reconnut pour tels ceux qui pouvaient seulement citer leur père, c'est-à-dire, qui étaient simplement des hommes nés de parens honnêtes et libres? Quant à moi, je puis déjà citer pour père un consul, et mon fils pourra dans peu le citer pour aïeul. Au fond tout se réduit, Romains, à ce que, pour obtenir, nous essuyons toujours la formalité d'un refus. Tout ce que les patriciens demandent, ce sont des débats, sans s'inquiéter de l'issue qu'ils auront. Je conclus à ce que, pour le plus grand bonheur du peuple et de la république, la présente loi soit, conformément à la demande qui en est faite, approuvée et sanctionnée. »

IX. Le peuple voulait que l'on convoquât sur-le-champ les tribus, et il était évident que la loi allait être acceptée; mais l'opposition de quelques tribuns empêcha de rien faire ce jour-là. Le lendemain, les tribuns n'ayant pas osé persister dans leur opposition, la loi fut acceptée à une très-forte majorité. On créa pontifes P. Decius Mus, qui avait parlé en faveur de la loi, P. Sempronius Sophus, C. Marcius Rutilus et M. Livius Denter. Les cinq augures, que l'on prit également parmi les plébéiens, furent C. Genucius, P. Élius Pétus, M. Minucius Fessus, C. Marcius et T. Publilius. Ainsi le nombre des pontifes se trouva élevé à huit, et celui des augures à neuf. La même année, le consul M. Valerius porta, en faveur de l'appel au peuple, une nouvelle loi plus soigneusement rédigée que les précédentes. C'était

Digitized by Google

aliam fuisse reor, quam quod plus paucorum opes, quam libertas plebis, poterant. Porcia tamen lex sola pro tergo civium lata videtur : quod gravi pœna, si quis verberasset necassetve civem romanum, sanxit. Valeria lex, quum eum, qui provocasset, virgis cædi, securique necari vetuisset, si quis adversus ea fecisset, nihil ultra, quam inprobe factum, adjecit. Id (qui tum pudor hominum erat) visum, credo, vinculum satis validum legis; nunc vix serio ita minetur quisquam. Bellum ab eodem consule haudquaquam memorabile adversus rebellantes Æquos, quum præter animos feroces nihil ex antiqua fortuna haberent, gestum est. Alter consul Appuleius in Umbria Nequinum oppidum circumsedit; locus erat arduus, atque in parte una præceps, ubi nunc Narnia sita est; nec vi, nec munimento capi poterat. Itaque eam infectam rem M. Fulvius Pætinus, T. Manlius Torquatus, novi consules*, acceperunt. In eum annum quum Q. Fabium consulem non petentem omnes dicerent centuriæ, ipsum auctorem fuisse Macer Licinius ac Tubero tradunt differendi sibi consulatus in bellicosiorem annum : eo anno majori se usui reipublicæ fore, urbano gesto magistratu; ita nec dissimulantem, quid mallet, nec petentem tamen, ædilem curulem cum L. Papirio Cursore factum.

* U. C. 453. A. C. 299.

Digitized by Google

la troisième fois, depuis l'expulsion des rois, qu'une loi de cette nature était portée, et toujours par la même famille. Je ne puis m'expliquer ce fréquent renouvellement de la même loi, qu'en supposant que le pouvoir de quelques grands parvenait toujours à triompher de la liberté du peuple. Toutefois, la loi Porcia semble la seule qu'on ait portée pour garantir l'inviolabilité du citoyen, parce qu'elle prononça des peines graves contre quiconque aurait frappé de verges ou mis à mort un citoyen romain. La loi Valeria, en défendant de battre de verges et de faire périr par la hache celui qui en aurait appelé au peuple, n'ajoutait rien autre chose, sinon que quiconque contreviendrait à cette défense, ferait une mauvaise action. Cela (tel était le sentiment d'honneur qui régnait alors) parut, je crois, un frein suffisant contre l'infraction de la loi. Aujourd'hui, on rirait presque de pareilles menaces, quel que fût celui qui les prononçât. Le même consul soutint contre les Èques une guerre qui ne mérite aucunement qu'on en parle, ce peuple n'ayant plus rien alors de son ancienne fortune que sa turbulence. L'autre consul Appuleius, assiégea en Ombrie la ville de Nequinum. Le lieu était escarpé, et à pic du côté où se trouve aujourd'hui Narnia : il était impossible de prendre cette place ni de vive force, ni au moyen d'un siège régulier. Aussi la continuation de l'entreprise revint-elle aux nouveaux consuls, M. Fulvius Pétinus et T. Manlius Torquatus. Au dire de Macer Licinius et de Tubéron, comme toutes les centuries nommaient consul, pour cette année, Q. Fabius, qui ne s'était pas mis sur les rangs, il fut le premier à demander qu'on remît son consulat à une année où il y aurait de plus sérieuses guerres, ajoutant que,

Digitized by Google

Id ne pro certo ponerem, vetustior annalium auctor Piso effecit; qui eo anno ædiles curules fuisse tradit C. Domitium, Cn. F. Calvinum, et Sp. Carvilium Q. F. Maximum. Id credo cognomen errorem in ædilibus fecisse; secutamque fabulam mixtam ex ædiliciis et consularibus comitiis, convenientem errori. Et lustrum eo anno conditum a P. Sempronio Sopho et P. Sulpicio Saverrióne censoribus; tribusque additæ duæ, Aniensis ac Terentina. Hæc Romæ gesta.

X. Ceterum ad Nequinum oppidum quum segni obsidione tempus tereretur, duo ex oppidanis, quorum erant ædificia juncta muro, specu facto ad stationes romanas itinere occulto, perveniunt: inde ad consulem deducti, præsidium armatum se intra mœnia et muros accepturos confirmant. Nec adspernanda res visa, neque incaute credenda; cum altero eorum (nam alter obses retentus) duo exploratores per cuniculum missi: per quos satis comperta re, trecenti armati, transfuga duce in urbem ingressi, nocte portam, quæ proxima erat, cepere; qua refracta, consul exercitusque romanus sine certamine urbem invasere. Ita Nequinum in ditionem populi romani venit. Colonia eo

Digitized by Google

durant celle-ci, il servirait plus utilement la république dans une magistrature civile; et, laissant comprendre de la sorte ce qu'il préférait, sans le demander toutefois, il fut nommé édile curule avec L. Papirius Cursor. Je n'oserais, moi, donner ce fait pour certain, vu que Pison, dont les annales sont antérieures aux leurs, rapporte que les édiles curules de cette année furent C. Domitius, Calvinus, fils de Cneius, et Sp. Carvilius Maximus, fils de Quintus. Je pense que le surnom de Maximus a occasioné, au sujet des édiles, une erreur d'après laquelle on a arrangé cette fable, compliquée d'élections édilitiennes et consulaires. Cette année aussi, eut lieu la clôture du lustre, que firent les censeurs P. Sempronius Sophus et P. Sulpicius Saverrio; et deux tribus furent ajoutées aux autres, l'Aniensis et la Térentine. Voilà ce qui se passa à Rome.

X. Au reste, le siège de la ville de Nequinum traînait toujours en longueur, lorsque deux habitans, dont les maisons étaient contiguës au mur, ayant pratiqué dessous une ouverture, parviennent par cette route secrète aux premiers postes des Romains : de là, conduits au consul, ils s'engagent à introduire dans l'intérieur de la ville une troupe armée. Cette offre n'était point à mépriser; il ne fallait pas non plus s'y fier légèrement. On envoie avec l'un d'eux (car l'autre fut gardé en ôtage) deux Romains chargés de visiter le souterrain. Après qu'ils l'eurent soigneusement examiné, trois cents soldats pénètrent dans la ville, sous la conduite du transfuge, et s'emparent la nuit de la porte la plus voisine. Quand elle fut brisée, le consul et l'armée romaine entrèrent dans la ville sans coup férir. C'est de cette manière que Nequinum tomba au pouvoir du peuple romain. On y

adversus Umbros missa, a flumine Narnia adpellata: exercitus cum magna præda Romam reductus. Eodem anno ab Etruscis adversus inducias paratum bellum; sed eos alia molientes Gallorum ingens exercitus, fines ingressus, paullisper a proposito avertit. Pecunia deinde, qua multum poterant, freti, socios ex hostibus facere Gallos conantur, ut eo adjuncto exercitu cum Romanis bellarent. De societate haud abnuunt Barbari: de mercede agitur; qua pacta acceptaque, quum parata cetera ab bellum essent, sequique Etruscus, juberet, inficias eunt, « mercedem se belli Romanis inferendi pactos; quidquid acceperint, accepisse, ne agrum etruscum vastarent, armisque lacesserent cultores. Militaturos tamen se, si utique Etrusci velint; sed nulla alia mercede, quam ut in partem agri accipiantur, tandemque aliqua sede certa consistant. » Multa de eo concilia populorum Etruriæ habita; nec perfici quidquam potuit; non tam quia inminui agrum, quam quia adcolas sibi quisque adjungere tam efferatæ gentis homines horrebat; ita dimissi Galli pecuniam ingentem sine labore ac periculo partam retulerunt. Romæ terrorem præbuit fama gallici tumultus ad bellum etruscum adjecti: eo minus cunctanter fœdus ictum cum picenti populo est.

Digitized by Google

envoya, pour contenir les Ombriens, une colonie qui fut appelée Narnia, du fleuve Nar. L'armée fut ramenée à Rome avec un butin considérable. La même année, les Étrusques, au mépris de la trêve, se préparaient à la guerre; mais tandis qu'ils en faisaient les apprêts, une nombreuse armée de Gaulois entra sur leur territoire, et les détourna un moment de leur projet. Bientôt après, comptant sur leur argent, et ils en avaient beaucoup, ils s'efforcent de convertir les Gaulois d'ennemis en alliés, afin de s'adjoindre cette armée pour combattre les Romains. Les Barbares ne se refusent point à l'alliance; on traite du prix. La somme convenue et livrée, tout étant prêt d'ailleurs pour la guerre, et l'Étrusque sommant les Gaulois de le suivre, ceux-ci se défendent « d'avoir pris l'engagement d'aller faire la guerre aux Romains. Tout ce qu'ils avaient reçu, leur avait été payé pour ne pas dévaster le territoire étrusque, et ne pas inquiéter par leurs armes les habitans. Ils prendraient part à la guerre cependant, si les Étrusques le voulaient absolument, mais sous la condition expresse qu'on leur céderait une portion de territoire, et qu'enfin ils entreraient en possession d'un établissement solide. » Il se tint à ce sujet de fréquens conseils chez les divers peuples de l'Étrurie; mais on ne put rien terminer, moins parce qu'il eût fallu faire le sacrifice de quelque terrain, que parce qu'il répugnait infiniment à chacun de se donner pour voisins des hommes d'une espèce si farouche. Ainsi les Gaulois furent congédiés, et emportèrent un argent immense, qui ne leur avait coûté ni fatigues, ni périls. Le bruit d'une invasion des Gaulois, venu se joindre à la guerre étrusque, mit l'alarme dans Rome: on en fut d'autant moins difficile à conclure l'alliance avec le peuple picentin.



Digitized by Google

XI. Γ. Manlio consuli Etruria provincia sorte evenit; qui, vixdum ingressus hostium fines, quum exerceretur inter equites, ab rapido cursu circumagendo equo effusus, extemplo prope exspiravit; tertius ab eo casu dies finis vitæ consuli fuit. Quo velut omine belli accepto, deos pro se commisisse bellum memorantes Etrusci sustulere animos. Romæ, tum desiderio viri, tum incommoditate temporis, tristis nuncius fuit : ut patres ab jubendo dictatore consulis subrogandi comitia, ex sententia principum habita, deterruerint. M. Valerium consulem omnes sententiæ centuriæque dixere, quem senatus dictatorem dici jussurus fuerat; tum extemplo in Etruriam ad legiones proficisci jussit. Adventus ejus compressit Etruscos, adeo ut nemo extra munimenta egredi auderet, timorque ipsorum obsidioni similis esset; neque illos novus consul vastandis agris urendisque tectis, quum passim non villæ solum, sed frequentes quoque vici, incendiis fumarent, elicere ad certamen potuit. Quum hoc segnius bellum opinione esset, alterius belli, quod multis in vicem cladibus haud inmerito terribile erat, fama Picentium, novorum sociorum, indicio exorta est : «Samnites arma et rebellionem spectare, seque ab iis sollicitatos esse.» Picentibus gratiæ actæ, et magna pars curæ patribus ab Etruria in Samnites versa est. Caritas etiam annonæ sollicitam

Digitized by Google

XI. Le sort assigna la province d'Étrurie au consul T. Manlius. Il était à peine entré sur le territoire ennemi, que comme il faisait manœuvrer les cavaliers, son cheval, pirouettant avec rapidité, le renversa si violemment, qu'il faillit expirer sur-le-champ. Ce consul mourut trois jours après des suites de sa chute. Un pareil évènement, envisagé par les Étrusques comme un pronostic pour la guerre, enfla leur courage, et leur fit dire que les dieux, déclarés en leur faveur, avaient porté le premier coup. A Rome, cette nouvelle causa de la tristesse, soit à cause de la perte d'un tel homme, soit à cause du fâcheux effet qu'elle pouvait produire sur les esprits. Le résultat des comices, qui fut conforme au vœu des premiers personnages de la république, put seul empêcher les sénateurs d'ordonner la nomination d'un dictateur. Toutes les centuries, à l'unanimité des suffrages, nommèrent consul M. Valerius, que le sénat aurait demandé pour dictateur; et il reçut l'ordre d'aller sur-le-champ en Étrurie se mettre à la tête des légions. Son arrivée comprima les Étrusques, au point que pas un d'eux n'osait sortir des retranchemens, et que leur crainte ressemblait à celle de gens assiégés. Le nouveau consul ne put les attirer au combat ni par la dévastation de leurs campagnes, ni par l'incendie de leurs maisons, bien que, de tous côtés, non-seulement les habitations isolées, mais même les bourgs les plus peuplés, offrissent aux regards des ruines fumantes. Tandis que cette guerre se faisait avec plus de lenteur qu'on ne l'eût imaginé, il s'en présentait une autre qui, par les sanglans revers qu'avaient essuyés tour-à-tour les deux partis, était faite pour causer de justes alarmes. On en fut averti par les Picentins, nouveaux alliés, qui annoncèrent: « Que

Digitized by Google

civitatem habuit; ventumque ad inopiæ ultimum foret, ut scripsere, quibus ædilem fuisse eo anno Fabium Maximum placet, ni ejus viri cura, qualis in bellicis rebus multis tempestatibus fuerat, talis domi tum in annonæ dispensatione, præparando ac convehendo frumento, fuisset. Eo anno (nec traditur caussa) interregnum initum; interreges fuere Ap. Claudius, dein P. Sulpicius. Is comitia consularia habuit; creavit L. Cornelium Scipionem, Cn. Fulvium consules*. Principio hujus anni oratores Lucanorum ad novos consules venerunt, questum, « quia conditionibus perlicere se nequiverint ad societatem armorum, Samnites infesto exercitu ingressos fines suos vastare, belloque ad bellum cogere. Lucano populo satis superque erratum quondam : nunc ita obstinatos animos esse, ut omnia ferre ac pati tolerabilius ducant, quam ut umquam postea nomen romanum violent. Orare patres, ut et Lucanos in fidem accipiant, et vim atque injuriam ab se Samnitium arceant. Se, quamquam, bello cum Samnitibus suscepto, necessaria jam facta adversus Romanos fides sit, tamen obsides dare paratos esse. »

* U. C. 454. A. C. 298.

Digitized by Google

les Samnites ne respiraient que la guerre et la révolte, et qu'ils avaient cherché à les gagner. » Des remercîmens publics furent décernés aux Picentins, et les sénateurs tournèrent vers les Samnites une grande partie de l'attention qu'ils avaient portée sur l'Étrurie. La cherté des vivres causa aussi des inquiétudes à Rome; et l'on se fût trouvé réduit à la plus extrême disette, comme l'ont écrit ceux qui veulent que Fabius Maximus ait été édile cette année, si la même activité que ce grand homme déploya en tant d'occasions dans ses opérations militaires, il ne l'eût portée dans son administration, soit pour la répartition des subsistances, soit pour l'achat et le transport des blés. Cette année (on n'en dit pas la raison) il y eut un interrègne. Les interrois furent Ap. Claudius, puis P. Sulpicius. Celui-ci tint les comices consulaires; il créa consuls L. Cornelius Scipion et Cn. Fulvius. Au commencement de cette année, une députation des Lucaniens vint trouver les nouveaux consuls, pour se plaindre « des Samnites qui, parce qu'ils n'avaient pu les entraîner par leurs offres à une alliance armée, étaient entrés en ennemis sur leur territoire pour le ravager, et les contraindre à la guerre par la guerre même. Le peuple lucanien n'était tombé que dans trop d'erreurs par le passé; maintenant sa résolution était invariablement prise de tout supporter et de tout souffrir, plutôt que de manquer désormais en aucune circonstance au nom romain. Ils conjuraient donc les sénateurs de prendre les Lucaniens sous leur protection, et de les défendre contre la brutale et violente agression des Samnites. Quoiqu'ils se fussent, en prenant le parti de soutenir la guerre contre les Samnites, imposé la nécessité d'être dorénavant fidèles aux Romains, ils n'en étaient pas moins prêts à donner des ôtages. »

Digitized by Google

XII. Brevis consultatio senatus fuit; ad unum omnes jungendum fœdus cum Lucanis, resque repetendas ab Samnitibus, censent. Benigne responsum Lucanis, ictumque fœdus. Feciales missi, qui Samnitem decedere agro sociorum, ac deducere exercitum finibus lucanis juberent; quibus obviam missi ab Samnitibus, qui denunciarent : « Si quod adissent in Samnio concilium, haud inviolatos abituros. » Hæc postquam audita sunt Romæ, bellum Samnitibus et patres censuerunt, et populus jussit. Consules inter se provincias partiti sunt. Scipioni Etruria, Fulvio Samnites obvenerunt; diversique, ad suum quisque bellum, proficiscuntur. Scipioni, segne bellum et simile prioris anni militiæ exspectanti, hostes ad Volaterras instructo agmine obcurrerunt. Pugnatum majore parte diei, magna utrimque cæde; nox incertis, qua data victoria esset, intervenit : lux insequens victorem victumque ostendit. Nam Etrusci silentio noctis castra reliquerunt. Romanus, egressus in aciem, ubi profectione hostium concessam victoriam videt, progressus ad castra, vacuis cum plurima præda (nam et stativa trepide deserta fuerant) potitur; inde in faliscum agrum copiis reductis, quum inpedimenta Faleriis cum modico præsidio reliquisset, expedito agmine ad depopulandos hostium fines incedit. Omnia ferro ignique vastantur; prædæ undique actæ : nec solum

Digitized by Google

XII. La délibération du sénat ne fut pas longue. Tous, sans exception, furent d'avis, qu'il fallait faire alliance avec les Lucaniens, et demander satisfaction aux Samnites. On fit aux Lucaniens une réponse affectueuse, et l'on se lia avec eux par un traité. Des féciaux furent envoyés sommer le Samnite d'évacuer le territoire des alliés, et d'emmener son armée hors des confins de la Lucanie. Des envoyés samnites, venus à leur rencontre, leur déclarèrent que : « S'ils se présentaient dans une assemblée publique quelconque du Samnium, ils n'en sortiraient pas sains et saufs. » Quand la nouvelle d'une pareille déclaration fut parvenue à Rome, les sénateurs décidèrent qu'il fallait faire la guerre aux Samnites, et le peuple ordonna cette guerre. Les consuls se partagèrent leurs provinces. L'Étrurie échut à Scipion, les Samnites à Fulvius; et chacun partit pour la guerre dont il était chargé. Scipion s'attendait à une guerre lente, à une campagne semblable à celle de l'année qui venait de finir; mais les ennemis vinrent le chercher à Volaterre, et lui présenter la bataille. On combattit la plus grande partie du jour, en faisant de part et d'autre un grand carnage. La nuit survint, sans qu'on sût de quel côté était la victoire. Le lendemain, la lumière du jour fit connaître le vainqueur et le vaincu; car les Étrusques avaient abandonné leur camp pendant le silence de la nuit. Le Romain, sorti en bataille, se voyant en possession de la victoire par suite du départ des ennemis, s'avance vers leur camp, qu'il trouve abandonné, s'en empare, et y fait un grand butin (car ils avaient quitté leurs retranchemens avec une grande précipitation). Les troupes ayant été reportées de ce point sur le territoire des Falisques, le consul laissa les bagages à Falèries, sous

Digitized by Google

modo vastum hosti relictum, sed castellis etiam vicisque inlatus ignis: urbibus obpugnandis temperatum, in quas timor Etruscos compulerat. Cn. Fulvii consulis clara pugna in Samnio ad Bovianum haudquaquam ambiguæ victoriæ fuit; Bovianum inde adgressus, nec ita multo post Aufidenam vi cepit.

XIII. Eodem anno Carseolos colonia in agrum Æquicolorum deducta. Fulvius consul de Samnitibus triumphavit. Quum comitia consularia instarent, fama exorta, Etruscos Samnitesque ingentes conscribere exercitus; palam omnibus conciliis vexari principes Etruscorum, quod non Gallos quacumque conditione traxerint ad bellum: increpari magistratus Samnitium, quod exercitum, adversus lucanum hostem comparatum, objecerint Romanis: itaque suis sociorumque viribus consurgere hostes ad bellum, et haudquaquam pari defungendum esse certamine. Hic terror, quum inlustres viri consulatum peterent, omnes in Q. Fabium Maximum, primo non petentem, deinde, ut inclinata studia vidit, etiam recusantem, convertit. « Quid se jam senem, ac perfunctum laboribus laborumque præmiis, sollicitarent? Nec corporis, nec animi vigorem remanere eum-

Digitized by Google

la garde d'un détachement, et, l'armée n'ayant plus rien qui gênât sa marche, il s'avança pour ravager le pays ennemi. Tout fut dévasté par le fer et par le feu; on enleva du butin de tous côtés; et l'on ne se contenta pas de laisser à l'ennemi un sol désert, les châteaux et les bourgades même devinrent la proie des flammes. On n'attaqua pas pour le moment les villes, où la peur avait jeté les Étrusques. Dans le Samnium, le consul Cn. Fulvius livra, près de Bovianum, un mémorable combat, dont le succès ne fut aucunement douteux. Il attaqua ensuite Bovianum, et peu de temps après Aufidena, qu'il emporta de vive force.

XIII. La même année, une colonie fut conduite à Carséoles, dans le pays des Équicoles. Le consul Fulvius triompha des Samnites. Aux approches des comices consulaires, le bruit se répandit que les Étrusques et les Samnites levaient de grandes armées; que, dans toutes les assemblées des premiers, on adressait ouvertement des reproches aux chefs de la nation, pour n'avoir pas entraîné à tout prix les Gaulois à la guerre; que les magistrats des Samnites étaient hautement blâmés de n'avoir opposé aux Romains que l'armée rassemblée pour marcher contre un plus faible ennemi, le Lucanien; qu'ainsi les ennemis allaient entrer en campagne avec leurs propres forces, avec celles de leurs alliés, et qu'on aurait à soutenir une lutte fort inégale. Cette alarme fit que, bien qu'il se trouvât, parmi les candidats au consulat, des personnages illustres, tous les regards se portèrent sur Q. Fabius Maximus, qui ne sollicitait pas cette dignité, et qui, quand il vit la pente que prenaient les esprits, la refusa même. « A quoi songeait-on de vouloir le nommer, lui, déjà vieux, ayant fourni toute sa car-

Digitized by Google

dem; et fortunam ipsam vereri, ne cui deorum nimia jam in se, et constantior, quam velint humanæ res, videatur. Et se gloriæ seniorum subcrevisse, et ad suam gloriam consurgentes alios lætum adspicere; nec honores magnos fortissimis viris Romæ, nec honoribus deesse fortes viros.» Acuebat hac moderatione tam justa studia; quæ verecundia legum restinguenda ratus, legem recitari jussit, qua intra decem annos eumdem consulem refici non liceret. Vix præ strepitu audita lex est: tribunique plebis, «nihil id inpedimenti futurum, aiebant: se ad populum laturos, uti legibus solveretur.» Et ille quidem in recusando perstabat, «quid ergo adtineret leges ferri, rogitans, quibus per eosdem, qui tulissent, fraus fieret? Jam regi leges, non regere.» Populus nihilominus suffragia inibat; et, ut quæque intro vocata erat centuria, consulem haud dubie Fabium dicebat. Tum demum consensu civitatis victus: «Dii adprobent, inquit, quod agitis, acturique estis, Quirites. Ceterum, quoniam in me, quod vos vultis, facturi estis, in collega sit meæ apud vos gratiæ locus. P. Decium, expertum mihi concordi collegio virum, dignum vobis, dignum parente suo, quæso, mecum consulem faciatis.» Justa suffragatio visa; omnes, quæ supererant, centuriæ Q. Fabium, P. Decium consules dixere. Eo anno plerisque dies dicta ab ædilibus, quia plus, quam quod

Digitized by Google

rière de travaux, et passé par tous les honneurs qui sont la récompense des travaux? Il n'avait plus la même vigueur ni de corps, ni d'esprit; et il n'osait plus compter sur la fortune elle-même, qu'il craignait que quelqu'un des dieux ne trouvât lui être trop favorable, et plus constante que ne le veut le cours des choses humaines. Si sa renommée avait succédé à la gloire des anciens, il en voyait avec joie d'autres s'élever à la hauteur de sa gloire. A Rome, ni les grandes dignités ne manqueraient aux hommes pleins de courage, ni les hommes pleins de courage aux grandes dignités. » Cette modération ne faisait qu'exciter l'enthousiasme si juste des citoyens. Pensant qu'il fallait le modérer par la considération du respect dû aux lois, il ordonna la lecture de la loi qui défendait de nommer le même consul avant dix années révolues. Cette lecture fut à peine entendue à cause du bruit; et les tribuns du peuple disaient, « que cela n'apporterait aucun obstacle; qu'ils proposeraient au peuple de le dispenser des lois. » Mais lui, persistant dans son refus: « A quoi donc sert, demandait-il, de porter des lois, qu'éluderont ceux-là mêmes qui les ont portées? Maintenant on fait fléchir les lois, et l'on ne fléchit pas devant elles. » Le peuple néanmoins allait aux voix; et chaque centurie, à mesure qu'elle était appelée dans l'enceinte, nommait consul Fabius à la presque unanimité. Ne pouvant plus enfin résister au vœu général des citoyens: « Puissent les dieux, dit-il, approuver ce que vous faites, et ce que vous vous proposez de faire encore, Romains! Au reste, puisque vous vous trouvez libres d'en agir à mon égard ainsi qu'il vous plaît, qu'il me soit permis de faire valoir auprès de vous ma recommandation pour le choix d'un collègue. Je vous demande de nommer consul avec

Digitized by Google

locum tutum remotis, præsidioque modico inposito, præmonitis militibus adesse certamen, quadrato agmine ad prædictas hostium latebras succedit. Samnites, desperato inproviso tumultu, quando in apertum semel discrimen evasura esset res, et ipsi acie justa maluerunt concurrere; itaque et in æquum descendunt, ac fortunæ se, majore animo, quam spe, committunt. Ceterum, sive quia ex omnium Samnitium populis, quodcumque roboris fuerat, contraxerant, seu quia discrimen summæ rerum augebat animos, aliquantum aperta quoque pugna præbuerunt terroris. Fabius, ubi nulla ex parte hostem loco moveri vidit, M. Fulvium et M. Valerium, tribunos militum, cum quibus ad primam aciem procurrerat, ire ad equites jubet, et adhortari, « ut, si quando umquam equestri ope adjutam rempublicam meminerint, illo die adnitantur, ut ordinis ejus gloriam invictam præstent. Peditum certamine inmobilem hostem restare; omnem reliquam spem in inpetu esse equitum; » et ipsos nominatim juvenes, pari comitate utrumque, nunc laudibus, nunc promissis onerat. Ceterum, quando ne ea quoque tentata vis proficeret, consilio grassandum, si nihil vires juvarent, ratus, Scipionem legatum hastatos primæ legionis subtrahere ex acie, et ad montes proximos, quam posset occultissime, circumducere jubet : inde adscensu abdito

Digitized by Google

s'étaient postés dans un vallon couvert de bois, où ils avaient pris leurs mesures pour tomber du haut d'une colline sur les Romains, quand ils seraient entrés dans le vallon. Fabius, après avoir déposé les bagages à l'écart en lieu sûr, et les avoir laissés sous la garde de quelques troupes, prévient les soldats qu'on allait combattre, et, après avoir formé l'armée en bataillons carrés, s'avance vers la susdite embuscade des ennemis. Les Samnites, voyant toute l'impossibilité d'une surprise, préfèrent, puisque la lutte ne pouvait désormais avoir lieu qu'à découvert, tenter aussi d'eux-mêmes les chances d'un combat régulier. Ils descendent donc en plaine, et se commettent à la fortune avec plus de résolution que de confiance. Au reste, soit qu'ils eussent rassemblé tout ce qu'il y avait de plus brave chez chacun des peuples du Samnium, soit que cette crise décisive exaltât leur courage, ils ne laissèrent pas, même dans un combat en rase campagne, d'inspirer quelque terreur. Fabius, voyant que l'ennemi ne perdait de terrain sur aucun point, ordonne à M. Fulvius et à M. Valerius, tribuns des soldats, avec lesquels il avait couru à la première ligne, d'aller vers les cavaliers et de les exhorter « à faire en ce jour, s'ils conservaient la mémoire de toutes ces occasions où le secours de la cavalerie avait été si utile à la république, tous leurs efforts pour conserver inaltérable la gloire de leur arme. Malgré le courage des fantassins, l'ennemi restait inébranlable; il n'y avait d'espoir que dans une charge impétueuse des cavaliers. » Il prodigue même nommément à ces deux jeunes gens, s'adressant à l'un et à l'autre d'un ton également affectueux, tantôt les louanges, tantôt les promesses. Au reste, comme il était possible que cette charge des cavaliers n'aboutît

a conspectu erigere in montes agmen, aversoque hosti ab tergo repente se ostendere. Equites, ducibus tribunis, haud multo plus hostibus, quam suis, ex inproviso ante signa evecti, præbuerunt tumultus. Adversus incitatas turmas stetit inmota Samnitium acies, nec parte ulla pelli aut perrumpi potuit. Et, postquam irritum inceptum erat, recepti post signa prœlio excesserunt. Crevit ex eo hostium animus; nec sustinere frons prima tam longum certamen increscentemque fiducia sui vim potuisset, ni secunda acies jussu consulis in primum successisset. Ibi integræ vires sistunt invehentem se jam Samnitem : et tempore inprovisa ex montibus signa clamorque sublatus non vero tantum metu terruere Samnitium animos; nam et Fabius Decium collegam adpropinquare exclamavit, et pro se quisque miles, «adesse alterum consulem, adesse legiones,» gaudio alacres fremunt; errorque utilis Romanis oblatus fugæ formidinisque Samnites inplevit, maxime territos, ne ab altero exercitu integro intactoque fessi obprimerentur : et, quia passim in fugam dissipati sunt, minor cædes, quam pro tanta victoria, fuit; tria millia et quadringenti cæsi : capti octingenti ferme et triginta : signa militaria capta tria et viginti.

Digitized by Google

aussi qu'à une tentative infructueuse, le consul, croyant devoir s'aider de la ruse, en cas que la force demeurât impuissante, charge Scipion, un des lieutenans, de retirer du corps de bataille les hastats de la première légion, et, en dérobant du mieux qu'il pourrait leur marche, de les conduire par des circuits vers les montagnes voisines; puis, toujours en prenant soin de se dérober aux regards, de gagner avec sa troupe le haut de ces montagnes, d'où il se montrerait tout à coup à l'ennemi sur ses derrières. Les cavaliers, conduits par les tribuns, s'étant portés brusquement devant les enseignes, n'étonnèrent guère moins les leurs que les ennemis. L'armée des Samnites tint ferme contre l'impétuosité des turmes; et il n'y eut moyen, sur aucun point, de la faire reculer ou de la rompre. Voyant l'inutilité de leur entreprise, les cavaliers se replièrent derrière les fantassins et quittèrent le combat. L'audace des ennemis s'en accrut. La première ligne n'eût pu soutenir davantage un si long combat, et le redoublement d'énergie que donnait à l'ennemi la confiance en sa force, si le consul ne l'eût fait remplacer par la seconde. Alors ces troupes fraîches arrêtent le Samnite, qui commençait à gagner du terrain; et la vue inopinée des enseignes, qui se montrèrent à propos sur le haut des montagnes, le cri que poussa le détachement, jetèrent dans l'âme des Samnites une frayeur qu'augmenta Fabius : car il s'écria que son collègue Decius approchait. A ces mots, les soldats, éprouvant un vif mouvement de joie, se disent les uns aux autres, « que c'est l'autre consul, que ce sont ses légions qu'on aperçoit; » et cette erreur, en même-temps qu'elle fut utile aux Romains, remplit de frayeur et jeta dans une complète déroute les Samnites, qui sentaient redou-



Digitized by Google

XV. Samnitibus Apuli se ante prœlium conjunxissent, ni P. Decius consul iis ad Maleventum castra objecisset, extractos deinde ad certamen fudisset. Ibi quoque plus fugæ fuit, quam cædis; duo millia Apulorum cæsa : spretoque eo hoste, Decius in Samnium legiones duxit. Ibi duo consulares exercitus, diversis vagati partibus, omnia spatio quinque mensium evastarunt. Quadraginta et quinque loca in Samnio fuere, in quibus Decii castra fuerunt : alterius consulis sex et octoginta; nec valli tantum ac fossarum vestigia relicta, sed multo illis insigniora monumenta vastitatis circa regionumque depopulatarum. Fabius etiam urbem Cimetram cepit; ibi capta armatorum duo millia quadringenti : cæsi ferme pugnantes ad quadringentos triginta. Inde, comitiorum caussa Romam profectus, maturavit eam rem agere; quum primo vocatæ Q. Fabium consulem dicerent omnes centuriæ, Ap. Claudius consularis candidatus, vir acer et ambitiosus, non sui magis honoris caussa, quam ut patricii recuperarent duo con-

Digitized by Google

bler leur épouvante à l'idée que l'autre armée, dont aucune partie n'avait encore donné, ne manquerait pas d'écraser des troupes accablées de fatigue. Mais, comme ils se dispersèrent de tous côtés en fuyant, il ne leur fut pas tué de monde en proportion d'une pareille victoire. Trois mille quatre cents d'entre eux furent taillés en pièces, huit cent trente environ furent faits prisonniers, et vingt-trois étendards tombèrent au pouvoir du vainqueur.

XV. Les Apuliens se fussent joints aux Samnites avant cette bataille, si le consul P. Decius ne les eût arrêtés près de Malevent, puis attirés au combat et défaits. Là aussi la perte ne fut pas en proportion de la déroute. Deux mille Apuliens seulement perdirent la vie; et Decius, méprisant cet ennemi, conduisit ses légions dans le Samnium. Là, les deux armées consulaires parcoururent le pays pendant cinq mois, chacune dans un sens opposé, et le ravagèrent entièrement. Decius occupa dans le Samnium quarante-cinq campemens, et l'autre consul quatre-vingt-six, tous faciles à reconnaître, moins par les vestiges des fossés et des retranchemens, que par la dévastation et la dépopulation des environs, monumens bien plus frappans de leur séjour dans ces contrées. Fabius, en outre, prit la ville de Cimetra. Deux mille quatre cents soldats y furent faits prisonniers, et quatre cent trente environ y furent tués en combattant. De là, étant allé à Rome pour la tenue des comices, il se hâta de terminer cette opération. Comme les centuries appelées les premières nommaient toutes consul Q. Fabius, Ap. Claudius, candidat consulaire, homme ardent et ambitieux, autant pour son propre intérêt que pour celui des patriciens, qu'il eût voulu voir ren-

Digitized by Google

sularia loca, quum suis, tum totius nobilitatis viribus, incubuit, ut se cum Q. Fabio consulem dicerent. Fabius primo, de se eadem fere, quæ priore anno, dicendo, abnuere; circumstare sellam omnis nobilitas; orare, ut ex cœno plebeio consulatum extraheret, majestatemque pristinam tum honori, tum patriciis gentibus redderet. Fabius, silentio facto, media oratione studia hominum sedavit: « Facturum enim se fuisse dixit, ut duorum patriciorum nomina reciperet, si alium, quam se, consulem fieri videret; nunc se sui rationem comitiis, quum contra leges futurum sit, pessimo exemplo non habiturum. » Ita L. Volumnius de plebe cum Ap. Claudio consul est factus*, priore item consulatu inter se comparati. Nobilitas objectare Fabio, fugisse eum Ap. Claudium collegam, eloquentia civilibusque artibus haud dubie præstantem.

XVI. Comitiis perfectis, veteres consules jussi bellum in Samnio gerere, prorogato in sex menses imperio. Itaque insequenti quoque anno, L. Volumnio, Ap. Claudio consulibus, P. Decius, qui consul in Samnio relictus a collega fuerat, proconsul idem populari non destitit agros, donec Samnitium exercitum, nusquam

* U. C. 456. A. C. 296.

Digitized by Google

trer en possession des deux places de consul, réunissant à son crédit personnel l'ascendant du corps entier de la noblesse, s'acharna à se faire nommer consul avec Q. Fabius. Celui-ci refusa d'abord, alléguant à peu près les mêmes raisons personnelles qu'il avait fait valoir l'année précédente. Toute la noblesse entoure sa chaise curule; on le conjure de retirer le consulat de la fange plébéienne, et de rendre à cette dignité sa majesté première, ainsi qu'aux familles patriciennes leur ancienne splendeur. Fabius, ayant imposé silence, apaisa cette ardeur des esprits par un sage tempérament. Il dit : « Qu'il n'aurait été nullement éloigné de recevoir les noms de deux patriciens, s'il eût vu qu'on nommât consul un autre que lui; mais que, dans les présens comices, il ne pouvait s'occuper de lui-même au mépris des lois; qu'il ne donnerait pas un si funeste exemple. » Ainsi ce fut L. Volumnius, de l'ordre des plébéiens, qui fut nommé consul avec Ap. Claudius; ils avaient déjà figuré l'un près de l'autre dans un premier consulat. La noblesse alors de reprocher à Fabius de n'avoir pas voulu pour collègue d'Ap. Claudius, qui l'emportait incontestablement sur lui et pour l'éloquence, et pour l'habileté dans la conduite des affaires à l'intérieur.

XVI. Les comices terminés, les anciens consuls eurent ordre de continuer la guerre dans le Samnium, et le commandement leur fut prorogé pour six mois. Ainsi, l'année suivante encore, sous le consulat de L. Volumnius et d'Ap. Claudius, P. Decius, que son collègue avait laissé dans le Samnium avec le titre de consul, ne cessa, sous celui de proconsul, de ravager le territoire, et finit par chasser entièrement du pays l'armée samnite, qui ne voulut jamais s'expo-

Digitized by Google

se prœlio committentem, postremo expulit finibus. Etruriam pulsi petierunt; et, quod legationibus nequidquam sæpe tentaverant, id se tanto agmine armatorum, mixtis terrore precibus, acturos efficacius rati, postulaverunt principum Etruriæ concilium. Quo coacto, per quot annos pro libertate dimicent cum Romanis, exponunt : «Omnia expertos esse, si suismet ipsorum viribus tolerare tantam molem belli possent : tentasse etiam haud magni momenti finitimarum gentium auxilia : petisse pacem a populo romano, quum bellum tolerare non possent : rebellasse, quod pax servientibus gravior, quam liberis bellum, esset. Unam sibi spem reliquam in Etruscis restare. Scire, gentem Italiæ opulentissimam armis, viris, pecunia, esse : habere adcolas Gallos, inter ferrum et arma natos, feroces quum suopte ingenio, tum adversus romanum populum : quem captum a se auroque redemtum, haud vana jactantes, memorent. Nihil abesse, si sit animus Etruscis, qui Porsenæ quondam majoribusque eorum fuerit, quin Romanos, omni agro cis Tiberim pulsos, dimicare pro salute sua, non de intolerando Italiæ regno, cogant. Samnitem illis exercitum paratum, instructum armis, stipendio, venisse : confestim secuturos, vel si ad ipsam romanam urbem obpugnandam ducant.»

Digitized by Google

ser aux chances d'un combat. Les troupes chassées gagnèrent l'Étrurie; et là, persuadées que la présence d'un si grand nombre de soldats soutenant la prière par la menace, agirait plus efficacement que les députations, dont les fréquentes tentatives avaient toujours été infructeuses, elles demandèrent la convocation des principaux chefs de l'Étrurie. Lorsqu'ils furent assemblés, les Samnites exposent depuis combien d'années ils combattaient contre les Romains pour la liberté : «Ils avaient eu recours à tous les moyens pour tâcher de soutenir avec leurs seules forces, le poids d'une si redoutable guerre; ils s'étaient ensuite aidés des faibles secours de quelques nations voisines; ils avaient demandé la paix au peuple romain quand ils s'étaient vus dans l'impossibilité de résister plus long-temps; ils avaient repris les armes, parce que la paix avec l'esclavage était plus insupportable que la guerre avec la liberté. Il ne leur restait plus d'espoir que dans les Étrusques. Ils savaient que cette nation était, par ses armes, ses hommes et ses trésors, la plus puissante de toute l'Italie; elle avait pour voisins les Gaulois, nés au milieu du fer et des armes, intrépides de leur nature, surtout contre le peuple romain, qu'ils se vantaient avec fondement d'avoir fait tomber sous leur puissance, et réduits à se racheter à prix d'or. Il ne faudrait qu'un instant, si les Étrusques étaient pleins du même esprit qui avait jadis animé Porsenna et leurs ancêtres, pour chasser les Romains de tout le territoire qu'ils possédaient en deçà du Tibre, et forcer ces tyrans de toute l'Italie à combattre, non plus pour leur intolérable domination, mais pour leur salut. Il venait d'arriver aux Étrusques une armée de Samnites bien équipée, bien fournie d'armes et d'ar-

Digitized by Google

XVII. Hæc eos in Etruria jactantes molientesque bellum domi romanum urebat; nam P. Decius, ubi comperit per exploratores profectum Samnitium exercitum, advocato consilio : « Quid per agros, inquit, vagamur, vicatim circumferentes bellum? quin urbes et mœnia adgredimur? nullus jam exercitus Samnio præsidet; cessere finibus, ac sibimet ipsi exilium conscivere. » Adprobantibus cunctis, ad Murgantiam, validam urbem, obpugnandam ducit : tantusque ardor militum fuit, et caritate ducis, et spe majoris, quam ex agrestibus populationibus, prædæ, ut uno die vi atque armis urbem caperent; ibi duo millia Samnitium et centum pugnantes circumventi captique : et alia præda ingens capta est; quæ ne inpedimentis gravibus agmen oneraret, convocari milites Decius jubet: « Haccine, inquit, victoria sola, aut hac præda contenti estis futuri? Vultis vos pro virtute spes gerere? omnes Samnitium urbes, fortunæque in urbibus relictæ, vestræ sunt; quando legiones eorum, tot prœliis fusas, postremo finibus expulistis. Vendite ista, et inlicite lucro mercatorem, ut sequatur agmen; ego subinde subgeram quæ vendatis. Ad Romuleam urbem hinc eamus, ubi vos labor haud major, præda major manet. » Divendita præda, ultro adhortantes imperatorem ad Ro-

Digitized by Google

gent, prête à les suivre sur l'heure, dussent-ils la conduire au pied même des murs de Rome pour l'assiéger.»

XVII. Tandis qu'ils tenaient ce pompeux langage et essayaient de ces moyens en Étrurie, la guerre romaine dévorait leur pays. P. Decius, lorsqu'il fut informé par ses éclaireurs du départ de l'armée samnite, assembla son conseil et dit : « Pourquoi nous borner à errer dans les campagnes, et à promener la guerre de bourg en bourg? que n'attaquons-nous des villes et des remparts? Il n'y a plus d'armée maintenant pour protéger le Samnium; les ennemis ont évacué leur pays, et se sont eux-mêmes infligé l'exil. » Tous approuvent son avis : il marche sur Murgantia, ville forte, pour l'assiéger; et, tant par amour pour le général, que par espoir d'un butin surpassant celui qu'ils avaient retiré du pillage des campagnes, les soldats attaquèrent cette ville avec une ardeur si grande, qu'ils l'emportèrent de vive force en un seul jour. On y trouva deux mille cent Samnites, qui, opposant de la résistance, furent enveloppés et pris; on fit, en outre, un butin considérable. Decius, dans la crainte que l'armée ne se trouvât embarrassée par là d'un nuisible attirail, fait convoquer les soldats: « Vous contenterez-vous, dit-il, d'une seule victoire et de ce butin? ne voulez-vous pas élever vos espérances au niveau de votre courage? Toutes les villes des Samnites, les richesses laissées dans ces villes sont à vous, puisqu'après avoir défait leurs légions dans tant de combats, vous les avez enfin chassées du territoire. Vendez ces objets, et attirez, par l'appât du gain, le marchand à la suite de l'armée. Je vous fournirai bientôt de quoi vendre encore. Portons-nous d'ici sur la ville de Romulea, qui ne vous coûtera pas plus de peine, et où un plus

Digitized by Google

muleam pergunt. Ibi quoque sine opere, sine tormentis, simul admota sunt signa, nulla vi deterriti a muris, qua cuique proximum fuit, scalis raptim admotis, in mœnia evasere; captum oppidum ac direptum est; ad duo millia et trecenti occisi; et sex millia hominum capta; et miles ingenti præda potitus: quam vendere, sicut priorem, coactus, Ferentinum inde, quamquam nihil quietis dabatur, tamen summa alacritate ductus. Ceterum ibi plus laboris ac periculi fuit; et defensa summa vi mœnia sunt, et locus erat munimento naturaque tutus: sed evicit omnia adsuetus prædæ miles; ad tria millia hostium circa muros cæsa: præda militis fuit. Hujus obpugnatarum urbium decoris pars major in quibusdam annalibus ad Maximum trahitur. Murgantiam ab Decio, a Fabio Ferentinum Romuleamque obpugnatas tradunt: sunt, qui novorum consulum hanc gloriam faciant. Quidam non amborum, sed alterius, L. Volumnii: ei Samnium provinciam evenisse.

XVIII. Quum ea in Samnio, cujuscumque ductu auspicioque, gererentur; Romanis in Etruria iterum bellum ingens multis ex gentibus concitur; cujus auctor Gellius Egnatius ex Samnitibus erat. Tusci fere omnes consciverant bellum: traxerat contagio proxi-

Digitized by Google

grand butin vous attend. » Le butin vendu, pressant d'eux-mêmes le général, ils marchent sur Romulea. Là aussi, sans recourir aux travaux, aux machines, on n'est pas plus tôt à portée, que, bravant tout ce qui pouvait défendre l'approche des murailles, chacun court au plus près appliquer précipitamment des échelles, et l'on arrive sur les murs. La ville fut prise et livrée au pillage. Deux mille trois cents hommes environ périrent, six mille furent faits prisonniers, et le soldat se trouva maître d'un grand butin. Forcé de le vendre comme le premier, il fut conduit de là à Ferentinum; et bien qu'on ne lui laissât pas un moment de repos, il manifesta pendant la route un empressement extrême. Au reste, il y eut là plus de fatigues à supporter et de dangers à courir. Les murailles furent défendues avec la plus grande valeur, et la place était protégée par ses fortifications et sa situation: mais le soldat, accoutumé au pillage, triompha de tous les obstacles. Environ trois mille ennemis furent taillés en pièces le long des murs; le butin fut pour le soldat. Dans quelques annales, l'honneur de la prise de ces villes est attribué en plus grande partie à Maximus; il y est dit que Murgantia fut emportée par Decius, Ferentinum et Romulea par Fabius. Certains historiens donnent cette gloire aux nouveaux consuls; d'autres à l'un des deux seulement, L. Volumnius, à qui le Samnium était échu pour province.

XVIII. Pendant que tout cela se passait dans le Samnium, sous les ordres et les auspices de n'importe quel général, en Étrurie, une foule de peuples coalisés préparaient de nouveau contre les Romains une redoutable guerre, dont le Samnite Gellius Egnatius était le premier moteur. Presque tous les Tusciens avaient pris les

Digitized by Google

mos Umbriæ populos; et gallica auxilia mercede sollicitabantur : omnis ea multitudo ad castra Samnitium conveniebat. Qui tumultus repens postquam Romam perlatus est, quum jam L. Volumnius consul cum legionibus secunda ac tertia, sociorumque millibus quindecim profectus in Samnium esset, Ap. Claudium primo quoque tempore in Etruriam ire placuit; duæ romanæ legiones secutæ, prima et quarta, et sociorum duodecim millia; castra haud procul ab hoste posita. Céterum magis eo profectum est, quod mature ventum erat, ut quosdam spectantes jam arma Etruriæ populos metus romani nominis comprimeret, quam quod ductu consulis quidquam ibi satis scite aut fortunate gestum sit. Multa prœlia locis et temporibus iniquis commissa : spesque in dies graviorem hostem faciebat; et jam prope erat, ut nec duci milites, nec militibus dux satis fideret. Litteras ad collegam arcessendum ex Samnio missas, in trinis annalibus invenio; piget tamen incertum ponere, quum ea ipsa inter consules populi romani, jam iterum eodem honore fungentes, discrepatio fuerit : Appio abnuente missas; Volumnio adfirmante, Appii se litteris adcitum. Jam Volumnius in Samnio tria castella ceperat, in quibus ad tria millia hostium cæsa erant, dimidium fere ejus captum : et Lucanorum seditiones, a plebeiis et egen-

Digitized by Google

armes; la contagion avait gagné les peuples de l'Ombrie les plus voisins, et l'on s'occupait d'acheter à prix d'argent le secours des Gaulois. Le rendez-vous de toute cette multitude était le camp des Samnites. Quand la nouvelle de ce tumulte soudain parvint à Rome, comme le consul L. Volumnius était déjà parti pour le Samnium avec la seconde et la troisième légion et quinze mille alliés, il fut décidé qu'Ap. Claudius se mettrait au plus tôt en route pour l'Étrurie. Il fut suivi de deux légions romaines, la première et la quatrième, de douze mille alliés, et alla camper à peu de distance de l'ennemi. Au reste, la prompte arrivée de Claudius eut pour principal avantage, que la crainte du nom romain comprima quelques peuples de l'Étrurie prêts à céder à leur envie de prendre part à la guerre; car toutes les opérations de ce consul furent conduites avec peu d'habileté et n'eurent pas grand succès. Il se livra plusieurs combats dans des positions et des circonstances défavorables; et la confiance que donnèrent à l'ennemi ces avantages, le rendait plus à craindre de jour en jour. On était même déjà presque au point que ni les soldats ne comptaient plus guère sur le général, ni le général sur les soldats. Je trouve dans trois annales qu'Appius écrivit à son collègue de venir du Samnium à son secours. Il me répugne néanmoins d'avancer ce fait incertain, quand je vois que ce point même devint un sujet de débat entre les consuls du peuple romain, déjà revêtus de cette dignité pour la seconde fois : Appius niait avoir écrit, et Volumnius affirmait n'être venu que sur une lettre d'Appius. Volumnius avait déjà pris dans le Samnium trois forteresses, dans lesquelles environ trois mille ennemis reçurent la mort, et à peu près quinze

Digitized by Google

tibus ducibus ortas, summa optimatium voluntate per Q. Fabium proconsulem, missum eo cum veteri exercitu, compresserat. Decio depopulandos hostium agros relinquit; ipse cum suis copiis in Etruriam ad collegam pergit : quem advenientem læti omnes accepere. Appium ex conscientia sua credo animum habuisse haud inmerito iratum, si nihil scripserat : inliberali et ingrato animo, si eguerat ope, dissimulantem. Vix enim salute mutua reddita, quum obviam egressus esset : « Satin' salvæ, inquit, L. Volumni? ut sese in Samnio res habent? Quæ te caussa, ut provincia tua excederes, induxit? «Volumnius» in Samnio res prosperas esse ait, litteris ejus adcitum venisse; quæ si falsæ fuerint, nec usus sui sit in Etruria, extemplo conversis signis abiturum. Tu vero abeas, inquit, neque te quisquam moratur : etenim minime consentaneum est, quum bello tuo forsitan vix sufficias, hic te ad opem ferendam aliis gloriari venisse. Bene, Hercules, verteret, dicere Volumnius : malle frustra operam insumtam, quam quidquam incidisse, cur non satis esset Etruriæ unus consularis exercitus. »

XIX. Digredientes jam consules legati tribunique ex Appiano exercitu circumsistunt : pars imperatorem

Digitized by Google

cents furent faits prisonniers. De plus, il avait réprimé chez les Lucaniens des séditions provoquées par d'indigens plébéiens qui s'en étaient rendus les chefs, en envoyant dans ce pays, avec la vieille armée, le proconsul Q. Fabius, que les grands secondèrent de tout leur pouvoir. Laissant à Decius le soin de continuer la dévastation du territoire ennemi, il se dirige lui-même avec ses troupes vers l'Étrurie, pour y rejoindre son collègue. Son arrivée causa une joie universelle. Selon moi, Appius, si en effet il n'avait point écrit, dut être à bon droit courroucé au fond de l'âme; mais s'il avait pourtant besoin de secours, le dissimuler était de sa part un trait de petitesse et d'ingratitude. Étant sorti à la rencontre de son collègue, à peine se furent-ils salués mutuellement, qu'il lui dit : « Tout va-t-il assez bien, L. Volumnius? en quel état sont les choses dans le Samnium? quel motif t'a porté à quitter ta province? » Volumnius répondit : « Que, dans le Samnium, le cours des évènemens était prospère; qu'il était venu appelé par sa lettre; que si cette lettre était fausse, et qu'on n'eût pas besoin de lui en Étrurie, il allait retourner à l'instant sur ses pas. » — « Eh bien! tu le peux, repartit Appius, et qui que ce soit ne te retient; car il n'est nullement convenable que, peut-être suffisant à peine à la guerre dont tu es chargé, tu sois venu ici au secours des autres pour en tirer vanité. » Volumnius de répliquer : « Que, par Hercule! la chose tournait bien; qu'il aimait mieux avoir pris une peine inutile, que d'avoir à déplorer un revers quelconque, qui rendît une seule armée consulaire insuffisante en Étrurie. »

XIX. Les consuls se séparaient déjà, lorsque les lieutenans et les tribuns de l'armée d'Appius les entourent.



Digitized by Google

suum orare, « ne collegæ auxilium, quod adciendum ultro fuerit, sua sponte oblatum sperneretur » : plures abeunti Volumnio obsistere atque obtestari, « ne pravo cum collega certamine rempublicam prodat. Si qua clades incidisset, desertori magis, quam deserto, noxiæ fore. Eo rem adductam, ut omne rei bene aut secus gestæ in Etruria decus dedecusque ad L. Volumnium sit delegatum; neminem quæsiturum, quæ verba Appii, sed quæ fortuna exercitus fuerit. Dimitti ab Appio eum, sed a republica et ab exercitu retineri; experiretur modo voluntatem militum. » Hæc monendo obtestandoque, prope restitantes consules in concionem pertraxerunt; ibi orationes longiores habitæ in eamdem ferme sententiam, in quam inter paucos certatum verbis fuerat. Et quum Volumnius, caussa superior, ne infacundus quidem adversus eximiam eloquentiam collegæ visus esset; cavillansque Appius, « sibi acceptum referre, diceret, debere, quod ex muto atque elingui facundum etiam consulem haberent; priore consulatu, primis utique mensibus, hiscere eum nequisse, nunc jam populares orationes serere : Quam mallem, inquit Volumnius, tu a me strenue facere, quam ego abs te scite loqui didicissem. Postremo conditionem ferre, quæ decretura sit, non orator (neque enim id desiderare rempublicam), sed imperator uter sit melior. Etru-

Digitized by Google

Une partie d'entre eux de conjurer leur général « de ne pas dédaigner un secours qu'on eût dû solliciter de son propre mouvement, et qui venait s'offrir de lui-même. » La plupart de se mettre au devant de Volumnius, qui s'en allait, et de le supplier, au nom des dieux, « de ne pas perdre la république par un malheureux différent avec son collègue. S'il arrivait quelque désastre, on s'en prendrait plus à celui qui se serait retiré, qu'à celui qui aurait été abandonné. Les choses en étaient au point que l'honneur ou le déshonneur du bon ou du mauvais succès de la campagne en Étrurie serait attribué tout entier à L. Volumnius. Personne ne demanderait ce qu'avait dit Appius, mais chacun s'informerait du sort de l'armée. Il était renvoyé par Appius; mais la république et l'armée le retenaient : il n'avait qu'à s'assurer de la volonté des soldats. » Au milieu de ces représentations et de ces prières, ils entraînèrent les consuls, presque malgré eux, jusqu'à la grande place du camp, où les troupes furent bientôt rassemblées. Là, ce qui, entre un petit nombre de personnes, avait été dit en forme de conversation, fut débattu de nouveau dans d'assez longues harangues; et comme Volumnius, dont la cause était la meilleure, n'avait pas été trouvé non plus sans talent oratoire, même vis-à-vis de la très-haute éloquence de son collègue, Appius lui dit, en le raillant : « Que ses soldats lui devaient de la reconnaissance, à lui Appius, pour leur avoir fait un consul même éloquent d'un homme entièrement privé jusque là de l'usage de la parole; que, durant leur premier consulat, surtout les premiers mois, il n'avait pu laisser échapper un seul mot de sa bouche, et que maintenant il prodiguait les harangues populaires. » Volumnius répliqua : « J'aimerais infini-



Digitized by Google

riam et Samnium provincias esse : utram mallet, eligeret; suo exercitu se vel in Etruria, vel in Samnio rem gesturum. » Tum militum clamor ortus, « ut simul ambo bellum etruscum susciperent; » quo animadverso consensu, Volumnius : « Quoniam in collegæ voluntate interpretanda, inquit, erravi, non committam, ut, quid vos velitis, obscurum sit; manere, an abire me velitis, clamore significate. » Tum vero tantus est clamor exortus, ut hostes e castris exciret. Armis adreptis in aciem descendunt; et Volumnius signa canere, ac vexilla efferri e castris jussit. Appium addubitasse ferunt, cernentem, seu pugnante, seu quieto se, fore collegæ victoriam : deinde veritum, ne suæ quoque legiones Volumnium sequerentur, et ipsum flagitantibus suis signum dedisse. Ab neutra parte satis commode instructi fuerunt; nam et Samnitium dux Gellius Egnatius pabulatum cum cohortibus paucis ierat; suoque inpetu magis milites, quam cujusquam ductu aut imperio, pugnam capessebant; et romani exercitus nec pariter ambo ducti, nec satis temporis ad instruendum fuit. Prius concurrit Volumnius, quam Appius ad hostem perveniret; itaque fronte inæquali concursum est : et, velut forte quadam mutante adsuetos inter se hostes, Etrusci Volumnio, Samnites, parumper cunctati, quia dux aberat, Appio obcurrere. Dicitur Appius in

Digitized by Google

ment mieux que tu eusses appris de moi à bien faire, que moi de toi à bien dire. Il finissait par lui proposer une condition qui déciderait non pas quel était le meilleur orateur (car cela n'importait nullement à la république), mais quel était le meilleur général. Il y avait deux provinces, l'Étrurie et le Samnium : Appius n'avait qu'à prendre celle qu'il préfèrerait ; et lui, Volumnius, saurait se tirer d'affaire avec son armée, soit dans l'Étrurie, soit dans le Samnium. » Alors les soldats se mettent à crier « qu'il faut que tous deux se chargent conjointement de la guerre étrusque. » Volumnius, à cette manifestation de la volonté des troupes, reprend la parole et dit : « Puisque je me suis trompé en interprétant les intentions de mon collègue, je ne m'exposerai pas à prendre le change sur les vôtres. Faites-moi connaître par un cri si vous voulez que je demeure ou que je m'en aille. » En cet instant, il s'éleva une clameur si grande, que l'ennemi sortit de son camp, tout armé et en bataille. Volumnius, de son côté, ordonne le signal du combat, et fait sortir ses troupes de leur camp. On rapporte qu'Appius, voyant que, soit qu'il combattît, soit qu'il se tînt en repos, l'honneur de la victoire serait à son collègue, hésita d'abord ; mais qu'ensuite, dans la crainte que ses légions aussi ne suivissent Volumnius, il donna pareillement le signal à ses troupes, qui le demandaient avec instance. D'un côté comme de l'autre, il y eut de la confusion dans les dispositions. Le général des Samnites, Gellius Egnatius, était allé au fourrage avec quelques cohortes ; et ses soldats, en allant au combat, suivaient plutôt leur impétuosité, que la direction et le commandement d'un chef quelconque. Les deux armées romaines ne sortirent pas au même

Digitized by Google

medio pugnæ discrimine, ita ut inter prima signa manibus ad cœlum sublatis conspiceretur, ita precatus esse : « Bellona, si hodie nobis victoriam duis, ast ego templum tibi voveo. » Hæc precatus, velut instigante dea, et ipse collegæ et exercitus virtutem æquavit. Duces imperatoria opera exsequuntur; et milites, ne ab altera parte prius victoria incipiat, adnituntur. Ergo fundunt fugantque hostes, majorem molem haud facile sustinentes, quam cum qua manus conserere adsueti fuerant; urgendo cedentes, insequendoque effusos compulere ad castra. Ibi, interventu Gellii cohortiumque sabellarum, paullisper recruduit pugna; iis quoque mox fusis, jam a victoribus castra obpugnabantur : et, quum Volumnius ipse portæ signa inferret; Appius, Bellonam victricem idemtidem celebrans, accenderet militum animos, per vallum, per fossas inruperunt. Castra capta direptaque : præda ingens parta et militi concessa est; septem millia ac trecenti hostium occisi, duo millia et centum viginti capti.

Digitized by Google

moment, et l'on n'eut pas assez de temps pour les ranger en bataille. Volumnius en vint aux mains, avant qu'Appius fût arrivé en présence de l'ennemi. Aussi la première charge se fit sur un front inégal; et, par une espèce de hasard qui changea pour les deux partis leurs ennemis accoutumés, les Étrusques se portèrent contre Volumnius, et les Samnites, qui avaient un peu tardé à cause de l'absence de leur général, contre Appius. Celui-ci, dit-on, au fort de l'action, les mains levées au ciel de manière à être remarqué à la première ligne, fit entendre cette prière : « Bellone, si tu nous donnes aujourd'hui la victoire, moi, de mon côté, je te voue un temple. » Après avoir prononcé ces mots, comme si la déesse l'eût animé de son esprit, il égala lui-même la valeur et de son collègue et de son armée. Les deux chefs se distinguent par la manière dont ils remplissent leurs devoirs de généraux; et les soldats de chaque armée font tous leurs efforts pour enlever à l'autre l'honneur de vaincre la première. Bientôt donc ils culbutent et mettent en fuite les ennemis, qui ne tenaient pas facilement contre une masse bien supérieure à celle avec laquelle ils avaient coutume d'en venir aux mains. En les pressant à mesure qu'ils abandonnaient le terrain, et en les poursuivant pendant leur déroute, ils les poussèrent devant eux jusqu'à leur camp. Là, l'arrivée imprévue de Gellius et de ses cohortes sabines ranima un peu le combat. Ces troupes ayant été aussi bientôt défaites, les vainqueurs attaquèrent le camp même; et comme Volumnius se dirigea en personne vers l'une des portes, et qu'Appius, répétant à chaque instant le nom de Bellone victorieuse, redoublait l'ardeur des soldats, on franchit palissades et fossés. Le camp fut pris et li-

Digitized by Google

XX. Dum ambo consules omnisque romana vis in etruscum bellum magis inclinat, in Samnio novi exercitus, exorti ad depopulandos imperii romani fines, per Vescinos in Campaniam Falernumque agrum transcendunt, ingentesque prædas faciunt. Volumnium, magnis itineribus in Samnium redeuntem (jam enim Fabio Decioque prorogati imperii finis aderat), fama de Samnitium exercitu populationibusque campani agri ad tuendos socios convertit. Ut in calenum agrum venit, et ipse cernit recentia cladis vestigia, et Caleni narrant, tantum jam prædæ hostes trahere, ut vix explicare agmen possint : itaque jam propalam duces loqui, extemplo eundum in Samnium esse; ut, relicta ibi præda, in expeditionem redeant, nec tam oneratum agmen dimicationi committant. Ea, quamquam similia veris erant, certius tamen exploranda ratus, dimittit equites, qui vagos prædatores in agros palantes excipiant : ex quibus inquirendo cognoscit, ad Vulturnum flumen sedere hostem; inde tertia vigilia moturum : iter in Samnium esse. His satis exploratis profectus, tanto intervallo ab hostibus consedit, ut nec adventus suus propinquitate nosci posset, et egredientem e ca-

Digitized by Google

vré au pillage; on y trouva un butin considérable, qui fut abandonné au soldat. Sept mille trois cents ennemis trouvèrent la mort dans cette journée, et deux mille cent vingt furent faits prisonniers.

XX. Tandis que la guerre étrusque occupe de préférence les deux consuls et la totalité des forces romaines, de nouvelles armées se forment dans le Samnium, partent pour ravager les confins de l'empire romain, et, traversant le territoire de Vescia, s'avancent dans la Campanie et les champs de Falerne, où elles font beaucoup de butin. Volumnius s'en retournait à grandes journées dans le Samnium (car le commandement, qu'on avait continué à Fabius et à Decius était près d'expirer); mais lorsqu'il apprit l'excursion de l'armée samnite, et les ravages qu'elle exerçait sur le territoire campanien, il change de route pour aller à la défense des alliés. Arrivé sur le territoire de Calès, il voit par ses yeux les traces d'une récente dévastation, et il apprend de la bouche des Caléniens que les ennemis traînaient avec eux un butin déjà si considérable, qu'à peine pouvaient-ils faire avancer leur armée; qu'aussi les chefs disaient-ils déjà publiquement qu'il fallait retourner sur-le-champ dans le Samnium y déposer le butin, pour revenir continuer l'expédition, et ne pas commettre au hasard d'une bataille une armée tellement chargée. Quoique ces renseignemens parussent conformes à la vérité, croyant devoir s'en procurer qui fussent plus positifs, il envoie quelques cavaliers enlever des pillards errans dans la campagne. En les interrogeant, il apprend d'eux que l'ennemi stationnait sur les bords du fleuve Vulturne, et qu'il devait décamper à la troisième veille, pour se diriger vers le Samnium. Quand il est suffisamment

Digitized by Google

stris hostem obprimeret. Aliquanto ante lucem ad castra accessit; gnarosque oscæ linguæ, exploratum quid agatur, mittit. Intermixti hostibus (quod facile erat in nocturna trepidatione) cognoscunt, infrequentia armatis signa egressa, prædam prædæque custodes exire, ignobile agmen, et sua quemque molientem, nullo inter alios consensu, nec satis certo imperio. Tempus adgrediendi aptissimum visum est : et jam lux adpetebat; itaque signa canere jussit; agmenque hostium adgreditur. Samnites, præda inpediti, infrequentes armati, pars addere gradum, ac præ se agere prædam, pars stare, incerti utrum progredi, an regredi in castra tutius foret, inter cunctationem obprimuntur; et Romani jam transcenderant vallum, cædesque ac tumultus erat in castris. Samnitium agmen, præterquam hostili tumultu, captivorum etiam repentina defectione turbatum erat : qui partim ipsi soluti vinctos solvebant : partim arma in sarcinis deligata rapiebant, tumultumque, prœlio ipso terribiliorem, intermixti agmini præbebant. Memorandum deinde edidere facinus : nam Staium Minacium ducem, adeuntem ordines hortantemque, invadunt : dissipatis inde equitibus, qui cum eo aderant, ipsum circumsistunt, insidentemque equo captum ad consulem romanum rapiunt. Revocata eo tumultu prima signa Samnitium; prœliumque

Digitized by Google

éclairé sur ce point, il se met en marche, va se poster assez loin des ennemis pour que la distance ne pût laisser apercevoir son arrivée, et assez près pour pouvoir tomber sur eux lorsqu'ils sortiraient de leur camp. Un peu avant le jour, il se rapproche du camp, et envoie des émissaires sachant la langue des Osques examiner ce qui s'y fait. Mêlés parmi les ennemis (ce qui était aisé au milieu d'une confusion nocturne), ils apprennent que le gros de l'armée était sorti, les soldats clairsemés autour des enseignes; qu'à cette heure défilait le butin, escorté d'un corps de mauvaises troupes, dont chaque soldat ne songeait qu'à soi, parmi lequel il n'y avait nul concert, et qui prêtait à peine l'oreille à la voix de ses chefs. Ce moment parut à Volumnius très-propre pour l'attaque; et puis le jour approchait déjà : il fait donc sonner la charge, et l'on court sur l'armée ennemie. Les Samnites, embarrassés de leur butin, la plupart sans armes, ne savent que faire : les uns doublent le pas, chassant devant eux les bêtes de charge; les autres s'arrêtent, incertains s'il est plus sûr pour eux de continuer leur marche, ou de retourner dans leur camp. Au milieu de ces irrésolutions, ils se trouvent accablés par l'ennemi. Déjà les Romains avaient franchi les palissades; et le carnage, la confusion étaient dans le camp. L'armée samnite, à part l'attaque de l'ennemi, venait de se trouver jetée dans un grand embarras par la soudaine révolte des prisonniers. Ceux qui étaient déjà libres dégageaient les autres de leurs liens, ou s'emparaient des armes, attachées parmi les bagages; et ce tumulte d'hommes révoltés, mêlés parmi les soldats, était quelque chose de plus terrible que le combat même. Ils ne tardèrent pas à se signaler par un fait

Digitized by Google

jam profligatum integratum est, nec diutius sustineri potuit. Cæsa ad sex millia hominum : duo millia et quingenti capti : in eis tribuni militum quatuor : signa militaria triginta; et, quod lætissimum victoribus fuit, captivorum recepta septem millia et quadringenti; præda ingens sociorum : adcitique edicto domini ad res suas noscendas recipiendasque. Præstituta die, quarum rerum non exstitit dominus, militi concessæ; coactique vendere prædam, ne alibi, quam in armis, animum haberent.

XXI. Magnum ea populatio campani agri tumultum Romæ præbuerat; et per eos forte dies ex Etruria adlatum erat, post deductum inde Volumnianum exercitum Etruriam concitam in arma, et Gellium Egnatium, Samnitium ducem, et Umbros ad defectionem vocare, et Gallos pretio ingenti sollicitare. His nunciis senatus conterritus justitium indici, delectum omnis generis hominum haberi jussit; nec ingenui modo aut juniores sacramento adacti, sed seniorum etiam cohortes factæ, libertinique centuriati; et defendendæ urbis

Digitized by Google

d'armes mémorable. Tandis que le général Staius Minacius parcourait les rangs en exhortant la troupe, ils s'élancent autour de lui, dispersent un détachement de cavaliers qui l'escortait, l'investissent, le font prisonnier, et l'entraînent sur son cheval vers le consul romain. La tête de l'armée samnite, entendant tout ce bruit, revint sur ses pas; et alors, le combat, déjà fini, recommença : mais il ne put se soutenir long-temps. Six mille hommes environ perdirent la vie, et deux mille cinq cents furent faits prisonniers, parmi lesquels quatre tribuns des soldats : on prit trente étendards; et, ce qui mit le comble à la joie des vainqueurs, on recouvra sept mille quatre cents prisonniers, et un immense butin appartenant aux alliés. Un édit du général invita les propriétaires à venir reconnaître et reprendre ce qui leur appartenait. Tous les objets pour lesquels, passé un terme fixé, il ne se présenta point de maître, furent abandonnés au soldat. Mais on obligea les soldats à vendre sur-le-champ ce butin, afin qu'ils n'eussent à s'occuper que de leurs armes.

XXI. Ce ravage du territoire campanien avait porté l'alarme dans Rome; et par hasard, durant ces mêmes jours, on y avait appris d'Etrurie qu'après le départ de l'armée de Volumnius de cette contrée, les habitans avaient été de nouveau réunis sous les armes; que Gellius Egnatius, général des Samnites, poussait les Ombriens à la défection, et cherchait à séduire les Gaulois par des offres considérables. Épouvanté de ces nouvelles, le sénat fit proclamer le justitium, et ordonna des levées extraordinaires. Ces levées ne s'arrêtèrent pas aux citoyens libres et aux jeunes gens, on forma en outre des cohortes de vieillards et des centuries d'affranchis.

Digitized by Google

consilia agitabantur; summæque rerum prætor P. Sempronius præerat. Ceterum parte curæ exonerarunt senatum L. Volumnii consulis litteræ, quibus cæsos fusosque populatores Campaniæ cognitum est. Itaque et supplicationes ob rem bene gestam consulis nomine decernunt; justitium remittitur, quod fuerat dies decem et octo, supplicatioque perlæta fuit. Tum de præsidio regionis, depopulatæ ab Samnitibus, agitari cœptum. Itaque placuit, ut duæ coloniæ circa vescinum et falernum agrum deducerentur, una ad ostium Liris fluvii, quæ Minturnæ adpellata; altera in saltu vescino, falernum contingente agrum, ubi Sinope dicitur græca urbs fuisse, Sinuessa deinde ab colonis romanis adpellata. Tribunis plebis negotium datum est, ut plebeiscito juberetur P. Sempronius prætor triumviros in ea loca colonis deducendis creare; nec, qui nomina darent, facile inveniebantur, quia in stationem se prope perpetuam infestæ regionis, non in agros, mitti rebantur. Avertit ab eis curis senatum Etruriæ ingravescens bellum, et crebræ litteræ Appii, monentis, ne regionis ejus motum neglegerent: « Quatuor gentes conferre arma, Etruscos, Samnites, Umbros, Gallos; jam castra bifariam facta esse, quia unus locus capere tantam multitudinem non possit. » Ob hæc, et (jam adpetebat tempus) comitiorum caussa L. Volumnius consul Ro-

Digitized by Google

De plus, on s'occupait des moyens de défendre la ville; et le préteur P. Sempronius présidait à l'ensemble de ces opérations. Au reste, une lettre du consul L. Volumnius, qui annonçait la déroute et l'extermination des dévastateurs de la Campanie, soulagea le sénat d'une partie de ses inquiétudes. Aussi, à l'occasion des succès du consul, des prières solennelles sont décernées en son nom, et l'on fait cesser le justitium, qui avait duré dix-huit jours. La solennité des prières publiques fut accompagnée de grandes démonstrations de joie. Ensuite on crut devoir songer à la sûreté du pays ravagé par les Samnites. En conséquence, il fut décidé qu'on enverrait deux colonies dans les environs des cantons de Vescia et de Falerne, l'une vers l'embouchure du fleuve Liris, à laquelle on donna le nom de Minturne; l'autre dans le défilé de Vescia, contigu au territoire de Falerne, à l'endroit où fut, dit-on, la ville grecque de Sinope, qu'alors les colons romains nommèrent Sinuesse. Les tribuns du peuple furent chargés d'autoriser, par un plébiscite, le préteur P. Sempronius à créer des triumvirs pour conduire en ces lieux les colons. Mais l'on ne trouvait pas facilement des individus qui voulussent se faire inscrire, parce que chacun était persuadé qu'on voulait l'envoyer, non pas habiter un pays, mais occuper une position militaire, où il faudrait presque sans cesse se tenir en garde contre le voisinage d'une contrée ennemie. Le sénat fut détourné de ces soins par la guerre d'Étrurie, qui prenait chaque jour un caractère plus grave, et par les fréquentes lettres d'Appius, qui avertissait les sénateurs de ne pas négliger les mouvemens de cette contrée : « Quatre nations réunissaient leurs armes, les Étrus-

Digitized by Google

mam revocatus; qui prius, quam ad suffragium centurias vocaret, in concionem advocato populo, multa de magnitudine belli etrusci disseruit : « Jam tum, quum ipse ibi cum collega rem pariter gesserit, fuisse tantum bellum, ut nec duce uno, nec exercitu geri potuerit; accessisse postea dici Umbros, et ingentem exercitum Gallorum. Adversus quatuor populos duces consules illo die deligi meminissent; se, nisi confideret, eum consensu populi romani consulem declaratum iri, qui haud dubie tum primus omnium ductor habeatur, dictatorem fuisse extemplo dicturum. »

XXII. Nemini dubium erat, quin Q. Fabius omnium consensu destinaretur; eumque et prærogativa, et primo vocatæ omnes centuriæ consulem cum L. Volumnio dicebant. Fabii oratio fuit, qualis biennio ante : deinde, ut vincebatur consensu, versa postremo ad collegam P. Decium poscendum : « Id senectuti suæ adminiculum fore : censura duobusque consulatibus simul gestis expertum se, nil concordi collegio firmius ad rempublicam tuendam esse; novo imperii socio vix

Digitized by Google

ques, les Samnites, les Ombriens et les Gaulois. Déjà elles avaient établi des camps en deux endroits, parce qu'un seul lieu ne pouvait contenir une si grande multitude. » A cause de ces nouvelles, et (car déjà l'époque approchait) eu égard aux comices, le consul L. Volumnius fut rappelé à Rome. Celui-ci, avant d'appeler les centuries à donner leurs suffrages, fit assembler le peuple, et entra dans de grands développemens sur l'importance de la guerre, ajoutant : « Que, dès le temps même où il avait agi dans ce pays conjointement avec son collègue, la guerre était si formidable, qu'il n'eût pas été possible à un seul général et à une seule armée de la soutenir; qu'aux Étrusques et aux Samnites s'étaient joints depuis, disait-on, les Ombriens et une forte armée de Gaulois; qu'il fallait donc songer en ce jour à choisir pour consuls des généraux capables de résister à quatre peuples; que, sans la ferme persuasion où il était que le peuple romain ne manquerait pas de déclarer consul celui qui passait incontestablement pour le plus habile de tous les généraux, il l'aurait nommé sur-le-champ dictateur. »

XXII. Personne ne doutait que les suffrages ne se portassent unanimement sur Q. Fabius. En effet, la centurie prérogative, et toutes celles qui furent appelées les premières, le nommèrent consul avec L. Volumnius. Fabius tint le langage qu'il avait tenu deux ans auparavant; puis, se voyant contraint de céder au vœu général, il finit par demander encore P. Decius pour collègue : « Ce serait un soutien pour sa vieillesse; il avait éprouvé, durant la censure et les deux consulats qu'il avait gérés avec lui, que la bonne intelligence entre deux collègues était le plus ferme appui de la république : l'humeur d'un



Digitized by Google

jam adsuescere senilem animum posse: cum moribus nötis facilius se communicaturum consilia.» Subscripsit orationi ejus consul, quum meritis P. Decii laudibus, tam, « quæ ex concordia consulum bona, quæque ex discordia mala in administratione rerum militarium evenirent,» memorando, « quam prope ultimum discrimen suis et collegæ certaminibus nuper ventum foret:» admonendo Decium Fabiumque, « ut uno animo, una mente viverent; esse præterea viros natos militiæ, factis magnos, ad verborum linguæque certamina rudes: ea ingenia consularia esse. Callidos solertesque, juris atque eloquentiæ consultos, qualis Ap. Claudius esset, Urbi ac foro præsides habendos, prætoresque ad reddenda jura creandos esse.» His agendis dies est consumtus; postridie ad præscriptum consulis et consularia et prætoria comitia habita. Consules creati Q. Fabius et P. Decius, Ap. Claudius prætor; omnes absentes: et L. Volumnio ex senatusconsulto et scito plebis prorogatum in annum imperium est.

XXIII. Eo anno prodigia multa fuerunt: quorum averruncandorum caussa supplicationes in biduum senatus decrevit. Publice vinum ac tus præbitum; supplicatum iere, frequentes viri feminæque. Insignem supplicationem fecit certamen in sacello Pudicitiæ patriciæ,

Digitized by Google

vieillard ne pouvait s'accoutumer que fort difficilement à un nouveau compagnon de pouvoir : il serait bien plus communicatif dans ses rapports avec un homme dont il connaissait le caractère. » Le consul souscrivit à ses représentations, ainsi qu'aux justes louanges données à P. Decius. Il prit même de là occasion d'insister « sur tous les avantages de la bonne intelligence, et sur tous les funestes inconvéniens de la désunion des consuls, dans la conduite des opérations militaires, » rappelant « quelle irréparable catastrophe avaient récemment failli amener ses contestations avec son collègue. » Puis il recommanda à Decius et à Fabius, « de conserver cet accord d'affections et de pensées. D'ailleurs ils étaient des hommes nés pour la guerre, grands par leurs actions, peu habiles dans la science des mots et les combats de la parole : c'étaient-là des caractères consulaires. Pour ceux qui, comme Ap. Claudius, avaient cultivé la subtilité de leur esprit, la connaissance des lois, et l'art de l'éloquence, il fallait les maintenir dans Rome pour présider les tribunaux, et en faire des préteurs pour rendre la justice. » La journée se consuma dans ces pourparlers. Le lendemain, ainsi que l'avait prescrit le consul, se tinrent les comices consulaires et prétoriens. Q. Fabius et P. Decius furent créés consuls, et Ap. Claudius préteur. Quant à L. Volumnius, un sénatus-consulte et un plébiscite lui prorogèrent le commandement pour une année.

XXIII. Il y eut cette année-là un grand nombre de prodiges. Pour détourner les malheurs qu'ils présageaient, le sénat ordonna des prières publiques pendant deux jours. Le trésor public fit les frais du vin et de l'encens. Il y eut à ces prières une grande affluence d'hommes et de femmes. Ce qui les rendit surtout remarquables, ce fut



Digitized by Google

quæ in foro Boario est ad ædem rotundam Herculis, inter matronas ortum. Virginiam, Auli filiam, patriciam plebeio nuptam L. Volumnio consuli, matronæ, quod et patribus enupsisset, sacris arcuerant. Brevis altercatio inde ex iracundia muliebri in contentionem animorum exarsit; quum se Virginia et patriciam et pudicam in patriciæ Pudicitiæ templum ingressam, et uni nuptam, ad quem virgo deducta sit; nec se viri honorumve ejus ac rerum gestarum pœnitere, vero gloriaretur. Facto deinde egregio magnifica verba adauxit; in vico Longo, ubi habitabat, ex parte ædium, quod satis esset loci modico sacello, exclusit; aramque ibi posuit; et, convocatis plebeiis matronis, conquesta injuriam patriciarum : « Hanc ego aram, inquit, Pudicitiæ plebeiæ dedico; vosque hortor, ut, quod certamen virtutis viros in hac civitate tenet, hoc pudicitiæ inter matronas sit; detisque operam, ut hæc ara, quam illa, si quid potest, sanctius et a castioribus coli dicatur. » Eodem ferme ritu et hæc ara, quo illa antiquior, culta est, ut nulla, nisi spectatæ pudicitiæ matrona, et quæ uni viro nupta fuisset, jus sacrificandi haberet. Vulgata dein religio a pollutis, nec matronis solum, sed omnis ordinis feminis, postremo in oblivionem venit. Eodem anno Cn. et Q. Ogulnii ædiles curules aliquot fœneratoribus diem dixerunt : quorum bonis multatis, ex eo,

Digitized by Google

un débat qui s'éleva entre les matrones, dans le petit temple de la Pudicité patricienne, situé dans le forum Boarium, auprès du temple rond d'Hercule. Virginie, fille d'Aulus, qui était patricienne, avait épousé le consul L. Volumnius, de l'ordre plébéien; les matrones, pour la punir de s'être ainsi mésalliée, l'avaient repoussée de leur temple. De là une légère altercation, qui, par suite de l'irritabilité naturelle aux femmes, dégénéra bientôt en une querelle des plus vives. Virginie prétendait être entrée avec droit dans le temple de la Pudicité patricienne, étant patricienne, pudique, n'ayant épousé qu'un seul homme, auquel elle avait été conduite vierge; et, loin d'avoir à rougir de celui à qui elle avait donné sa main, ne pouvant que se glorifier de son caractère, de ses dignités et de ses exploits. Elle couronna ensuite de si belles paroles par une action d'un grand éclat. Dans la rue Longue, où elle demeurait, elle retrancha sur sa maison l'emplacement suffisant pour un petit temple, y dressa un autel; puis, ayant convoqué les matrones plébéiennes, après s'être plainte de l'affront que les patriciennes lui avaient fait : « L'autel que voici, dit-elle, je le consacre à la Pudicité plébéienne; et je vous exhorte à nourrir parmi les matrones, par rapport à la chasteté, l'émulation qui règne en cette ville entre les hommes par rapport au courage; à faire tous vos efforts pour qu'on dise que cet autel est honoré, s'il se peut, encore plus saintement que l'autre, et par des femmes encore plus chastes. » On adopta, pour cet autel, les mêmes rites que pour l'ancien; le droit d'y sacrifier ne fut accordé qu'à des matrones d'une pudicité reconnue, et n'ayant contracté qu'un seul mariage. Dans la suite, ce culte fut prostitué, non-seulement à des matrones, mais à des

Digitized by Google

quod in publicum redactum est, ænea in Capitolio limina, et trium mensarum argentea vasa in cella Jovis, Jovemque in culmine cum quadrigis, et ad ficum ruminalem simulacra infantium conditorum Urbis sub uberibus lupæ posuerunt; semitamque saxo quadrato a Capena porta ad Martis straverunt; et ab ædilibus plebeiis L. Ælio Pæto et C. Fulvio Curvo, ex multaticia item pecunia, quam exegerunt pecuariis damnatis, ludi facti: pateræque aureæ ad Cereris positæ.

XXIV. Q. inde Fabius quintum et P. Decius quartum consulatum ineunt*, tribus consulatibus censuraque collegæ; nec gloria magis rerum, quæ ingens erat, quam concordia, inter se clari; quæ ne perpetua esset, ordinum magis, quam ipsorum, inter se certamen intervenisse reor: patriciis tendentibus, ut Fabius Etruriam extra ordinem provinciam haberet; plebeiis auctoribus Decio, ut ad sortem revocaret. Fuit certe contentio in senatu; et, postquam ibi Fabius plus poterat, revocata res ad populum est; in concione, ut inter militares viros, et factis potius, quam dictis, fretos,

* U. C. 457. A. C. 295.

Digitized by Google

femmes de toutes conditions, de mœurs dépravées, et finit par être abandonné. La même année, Cn. et Q. Ogulnius, édiles curules, traduisirent en jugement quelques usuriers. Du produit qui revint au trésor public de la confiscation de leurs biens on fit faire la porte d'airain du Capitole, des vases d'argent pour l'ornement de trois tables placées dans le sanctuaire de Jupiter, une statue de ce dieu, avec le quadrige qu'on voit sur le faîte de l'édifice, et près du figuier ruminal, les simulacres des deux enfans, fondateurs de Rome, allaités par la louve; de plus, on fit paver en pierres carrées la voie conduisant de la porte Capène au temple de Mars. De leur côté, L. Élius Pétus et C. Fulvius Curvus, édiles plébéiens, employèrent à des célébrations de jeux, et à l'acquisition de coupes d'or pour le temple de Cérès, d'autres sommes provenant pareillement d'amendes, qu'ils avaient infligées à des fermiers des pâturages publics.

XXIV. Q. Fabius et P. Decius, consuls, l'un pour la cinquième fois et l'autre pour la quatrième, prennent possession du consulat, et se voient collègues pour la troisième fois dans cette dignité, après l'avoir été aussi dans la censure. Ils ne tiraient pas plus d'éclat de la gloire de leurs actions, toute grande qu'elle était, que de leur concorde. Elle fut cependant altérée un moment par un débat, que fit, je crois, naître entre eux la rivalité des deux ordres auxquels ils appartenaient, plutôt qu'il ne provint d'eux-mêmes. Les patriciens voulaient que l'Étrurie fût assignée extraordinairement pour province à Fabius; les plébéiens poussaient Decius à réclamer la décision du sort. Il est certain que la contestation eut lieu dans le sénat; et comme là Fabius ne pouvait manquer d'avoir le dessus, la chose fut portée devant le peuple.

Digitized by Google

pauca verba habita : Fabius, « quam arborem conseruisset, sub ea legere alium fructum, indignum esse, dicere; se aperuisse Ciminiam silvam, viamque per devios saltus romano bello fecisse. Quid se id ætatis sollicitassent, si alio duce bellum gesturi essent? Nimirum adversarium se, non socium imperii, legisse, » sensim exprobrat, « et invidisse Decium concordibus collegiis tribus. » Postremo: « Se tendere nihil ultra, quam ut, si se dignum provincia ducerent, in eam mitterent : in senatus arbitrio se fuisse, et in potestate populi futurum. » P. Decius senatus injuriam querebatur : « Quoad potuerint, patres admisos, ne plebeiis aditus ad magnos honores esset : postquam ipsa virtus pervicerit, ne in ullo genere hominum inhonorata esset, quæri, quemadmodum irrita sint non suffragia modo populi, sed arbitria etiam fortunæ, et in paucorum potestatem vertantur. Omnes ante se consules sortitos provinciam esse; nunc extra sortem Fabio senatum provinciam dare. Si honoris ejus caussa : ita eum de se, deque republica meritum esse, ut faveat Q. Fabii gloriæ, quæ modo non sua contumelia splendeat. Cui autem dubium esse, ubi unum bellum sit asperum ac difficile, quum id alteri extra sortem mandetur, quin alter consul pro supervacaneo atque inutili habeatur? Gloriari Fabium rebus in Etruria gestis; velle et P. Decium gloriari : et forsitan,

Digitized by Google

En sa présence, la discussion fut courte, et telle qu'on devait l'attendre de deux hommes de guerre, qui comptaient plus sur les actions que sur les paroles. Fabius de dire: « Qu'il était contre toute justice que le fruit de l'arbre qu'il avait planté fût cueilli par un autre; c'était lui qui avait ouvert la forêt Ciminia, et frayé aux armes romaines un chemin à travers ces impraticables défilés. Pourquoi l'avoir pressé, à son âge, d'accepter le commandement, si l'on voulait remettre la conduite de cette guerre à un autre général? » Puis il adresse à son collègue quelques légers reproches: « Il avait assurément choisi un adversaire, et non pas un compagnon d'autorité; et Decius portait envie à la concorde qui avait régné entre eux pendant les trois fois qu'ils avaient été collègues. » Il finit en disant: « Qu'il ne demandait rien autre chose que, si on le jugeait mériter une province, d'y être envoyé; et que, comme il s'en était remis à la décision du sénat, il s'en remettait de même à la détermination du peuple. » P. Decius se plaignait de l'injustice du sénat: « Les patriciens, tant qu'ils l'avaient pu, s'étaient efforcés de fermer aux plébéiens l'accès aux hautes dignités; depuis que le courage était parvenu à se faire honorer dans toutes les classes, on cherchait non-seulement à leur rendre inutiles les suffrages du peuple, mais encore à leur enlever les chances de la fortune, pour les faire tourner au profit d'un petit nombre. Tous les consuls, avant lui, avaient tiré au sort leur province; et présentement, sans consulter le sort, le sénat donnait une province à Fabius. Si on avait en vue de l'honorer, assurément il avait assez mérité de son collègue et de la république, pour que lui, Decius, s'intéressât à la gloire de Q. Fabius, du moment qu'en brillant elle ne lui ferait

Digitized by Google

quem ille obrutum ignem reliquerit, ita ut toties novum ex inproviso incendium daret, eum se exstincturum. Postremo se collegæ honores præmiaque concessurum verecundia ætatis ejus majestatisque; quum periculum, quum dimicatio proposita sit, neque cedere sua sponte, neque cessurum; et, si nihil aliud ex eo certamine tulerit, illud certe laturum, ut, quod populi sit, populus jubeat potius, quam patres gratificentur. Jovem optimum maximum deosque inmortales se precari, ut ita sortem æquam sibi cum collega dent, si eamdem virtutem felicitatemque in bello administrando daturi sint; certe id et natura æquum; et exemplo utile esse, et ad famam populi romani pertinere, eos consules esse, quorum utrolibet duce bellum etruscum geri recte possit. » Fabius, nihil aliud precatus populum, quam ut prius, quam intro vocarentur ad suffragium tribus, Ap. Claudii prætoris adlatas ex Etruria litteras audirent, comitio abit; nec minore populi consensu, quam senatus, provincia Etruria extra sortem Fabio decreta est.

XXV. Concursus inde ad consulem factus omnium

Digitized by Google

pas essuyer un affront. Mais qui douterait, quand il n'existait qu'une seule guerre violente et difficile, et qu'on en chargeait l'un des consuls en écartant la voie du sort, que l'autre ne fût regardé comme un homme incapable et inutile? Fabius vantait ses exploits en Étrurie : lui, P. Decius, voulait pouvoir aussi vanter les siens; et ce feu, que Fabius avait laissé étouffé, et qui, si souvent, produisait tout à coup un nouvel incendie, peut-être parviendrait-il à l'éteindre. Enfin, s'il était question d'honneurs et de récompenses, il les céderait à son collègue, par respect pour son âge et pour la majesté de sa personne : mais comme il s'agissait de périls, de combats, il ne faisait et ne ferait jamais volontairement le sacrifice de ses droits; et s'il ne retirait d'autre avantage de ce conflit, il aurait du moins remporté celui que, ce qui regarde le peuple fût ordonné par le peuple, plutôt qu'octroyé par les sénateurs. Il suppliait Jupiter très-bon, très-grand, et les dieux immortels, de disposer le sort aussi favorablement pour lui que pour son collègue, s'ils étaient portés à lui accorder la même habileté et le même bonheur dans la conduite de la guerre. Certes, il était et juste au fond, et d'un bon exemple, et il y allait de la réputation du peuple romain, que l'on eût des consuls aussi en état l'un que l'autre de conduire habilement les opérations de la guerre étrusque. » Fabius, pour toute demande, pria le peuple qu'il fût donné aux tribus, avant qu'on les appelât dans l'enceinte pour voter, lecture de la lettre du préteur Ap. Claudius, arrivée d'Étrurie, puis il s'éloigna des comices. Le peuple, écartant la voie du sort, assigna, d'un consentement aussi unanime que le sénat, l'Étrurie pour province à Fabius.

XXV. Bientôt les jeunes gens accoururent presque

Digitized by Google

ferme juniorum : et pro se quisque nomina dabant; tanta cupido erat sub eo duce stipendia faciendi. Qua circumfusus turba : « Quatuor millia, inquit, peditum et sexcentos equites dumtaxat scribere in animo est : hodierno et crastino die qui nomina dederitis, mecum ducam; majori mihi curæ est, ut omnes locupletes reducam, quam multis rem geram militibus. » Profectus apto exercitu, et eo plus fiduciæ ac spei gerente, quod non desiderata multitudo erat, ad oppidum Aharnam, unde haud procul hostes erant, ad castra Appii prætoris pergit. Paucis citra millibus lignatores ei cum præsidio obcurrunt; qui, ut lictores prægredi viderunt, Fabiumque esse consulem accepere, læti atque alacres diis populoque romano grates agunt, quod eum sibi imperatorem misissent. Circumfusi deinde quum consulem salutarent, quærit Fabius, quo pergerent; respondentibusque, lignatum se ire, « Ain' tandem, inquit, num castra vallata non habetis? » Ad hoc quum subclamatum esset, « duplici quidem vallo, et fossa, et tamen in ingenti metu esse : Habetis igitur, inquit, adfatim lignorum; redite et vellite vallum. » Redeunt in castra, terroremque ibi, vellentes vallum, et iis, qui in castris remanserant, militibus, et ipsi Appio fecerunt. Tum pro se quisque alii aliis dicere, « consulis se Q. Fabii facere jussu. » Postero inde die castra mota, et Appius

Digitized by Google

tous vers le consul. Chacun s'empressait de se faire inscrire, tant était grand le désir de servir sous ce général. Entouré de cette multitude : « Je ne veux, dit Fabius, enrôler que quatre mille fantassins et six cents cavaliers. Je n'emmènerai avec moi que ceux qui se seront fait inscrire aujourd'hui et demain. Je suis plus jaloux de vous ramener tous riches, que de traîner à ma suite un grand nombre de soldats. » Avec cette armée propre à la marche, et qui avait d'autant plus de confiance et d'espoir, qu'on ne l'avait pas désirée nombreuse, il s'avance vers la ville d'Aharna, dont les ennemis n'étaient pas loin, pour gagner le camp du préteur Appius. A quelques milles en deçà, il rencontre des soldats qui allaient couper du bois sous la protection d'un détachement. Ceux-ci n'eurent pas plus tôt aperçu les licteurs qui marchaient en avant, et été avertis de la présence du consul Fabius, que, transportés d'allégresse, ils rendent grâces aux dieux et au peuple romain de le leur avoir envoyé pour général. Ensuite, comme ils entouraient le consul pour le saluer, Fabius leur demande où ils allaient; et, sur leur réponse qu'ils allaient chercher du bois : « Quoi ! dit-il, est-ce que vous n'avez pas un camp palissadé ? » Là-dessus ils s'écrièrent : « Qu'il était fortifié d'un double rang de palissades et d'un fossé, ce qui ne les empêchait pas d'éprouver de vives craintes. » Fabius répliqua : « Vous avez donc assez de bois. Retournez-vous en, et arrachez vos palissades. » Ils s'en reviennent au camp; et, arrachant les palissades, ils remplissent de frayeur les soldats qui y étaient restés, et Appius lui-même. Mais eux, de dire tous à l'envi les uns des autres, « qu'ils exécutaient les ordres du consul Q. Fabius. » Dès le lendemain, le camp fut transporté ailleurs, et le préteur Appius

Digitized by Google

prætor Romam dimissus. Inde nusquam stativa Romanis fuere; negabat utile esse, uno loco sedere exercitum; itineribus ac mutatione locorum mobiliorem ac salubriorem esse: fiebant autem itinera, quanta fieri sinebat hiems hauddum exacta. Vere inde primo, relicta secunda legione ad Clusium, quod Camars olim adpellabant, præpositoque castris L Scipione proprætore, Romam ipse ad consultandum de bello rediit: sive ipse sponte sua, quia bellum ei majus in conspectu erat, quam quantum esse famæ crediderat; sive senatusconsulto adcitus: nam in utrumque auctores sunt. Ab Ap. Claudio prætore retractum quidam videri volunt; quum in senatu et apud populum (id quod per litteras adsidue fecerat) terrorem belli etrusci augeret: « Non subfecturum ducem unum, nec exercitum unum, adversus quatuor populos. Periculosum esse, sive juncti unum premant, sive id diversi gerant bellum, ne ad omnia simul obire unus non possit. Duas se ibi legiones romanas reliquisse, et minus quinque millia peditum equitumque cum Fabio venisse; sibi placere, P. Decium consulem primo quoque tempore in Etruriam ad collegam proficisci, L. Volumnio Samnium provinciam dari. Si consul malit in suam provinciam ire, Volumnium in Etruriam ad consulem cum exercitu justo consulari proficisci. » Quum magnam partem moveret oratio præ-

Digitized by Google

renvoyé à Rome. De ce moment, les Romains ne restèrent plus long-temps campés dans le même endroit. Fabius disait qu'il n'était pas bon pour une armée de séjourner long-temps dans un même lieu, que les marches et les changemens de lieux rendaient le soldat plus dispos et mieux portant. Du reste, il réglait les marches selon que le permettait la saison de l'hiver, qui n'était pas encore passée. Au commencement du printemps, ayant laissé la seconde légion à Clusium, appelée autrefois Camars, et confié la garde du camp au propréteur L. Scipion, il revint à Rome pour y délibérer sur la guerre, soit qu'il se fût décidé à cette démarche de lui-même, parce que, vue de près, la guerre lui avait paru plus sérieuse qu'il ne l'avait imaginé sur de simples rapports, soit qu'il eût été mandé par un sénatus-consulte; car l'un et l'autre motifs ont été donnés par les historiens. Quelques-uns veulent qu'il ait été rappelé sur les représentations du préteur Ap. Claudius, qui s'appliquait (ce qu'il n'avait cessé de faire par lettres) à exagérer dans le sénat et devant le peuple les dangers de la guerre étrusque : « Un seul général et une seule armée ne suffiraient pas contre quatre peuples. Il était à craindre que, soit qu'on agît avec la totalité des forces sur un même point, soit qu'on portât la guerre sur des points différens, un seul ne pût faire face à tout à la fois. Il n'avait laissé là que deux légions romaines; et Fabius y était arrivé avec moins de cinq mille hommes, infanterie et cavalerie. Il était d'avis que le consul P. Decius partît au plus tôt, pour se joindre à son collègue en Étrurie, et que la province du Samnium fût donnée à L. Volumnius. Si le consul préférait aller dans sa province, Volumnius irait joindre en Étrurie l'autre consul,

Digitized by Google

toris, P. Decium censuisse ferunt, ut omnia integra ac libera Q. Fabio servarentur, donec vel ipse, si per commodum reipublicæ posset, Romam venisset, vel aliquem ex legatis misisset : a quo disceret senatus, quantum in Etruria belli esset, quantisque administrandum copiis, et quot per duces esset.

XXVI. Fabius, ut Romam rediit, et in senatu et productus ad populum mediam orationem habuit, ut nec augere, nec minuere videretur belli famam; magisque in altero adsumendo duce aliorum indulgere timori, quam suo aut reipublicæ periculo consulere; « ceterum, si sibi adjutorem belli sociumque imperii darent, quonam modo se oblivisci P. Decii consulis per tot collegia experti posse? Neminem omnium secum conjungi malle; et copiarum satis sibi cum P. Decio, et numquam nimium hostium fore. Sin collega quid aliud malit, at sibi L. Volumnium darent adjutorem. » Omnium rerum arbitrium et a populo, et a senatu, et ab ipso collega, Fabio permissum est; et quum P. Decius se in Samnium vel in Etruriam proficisci paratum esse ostendisset, tanta lætitia ac gratulatio fuit, ut præciperetur victoria animis, triumphusque, non bellum decretum consulibus videretur. Invenio apud quosdam,

Digitized by Google

avec une armée consulaire au complet. » Comme une grande partie des sénateurs était ébranlée par ces paroles du préteur, P. Decius fut, dit-on, d'avis, qu'il fallait ne rien changer à la position de Q. Fabius, et lui laisser tout conduire comme il l'entendrait, jusqu'à ce qu'il vînt lui-même à Rome, s'il le pouvait sans préjudice pour la république, ou qu'il envoyât quelqu'un de ses lieutenans, de qui le sénat apprendrait jusqu'à quel point la guerre était grave en Étrurie, et ce qu'elle exigeait de troupes et de généraux.

XXVI. Fabius, lorsqu'il fut de retour à Rome, parut et dans le sénat et devant le peuple. Il tint un langage mesuré, sans paraître ni grossir, ni diminuer les alarmes que causait la guerre. S'il consentait à prendre avec lui un autre général, c'était plus pour accorder quelque chose à la frayeur qui tourmentait les esprits, que par la crainte de quelque danger, soit pour lui, soit pour la république : « Au reste, si l'on se décidait à lui donner pour cette guerre un aide et un compagnon d'autorité, comment pourrait-il ne pas songer au consul P. Decius, que lui avaient fait apprécier leurs rapports pendant tant de fois qu'il l'avait eu pour collègue? Il n'était personne qu'il désirât plus se voir adjoindre; et avec P. Decius, il aurait toujours assez de troupes, comme il n'aurait jamais trop d'ennemis. Que si son collègue préférait quelque autre destination, il verrait alors volontiers qu'on lui donnât pour le seconder L. Volumnius. » Le tout fut laissé à la disposition de Fabius et par le peuple, et par le sénat, et par son collègue lui-même; et quand P. Decius se fut montré également prêt à partir pour le Samnium ou pour l'Étrurie, la joie et les félicitations furent telles, qu'il semblait que les esprits fussent d'a-



Digitized by Google

extemplo, consulatu inito, profectos in Etruriam Fabium Deciumque, sine ulla mentione sortis provinciarum certaminumque inter collegas, quæ exposui. Sunt, quibus ne hæc quidem certamina exponere satis fuerit; adjecerunt et Appii criminationes de Fabio absente ad populum, et pertinaciam adversus præsentem consulem prætoris, contentionemque aliam inter collegas, tendente Decio, ut suæ quisque provinciæ sortem tueretur. Constare res incipit ex eo tempore, quo profecti ambo consules ad bellum sunt. Ceterum, antequam consules in Etruriam pervenirent, Senones Galli multitudine ingenti ad Clusium venerunt, legionem romanam castraque obpugnaturi. Scipio, qui castris præerat, loco adjuvandam paucitatem suorum militum ratus, in collem, qui inter urbem et castra erat, aciem erexit. Sed, ut in re subita, parum explorato itinere ad jugum perrexit, quod hostes ceperant, parte alia egressi; ita cæsa ab tergo legio, atque in medio, quum hostis undique urgeret, circumventa. Deletam quoque ibi legionem, ita ut nuncius non superesset, quidam auctores sunt: nec ante ad consules, qui jam haud procul a Clusio aberant, famam ejus cladis perlatam, quam in conspectu fuere Gallorum equites, pectoribus equorum suspensa gestantes capita, et lanceis infixa, ovantesque moris sui carmine. Sunt, qui Umbros fuisse, non Gal-

Digitized by Google

vance sûrs de la victoire, et qu'on eût décerné aux consuls non pas la guerre, mais le triomphe. Je trouve dans quelques historiens, que Fabius et Decius partirent pour l'Étrurie immédiatement après avoir pris possession du consulat, sans un seul mot au sujet du partage des provinces et des débats entre les deux consuls, que j'ai exposés plus haut. D'autres, au contraire, ne se sont pas contentés d'exposer ces démêlés : ils ont ajouté qu'Appius avait hasardé devant le peuple, contre Fabius absent, des inculpations que le préteur renouvela avec opiniâtreté lorsque le consul fut présent; et qu'il y eut une autre altercation entre les deux collègues, Decius voulant que chacun se renfermât dans les limites de sa province. Les rapports commencent à devenir certains, à dater du départ des deux consuls pour la guerre. Au reste, avant leur arrivée en Étrurie, les Gaulois Senones s'avancèrent en grand nombre vers Clusium, pour attaquer la légion romaine et le camp. Scipion, qui en avait le commandement, voulant suppléer au petit nombre de ses soldats par l'avantage de la position, fit gagner à sa troupe une colline qui se trouvait entre le camp et la ville. Mais comme il arrive dans la précipitation des mesures subites, le chemin n'ayant pas été suffisamment reconnu, lorsqu'il arriva sur l'éminence, il la trouva occupée par les ennemis, qui avaient débouché d'un autre côté; et la légion, assaillie par derrière, en face, et pressée par l'ennemi sur tous les points, se trouva enveloppée. Quelques historiens disent, qu'elle périt entièrement en ce lieu, de sorte qu'il ne resta pas un seul homme pour porter la nouvelle du désastre; et que les consuls, qui déjà n'étaient pas loin de Clusium, ne furent instruits de cette catastrophe, qu'en voyant les cavaliers



Digitized by Google

los, tradant; nec tantum cladis acceptum : et circumventis pabulatoribus cum L. Manlio Torquato legato Scipionem proprætorem subsidium e castris tulisse, victoresque Umbros, redintegrato prœlio, victos esse, captivosque eis ac prædam ademtam. Similius vero est, a Gallo hoste, quam Umbro, eam cladem acceptam; quod, quum sæpe alias, tum eo anno, gallici tumultus præcipuus terror civitatem tenuit. Itaque præterquam quod ambo consules profecti ad bellum erant cum quatuor legionibus, et magno equitatu romano, campanisque mille equitibus delectis, ad id bellum missis, et sociorum nominisque latini majore exercitu, quam Romani : alii duo exercitus haud procul urbe Etruriæ obpositi, unus in falisco, alter in vaticano agro. Cn. Fulvius et L. Postumius Megellus, proprætores ambo, stativa in eis locis habere jussi.

XXVII. Consules ad hostes, transgresso Apennino, in agrum sentinatem pervenerunt. Ibi quatuor millium ferme intervallo castra posita. Inter hostes deinde consultationes habitæ; atque ita convenit, ne unis castris miscerentur omnes, neve in aciem descenderent simul. Samnitibus Galli, Etruscis Umbri adjecti; dies indicta

Digitized by Google

gaulois, qui, portant les têtes suspendues au poitrail de leurs chevaux et au bout de leurs lances, célébraient leur victoire par les chants de leur pays. D'autres rapportent que ce furent les Ombriens, non les Gaulois, et que la défaite ne fut pas si considérable; que des fourrageurs conduits par le lieutenant L. Manlius Torquatus ayant été enveloppés, le propréteur Scipion leur porta secours du camp; que le combat ayant recommencé, les Ombriens vainqueurs furent à leur tour vaincus, et qu'on leur enleva prisonniers et butin. Mais il est plus vraisemblable que l'ennemi qui fit essuyer cet échec aux Romains fut le Gaulois, plutôt que l'Ombrien; car, si dans beaucoup d'autres cas, la terreur du nom gaulois préoccupa les esprits à Rome, jamais elle ne s'y fit sentir plus fortement que cette année. En effet, outre que les deux consuls étaient partis pour la guerre avec quatre légions, une nombreuse cavalerie romaine, mille cavaliers d'élite campaniens, envoyés pour cette guerre, et une armée d'alliés du nom latin, et autres, plus forte que l'armée romaine; il y avait encore deux armées, qui, à peu de distance de la ville, formaient une barrière du côté de l'Étrurie, l'une dans le pays des Falisques, l'autre dans la campagne du Vatican. Cn. Fulvius et L. Postumius Megellus, tous deux propréteurs, eurent ordre d'établir dans ces deux endroits des camps retranchés.

XXVII. Les consuls, après avoir franchi l'Apennin, arrivèrent sur le territoire de Sentinum, et campèrent à quatre milles environ des ennemis. Bientôt ceux-ci tinrent conseil; et il fut décidé entre eux qu'ils n'occuperaient pas tous le même camp, et qu'ils ne s'avanceraient pas tous ensemble au combat. Les Gaulois furent joints aux Samnites, les Ombriens aux Étrusques. On

Digitized by Google

pugnæ : Samniti Gallisque delegata pugna : inter ipsum certamen Etrusci Umbrique jussi castra romana obpugnare. Hæc consilia turbarunt transfugæ Clusini tres, clam nocte ad Fabium consulem transgressi; qui, editis hostium consiliis, dimissi cum donis, ut subinde, ut quæque res nova decreta esset, exploratam perferrent. Consules Fulvio, ut ex Falisco, Postumio, ut ex Vaticano exercitum ad Clusium admoveant, summaque vi fines hostium depopulentur, scribunt. Hujus populationis fama Etruscos ex agro sentinate ad suos fines tuendos movit. Instare inde consules, ut absentibus iis pugnaretur; per biduum lacessiere prœlio hostem; biduo nihil dignum dictu actum. Pauci utrimque cecidere : magisque irritati sunt ad justum certamen animi, quam ad discrimen summa rerum adducta; tertio die descensum in campum omnibus copiis est. Quum instructæ acies starent, cerva fugiens lupum e montibus exacta per campos inter duas acies decurrit : inde diversæ feræ, cerva ad Gallos, lupus ad Romanos cursum deflexit. Lupo data inter ordines via : cervam Galli confixere. Tum ex antesignanis romanus miles : « Illac fuga, inquit, et cædes vertit : ubi sacram Dianæ feram jacentem videtis. Hinc victor Martius lupus, integer et intactus, gentis nos Martiæ et conditoris nostri admonuit. » Dextro cornu Galli, sinistro Samnites con-

Digitized by Google

fixa le jour du combat. Les Samnites et les Gaulois devaient le livrer; et, pendant l'action même, les Étrusques et les Ombriens devaient attaquer le camp romain. Ces mesures furent déconcertées par trois transfuges de Clusium, qui passèrent la nuit furtivement au consul Fabius. Après qu'ils eurent découvert les projets des ennemis, on les renvoya avec des récompenses, pour les encourager à épier tout ce qui serait arrêté de nouveau, et à venir en donner avis à mesure qu'ils en auraient connaissance. Les consuls écrivent à Fulvius et à Postumius de quitter les campagnes de Falérie et du Vatican, de s'avancer avec leurs armées vers Clusium, et de commettre d'effroyables ravages sur les terres des ennemis. La nouvelle de cette dévastation contraignit les Étrusques de quitter le territoire de Sentinum pour accourir à la défense de leur pays. Alors les consuls de faire tous leurs efforts pour livrer bataille pendant leur absence. Deux jours de suite, ils provoquèrent l'ennemi au combat, deux jours de suite il ne se passa rien de remarquable. Il y eut quelques morts de part et d'autre; et ces faibles engagemens n'eurent d'autre résultat que de faire ardemment désirer une affaire générale sans pouvoir l'amener. Le troisième jour, les deux partis descendirent sur le champ de bataille avec toutes leurs troupes. Comme elles étaient en présence, leurs lignes déjà formées, une biche, chassée des montagnes par un loup qui la poursuivait, courut à travers la plaine, et passa entre les deux armées; puis les deux animaux prenant une route opposée, la biche se dirigea vers les Gaulois, et le loup vers les Romains. Ceux-ci ouvrirent leurs rangs pour laisser passer le loup; les Gaulois percèrent la biche. Alors un soldat romain, de la tête de la

Digitized by Google

stiterunt; adversus Samnites Q. Fabius primam ac tertiam legiones pro dextro cornu; adversus Gallos pro sinistro Decius quintam et sextam instruxit; secunda et quarta cum L. Volumnio proconsule in Samnio gerebant bellum. Primo concursu adeo æquis viribus gesta res est, ut, si adfuissent Etrusci et Umbri, aut in acie, aut in castris, quocumque se inclinassent, accipienda clades fuerit.

XXVIII. Ceterum, quamquam communis adhuc Mars belli erat, necdum discrimen fortuna fecerat, qua datura vires esset, haudquaquam similis pugna in dextro lævoque cornu erat. Romani apud Fabium arcebant magis, quam inferebant, pugnam; extrahebaturque in quam maxime serum diei certamen : quia ita persuasum erat duci, et Samnites et Gallos primo inpetu feroces esse, quos sustineri satis sit; longiore certamine sensim residere Samnitium animos : Gallorum quidem etiam corpora intolerantissima laboris atque æstus fluere; primaque eorum prœlia plus quam virorum, postrema minus quam feminarum esse. In id tempus igitur, quo vinci

Digitized by Google

ligne, élevant la voix : « La fuite et la mort, dit-il, passent de ce côté, où vous voyez étendu par terre l'animal consacré à Diane. De celui-ci, le loup de Mars, vainqueur, échappé au péril sans blessure, vient de nous faire souvenir de notre origine, et de nous rappeler que ce dieu est notre père. » Les Gaulois se placèrent à l'aile droite, les Samnites à la gauche. Q. Fabius, qui commandait l'aile droite des Romains, fit face aux Samnites avec la première et la troisième légion; Decius, qui commandait la gauche, opposa aux Gaulois la cinquième et la sixième : la seconde et la quatrième faisaient la guerre dans le Samnium, avec le proconsul L. Volumnius. Pendant les premiers momens, le combat se soutint avec tant d'égalité, que, si les Étrusques et les Ombriens eussent été là, quelque part qu'ils eussent donné, soit contre l'armée, soit contre le camp, la défaite était inévitable.

XXVIII. Au reste, quoique la chance des armes fût jusqu'alors la même pour les deux partis, et que la fortune n'eût pas encore laissé voir de quel côté elle ferait pencher la balance, le combat ne se ressemblait nullement à l'aile droite et à l'aile gauche. Les Romains, commandés par Fabius, se défendaient plus qu'ils n'attaquaient, et l'on cherchait à prolonger la lutte aussi avant dans le soir qu'il serait possible. Car le général savait bien que les Samnites et les Gaulois avaient une première fougue terrible, mais à laquelle il suffisait de ne pas céder; et que, quand le combat prenait de la durée, le courage des Samnites s'affaissait insensiblement; qu'à l'égard des Gaulois, cet affaissement gagnait jusqu'à leurs corps même, qui, absolument incapables de supporter la fatigue et la chaleur, semblaient se fon-

Digitized by Google

solebat hostis, quam integerrimas vires militi servabat. Ferocior Decius et ætate et vigore animi, quantumcumque virium habuit, certamine primo effudit; et, quia lentior videbatur pedestris pugna, equitatum in pugnam concitat : et ipse, fortissimæ juvenum turmæ inmixtus, orat proceres juventutis, in hostem ut secum inpetum faciant : duplicem illorum gloriam fore, si ab lævo cornu et ab equite victoria incipiat. Bis avertere gallicum equitatum; iterum longius evectos, et jam inter media equitum agmina prœlium cientes, novum pugnæ conterruit genus : essedis carrisque superstans armatus hostis ingenti sonitu equorum rotarumque advenit, et insolitos ejus tumultus Romanorum conterruit equos. Ita victorem equitatum velut lymphaticus pavor dissipat : sternit inde ruentes equos virosque inprovida fuga. Turbata hinc etiam signa legionum; multique inpetu equorum ac vehiculorum raptorum per agmen obtriti antesignani; et insecuta, simul territos hostes vidit, gallica acies nullum spatium respirandi recipiendique se dedit. Vociferari Decius, « quo fugerent? quamve in fuga spem haberent? » obsistere cedentibus, ac revocare fusos; deinde, ut nulla vi perculsos sustinere poterat, patrem P. Decium nomine compellans : « Quid ultra moror, inquit, familiare fatum? datum hoc nostro generi est, ut luendis periculis publicis piacula simus.

Digitized by Google

dre dans des sueurs immodérées; et que, paraissant plus que des hommes au commencement de l'action, ils étaient, sur la fin, moins que des femmes. Il réservait donc au soldat les forces les plus entières pour ce moment, où l'ennemi avait coutume de se laisser vaincre. Decius, au contraire, plus bouillant, et par son âge et par la vivacité de son caractère, déploya tout ce qu'il avait de forces, dès le commencement du combat. De plus, comme une attaque d'infanterie lui paraissait trop lente, il fait donner sa cavalerie; et, se mêlant lui-même à une turme de jeunes cavaliers d'une rare intrépidité, il conjure les chefs de cette brave jeunesse de fondre avec lui sur l'ennemi, leur faisant envisager une double gloire, si la victoire commençait par l'aile gauche et par la cavalerie. Deux fois ils firent tourner le dos à la cavalerie gauloise; mais à la seconde charge, comme ils avaient gagné plus de terrain, et que déjà ils se mesuraient avec la cavalerie ennemie au milieu même de ses escadrons, un nouveau genre de combat les effraya. L'ennemi, monté tout armé sur des chars de diverses formes, arrive avec un grand bruit de chevaux et de roues, et fait prendre l'épouvante aux chevaux des Romains, qui n'étaient pas accoutumés à ce fracas. Une terreur semblant tenir du délire dissipe à l'instant cette cavalerie victorieuse, et, dans la confusion de la fuite, hommes et chevaux tombent les uns sur les autres. Le désordre gagne aussi les légions, et un grand nombre de soldats des premiers rangs sont écrasés par le choc des chevaux et des chars emportés à travers les lignes. De plus, l'infanterie gauloise, qui s'était mise à la poursuite des ennemis, dès qu'elle avait remarqué leur épouvante, ne leur donnait pas le temps de respirer et de se

Digitized by Google

Jam ego mecum hostium legiones mactandas Telluri ac diis Manibus dabo.» Hæc locutus M. Livium pontificem, quem, descendens in aciem, digredi vetuerat ab se, præire jussit verba, quibus se legionesque hostium pro exercitu populi romani Quiritium devoveret. Devotus inde eadem precatione eodemque habitu, quo pater P. Decius ad Veserim bello latino se jusserat devoveri. Quum secundum sollemnes precationes adjecisset, « præ se agere sese formidinem ac fugam, cædemque ac cruorem, cœlestium, inferorum iras : contacturum funebribus diris signa, tela, arma hostium; locumque eumdem suæ pestis et Gallorum ac Samnitium fore.» Hæc exsecratus in se hostesque, qua confertissimam cernebat Gallorum aciem, concitat equum : inferensque se ipse infestis telis est interfectus.

XXIX. Vix humanæ inde opis videri pugna potuit.

Digitized by Google

remettre. Decius de leur crier : « Où fuyez-vous ? quel est votre espoir en fuyant ? » d'arrêter ceux qui commençaient à plier, de rappeler ceux qui étaient déjà dispersés. Enfin, lorsqu'il voit que nulle force humaine ne pouvait les retenir dans la terreur dont ils étaient frappés, s'adressant à son père, P. Decius, qu'il appelle par son nom : « Pourquoi tardé-je plus long-temps, dit-il, à me soumettre au sort réservé à ma famille ? c'est le destin de ma race de nous immoler pour écarter les dangers publics. Je vais, en me livrant, livrer avec moi les légions des ennemis, pour être immolées à la Terre et aux dieux Mânes. » Après avoir prononcé ces mots, il ordonne au pontife M. Livius, auquel il avait recommandé, en arrivant sur le champ de bataille, de ne pas le quitter un instant, de lui dicter la formule par laquelle il pût dévouer, pour l'armée du peuple romain des Quirites, et sa personne et les légions des ennemis. Puis il se dévoua dans les mêmes termes et de la même manière en tout point, que P. Decius, son père, lorsque celui-ci, dans la guerre des Latins, s'était fait dicter la formule de dévoûment sur les bords du Véséris. A la suite des prières solennelles, il ajouta « qu'il faisait marcher devant lui la terreur et la fuite, le carnage et le sang, la colère des dieux du ciel, la colère des dieux des enfers ; qu'il frappait d'horribles anathèmes les étendards, les traits, les armes des ennemis ; et que le même lieu qui serait le théâtre de sa mort, le serait de la destruction des Gaulois et des Samnites. » Après ces imprécations et contre lui-même et contre les ennemis, il pousse son cheval vers le plus épais de l'armée gauloise, et tombe percé des traits de l'ennemi.

XXIX. De ce moment, il ne fut plus guère possible

Digitized by Google

Romani, duce amisso, quæ res terrori alias esse solet, sistere fugam, ac novam de integro velle instaurare pugnam. Galli, et maxime globus circumstans consulis corpus, velut alienata mente, vana incassum jactare tela; torpere quidam, et nec pugnæ meminisse, nec fugæ. At ex parte altera pontifex Livius, cui lictores Decius tradiderat, jusseratque pro prætore esse, vociferari: « Vicisse Romanos, defunctos consulis fato. Gallos Samnitesque Telluris matris ac deorum Manium esse. Rapere ad se ac vocare Decium devotam secum aciem; furiarumque ac formidinis plena omnia ad hostes esse. » Superveniunt deinde his restituentibus pugnam L. Cornelius Scipio et C. Marcius, cum subsidiis ex novissima acie jussu Q. Fabii consulis ad præsidium collegæ missi; ibi auditur P. Decii eventus, ingens hortamen ad omnia pro republica audenda. Itaque quum Galli structis ante se scutis conferti starent, nec facilis pede conlato videretur pugna; jussu legatorum conlecta humi pila, quæ strata inter duas acies jacebant, atque in testudinem hostium conjecta; quibus plerisque in scuta, verutis in corpora ipsa fixis, sternitur cuneus; ita ut magna pars integris corporibus adtoniti conciderent; hæc in sinistro cornu Romanorum fortuna variaverat. Fabius, in dextro primo (ut ante dictum est) cunctando extraxerat diem: deinde, postquam nec cla-

Digitized by Google

de reconnaître l'œuvre des hommes dans ce conflit. Les Romains, après la perte de leur chef, évènement répandant pour l'ordinaire la terreur parmi les troupes, de s'arrêter dans leur fuite, et de vouloir recommencer un nouveau combat. Les Gaulois, et principalement la masse qui entourait le corps du consul, ayant l'esprit comme aliéné, de lancer au hasard des traits impuissans; quelques-uns de demeurer complètement immobiles, sans songer ni à combattre ni à fuir. Cependant, de l'autre côté, le pontife Livius, à qui Decius avait remis les licteurs, et recommandé de tenir lieu de préteur, de crier de toute sa force « que la victoire était aux Romains; qu'ils se trouvaient quittes envers les dieux par la mort du consul; que les Gaulois et les Samnites appartenaient à la Terre, mère des dieux, et aux dieux Mânes; que Decius entraînait à lui et appelait leur armée, qu'il avait dévouée avec lui; que, chez les ennemis, tout était en proie aux furies et à la terreur. » Comme les soldats de cette aile rétablissaient le combat, arrivent L. Cornelius Scipion et C. Marcius avec des renforts que le consul Q. Fabius avait fait tirer de son corps de réserve, et qu'il envoyait au secours de son collègue. Là ils apprennent le sort de P. Decius : ce fut une puissante exhortation à tout oser pour la république. Or, comme les Gaulois, serrés les uns contre les autres, présentaient devant eux un rempart de boucliers, et qu'il ne paraissait pas facile de combattre corps à corps, on ramasse, par ordre des lieutenans, les javelots dont le terrain était jonché entre les deux armées, et on les lance contre la tortue des ennemis. La plupart s'étant enfoncés dans les boucliers, et les verutums ayant même atteint les corps, cette espèce de muraille est renversée;

Digitized by Google

mor hostium, nec inpetus, nec tela missa, eamdem vim habere visa; præfectis equitum jussis ad latus Samnitium circumducere alas, ut signo dato in transversos, quanto maximo possent inpetu, incurrerent; sensim suos signa inferre jussit, et commovere hostem. Postquam non resisti vidit, et haud dubiam lassitudinem esse : tum, conlectis omnibus subsidiis, quæ ad id tempus reservaverat, et legiones concitavit, et signum ad invadendos hostes equitibus dedit. Nec sustinuerunt Samnites inpetum, præterque aciem ipsam Gallorum, relictis in dimicatione sociis, ad castra effuso cursu ferebantur. Galli, testudine facta, conferti stabant. Tum Fabius, audita morte collegæ, Campanorum alam, quingentos fere equites, excedere acie jubet, et circumvectos ab tergo gallicam invadere aciem : tertiæ deinde legionis subsequi principes, et, qua turbatum agmen hostium viderent inpetu equitum, instare ac territos cædere. Ipse ædem Jovi Victori spoliaque hostium quum vovisset, ad castra Samnitium perrexit; quo multitudo omnis consternata agebatur. Sub ipso vallo, quia tantam multitudinem portæ non recepere, tentata ab exclusis turba suorum pugna est. Ibi Gellius Egnatius imperator Samnitium cecidit; compulsi deinde intra vallum Samnites, parvoque certamine capta castra, et Galli ab tergo circumventi. Cæsa eo die hostium viginti quinque millia,

Digitized by Google

et une grande partie des ennemis, dans la frayeur qui tout à coup les saisit, tombèrent sans avoir reçu la moindre blessure. C'est ainsi que la fortune avait varié les chances à l'aile gauche des Romains. Fabius, à l'aile droite, avait d'abord (comme il a été dit précédemment) prolongé le combat bien avant dans le jour. Quand une fois les cris des ennemis, leurs mouvemens, les traits qu'ils lançaient, ne lui parurent plus avoir la même force, il ordonne aux préfets de cavalerie de faire filer les corps qu'ils commandaient sur les flancs des Samnites, afin de pouvoir, au signal donné, les prendre en travers, et tomber sur eux avec la plus grande impétuosité. En même temps il enjoint aux fantassins de se porter peu à peu en avant, et de pousser l'ennemi. Quand il vit qu'on n'opposait point de résistance, et que la lassitude n'était plus douteuse, rassemblant alors tous les corps de réserve qu'il s'était ménagés pour ce moment, il donne à la fois et aux légions une vive impulsion et aux cavaliers le signal de fondre sur les ennemis. Les Samnites ne tinrent pas contre ces violens efforts, et, passant près du corps même des Gaulois, ils regagnèrent leur camp avec une extrême précipitation, laissant leurs alliés aux prises avec les Romains. Les Gaulois, ayant formé la tortue, se tenaient serrés. Alors Fabius, instruit de la mort de son collègue, détache de son aile le corps des Campaniens, consistant en cinq cents cavaliers environ, avec ordre de tourner et de prendre à dos l'armée gauloise; il les fait suivre de près par les princes de la troisième légion, qui, au moment où ils verraient l'armée ennemie ébranlée par la brusque attaque des cavaliers, devaient arriver sur elle, et profiter de l'effroi des Gaulois pour les tailler en pièces. Pour lui, après avoir fait



Digitized by Google

octo capta; nec incruenta victoria fuit. Nam ex P. Decii exercitu cæsa septem millia; ex Fabii mille septingenti. Fabius, dimissis ad quærendum collegæ corpus, spolia hostium conjecta in acervum Jovi Victori cremavit. Consulis corpus eo die, quia obrutum superstratis Gallorum cumulis erat, inveniri non potuit; postero die inventum relatumque est cum multis militum lacrymis. Intermissa inde omnium aliarum rerum cura, Fabius collegæ funus omni honore laudibusque meritis celebrat.

XXX. Et in Etruria per eosdem dies ab Cn. Fulvio proprætore res ex sententia gesta; et, præter ingentem inlatam populationibus agrorum hosti cladem, pugnatum etiam egregie est: Perusinorumque et Clusinorum cæsa amplius millia tria, et signa militaria ad viginti

Digitized by Google

vœu d'élever un temple à Jupiter Vainqueur, et d'y suspendre les dépouilles des ennemis, il marcha vers le camp des Samnites, dans lequel se précipitait en désordre toute la multitude des fuyards. Au pied même des palissades, comme les portes étaient trop étroites pour une foule si considérable, ceux que les embarras de cette foule avaient contraints de rester en dehors tentèrent un combat. Là périt Gellius Egnatius, général des Samnites. En peu de temps, les Samnites furent repoussés dans leurs retranchemens. On s'empara de leur camp sans éprouver beaucoup de résistance; et les Gaulois, pris par derrière, se trouvèrent cernés. Vingt-cinq mille ennemis périrent dans cette journée, et huit mille furent faits prisonniers. Cette victoire ne fut pas sans coûter du sang aux Romains; car l'armée de P. Decius perdit sept mille hommes, et celle de Fabius dix-sept cents. Fabius, après avoir envoyé chercher le corps de son collègue, fit rassembler en tas les dépouilles des ennemis, qu'il brûla en l'honneur de Jupiter Vainqueur. Le corps du consul, enseveli sous des monceaux de Gaulois, ne put être retrouvé ce jour-là : il le fut le lendemain, et les soldats le rapportèrent au camp en versant beaucoup de larmes. Laissant alors de côté tout autre soin, Fabius s'occupa des obsèques de son collègue, auquel il rendit toutes sortes d'honneurs et paya le tribut de toutes les louanges qui lui étaient dues.

XXX. Durant ces mêmes jours, le propréteur Cn. Fulvius remporta aussi de grands avantages en Étrurie. Outre les pertes énormes qu'il fit essuyer à l'ennemi en dévastant ses campagnes, il livra un brillant combat, dans lequel les Romains tuèrent plus de trois mille hommes tant Pérusiens que Clusiens, et prirent jusqu'à vingt



Digitized by Google

capta. Samnitium agmen, quum per pelignum agrum fugeret, circumventum a Pelignis est; ex millibus quinque ad mille cæsi. Magna ejus diei, quo in sentinati agro bellatum, fama est, etiam vero stanti; sed superjecere quidam augendo fidem; qui in hostium exercitu peditum quadraginta millia trecentos triginta, equitum sex millia, mille carpentorum scripsere fuisse : scilicet cum Umbris Tuscisque, quos et ipsos pugnæ adfuisse; et, ut Romanorum quoque augerent copias, L. Volumnium pro consule ducem consulibus, exercitumque ejus legionibus consulum adjiciunt. In pluribus annalibus duorum ea consulum propria victoria est. Volumnius in Samnio interim res gerit, Samnitiumque exercitum, in Tifernum montem compulsum, non deterritus iniquitate loci, fundit fugatque. Q. Fabius, Deciano exercitu relicto in Etruria, suis legionibus deductis ad Urbem, de Gallis Etruscisque ac Samnitibus triumphavit : milites triumphantem secuti sunt. Celebrata inconditis carminibus militaribus non magis victoria Q. Fabii, quam mors præclara P. Decii est ; excitataque memoria parentis, æquata eventu publico privatoque filii laudibus. Data ex præda militibus æris octogeni bini, sagaque et tunicæ; præmia illa tempestate militiæ haudquaquam spernenda.

XXXI. His ita rebus gestis, nec in Samnitibus adhuc,

Digitized by Google

étendards. Les Samnites, en fuyant à travers le territoire pélignien, furent enveloppés par les Péligniens, qui, sur cinq mille qu'ils étaient, en tuèrent près de mille. La gloire de cette journée, où fut livrée une bataille aux environs de Sentinum, est grande, même en s'en tenant à l'exacte vérité. Cependant, quelques historiens l'ont enflée par leurs exagérations. Suivant eux, l'armée ennemie comptait quarante-trois mille trois cent trente fantassins, six mille cavaliers et mille chariots, y compris sans doute les Ombriens et les Tusciens, qu'ils supposent s'être trouvés aussi à cette bataille; et, pour grossir également les forces des Romains, ils ajoutent le proconsul L. Volumnius aux consuls, et son armée à leurs légions. Mais la plupart des annales attribuent cette victoire exclusivement aux deux consuls. Pendant ce temps, Volumnius, resté dans le Samnium, après avoir repoussé l'armée samnite jusque sur le mont Tifernum, va l'y attaquer sans être effrayé par les difficultés du lieu, la défait et la met en fuite. Q. Fabius, laissant en Étrurie l'armée de Decius, ramena à Rome ses légions, et triompha des Gaulois, des Étrusques et des Samnites. Les soldats suivirent le char du triomphateur, et, dans leurs grossiers chants militaires, célébrèrent également la victoire de Q. Fabius et la mort glorieuse de P. Decius; ils rappelèrent même la mémoire du père, dont le dévoûment, aussi beau que celui du fils, n'avait pas eu des suites moins heureuses pour la république. Chaque soldat reçut, pour sa part du butin, quatre-vingt-deux as de cuivre, une saie et une tunique; ce qui, dans ce temps-là, était récompenser généreusement des troupes.

XXXI. Malgré ces brillans succès, la paix n'était en-

Digitized by Google

nec in Etruria pax erat; nam et, Perusinis auctoribus, post deductum ab consule exercitum rebellatum fuerat: et Samnites prædatum in agrum vescinum formianumque, et parte alia in æserninum, quæque Vulturno adjacent flumini, descendere. Adversus eos Ap. Claudius prætor cum exercitu Deciano missus. Fabius in Etruria rebellante denuo quatuor millia et quingentos Perusinorum occidit: cepit ad mille septingentos quadraginta: qui redemti singuli æris trecentis decem; præda alia omnis militibus concessa. Samnitium legiones, quum partim Ap. Claudius prætor, partim L. Volumnius pro consule sequeretur, in agrum stellatem convenerunt; ibi et Samnitium omnes considunt, et Appius Volumniusque castra conjungunt. Pugnatum infestissimis animis, hinc ira stimulante adversus rebellantes toties, illinc ab ultima jam dimicantibus spe. Cæsa ergo Samnitium sexdecim millia trecenti, capta duo millia septingenti; ex romano exercitu cecidere duo millia septingenti. Felix annus bellicis rebus, pestilentia gravis, prodigiisque sollicitus; nam, et terram multifariam pluisse, et in exercitu Ap. Claudii plerosque fulminibus ictos, nunciatum est: librique ob hæc aditi. Eo anno Q. Fabius Gurges, consulis filius, aliquot matronas ad populum stupri damnatas pecunia multavit; ex quo multaticio ære Veneris ædem, quæ prope Circum est,

Digitized by Google

core rétablie ni chez les Samnites, ni en Étrurie. Car, après que le consul eut emmené son armée de ce pays, il surgit une nouvelle guerre, dont les Pérusiens donnèrent le signal; et les Samnites, de leur côté, s'avancèrent sur le territoire de Vescia, sur celui de Formies, et, d'une autre part, sur celui d'Ésernia, contrées qui bordent toutes le fleuve Vulturne. Le préteur Ap. Claudius fut envoyé contre eux avec l'armée de Decius. Fabius, qui retourna dans l'Étrurie de nouveau soulevée, tua quatre mille cinq cents Pérusieus, et en prit près de dix-sept cents, dont chacun fut obligé de payer trois cent dix as de cuivre pour sa rançon : tout le reste du butin fut abandonné aux soldats. Les légions des Samnites, que suivait d'un côté le préteur Ap. Claudius, et, de l'autre, le proconsul L. Volumnius, se réunirent sur le territoire de Stella, et y attendirent l'ennemi toutes ensemble. Appius et Volumnius opérèrent aussi leur jonction. On combattit avec le plus grand acharnement, tant de révoltes successives de ce peuple excitant la colère des Romains, et les Samnites tirant une nouvelle force du désespoir même. Aussi les Romains tuèrent aux Samnites seize mille trois cents hommes, et leur firent deux mille sept cents prisonniers. L'armée romaine perdit deux mille sept cents hommes. Cette année, heureuse par les chances de la guerre, fut désastreuse par la peste, et alarmante par les prodiges; car on annonça qu'il était tombé en beaucoup d'endroits des pluies de terre, et que, dans l'armée d'Ap. Claudius, un grand nombre de soldats avaient été frappés de la foudre; et sur tout cela on consulta les livres Sibyllins. Cette année, Q. Fabius Gurgès, fils du consul, infligea des amendes à quelques matrones, qui avaient été citées de-

Digitized by Google

faciendam curavit. Supersunt etiam nunc Samnitium bella, quæ continua per quartum jam volumen annumque sextum et quadragesimum, a M. Valerio, A. Cornelio consulibus, qui primi Samnio arma intulerunt, agimus : et ne tot annorum clades utriusque gentis laboresque actos nunc referam, quibus nequiverint tamen dura illa pectora vinci; proximo ánno Samnites in sentinati agro, Pelignis, ad Tifernum, Stellatibus campis, suis ipsi legionibus, mixti alienis, ab quatuor exercitibus, quatuor ducibus romanis cæsi fuerant; imperatorem clarissimum gentis suæ amiserant; socios belli, Etruscos, Umbros, Gallos, in eadem fortuna videbant, qua ipsi erant : nec suis, nec externis viribus jam stare poterant; tamen bello non abstinebant; adeo ne infeliciter quidem defensæ libertatis tædebat : et vinci, quam non tentare victoriam, malebant. Quinam sit ille, quem pigeat longinquitatis bellorum scribendo legendoque, quæ gerentes non fatigaverunt?

XXXII. Q. Fabium, P. Decium, L. Postumius Megellus et M. Atilius Regulus consules secuti sunt *. Samnium ambobus decreta provincia est; quia tres scriptos

* U. C. 458. A. C. 494.

Digitized by Google

vant le peuple et condamnées pour la licence de leurs mœurs : de l'argent de ces amendes il fit élever à Vénus le temple qui est auprès du Cirque. Nous sommes encore loin d'avoir rapporté toutes les guerres des Samnites, bien qu'elles aient déjà rempli quatre livres de cette histoire, et une période non interrompue de quarante-six ans, depuis le consulat de M. Valerius et d'A. Cornelius, qui, les premiers, portèrent les armes romaines dans le Samnium. Et pour ne point parler maintenant des défaites essuyées par l'une et l'autre nation pendant tant d'années, et de leurs maux passés, qui toutefois ne purent vaincre ces cœurs obstinés, l'année d'auparavant les Samnites, près de Sentinum, chez les Péligniens, sur le Tifernum, dans les plaines de Stella, soit avec leurs seules légions, soit mêlés à des troupes étrangères, avaient été taillés en pièces par quatre armées romaines; ils avaient perdu leur plus illustre général; ils voyaient leurs compagnons d'armes, les Étrusques, les Ombriens, les Gaulois dans une situation pareille à celle où ils étaient eux-mêmes; ils ne pouvaient plus se soutenir ni par leurs propres forces, ni par des forces étrangères; et cependant ils ne renonçaient pas à la guerre, tant le malheur même ne pouvait les dégoûter de défendre leur liberté; et ils aimaient mieux être vaincus, que de ne pas tenter la victoire. Quel est l'écrivain, le lecteur que ne rebuterait point la longue durée de ces guerres, qui ne lassèrent pas ceux qui les faisaient?

XXXII. A Q. Fabius et à P. Decius succédèrent dans le consulat L. Postumius Megellus et M. Atilius Regulus. Tous deux eurent pour province le Samnium, parce que le bruit courait que les ennemis avaient levé trois armées, l'une pour se porter de nouveau en Étrurie, la

Digitized by Google

hostium exercitus, uno Etruriam, altero populationes Campaniæ repeti, tertium tuendis parari finibus, fama erat. Postumium valetudo adversa Romæ tenuit: Atilius extemplo profectus, ut in Samnio hostes (ita enim placuerat patribus) nondum egressos obprimeret. Velut ex composito ibi obvium habuere hostem; ubi et intrare, nedum vastare, ipsi Samnitium agrum prohiberentur: et egredi inde in pacata sociorumque populi romani fines Samnitem prohiberent. Quum castra castris conlata essent, quod vix Romanus toties victor auderet, ausi Samnites sunt (tantum desperatio ultima temeritatis facit) castra romana obpugnare; et quamquam non venit ad finem tam audax inceptum, tamen haud omnino vanum fuit. Nebula erat ad multum diei densa adeo, ut lucis usum eriperet, non prospectu modo extra vallum ademto, sed propinquo etiam congredientium inter se conspectu. Hac velut latebra insidiarum freti Samnites, vixdum satis certa luce, et eam ipsam premente caligine, ad stationem romanam in porta segniter agentem vigilias perveniunt. Inproviso obpressis nec animi satis ad resistendum, nec virium fuit. Ab tergo castrorum decumana porta inpetus factus; itaque captum quæstorium: quæstorque ibi L. Opimius Pansa occisus; conclamatum inde ad arma.

Digitized by Google

seconde pour reprendre les dévastations de la Campanie, la troisième pour défendre leurs frontières. Une maladie retint Postumius à Rome : Atilius partit sur-le-champ, afin de pouvoir (conformément au désir des sénateurs) tomber sur les ennemis dans le Samnium, avant qu'ils eussent eu le temps d'en sortir. Là, l'armée romaine et l'ennemi se rencontrèrent comme à dessein : en sorte que celle-là se trouva dans l'impossibilité d'entrer dans le Samnium, bien loin de pouvoir le ravager, et qu'elle empêcha le Samnite de sortir de son pays pour se porter dans des contrées paisibles, et envahir le territoire des alliés du peuple romain. Comme les deux camps se touchaient presque, ce que le Romain tant de fois vainqueur eût osé à peine, les Samnites (tant l'excès du désespoir donne de témérité!) eurent la hardiesse d'attaquer le camp ennemi ; et si une entreprise tellement audacieuse ne parvint pas à sa fin, elle ne demeura cependant pas tout-à fait vaine. Il s'était élevé un brouillard, qui jusque bien avant dans le jour, en déroba tellement la clarté, qu'il était impossible non-seulement de rien distinguer au delà des palissades, mais même de se voir en se rencontrant. Profitant de cette obscurité, qui semblait donner à leur attaque le secret d'une embuscade, les Samnites, quand parut à peine la première lueur du jour, que le brouillard affaiblissait encore, arrivent sur le poste romain chargé de veiller à la porte du camp, qu'il gardait avec négligence. Assaillis à l'improviste, les soldats qui le composaient ne se sentirent ni assez de courage, ni assez de force pour résister. Ce fut par la porte décumane, sur les derrières du camp, que se fit l'attaque. Le questorium fut donc pris, et le questeur L. Opimius Pansa y fut tué. Alors on cria aux armes.

Digitized by Google

XXXIII. Consul, tumultu excitus, cohortes duas sociorum, lucanam suessanamque, quæ proximæ forte erant, tueri prætorium jubet : manipulos legionum principali via inducit. Vixdum satis aptatis armis, in ordines eunt : et clamore magis, quam oculis, hostem noscunt : nec, quantus numerus sit, æstimari potest. Cedunt primo incerti fortunæ suæ, et hostem introrsum in media castra accipiunt; inde quum consul vociferaretur, « expulsine extra vallum, castra deinde sua obpugnaturi essent, » rogitans; clamore sublato connisi primo resistunt : deinde inferunt pedem urgentque, et inpulsos semel terrore eodem agunt, quo cœperunt. Expellunt extra portam vallumque; inde pergere ac persequi (quia turbida lux metum circa insidiarum faciebat) non ausi, liberatis castris contenti, receperunt se intra vallum trecentis ferme hostium occisis. Romanorum stationis primæ vigilumque et eorum, qui circa quæstorium obpressi, periere ad septingentos triginta. Animos inde Samnitibus non infelix audacia auxit; et non modo proferre inde castra Romanum, sed ne pabulari quidem per agros suos, patiebantur; retro in pacatum soranum agrum pabulatores ibant. Quarum rerum fama, tumultuosior etiam, quam res erant, perlata Romam, coegit L. Postumium consulem, vixdum validum, proficisci ex urbe. Prius tamen, quam exiret,

Digitized by Google

XXXIII. Le consul, éveillé par le tumulte, laisse pour la défense du prétorium deux cohortes d'alliés, l'une composée de Lucaniens, l'autre de Suessans; c'étaient les premières que le hasard lui offrit : puis il conduit les manipules des légions par la voie principale du camp. Les soldats, ayant eu à peine le temps de s'armer, prennent leurs rangs, distinguent l'ennemi à ses cris, bien plus qu'à la vue, sans pouvoir juger en quel nombre il est. Dans l'incertitude de leur position, ils reculent d'abord, et le laissent pénétrer dans l'intérieur, jusqu'au milieu même du camp. Enfin, comme le consul ne cessait de crier de toute sa force, leur demandant « s'ils voulaient se laisser jeter en dehors de leurs palissades, pour avoir ensuite la peine d'attaquer leur propre camp, » ils reprennent courage; et, poussant un cri général, ils tiennent ferme d'abord, puis gagnent du terrain, pressent à leur tour les ennemis, et, une fois qu'ils les ont ébranlés, les rechassent saisis d'une frayeur pareille à celle qu'eux-mêmes avaient éprouvée dans le commencement. Ils le jettent enfin hors de la porte et des retranchemens, sans oser aller plus loin ni le poursuivre (car l'épaisseur du brouillard leur faisait craindre quelque embuscade dans les environs); et, contens d'avoir délivré leur camp, ils rentrent dans leurs retranchemens, après avoir tué environ trois cents ennemis. La perte des Romains, y compris le premier poste, les sentinelles, et tout ce qui fut surpris autour du questorium, se monta à sept cent trente hommes environ. Cette espèce de succès qu'avait obtenue l'audace des Samnites enfla leur courage; et, loin que le Romain pût s'avancer dans leur pays, ils ne l'y laissaient pas même fourrager. C'était sur ses derrières, dans le can-

Digitized by Google

militibus edicto Soram jussis convenire, ipse ædem Victoriæ, quam ædilis curulis ex multaticia pecunia faciendam curaverat, dedicavit. Ita ad exercitum profectus, ab Sora in Samnium ad castra collegæ perrexit; inde postquam Samnites, diffisi duobus exercitibus resisti posse, recesserunt; diversi consules ad vastandos agros urbesque obpugnandas discedunt.

XXXIV. Postumius Milioniam obpugnare adortus, vi primo atque inpetu, dein, postquam ea parum procedebant, opere ac vineis demum injunctis muro cepit. Ibi, capta jam urbe, ab hora quarta usque ad octavam fere horam omnibus partibus urbis diu incerto eventu pugnatum est; postremo potitur oppido Romanus. Samnitium cæsi tria millia ducenti : capti quatuor millia septingenti, præter prædam aliam. Inde Ferentinum ductæ legiones; unde oppidani cum omnibus rebus suis, quæ ferri agique potuerunt, nocte per aversam portam silentio excesserunt. Igitur, simul advenit consul, primo ita compositus instructusque mœnibus successit, tam-

Digitized by Google

ton paisible de Sora, que l'armée était obligée d'envoyer chercher ses fourrages. Le bruit de ces espèces d'échecs, plus alarmant que les choses ne présentaient de gravité, étant parvenu à Rome, obligea le consul L. Postumius, à peine rétabli de sa maladie, à quitter la ville et à se mettre en route. Avant toutefois d'effectuer son départ, il fit prendre les devants à ses soldats, qui eurent ordre de se rassembler à Sora; et, en attendant qu'il allât les y trouver, il fit la dédicace du temple de la Victoire, qu'il avait fait construire étant édile curule, avec le produit des amendes. Étant allé après cela rejoindre son armée, il quitta Sora, prit la route du Samnium, et se dirigea vers le camp de son collègue. Ensuite, comme les Samnites, n'espérant guère pouvoir résister à deux armées, prirent le parti de se retirer, les consuls se séparent pour aller, chacun de leur côté, ravager les campagnes et attaquer les villes.

XXXIV. Postumius, ayant attaqué Milionia, et ayant voulu d'abord l'emporter de vive force et par un coup de main, se vit, comme ce moyen ne promettait pas un prompt résultat, obligé enfin de recourir aux travaux de siège et aux machines, qui, poussés une fois au pied des murs, lui donnèrent accès dans l'intérieur; mais, la ville déjà prise, il fallut, depuis la quatrième heure jusqu'à la huitième environ, soutenir dans tous les quartiers un combat dont l'évènement fut long-temps incertain. Enfin le Romain se rendit maître de la place. Trois mille deux cents Samnites furent taillés en pièces, et l'on fit quatre mille sept cents prisonniers, sans compter le reste du butin. De là, les légions marchèrent sur Ferentinum. Les habitans, à la faveur de la nuit, sortirent de la ville sans bruit, par la porte opposée, avec

Digitized by Google

quam idem, quod ad Milioniam fuerat, certaminis foret : deinde, ut silentium vastum in urbe, nec arma, nec viros in turribus ac muris vidit, avidum invadendi deserta mœnia militem detinet, ne quam occultam in fraudem incautus rueret. Duas turmas sociorum latini nominis circumequitare mœnia, atque explorare omnia jubet; equites portam unam alteramque ædem regione in propinquo patentes conspiciunt, itineribusque iis vestigia nocturnæ hostium fugæ. Adequitant deinde sensim portis, urbemque ex tuto rectis itineribus perviam conspiciunt : ad consulem referunt, excessum urbe; solitudine haud dubia id perspicuum esse, et recentibus vestigiis fugæ, ac strage rerum in trepidatione nocturna passim relictarum. His auditis, consul ad eam partem urbis, qua adierant equites, circumducit agmen : constitutisque haud procul porta signis, quinque equites jubet intrare urbem, et, modicum spatium progressos, tres manere eodem loco, si tuta videantur : duos explorata ad se referre. Qui ubi redierunt retuleruntque, eo se progressos, unde in omnes partes circumspectus esset, longe lateque silentium ac solitudinem vidisse; extemplo consul cohortes expeditas in urbem induxit; ceteros interim castra communire jussit; ingressi milites, refractis foribus, paucos graves ætate aut invalidos inveniunt, relictaque, quæ migratu difficilia essent. Ea

Digitized by Google

tout ce qu'ils avaient d'effets pouvant être emportés. Le consul ne fut pas plus tôt arrivé devant la place, qu'il fit ses dispositions, et s'avança en bon ordre au pied des murailles, s'attendant à trouver la même résistance qu'à Milionia. Lorsqu'ensuite il eut remarqué le vaste silence qui régnait dans la ville, et qu'il ne vit sur les tours et sur les murs ni armes ni défenseurs, il contint le soldat, impatient d'escalader ces murailles désertes, pour ne pas s'exposer à tomber imprudemment dans quelque embuscade. Il ordonne à deux turmes des alliés du nom latin de faire le tour des murs, et de tout examiner. Les cavaliers aperçoivent une porte, puis une autre à peu de distance du même côté, toutes deux ouvertes, et sur les chemins qui venaient y aboutir, les traces de la fuite nocturne des ennemis. Ils s'approchent ensuite peu à peu des portes, et, sans s'exposer, découvrent l'intérieur de la ville par les rues droites qui la traversaient. Ils rapportent au consul que la ville est abandonnée; que l'évidente solitude de l'intérieur, les traces récentes de la fuite, et le grand nombre d'objets laissés çà et là dans la confusion de la nuit, ne permettent pas d'en douter. D'après ces renseignemens, le consul dirige son armée vers la partie de la ville où les cavaliers avaient opéré une reconnaissance. Après avoir fait halte non loin de la porte, il détache cinq cavaliers seulement, avec ordre d'entrer dans la ville, de s'avancer à quelque distance, et, s'ils voient qu'il n'y a rien à craindre, de rester là au nombre de trois, tandis que les deux autres viendront lui rendre compte de ce qui aura été découvert. Ceux-ci reviennent et rapportent qu'ils se sont avancés jusqu'à un endroit d'où l'on découvrait toutes les parties de la ville, et que, de tous



Digitized by Google

direpta; et cognitum ex captivis est, communi consilio aliquot circa urbes conscisse fugam; suos prima vigilia profectos; credere, eamdem in aliis urbibus solitudinem inventuros. Dictis captivorum fides exstitit : desertis oppidis consul potitur.

XXXV. Alteri consuli M. Atilio nequaquam tam facile bellum fuit. Quum ad Luceriam duceret legiones, quam obpugnari ab Samnitibus audierat, ad finem Lucerinum ei hostis obvius fuit; ibi ira vires æquavit. Prœlium varium et anceps fuit : tristius tamen eventu Romanis; et quia insueti erant vinci, et quia digredientes magis, quam in ipso certamine, senserunt, quantum in sua parte plus vulnerum ac cædis fuisset. Itaque is terror in castris ortus, qui si pugnantes cepisset, insignis accepta clades foret. Tum quoque sollicita nox fuit jam invasurum castra Samnitem credentibus, aut prima luce cum victoribus conserendas manus. Minus cladis, ceterum non plus animorum, ad hostes erat; ubi primum inluxit, abire sine certamine cupiunt. Sed

Digitized by Google

côtés, ils n'avaient remarqué que silence et solitude. Le consul fait rentrer sur-le-champ dans la ville les cohortes légères, et ordonne au reste des troupes de s'occuper durant ce temps à fortifier le camp. Les soldats, après leur entrée, ayant brisé les portes, trouvent un petit nombre de vieillards et de malades, et les effets qu'il eût été difficile d'emporter. Ces objets furent saccagés. On apprit des vieillards faits prisonniers, que le plan d'une semblable évasion avait été arrêté d'un commun accord par plusieurs villes voisines ; que leurs concitoyens étaient partis dès la première veille ; que, probablement, les Romains trouveraient la même solitude dans les autres villes. Le rapport des prisonniers fut reconnu conforme à la vérité ; et le consul alla prendre possession des villes abandonnées.

XXXV. L'autre consul, M. Atilius, fut loin de trouver une guerre aussi facile. Comme il conduisait les légions vers Lucérie, dont il avait appris que les Samnites faisaient le siège, il rencontra, sur les confins du territoire lucérien, l'ennemi, qui venait au devant de lui. En cette occasion, l'animosité rendit les forces égales. Le combat, après diverses chances, resta indécis. Le résultat, toutefois, en fut plus fâcheux pour les Romains, et parce qu'ils n'étaient pas accoutumés à être vaincus, et parce qu'en se retirant ils remarquèrent, mieux qu'ils ne l'avaient fait dans l'action même, combien le nombre de leurs blessés et de leurs morts était plus considérable que de l'autre côté. Aussi il se manifesta dans le camp une consternation telle, que, si un pareil découragement se fût emparé d'eux pendant le combat, il eût été suivi d'un revers infiniment désastreux. Ils passèrent même la nuit dans de vives alarmes, s'imagi-



Digitized by Google

via una, et ea ipsa præter hostes, erat : qua ingressi, præbuere speciem recta tendentium ad castra obpugnanda. Consul arma capere milites jubet, et sequi se extra vallum; legatis, tribunis, præfectis sociorum imperat, quod apud quemque facto opus est. Omnes adfirmant : « Se quidem omnia facturos, sed militum jacere animos; tota nocte inter vulnera et gemitus morientium vigilatum esse. Si ante lucem ad castra ventum foret, tantum pavoris fuisse, ut relicturi signa fuerint : nunc pudore a fuga contineri, alioquin pro victis esse. » Quæ ubi consul accepit, sibimet ipsi circumeundos adloquendosque milites ratus, ut ad quosque venerat, cunctantes arma capere increpabat : « Quid cessarent, tergiversarenturque? Hostem in castra venturum, nisi illi extra castra exissent : et pro tentoriis suis pugnaturos, si pro vallo nollent; armatis ac dimicantibus dubiam victoriam esse. Qui nudus atque inermis hostem maneat, ei aut mortem, aut servitutem patiendam. » Hæc jurganti increpantique respondebant : « Confectos se pugna hesterna esse : nec virium quidquam, nec sanguinis superesse; majorem multitudinem hostium adparere, quam pridie fuerit. » Inter hæc adpropinquabat agmen; et, jam breviore intervallo certiora intuentes, vallum secum portare Samnitem adfirmant, nec dubium esse, quin castra circumvallaturi sint. Tunc, « enimvero, con-

Digitized by Google

nant que le Samnite allait, d'un moment à l'autre, se ruer sur le camp, ou qu'au point du jour il leur faudrait en venir aux mains avec les vainqueurs. La perte était moins grande, mais pourtant il n'y avait pas plus d'assurance du côté des ennemis. Le jour n'a pas plus tôt paru, qu'ils aspirent à se retirer sans combattre. Mais ils n'avaient qu'un seul chemin à prendre, et qui même les forçait à passer près des Romains. Lorsqu'ils y furent entrés, ils eurent l'air de marcher droit au camp pour l'attaquer. Le consul ordonna aux soldats de prendre les armes, et de le suivre hors des retranchemens. Il prescrit aux lieutenans, aux tribuns, aux préfets des alliés ce qu'ils doivent faire chacun de leur côté. Tous lui déclarèrent : « Qu'assurément ils feront tout ce qui dépendra d'eux, mais que les soldats sont découragés; que la nuit s'est passée tout entière à veiller au milieu des blessés et des plaintes des mourans; que si l'ennemi fût venu attaquer le camp avant le jour, l'épouvante eût été telle, que les soldats eussent abandonné les enseignes; que présentement la honte les empêche de fuir; que d'ailleurs ils se tiennent pour vaincus. » Sur ces observations, le consul, croyant devoir se montrer lui-même aux soldats et leur adresser la parole, fait sa ronde et reproche à tous ceux devant lesquels il passe leur lenteur à prendre les armes : « Qu'espéraient-ils de ces retards et de ces tergiversations? L'ennemi viendrait dans le camp, s'ils n'en sortaient eux-mêmes; et ils se verraient forcés de combattre pour la défense de leurs tentes, s'ils ne voulaient pas combattre pour celle de leurs retranchemens. En s'armant et en combattant, on avait des chances de victoire; en attendant l'ennemi nu et désarmé, il fallait subir la mort ou l'esclavage. » A

Digitized by Google

sul, indignum facinus esse, vociferari, tantam contumeliam ignominiamque ab ignavissimo accipi hoste. Etiamne circumsedebimur, inquit, in castris, ut fame potius per ignominiam, quam ferro, si necesse est, per virtutem, moriamur? Dii bene verterent, facerentque, quod se dignum quisque ducerent. Consulem M. Atilium vel solum, si nemo alius sequatur, iturum adversus hostes; casurumque inter signa Samnitium potius, quam circumvallari castra romana videat.» Dicta consulis legati, tribunique, et omnes turmæ equitum, et centuriones primorum ordinum, adprobavere. Tum pudore victus miles segniter arma capit, segniter e castris egreditur : longo agmine, nec continenti, mœsti ac prope victi procedunt adversus hostem, nec spe, nec animo certiorem. Itaque simul conspecta sunt romana signa, extemplo a primo Samnitium agmine ad novissimum fremitus perfertur : «Exire, id quod timuerint, ad inpediendum iter Romanos. Nullam inde ne fugæ quidem patere viam; illo loco aut cadendum esse, aut, stratis hostibus, per corpora eorum evadendum.»

Digitized by Google

ces apostrophes et à ces reproches ils répondaient : « Que le combat de la veille les avait exténués; qu'il ne leur restait plus de forces ni de sang; qu'on voyait les ennemis s'avancer en plus grand nombre que le jour précédent. » Pendant ce temps l'armée ennemie approchait; et comme, la distance devenant beaucoup moindre, les soldats distinguaient mieux les objets, ils assurent que le Samnite porte avec lui des pieux, qui, à n'en pas douter, doivent lui servir à entourer son camp d'une ligne de circonvallation. Alors le consul de crier de toutes ses forces : « Que ce serait véritablement une indignité de recevoir d'un aussi lâche ennemi un pareil affront et un pareil outrage. Nous laisserons-nous donc, dit-il, assiéger dans notre camp, pour mourir de faim ignominieusement, plutôt que de périr, s'il le faut, par le fer en hommes de cœur? Quel que soit le parti que chacun de vous juge digne de lui, je prie les dieux de lui être favorables. Quant au consul M. Atilius, dût-il n'être suivi de personne, il ira seul contre les ennemis; et il tombera au milieu des rangs des Samnites, plutôt que de voir cerner le camp romain. » Les lieutenans, les tribuns, toutes les turmes de cavaliers, et les chefs des premières centuries, approuvèrent les paroles du consul. Alors le soldat, vaincu par la honte, prend lentement ses armes, et sort lentement du camp. Défilant sur une longue ligne, séparés les uns des autres, ils s'avancent d'un air triste, et presque comme des vaincus, au devant de l'ennemi, qui n'avait une contenance ni plus ferme, ni plus assurée. En effet, dès que les Samnites aperçurent les enseignes romaines, ils se dirent à voix basse les uns aux autres, depuis la tête de l'armée jusqu'à l'arrière-garde : « Que les Romains, comme ils

Digitized by Google

XXXVI. In medium sarcinas conjiciunt; armati suis quisque ordinibus instruunt aciem. Jam exiguum inter duas acies erat spatium, et stabant exspectantes, dum ab hostibus prius inpetus, prius clamor inciperet; neutris animus est ad pugnandum. Diversique integri atque intacti abissent, ni cedenti instaturum alterum timuissent; sua sponte inter invitos tergiversantesque segnis pugna, clamore incerto atque inpari, cœpit; nec vestigio quisquam movebatur. Tum consul romanus, ut rem excitaret, equitum paucas turmas extra ordinem inmisit : quorum quum plerique delapsi ex equis essent, et alii turbati; et ab Samnitium acie ad obprimendos eos, qui ceciderant, et ad suos tuendos ab Romanis procursum est. Inde paullulum irritata pugna est, sed aliquanto et inpigre magis, et plures procurrerant Samnites : et turbatus eques sua ipse subsidia territis equis proculcavit; hinc fuga cœpta totam avertit aciem romanam. Jamque in terga fugientium Samnites pugnabant, quum consul, equo prævectus ad portam castrorum, ac statione equitum ibi obposita, edictoque, « ut, quicumque ad vallum tenderet, sive ille Romanus, sive Samnis esset, pro hoste haberent; » hæc ipsa minitans, obstitit

Digitized by Google

l'avaient craint, sortaient pour leur fermer le chemin; qu'il ne leur restait plus d'issue, pas même pour la fuite; qu'il leur fallait ou périr en ce lieu, ou terrasser les ennemis, et s'échapper en passant sur leurs corps. »

XXXVI. Ils jettent les bagages au milieu de l'armée; puis, chacun ayant regagné son rang avec ses armes, ils se forment en bataille. Déjà les deux armées n'étaient plus séparées que par un étroit espace, et chacune attendait que les ennemis se portassent contre elle les premiers, qu'ils poussassent les premiers le cri de charge. Aucune des deux n'avait envie de combattre; et elles s'en fussent allées chacune de son côté, sans chercher même à s'entamer, si elles n'eussent craint que celle qui se retirerait ne fût poursuivie par l'autre. Enfin le combat s'engage mollement de lui-même, entre des troupes qui ne le veulent pas et qui hésitent; le cri de charge est mal assuré, les voix ne partent que l'une après l'autre, et personne ne fait un pas. Le consul romain, pour échauffer l'affaire, envoya en avant quelques turmes de cavaliers; comme beaucoup d'entre eux furent renversés de cheval, et que la confusion se mettait parmi les autres, l'infanterie samnite s'avança pour tuer ceux qui étaient tombés; et l'infanterie romaine, pour défendre les siens, en fait autant. Cet incident anima un peu l'action. Mais les Samnites s'étaient avancés et avec un peu plus de promptitude, et en nombre un peu plus grand; tandis que la cavalerie romaine, dans le désordre qui s'était emparé d'elle, foulait elle-même aux pieds de ses chevaux effarouchés les fantassins venus à son secours. Ces fantassins ayant pris la fuite, entraînèrent toute l'armée romaine. Déjà les Samnites tombaient sur les derrières des fuyards, lorsque le consul,

Digitized by Google

profuse tendentibus suis in castra. « Quo pergis, inquit, miles? et hic arma et viros invenies; nec, vivo consule tuo, nisi victor castra intrabis. Proinde elige, cum cive, an hoste, pugnare malis. » Hæc dicente consule, equites infestis cuspidibus circumfunduntur, ac peditem in pugnam redire jubent. Non virtus solum consulem, sed fors etiam adjuvit; quod non institerunt Samnites, spatiumque circumagendi signa, vertendique aciem a castris in hostem fuit. Tum alii alios hortari, ut repeterent pugnam : centuriones ab signiferis rapta signa inferre : et ostendere suis, paucos et ordinibus incompositis effuse venire hostes. Inter hæc consul, manus ad cœlum adtollens, voce clara, ita ut exaudiretur, templum Jovi Statori vovet, si constitisset a fuga romana acies, redintegratoque prœlio cecidisset vicissetque legiones Samnitium. Omnes undique adnisi ad restituendam pugnam, duces, milites, peditum equitumque vis : numen etiam deorum respexisse nomen romanum visum; adeo facile inclinata res, repulsique a castris hostes; mox etiam redacti ad eum locum, in quo commissa pugna erat. Ibi, objacente sarcinarum cumulo, quas conjecerant in medium, hæsere inpediti : deinde, ne diriperentur res, orbem armatorum sarcinis circumdant. Tum vero eos a fronte urgere pedites, ab tergo circumvecti equites; ita in medio cæsi captique. Captivorum

Digitized by Google

les devançant à cheval, court vers la porte du camp, y place un poste de cavaliers, auxquels il enjoint « de traiter en ennemi quiconque approcherait des retranchemens, soit qu'il fût Romain, soit qu'il fût Samnite; » puis il revient adresser les mêmes menaces et faire obstacle à ses fantassins, qui s'avançaient en foule vers le camp. « Où allez-vous, dit-il, soldats? là aussi vous trouverez des armes et des hommes; et, tant que votre consul sera en vie, vous ne rentrerez dans le camp que victorieux. Ainsi choisissez, voyez si vous préférez combattre contre vos concitoyens ou contre l'ennemi. » Pendant que le consul prononce ces mots, les cavaliers accourent la lance en avant, et, se répandant autour de cette infanterie, la somment de retourner au combat. Le consul ne fut pas servi seulement par son courage, il le fut encore par le hasard. Comme les Samnites ne poursuivaient pas vivement, l'infanterie eut le temps de faire volte-face, et de tourner le dos au camp pour présenter son front à l'ennemi. Alors les soldats de s'exhorter les uns les autres à recommencer le combat; les centurions d'arracher aux porte-étendards leurs enseignes, et de les porter en avant, puis de faire remarquer aux leurs combien est faible le nombre des ennemis qui s'avancent, et quel désordre il y a partout dans leurs rangs. Pendant ce temps le consul, levant les mains au ciel, d'une voix claire, de manière à être entendu, voue un temple à Jupiter Stator, si l'armée romaine s'arrêtait dans sa fuite, et, recommençant le combat, parvenait à défaire et à vaincre les légions des Samnites. De tous côtés il se fait un effort général pour rétablir le combat; chefs, soldats, fantassins, cavaliers montrent une égale énergie : les dieux même parurent s'être intéressés à la

Digitized by Google

numerus fuit septem millium ac ducentorum, qui omnes nudi sub jugum missi; cæsos retulére ad quatuor millia octingentos. Ne Romanis quidem læta victoria fuit; recensente consule biduo acceptam cladem, amissorum militum numerus relatus septem millium ac ducentorum. Dum hæc in Apulia gerebantur, altero exercitu Samnites Interamnam, coloniam romanam, quæ via Latina est, occupare conati, urbem non tenuerunt: agros depopulati quum prædam aliam inde mixtam hominum atque pecudum, colonosque captos agerent, in victorem incidunt consulem, ab Luceria redeuntem : nec prædam solum amittunt, sed ipsi longo atque inpedito agmine incompositi cæduntur. Consul, Interamnam edicto dominis ad res suas noscendas recipiendasque revocatis, et exercitu ibi relicto, comitiorum caussa Romam est profectus. Cui de triumpho agenti negatus honos, et ob amissa tot millia militum, et quod captivos sine pactione sub jugum misisset.

Digitized by Google

gloire du nom romain, tant l'on reprit facilement le dessus, et tant l'on repoussa aisément loin du camp les ennemis, qui même ne tardèrent pas à être ramenés à l'endroit où s'était engagé le combat. Là ils se trouvent arrêtés par l'amas de bagages qu'ils avaient jetés au milieu; et, pour empêcher que leurs effets ne soient pillés, ils entourent ces bagages d'un cercle de soldats. Mais en ce moment les fantassins venant à les presser de front, et les cavaliers à les tourner par derrière, ils se trouvèrent enfermés dans une espèce d'enceinte, où ils furent taillés en pièces ou pris. Le nombre des prisonniers fut de sept mille deux cents, que l'on fit tous passer sous le joug; on porte à quatre mille huit cents le nombre de ceux qui furent tués. Cette victoire, assurément, ne laissa pas de coûter cher aux Romains. Le consul ayant fait le recensement de la perte essuyée pendant les deux jours, le nombre des soldats qui manquaient fut trouvé se monter à sept mille deux cents. Tandis que ces choses se passaient dans l'Apulie, les Samnites, avec une autre armée, tâchèrent de s'emparer d'Interamna, colonie romaine, sur la voie Latine, et ne purent se rendre maîtres de la ville. Après avoir dévasté le territoire, comme ils s'en revenaient avec un butin mêlé d'hommes et de bestiaux, et de colons faits prisonniers, ils rencontrent par hasard le consul victorieux, qui revenait de Lucérie : non-seulement ils perdent leur butin, mais, marchant en désordre sur une longue file qu'embarrassaient les bagages, ils sont eux-mêmes taillés en pièces. Le consul, après avoir publié un édit invitant les propriétaires à venir à Interamna reconnaître et recouvrer leurs effets, laissa là son armée, et partit pour Rome, où l'appelaient les comices. Il demanda le

Digitized by Google

XXXVII. Consul alter Postumius, quia in Samnitibus materia belli deerat, in Etruriam traducto exercitu, primum pervastaverat volsiniensem agrum : dein cum egressis ad tuendos fines haud procul mœnibus ipsorum depugnat; duo millia octingenti Etruscorum cæsi : ceteros propinquitas urbis tutata est. In rusellanum agrum exercitus traductus; ibi non agri tantum vastati, sed oppidum etiam expugnatum : capta amplius duo millia hominum, minus duo millia circa muros cæsa. Pax tamen clarior majorque, quam bellum in Etruria eo anno fuerat, parta est. Tres validissimæ urbes, Etruriæ capita, Volsinii, Perusia, Arretium, pacem petiere; et, vestimentis militum frumentoque pacti cum consule, ut mitti Romam oratores liceret, inducias in quadraginta annos inpetraverunt; multa præsens quingentum millium æris in singulas civitates inposita. Ob hasce res gestas, consul quum triumphum ab senatu, moris magis caussa, quam spe inpetrandi, petisset, videretque alios, quod tardius ab Urbe exisset; alios, quod injussu senatus ex Samnio in Etruriam transisset; partim suos inimicos, partim collegæ amicos, ad solatium æquatæ repulsæ sibi quoque negare triumphum : « Non ita,

Digitized by Google

triomphe; mais on lui refusa cet honneur et à cause de la perte de tant de milliers de soldats, et parce qu'il s'était borné à faire passer les prisonniers sous le joug, sans imposer de conditions aux vaincus.

XXXVII. L'autre consul, Postumius, comme les élémens de guerre lui manquaient chez les Samnites, était passé avec son armée en Étrurie, où il avait commencé par ravager le territoire des Volsiniens. Ceux-ci étant bientôt sortis pour defendre leur pays, il leur livre bataille à peu de distance de leurs murs. Deux mille huit cents Étrusques furent taillés en pièces; la proximité de la ville préserva les autres d'un pareil sort. Il conduisit ensuite l'armée sur le territoire de Rusellum. Là, il ne se borna pas à ravager la campagne; il attaqua aussi la ville, dont il s'empara. On y prit plus de deux mille hommes, moins de deux mille furent tués autour des murailles. Toutefois on acquit une paix plus brillante et plus avantageuse, que n'avait eu, cette année, d'éclat et d'importance la guerre en Étrurie. Trois villes très-puissantes, les principales de ce pays, Volsinie, Péruse et Arrétium, la demandèrent; et, après avoir contracté avec le consul l'engagement de fournir aux soldats des vêtemens et du blé, pour qu'il leur fût permis d'envoyer des négociateurs à Rome, elles obtinrent une trêve de quarante ans. On imposa à chacune de ces villes, mais pour le présent seulement, une amende de cinq cent mille as. Pour prix de ces actions, le consul demanda le triomphe au sénat; mais plutôt pour se conformer à l'usage, que dans l'espoir de l'obtenir. En effet, les sénateurs le lui refusèrent; les uns, sous prétexte qu'il était parti de Rome trop tard; les autres, parce qu'il avait passé du Samnium en Étrurie, sans en avoir reçu

Digitized by Google

inquit, patres conscripti, vestræ majestatis meminero, ut me consulem esse obliviscar; eodem jure imperii, quo bella gessi, bellis feliciter gestis, Samnio atque Etruria subactis, victoria et pace parta, triumphabo.» Ita senatum reliquit. Inde inter tribunos plebis contentio orta : pars intercessuros, ne novo exemplo triumpharet, aiebant; pars auxilio se adversus collegas triumphanti futuros. Jactata res ad populum est : vocatusque eo consul, quum M. Horatium, L. Valerium consules, C. Marcium Rutilum nuper, patrem ejus, qui tunc censor esset, non ex auctoritate senatus, sed jussu populi, triumphasse diceret; adjiciebat : « Se quoque laturum fuisse ad populum, ni sciret, mancipia nobilium tribunos plebis legem inpedituros : voluntatem sibi ac favorem consentientis populi pro omnibus jussis esse, ac futura.» Posteroque die auxilio tribunorum plebis trium, adversus intercessionem septem tribunorum et consensum senatus, celebrante populo diem, triumphavit. Et hujus anni parum constans memoria est. Postumium, auctor est Claudius, in Samnio captis aliquot urbibus, in Apulia fusum fugatumque, saucium ipsum cum paucis Luceriam compulsum : ab Atilio in Etruria res gestas, eumque triumphasse. Fabius, ambo consules in Samnio et ad Luceriam res gessisse, scribit, traductumque in Etruriam exercitum (sed ab utro consule non adjecit)

Digitized by Google

du sénat l'autorisation : ceux-ci, comme ses ennemis personnels; ceux-là, comme les amis de son collègue, qu'ils cherchaient à consoler de n'avoir pu obtenir le triomphe, en faisant essuyer à Postumius un pareil refus : « Je n'aurai pas, dit-il, pères conscrits, présente à l'esprit votre majesté, au point d'oublier que je suis consul. C'est en vertu de ce légitime pouvoir qui m'a donné le droit de faire la guerre, qu'après l'avoir faite avec bonheur, après avoir soumis le Samnium et l'Étrurie, après avoir acquis la victoire et la paix, je triompherai. » Là dessus, il sortit du sénat. Il s'éleva ensuite une contestation entre les tribuns du peuple. Les uns déclaraient qu'ils s'opposeraient à un triomphe qui serait une chose sans exemple; les autres, qu'ils le soutiendraient contre l'opposition de leurs collègues. L'affaire fut débattue devant le peuple; et l'on y appela le consnl, qui, après avoir exposé que les consuls M. Horatius, L. Valerius, et tout récemment C. Marcius Rutilus, père du censeur actuel, avaient triomphé, non pas d'après l'autorisation du sénat, mais d'après l'ordre du peuple, il ajoùta : « Qu'il aurait fait au peuple une semblable proposition, s'il ne savait que des tribuns du peuple, aux gages des nobles, s'opposeraient à la loi; que la volonté et la faveur du peuple, manifestant à l'unanimité son consentement, lui tenait et lui tiendrait toujours lieu de loi. » Le lendemain, soutenu par trois tribuns du peuple contre sept tribuns opposans et le corps entier du sénat, il procéda à son triomphe, dont le peuple fit la célébration. Il y a aussi, sur les évènemens de cette année, peu d'accord entre les historiens. Suivant Claudius, Postumius, après avoir pris quelques villes dans le Samnium, fut défait et mis en fuite dans



Digitized by Google

et ad Luceriam utrimque multos occisos; inque ea pugna Jovis Statoris ædem votam, ut Romulus ante voverat : sed fanum tantum, id est locus, templo effatus, sacratus fuerat. Ceterum, hoc demum anno ut ædem etiam fieri senatus juberet, his ejusdem voti damnata republica, in religionem venit.

XXXVIII. Sequitur* hunc annum et consul insignis L. Papirius Cursor, qua paterna gloria, qua sua, et bellum ingens victoriaque, quantam de Samnitibus nemo ad eam diem, præter L. Papirium patrem consulis, pepererat; et forte eodem conatu adparatuque omni opulentia insignium armorum bellum adornaverant; et deorum etiam adhibuerant opes, ritu quodam sacramenti vetusto velut initiatis militibus, delectu per omne Samnium habito nova lege : ut, qui juniorum non convenisset ad imperatorium edictum, quique injussu abisset, caput Jovi sacratum esset. Tum exercitus omnis Aquiloniam est indictus; ad quadraginta millia militum,

* U. C. 459. A. C. 293.

Digitized by Google

l'Apulie, reçut même une blessure, et fut repoussé jusqu'à Lucérie ayant avec lui peu de monde; les opérations furent conduites en Étrurie par Atilius, et ce fut lui qui triompha. Fabius écrit que les consuls firent la guerre ensemble dans le Samnium, qu'ils étaient tous deux à l'affaire de Lucérie, et qu'ensuite (mais il ne dit pas lequel des deux consuls) l'armée fut conduite de là en Étrurie; qu'à Lucérie, il y eut beaucoup de monde de tué de part et d'autre, et que, dans ce combat, on voua un temple à Jupiter Stator, ainsi que l'avait fait autrefois Romulus : mais jusqu'alors il n'y avait eu de consacré que le fanum, c'est-à-dire l'emplacement assigné pour le temple. Au reste cette année, enfin, la république se trouvant liée pour la seconde fois par le même vœu, on regarda comme intéressant la religion que le sénat ordonnât la construction du temple même.

XXXVIII. L'année qui suit celle-ci a un consul, L. Papirius Cursor, illustre à la fois et par la gloire de son père et par la sienne; elle est marquée par une grande guerre, et une victoire si éclatante, que nul général, excepté L. Papirius, père du consul, n'en avait remporté jusqu'alors de pareille sur les Samnites. Par un effet du hasard, ceux-ci avaient, dans leurs préparatifs guerriers, déployé les mêmes efforts, et tout le luxe propre à rendre les armes éblouissantes. Ils avaient eu aussi recours à l'intervention des dieux, en faisant passer les soldats par une sorte d'initiation, au moyen d'un serment puisé dans je ne sais quel rite antique; en procédant à des levées dans tout le Samnium, d'après une nouvelle loi qui déclarait : que tous ceux d'entre les jeunes gens qui n'arriveraient pas sous les étendards à l'appel du général, ou qui les quitteraient sans permis-



Digitized by Google

quod roboris in Samnio erat, convenerunt. Ibi mediis fere castris locus est conseptus cratibus pluteisque, et linteis contectus, patens ducentos maxime pedes in omnes pariter partes. Ibi ex libro vetere linteo lecto sacrificatum, sacerdote Ovio Pactio quodam, homine magno natu, qui se id sacrum petere adfirmabat ex vetusta Samnitium religione; qua quondam usi majores eorum fuissent, quum adimendæ Etruscis Capuæ clandestinum cepissent consilium. Sacrificio perfecto, per viatorem imperator adciri jubebat nobilissimum quemque genere factisque; singuli introducebantur. Erat quum alius adparatus sacri, qui perfundere religione animum posset; tum in loco circa omni contecto aræ in medio, victimæque circa cæsæ, et circumstantes centuriones strictis gladiis. Admovebatur altaribus miles, magis ut victima, quam ut sacri particeps; adigebaturque jurejurando, quæ visa auditaque in eo loco essent, non enunciaturum. Dein jurare cogebatur diro quodam carmine, in exsecrationem capitis familiæque et stirpis composito, nisi isset in prœlium, quo imperatores duxissent; et si aut ipse ex acie fugisset, aut, si quem fugientem vidisset, non extemplo occidisset. Id primo quidam abnuentes juraturos se, obtruncati circa altaria sunt : jacentes deinde inter stragem victimarum documento ceteris fuere, ne abnuerent. Primoribus Samnitium ea

Digitized by Google

sion, auraient leur tête dévouée à la colère de Jupiter. En cette occasion, Aquilonie fut le lieu indiqué pour rendez-vous à toute l'armée; il s'y rassembla quarante mille soldats, qui formaient l'élite des troupes du Samnium. Là, vers le milieu du camp, on pratiqua une enceinte n'ayant pas plus de deux cents pieds en tout sens, que l'on ferma de planches et de cloisons, et que l'on couvrit de voiles de lin; on y offrit un sacrifice dans les formes prescrites par un vieux rituel écrit sur des toiles de lin. Le sacrificateur était un certain Ovius Pactius, homme d'un âge très-avancé, qui affirmait avoir trouvé ces formules dans les anciennes pratiques religieuses des Samnites, employées jadis par leurs aïeux, lorsqu'ils prirent secrètement des mesures pour enlever Capoue aux Étrusques. Le sacrifice terminé, le général envoyait chercher par un officier, tout ce qu'il y avait dans l'armée de plus distingué par sa naissance et par ses belles actions. On les introduisait un à un. Outre les autres appareils de ce sacrifice, faits pour pénétrer d'une religieuse terreur, on avait, au milieu de cette enceinte partout couverte, dressé des autels entourés de victimes immolées, et de centurions qui se tenaient debout, l'épée hors du fourreau. On faisait approcher de ces autels chaque guerrier, plutôt comme une victime, que comme participant au sacrifice; et on le faisait s'engager par serment, à ne point révéler ce qu'il aurait vu ou entendu dans ce lieu. Ensuite on l'obligeait à prononcer une terrible formule d'imprécations contre sa personne, contre sa famille et sa race entière, s'il ne marchait au combat, partout où les généraux le conduiraient; s'il s'enfuyait lui-même du champ de bataille, ou s'il ne tuait pas à l'instant le premier qu'il verrait

Digitized by Google

detestatione obstrictis, decem nominatis ab imperatore, eis dictum, ut vir virum legerent, donec sexdecim millium numerum confecissent; ea legio linteata ab integumento consepti, quo sacrata nobilitas erat, adpellata est. His arma insignia data, et cristatæ galeæ, ut inter ceteros eminerent. Paullo plus viginti millium alius exercitus fuit, nec corporum specie, nec gloria belli, nec adparatu linteatæ legioni dispar; hic hominum numerus, quod roboris erat, ad Aquiloniam consedit.

XXXIX. Consules profecti ab Urbe: prior Sp. Carvilius, cui veteres legiones, quas M. Atilius, superioris anni consul, in agro interamnati reliquerat, decretæ erant, cum eis in Samnium profectus, dum hostes, operati superstitionibus, concilia secreta agunt, Amiternum oppidum de Samnitibus vi cepit. Cæsa ibi millia hominum duo ferme atque octingenti; capta quatuor millia ducenti septuaginta. Papirius, novo exercitu (ita decretum erat) scripto, Duroniam urbem expugnavit; minus, quam collega, cepit hominum, plus aliquanto occidit; præda opulenta utrobique est parta. Inde per-

Digitized by Google

fuir. Quelques-uns, qui se refusèrent d'abord à prononcer un pareil serment, furent égorgés autour des autels; et leurs corps, gisant parmi les victimes immolées, furent pour les autres un avertissement de ne pas s'y refuser. Les principaux des Samnites une fois liés par ces imprécations, le général en nomma dix, qui eurent ordre d'en nommer autant, jusqu'à ce qu'on eût complété le nombre de seize mille. Cette légion fut appelée *linteata*, nom pris de la couverture de l'enceinte où la noblesse avait été liée par serment. On donna à ceux qui la composaient des armures éclatantes et des casques surmontés de panaches, afin qu'ils parussent élevés au dessus des autres. Le reste de l'armée se montait à un peu plus de vingt mille hommes, qui, soit pour la taille, soit pour la réputation de courage, soit pour l'équipement, ne le cédaient guère à la légion *linteata*. Tel fut le nombre d'hommes, élite de la nation, qui se rassemblèrent à Aquilonie.

XXXIX. Les consuls partirent de Rome. Sp. Carvilius, à qui l'on avait assigné les vieilles légions que M. Atilius, consul de l'année précédente, avait laissées aux environs d'Intéramna, entra avec elles dans le Samnium. Tandis que les ennemis, s'abandonnant aux superstitions, sont tout occupés de leurs réunions secrètes, il enlève de vive force aux Samnites la ville d'Amiterne. Là, deux mille huit cents hommes environ furent taillés en pièces, et quatre mille deux cent soixante-dix furent faits prisonniers. Papirius, après avoir levé une nouvelle armée (car il en avait été décidé ainsi), emporta la ville de Duronia. Il prit moins d'hommes que son collègue, et en tua un peu plus. On fit dans les deux endroits un butin considérable. De là les consuls, par-

Digitized by Google

vagati Samnium consules, maxime depopulato atinate agro, Carvilius ad Cominium, Papirius ad Aquiloniam (ubi summa rei Samnitium erat) pervenit; ibi aliquamdiu nec cessatum ab armis est, neque naviter pugnatum : lacessendo quietos, resistentibus cedendo, comminandoque magis, quam inferendo pugnam, dies absumebatur; quod quum inciperetur, remittereturque, omnium rerum etiam parvarum eventus proferebatur in dies. Altera romana castra viginti millium spatio aberant : et absentis collegæ consilia omnibus gerendis intererant rebus; intentiorque Carvilius, quo majore discrimine res vertebatur, in Aquiloniam, quam ad Cominium, quod obsidebat, erat. L. Papirius, jam per omnia ad dimicandum satis paratus, nuncium ad collegam mittit; « sibi in animo esse, postero die, si per auspicia liceret, confligere cum hoste. Opus esse, et illum, quanta maxima vi posset, Cominium obpugnare, ne quid laxamenti sit Samnitibus ad subsidia Aquiloniam mittenda. » Diem ad proficiscendum nuncius habuit : nocte rediit, adprobare collegam consulta referens. Papirius, nuncio misso, extemplo concionem habuit; multa de universo genere belli, multa de præsenti hostium adparatu, vana magis specie, quam efficaci ad eventum, disseruit. « Non enim cristas vulnera facere; et per picta atque aurata scuta transire romanum pi-

Digitized by Google

courant le Samnium, après avoir ruiné surtout le territoire d'Atinum, se portèrent, Carvilius sur Cominium, Papirius sur Aquilonie (où était le fort de la guerre des Samnites). Là, pendant quelque temps, sans rester dans l'inaction, on fut loin de combattre sérieusement. Provoquer l'ennemi quand il était tranquille, se replier lorsqu'il tenait ferme, montrer un air menaçant plutôt que de se porter au combat, c'est ainsi que se passait le jour. Comme lorsqu'une action s'engageait, elle ne se soutenait pas, toujours l'issue des affaires, même légères, demeurait indécise. L'autre camp romain était à vingt milles de là : cependant chaque consul ne laissait pas de s'entendre sur toutes les opérations avec son collègue absent; et même Carvilius portait plus son attention sur Aquilonie, où devaient se frapper les grands coups, que sur Cominium, dont il faisait le siège. L. Papirius, après avoir fait à peu près toutes ses dispositions pour combattre, envoie un courrier prévenir son collègue « que son intention était, si les auspices le lui permettaient, d'en venir aux mains le lendemain avec l'ennemi; qu'il était nécessaire que, de son côté, il attaquât Cominium le plus vigoureusement qu'il lui serait possible, de peur que les Samnites, si on leur laissait quelque relâche, ne dirigeassent des renforts vers Aquilonie. » Le courrier, qui eut la journée pour se rendre à sa destination, revint la nuit, et annonça que le collègue approuvait le parti proposé. Papirius, après avoir dépêché son courrier, assembla sur-le-champ les soldats; il s'étendit beaucoup sur la nature de la guerre en général, beaucoup sur le présent appareil des ennemis, qui était bien plutôt une vaine montre, qu'un moyen efficace pour les résultats de l'action : « En effet, les

Digitized by Google

lum : et candore tunicarum fulgentem aciem, ubi res ferro geratur, cruentari. Auream olim atque argenteam Samnitium aciem a parente suo occidione occisam; spoliaque ea honestiora victori hosti, quam ipsis arma, fuisse. Datum hoc forsan nomini familiæque suæ, ut adversus maximos conatus Samnitium obponerentur duces; spoliaque ea referrent, quæ insignia publicis etiam locis decorandis essent. Deos inmortales adesse propter toties petita fœdera, toties rupta : tum, si qua conjectura mentis divinæ sit, nulli umquam exercitui fuisse infestiores, quam qui, nefando sacro mixta hominum pecudumque cæde respersus, ancipiti deum iræ devotus, hinc fœderum cum Romanis ictorum testes deos, hinc jurisjurandi adversus fœdera suscepti exsecrationes horrens, invitus juraverit, oderit sacramentum, uno tempore deos, cives, hostes metuat. »

XL. Hæc, comperta perfugarum indiciis, quum apud infensos jam sua sponte milites disseruisset, simul divinæ humanæque spei pleni, clamore consentienti pugnam poscunt; pœnitet in posterum diem dilatum certamen : moram diei noctisque oderunt. Tertia vigilia noctis, jam relatis litteris a collega, Papirius silentio surgit, et pullarium in auspicium mittit. Nullum erat

Digitized by Google

panaches ne font pas de blessures; le javelot romain perce les boucliers peints et dorés; et, quand une fois l'on fait usage du fer, la blancheur de ces tuniques, éblouissant ornement de l'armée, se colore de sang. Mon père extermina jadis une armée de Samnites, dont les armes, couvertes d'or et d'argent, furent moins pour eux-mêmes un moyen de défense, que de glorieuses dépouilles pour les ennemis vainqueurs. Peut-être est-il réservé à la famille des Papirius, de fournir des généraux qui fassent tête aux plus grands efforts des Samnites, et leur enlèvent ces dépouilles qui servent même d'ornement aux lieux publics. Les dieux immortels nous protègent à cause de ces traités tant de fois demandés et tant de fois rompus; et, si l'on peut former sur la pensée divine quelque conjecture, jamais armée ne leur fut plus odieuse que celle-ci, qui, souillée du sang des hommes mêlé à celui des animaux, dans un sacrifice impie, doublement dévouée à la colère céleste, redoutant d'un côté les dieux témoins des traités conclus avec les Romains, de l'autre épouvantée des imprécations renfermées dans le serment qu'elle a prêté contre les traités et qu'elle abhorre, craint en même temps les dieux, ses concitoyens et les ennemis. »

XL. Lorsqu'il eut révélé ces particularités, dont il avait été instruit par des transfuges, en présence de soldats déjà naturellement irrités contre l'ennemi, ceux-ci, pleins de confiance à la fois dans les dieux et dans eux-mêmes, demandent le combat d'un cri unanime; ils regrettent qu'il soit différé au lendemain, et le retard d'un jour et d'une nuit redouble leur animosité. A la troisième veille de la nuit, la réponse de son collègue étant déjà rapportée, Papirius se lève sans bruit,

Digitized by Google

genus hominum in castris intactum cupiditate pugnæ : summi infimique æque intenti erant : dux militum, miles ducis ardorem spectabat. Is ardor omnium etiam ad eos, qui auspicio intererant, pervenit; nam, quum pulli non pascerentur, pullarius, auspicium mentiri ausus, tripudium solistimum consuli nunciavit. Consul lætus auspicium egregium esse, et deis auctoribus rem gesturos, pronunciat; signumque pugnæ proponit. Exeunti jam forte in aciem nunciat perfuga, viginti cohortes Samnitium (quadringenariæ ferme erant) Cominium profectas; quod ne ignoraret collega, extemplo nuncium mittit : ipse signa ocius proferri jubet, subsidiaque suis quæque locis, et præfectos subsidiis adtribuerat. Dextro cornu L. Volumnium, sinistro L. Scipionem, equitibus legatos alios, Caios Cædicium et Trebonium, præfecit. Sp. Nautium mulos, detractis clitellis, cum cohortibus alariis in tumulum conspectum propere circumducere jubet, atque inde inter ipsam dimicationem, quanto maxime posset, moto pulvere ostendere. Dum his intentus imperator erat, altercatio inter pullarios orta de auspicio ejus diei, exauditaque ab equitibus romanis : qui, rem haud spernendam rati, Sp. Papirio fratris filio consulis, ambigi de auspicio, renunciaverunt. Juvenis, ante doctrinam deos spernentem natus, rem inquisitam, ne quid incompertum deferret ad consulem,

Digitized by Google

et envoie le pullaire prendre les auspices. Il n'y avait, dans le camp, aucune classe d'hommes qui ne désirât le combat; les premiers et les derniers en attendaient l'heure avec une égale impatience : le général comptait sur l'ardeur des soldats, les soldats sur celle du général. Cette ardeur universelle avait gagné jusqu'aux ministres des auspices : car, bien que les poulets ne mangeassent pas, le pullaire, osant hasarder une imposture, annonça au consul que les auspices étaient très-favorables. Le consul, plein de joie, déclare aux soldats que, dans l'action, ils auront pour eux les dieux, et fait arborer le signal du combat. Comme il sortait déjà pour se porter contre l'armée ennemie, le hasard veut qu'un transfuge lui annonce que vingt cohortes de Samnites (elles étaient de quatre cents hommes environ) se portaient sur Cominium. Il dépêche sur-le-champ un courrier à son collègue pour l'en informer, et fait donner à ses troupes l'ordre de hâter le pas. Il avait assigné aux corps de réserve leurs postes et leurs chefs. Il donne à L. Volumnius le commandement de l'aile droite, celui de la gauche à L. Scipion, et met à la tête de la cavalerie deux autres lieutenans, Caïus Cédicius et Caïus Trebonius. Il enjoint à Sp. Nautius de prendre les mulets de l'armée, de les faire débâter, et d'aller en toute hâte, avec un certain nombre de cohortes auxiliaires, tourner une éminence qui était en vue; puis, durant l'action même, de se montrer sur cette hauteur en faisant le plus de poussière qu'il pourrait. Pendant que le général était tout occupé de ces dispositions, il s'éleva entre les pullaires, au sujet de l'auspice de ce jour, une altercation qui fut entendue par des cavaliers romains. Ceux-ci, persuadés que la chose n'était point à mépriser, aver-

Digitized by Google

detulit. Cui ille : « Tu quidem macte virtute diligentiaque esto : ceterum qui auspicio adest, si quid falsi nunciat, in semet ipsum religionem recipit. Mihi quidem tripudium nunciatum, populo romano exercituique egregium auspicium est. » Centurionibus deinde imperavit, ut pullarios inter prima signa constituerent. Promovent et Samnites signa; insequitur acies ornata armataque, ut hostium quoque magnificum spectaculum esset. Priusquam clamor tolleretur, concurrereturque, emisso temere pilo ictus pullarius ante signa cecidit; quod ubi consuli nunciatum est : « Dii in prœlio sunt, inquit; habet pœnam noxium caput. » Ante consulem hæc dicentem corvus voce clara obcinuit : quo lætus augurio consul, adfirmans numquam humanis rebus magis præsentes interfuisse deos, signa canere, et clamorem tolli jussit.

XLI. Prœlium commissum atrox, ceterum longe disparibus animis. Romanos ira, spes, ardor certaminis, avidos hostium sanguinis in prœlium rapit : Samnitium magnam partem necessitas ac religio invitos magis re-

Digitized by Google

tissent Sp. Postumius, fils du frère du consul, qu'il se manifestait des doutes sur l'auspice. Le jeune homme, né avant cette doctrine qui apprend à mépriser les dieux, s'assure de la vérité, pour ne dénoncer au consul rien d'incertain, et lui fait son rapport. Papirius lui répond : « Je ne puis assurément que louer tes bons sentimens et ton zèle; mais si celui qui procède à l'auspice annonce quelque chose de faux, c'est sur lui-même que l'anathème retombe. Pour moi, il m'a été annoncé qu'une partie de la pâture était tombée à terre, ce qui est un excellent présage pour le peuple romain et pour l'armée. » Il ordonna ensuite aux centurions de placer les pullaires au premier rang. Cependant les Samnites, de leur côté, font avancer leurs étendards, que suit un corps de bataille dont les superbes vêtemens et les armes étaient un spectacle magnifique, même pour les ennemis. Avant qu'on eût poussé le cri de charge, et qu'on en fût venu aux mains, le pullaire imposteur tomba, percé d'un javelot lancé au hasard. Quand on eut annoncé cela au consul : « Les dieux vont, dit-il, prendre part au combat; le coupable a reçu sa punition. » Tandis qu'il prononçait ces mots, un corbeau passa devant lui en poussant un cri perçant. Enchanté de cet augure, le consul s'écrie que jamais les dieux n'ont manifesté plus visiblement leur intervention dans les choses humaines, puis il ordonne le signal au son des instrumens guerriers, et fait pousser le cri de charge.

XLI. Il s'engagea une action terrible; mais les deux armées étaient animées d'un esprit bien différent. C'est la colère, c'est la confiance, c'est un mouvement d'ardeur guerrière, qui entraînent au combat les Romains avides du sang des ennemis : chez la plupart des Sam-

Digitized by Google

sistere, quam inferre pugnam, cogit; nec sustinuissent primum clamorem atque inpetum Romanorum, per aliquot jam annos vinci adsueti, ni potentior alius metus insidens pectoribus a fuga retineret. Quippe in oculis erat omnis ille occulti paratus sacri, et armati sacerdotes, et promiscua hominum pecudumque strages, et respersæ fando nefandoque sanguine aræ, et dira exsecratio, ac furiale carmen, detestandæ familiæ stirpique compositum; his vinculis fugæ obstricti stabant, civem magis, quam hostem, timentes. Instare Romanus a cornu utroque, a media acie; et cædere deorum hominumque adtonitos metu; repugnatur segniter, ut ab iis, quos timor moraretur a fuga. Jam prope ad signa cædes pervenerat, quum ex transverso pulvis, velut ingentis agminis incessu motus, adparuit. Sp. Nautius (Octavium Metium quidam eum tradunt) dux alaribus cohortibus erat; pulverem majorem, quam pro numero, excitabant : insidentes mulis calones frondosos ramos per terram trahebant : arma signaque per turbidam lucem in primo adparebant : post altior densiorque pulvis equitum speciem cogentium agmen dabat. Fefellitque non Samnites modo, sed etiam Romanos : et consul adfirmavit errorem, clamitans inter prima signa, ita ut vox etiam ad hostes accideret, « captum Cominium, victorem collegam adesse; adniterentur vincere

Digitized by Google

nites, c'est la nécessité et l'empire du serment qui les forcent, moins à se porter au devant de l'ennemi, qu'à l'attendre malgré eux. Et ils n'eussent pas tenu contre le premier cri et le premier choc des Romains, accoutumés qu'ils étaient déjà depuis plusieurs années à être vaincus, si une autre crainte plus puissante, dont leurs cœurs étaient remplis, ne les eût empêchés de fuir. Car ils avaient encore devant les yeux tout l'appareil de leur sacrifice occulte, les armes de leurs prêtres, ce mélange d'hommes et d'animaux égorgés couvrant la terre, le sang humain ruisselant sur les autels avec le sang des victimes, et ces horribles imprécations, ces formules qui les dévouaient aux furies, eux, leur famille et leur race. C'étaient-là les liens qui les retenaient et les empêchaient de fuir; parce qu'ils redoutaient plus leurs concitoyens que l'ennemi. Le Romain les pressait aux deux ailes, au centre, et les massacrait dans l'espèce de stupeur où les tenait la crainte des dieux et des hommes. Ils résistent mollement, comme des gens que la peur empêchait de prendre la fuite. Déjà le carnage était parvenu près des étendards, lorsqu'on aperçut un nuage de poussière qui s'avançait par le travers des combattans, et qui paraissait produit par la marche d'un corps d'armée considérable. C'était Sp. Nautius (quelques-uns nomment ce chef Octavius Metius) qui arrivait à la tête des cohortes auxiliaires. Elles faisaient plus de poussière qu'elles n'en auraient dû faire, à raison de leur nombre; les valets de l'armée, montés sur des mulets, traînaient par terre des branches garnies de feuilles : on apercevait d'abord distinctement des armes et des étendards, la clarté perçant les premières vapeurs du nuage; mais, sur les derrières, la poussière s'élevant et s'épaississant



Digitized by Google

prius, quam gloria alterius exercitus fieret.» Hæc insidens equo; inde tribunis centurionibusque imperat, ut viam equitibus patefaciant. Ipse Trebonio Cædicioque prædixerat, ut, ubi se cuspidem erectam quatientem vidissent, quanta maxima vi possent, concitarent equites in hostem. Ad nutum omnia, ut ex ante præparato, fiunt; panduntur inter ordines viæ : provolat eques, atque infestis cuspidibus in medium agmen hostium ruit : perrumpitque ordines, quacumque inpetum dedit; instant Volumnius et Scipio, et perculsos sternunt. Tum, jam deorum hominumque victa vi, funduntur linteatæ cohortes : pariter jurati injuratique fugiunt, nec quemquam, præter hostes, metuunt. Peditum agmen, quod superfuit pugnæ, in castra ad Aquiloniam compulsum est; nobilitas equitesque Bovianum perfugerunt : equites eques sequitur, peditem pedes : ac diversa cornua, dextrum ad castra Samnitium, lævum ad urbem tendit. Prior aliquanto Volumnius castra cepit : ad urbem Scipioni majore resistitur vi; non quia plus animi victis est, sed melius muri, quam vallum, armatos arcent; inde lapidibus propulsant hostem. Scipio, nisi in primo pavore, priusquam conlegerentur animi, transacta res esset, lentiorem fore munitæ urbis obpugnationem ratus, interrogat milites : « Satin' æquo animo paterentur, ab altero cornu castra capta esse; se victores pelli

Digitized by Google

de plus en plus, les yeux se figuraient un corps de cavalerie qui fermait la marche. Cette fausse apparence trompa non-seulement les Samnites, mais même les Romains; et le consul confirme l'erreur, en criant à la première ligne, de manière à ce que la voix pût arriver jusqu'aux ennemis, « que Cominium était prise, que son collègue victorieux arrivait; qu'il fallait redoubler d'efforts pour vaincre, avant que l'autre armée eût eu le temps de ravir la gloire de cette journée. » En prononçant ces mots, il était à cheval. Il ordonne ensuite aux tribuns et aux centurions de ménager un passage à la cavalerie. Il avait prévenu Trebonius et Cédicius, qu'à l'instant où ils lui verraient élever et agiter sa lance, ils eussent à précipiter les cavaliers sur l'ennemi, le plus impétueusement qu'il leur serait possible. Tout s'exécute en un clin d'œil, conformément aux mesures prises d'avance. Des passages s'ouvrent entre les rangs; la cavalerie part avec rapidité, et, la lance en avant, se précipite au milieu de l'armée ennemie. Partout où elle charge, elle enfonce les rangs. Volumnius et Scipion la suivent de près, et culbutent les ennemis ébranlés. Alors, surmontant enfin la crainte des dieux et des hommes, les cohortes de la légion *linteata* se laissent mettre en fuite : ceux qui sont liés par serment, ceux qui ne le sont pas, fuient également; et ils ne redoutent qui que ce soit, si ce n'est les ennemis. Ceux des fantassins qui ne périrent pas dans le combat, furent repoussés dans leur camp près d'Aquilonie. Volumnius se rendit maître du camp un peu plus tôt; la ville opposa plus de résistance à Scipion, non que les vaincus montrassent plus de résolution, mais parce que des murailles sont pour des soldats une meilleure défense que des



Digitized by Google

a portis urbis? » Reclamantibus universis, primus ipse, scuto super caput elato, pergit ad portam : secuti alii, testudine facta, in urbem perrumpunt : deturbatisque Samnitibus, qui circa portam erant, muros occupavere; penetrare in interiora urbis, quia pauci admodum erant, non audent.

XLII. Hæc primo ignorare consul, et intentus recipiendo exercitui esse : jam enim præceps in occasum sol erat, et adpetens nox periculosa et suspecta omnia etiam victoribus faciebat. Progressus longius ab dextra castra capta videt : ab læva clamorem in urbe mixtum pugnantium ac paventium fremitu esse; et tum forte certamen ad portam erat. Advectus deinde equo propius, ut suos in muris videt, nec jam integri quidquam esse, quoniam temeritate paucorum magnæ rei parta occasio esset, adciri, quas receperat, copias, signaque in urbem inferri jussit. Ingressi proxima ex parte, quia nox adpropinquabat, quievere; nocte oppidum ab hostibus desertum est. Cæsa illo die ad Aquiloniam Sa-

Digitized by Google

palissades. Du haut de ces murailles, les Samnites repoussent l'ennemi à coups de pierres. Scipion sentant que, si l'on ne terminait l'affaire durant un premier moment de consternation, avant que les Samnites eussent eu le temps de reprendre leurs esprits, l'attaque d'une ville fortifiée traînerait en longueur, demande à ses soldats : « S'ils verraient sans s'émouvoir que l'autre aile se fût emparée du camp, tandis qu'eux, vainqueurs, seraient repoussés des portes de la ville. » Tous se récriant, il donne l'exemple, élève son bouclier sur sa tête, et s'avance vers la porte : les autres le suivent, forment la tortue, forcent la place, et, après avoir dispersé tout ce qu'il y avait de Samnites autour de la porte, ils occupent les murs. Toutefois, comme ils étaient en trop petit nombre, ils n'osent pénétrer dans l'intérieur de la ville.

XLII. Le consul ignora d'abord ces circonstances, et s'occupait à faire rentrer l'armée; car déjà le soleil était sur le point de se coucher, et la nuit s'annonçant, montrait tout dangereux et suspect, même à des vainqueurs. S'étant avancé à quelque distance, il voit à la droite le camp pris; et, à la gauche, il entend dans la ville une clameur, où des cris d'effroi se mêlent à ceux des combattans. C'était par hasard le moment où avait lieu l'attaque de la porte. Poussant alors plus près son cheval, il aperçoit ses soldats sur les murailles; et comme il n'y avait plus à hésiter, et que la témérité d'un petit nombre lui avait procuré l'occasion d'exécuter une grande entreprise, il fait appeler les troupes qu'il avait réunies, et leur fait donner l'ordre de se porter sur la ville. Elles entrèrent par le côté le plus voisin; et comme la nuit approchait, elles se tinrent dans l'inaction. La ville fut

Digitized by Google

mnitium millia triginta trecenti quadraginta : capta tria millia octingenti et septuaginta : signa militaria nonaginta septem. Ceterum illud memoriæ traditur, non ferme alium ducem lætiorem in acie visum, seu suopte ingenio, seu fiducia bene gerundæ rei. Ab eodem robore animi neque controverso auspicio revocari a prœlio potuit; et in ipso discrimine, quo templa diis inmortalibus voveri mos erat, voverat Jovi Victori, si legiones hostium fudisset, pocillum mulsi prius, quam temetum biberet, sese facturum; id votum diis cordi fuit; et auspicia in bonum verterunt.

XLIII. Eadem fortuna ab altero consule ad Cominium gesta res. Prima luce, ad mœnia omnibus copiis admotis, corona cinxit urbem; subsidiaque firma, ne qua eruptio fieret, portis obposuit. Jam signum dantem eum nuncius a collega trepidus de viginti cohortium adventu et ab inpetu moratus est, et partem copiarum revocare instructam intentamque ad obpugnandum coegit. D. Brutum Scævam legatum cum legione prima et decem cohortibus alariis equitatuque ire adversus subsidium hostium jussit : quocumque in loco fuisset obvius, obsisteret ac moraretur; manumque, si forte ita res posceret, conferret : modo ne ad Cominium eæ copiæ ad-

Digitized by Google

abandonnée durant la nuit par les ennemis. Trente mille trois cents Samnites périrent ce jour-là près d'Aquilonie; on leur fit trois mille huit cent soixante-dix prisonniers, et on leur prit quatre-vingt-dix étendards. Au reste, on rapporte que Papirius montra, pendant l'action, une joie telle que n'en fit presque jamais paraître aucun autre général, soit que ce fût l'effet de son naturel, soit que ce fût celui de sa confiance dans le succès. Cette même force d'âme se manifesta encore, lorsque les doutes élevés sur l'auspice ne purent le détourner de sa résolution de combattre; et lorsqu'au fort même du danger, dans un de ces momens où il était d'usage de vouer des temples aux dieux immortels, il fit vœu seulement, s'il mettait en déroute les légions des ennemis, d'offrir à Jupiter Vainqueur, avant de boire du vin, une petite coupe de vin miellé. Ce vœu fut agréable aux dieux; et les auspices prirent une tournure favorable.

XLIII. L'autre consul ne conduisit pas avec moins de bonheur les opérations contre Cominium. Dès le point du jour, ayant fait avancer toutes ses troupes vers les murs, il investit la ville; et, pour empêcher qu'il ne se fît quelque sortie, il plaça devant les portes de forts détachemens. Déjà il donnait le signal, lorsqu'arrive en hâte le courrier envoyé par son collègue, pour l'avertir de l'approche des vingt cohortes ennemies. Cet avis lui fit suspendre son attaque, et lui fit rappeler une partie de ses troupes qui, disposées pour l'assaut, n'attendaient que le moment. Il ordonne au lieutenant D. Brutus Scéva de se porter avec la première légion, dix cohortes auxiliaires, et la cavalerie, au devant de ce renfort d'ennemis, et, en quelque lieu qu'il le rencontrât, de lui faire obstacle et de l'arrêter, d'engager avec lui un

Digitized by Google

moveri possent. Ipse scalas ferri ad muros ab omni parte urbis jussit, ac testudine ad portas successit; simul, et refringebantur portæ, et vis undique in muros fiebat. Samnites, sicut, antequam in muris viderent armatos, satis animi habuerunt ad prohibendos urbis aditu hostes; ita, postquam jam non ex intervallo nec missilibus, sed cominus gerebatur res; et, qui ægre successerant ex plano in muros, loco, quem magis timuerant, victo, facile in hostem inparem ex æquo pugnabant; relictis turribus murisque, in forum omnes compulsi, paullisper inde tentaverunt extremam pugnæ fortunam. Deinde, abjectis armis, ad undecim millia hominum et quadringenti in fidem consulis venerunt; cæsa ad quatuor millia octingenti octoginta. Sic ad Cominium, sic ad Aquiloniam gesta res. Inde medio inter duas urbes spatio, ubi tertia exspectata erat pugna, hostes non inventi; septem millia passuum quum abessent a Cominio, revocati ab suis neutri prœlio obcurrerunt. Primis ferme tenebris, quum in conspectu jam castra, jam Aquiloniam habuissent, clamor eos utrimque par accidens sustinuit: deinde e regione castrorum, quæ incensa ab Romanis erant, flamma late fusa certioris cladis indicio progredi longius prohibuit. Eo ipso loco prope temere sub armis strati passim inquietum omne tempus noctis, exspectando timendoque lucem, egere;

Digitized by Google

combat, si par hasard la circonstance l'exigeait, enfin d'empêcher à tout prix ces troupes d'arriver sur Cominium. Pour lui, il fait apporter des échelles pour escalader les murs de la ville sur tous les points, et s'avance vers les portes à l'abri de la tortue. En même temps que l'on brisait les portes, l'on s'efforçait de toutes parts de gagner le haut des murailles. Les Samnites, tant qu'ils ne virent pas les ennemis sur les murs, montrèrent assez de résolution dans leurs efforts pour les empêcher d'approcher de la ville; mais du moment que l'on ne combattit plus à quelque distance avec les armes de trait, et que la lutte s'engagea de près, ils ne se crurent pas en état de résister à des hommes qui, après s'être élevés avec peine du niveau du sol au haut des murailles, vainqueurs de ce qu'ils avaient craint le plus, de la difficulté du lieu, avaient maintenant la facilité de combattre de plain pied un ennemi inférieur en courage. Abandonnant donc les tours et les murs, ils se laissèrent tous repousser au centre de la ville, où ils tentèrent quelques momens la chance d'un dernier combat : puis, mettant bas les armes, ils se rendirent à discrétion au consul, au nombre de onze mille quatre cents hommes. Quatre mille huit cent quatre-vingts environ avaient été tués. Ce fut ainsi que les choses se passèrent à Cominium et à Aquilonie. Ensuite, dans l'espace qui se trouve entre ces deux villes, où l'on s'attendait à un troisième combat, on ne rencontra point d'ennemis. Comme ils étaient à sept mille pas de Cominium, ils furent rappelés par les leurs, en sorte qu'ils ne se trouvèrent à aucune des deux affaires. Presque à l'entrée de la nuit, comme ils apercevaient déjà le camp et Aquilonie, ils entendent des deux côtés à la fois une

Digitized by Google

prima luce, incerti quam in partem intenderent iter, repente in fugam consternantur, conspecti ab equitibus : qui, egressos nocte ab oppido Samnites persecuti, viderant multitudinem, non vallo, non stationibus firmatam. Conspecta et ex muris Aquiloniæ ea multitudo erat; jamque etiam legionariæ cohortes sequebantur. Ceterum nec pedes fugientes persequi potuit; et ab equite novissimi agminis ducenti ferme et octoginta interfecti. Arma multa pavidi ac signa militaria duodeviginti reliquere; alio agmine incolumi, ut ex tanta trepidatione, Bovianum perventum est.

XLIV. Lætitiam utriusque exercitus romani auxit et ab altera parte feliciter gesta res; uterque ex alterius sententia consul captum oppidum diripiendum militi dedit; exhaustis deinde tectis ignem injecit : eodemque die Aquilonia et Cominium deflagravere; et consules, cum gratulatione mutua legionum suaque, castra conjunxere. In conspectu duorum exercituum et Carvilius

Digitized by Google

clameur pareille qui suspend leur marche : puis remarquant du côté du camp, auquel les Romains avaient mis le feu, la flamme qui s'étendait au loin, cet indice bien certain d'une défaite leur fut une défense d'aller plus avant. Ils restèrent sur le lieu même; et, étendus çà et là presque au hasard et tout armés, ils passèrent tout le temps de la nuit dans l'inquiétude, attendant le jour et le craignant. Au point du jour, comme ils hésitaient sur la route qu'ils allaient suivre, ils prennent tout à coup la fuite dans le plus grand désordre, se voyant découverts par des cavaliers. Ceux-ci, qui s'étaient mis à la poursuite des Samnites sortis de la ville pendant la nuit, avaient remarqué cette multitude, que ne protégeaient ni palissades, ni postes. Elle avait été aperçue également des murs d'Aquilonie; et déjà les cohortes légionnaires se portaient aussi à sa poursuite. Au reste, il fut impossible à l'infanterie de joindre ces fuyards : mais deux cent quatre-vingts traîneurs environ furent tués par la cavalerie. Les ennemis, dans leur frayeur, laissèrent une grande quantité d'armes et dix-huit étendards. Ce qui restait de ce corps de troupes parvint, autant toutefois que le permettait un si grand désordre, sans perte à Bovianum.

XLIV. Chacune des deux armées romaines sentit s'accroître la joie de ses succès en apprenant ceux de l'autre. Les deux consuls, après s'être concertés, abandonnèrent au soldat le pillage des deux villes dont on venait de s'emparer. Après qu'il eut vidé les maisons, il y mit le feu; et le même jour Aquilonie et Cominium furent dévorées par les flammes. Ensuite les consuls réunirent leurs troupes dans un seul camp; et les légions se félicitèrent mutuellement, de même qu'eux. En

Digitized by Google

suos pro cujusque merito laudavit donavitque; et Papirius, apud quem multiplex in acie, circa castra, circa urbem, fuerat certamen, Sp. Nautium, Sp. Papirium, fratris filium, et quatuor centuriones, manipulumque hastatorum, armillis aureisque coronis donavit : Nautium propter expeditionem, qua magni agminis modo terruerat hostes : juvenem Papirium propter navatam cum equitatu et in prœlio operam, et nocte, qua fugam infestam Samnitibus ab Aquilonia clam egressis fecit : centuriones militesque, quia primi portam murumque Aquiloniæ ceperant; equites omnes, ob insignem multis locis operam, corniculis armillisque argenteis donat. Consilium inde habitum, quum jam tempus esset deducendi ab Samnio exercitus, aut utriusque, aut certe alterius. Optimum visum, quo magis fractæ res Samnitium essent, eo pertinacius et infestius agere cetera et persequi : ut perdomitum Samnium insequentibus consulibus tradi posset. Quando jam nullus esset hostium exercitus, qui signis conlatis dimicaturus videretur, unum superesse belli genus, urbium obpugnationes; quarum per excidia militem locupletare præda, et hostem pro aris ac focis dimicantem conficere possent. Itaque litteris missis ad senatum populumque romanum de rebus ab se gestis, diversi, Papirius ad Sæpinum, Carvilius ad Volanam obpugnandam ducunt.

Digitized by Google

présence des deux armées, Carvilius distribua aux siens les éloges et les récompenses que chacun méritait; et Papirius, dont les troupes avaient eu tant à lutter dans le combat, à l'attaque du camp et à celle de la ville, donna à Sp. Nautius, à Sp. Papirius, fils de son frère, à quatre centurions et à un manipule de hastats, des bracelets et des couronnes d'or. Nautius reçut ces marques de distinction pour avoir, en faisant prendre un simple détachement pour un gros corps de troupes, jeté l'épouvante parmi les ennemis; le jeune Papirius, pour s'être signalé à la tête de la cavalerie durant le combat, et dans la nuit, en poursuivant avec vigueur les Samnites sortis secrètement d'Aquilonie; enfin les centurions et les soldats, parce qu'ils avaient forcé les premiers la porte et les murs de cette ville. Papirius donna à tous les cavaliers, à cause de la brillante valeur qu'ils avaient montrée en beaucoup d'occasions, des ornemens de casques et des bracelets d'argent. Ensuite, comme on touchait à la saison où il était d'usage de retirer du Samnium l'une et l'autre armée, ou du moins l'une des deux, il fut tenu un conseil à cet égard. On jugea que le parti le meilleur était de poursuivre le reste des opérations avec d'autant plus d'opiniâtreté et d'acharnement, que les forces des Samnites étaient plus abattues, afin de pouvoir remettre aux consuls suivans le Samnium soumis. Comme il n'y avait plus maintenant une seule armée ennemie qui parût en état de soutenir une bataille rangée, il ne restait plus qu'un seul genre de guerre, le siège des villes. En les détruisant, on pourrait enrichir de butin le soldat, et réduire aux abois l'ennemi, combattant pour ses autels et ses foyers. Ainsi donc les deux consuls, après avoir

Digitized by Google

XLV. Litteræ consulum ingenti lætitia et in curia et in concione auditæ; et quatridui supplicatione publicum gaudium privatis studiis celebratum est; nec populo romano magna solum, sed peropportuna etiam, ea victoria fuit; quia per idem forte tempus rebellasse Etruscos adlatum est. Subibat cogitatio animum, quonam modo tolerabilis futura Etruria fuisset, si quid in Samnio adversi venisset; quæ, conjuratione Samnitium erecta, quoniam ambo consules omnisque romana vis aversa in Samnium esset, occupationem populi romani pro occasione rebellandi habuisset. Legationes sociorum, a M. Atilio prætore in senatum introductæ, querebantur, uri et vastari agros a finitimis Etruscis, quod desciscere a populo romano nollent; obtestabanturque patres conscriptos, ut se a vi atque injuria communium hostium tutarentur. Responsum legatis : « Curæ senatui futurum, ne socios fidei suæ pœniteret : Etruscorum prope diem eamdem fortunam, quam Samnitium, fore. » Segnius tamen, quod ad Etruriam adtinebat, acta res esset, ni Faliscos quoque, qui per multos annos in amicitia fuerant, adlatum foret, arma Etruscis junxisse. Hujus propinquitas populi acuit curam patribus, ut fe-

Digitized by Google

envoyé au sénat et au peuple romain des lettres contenant le récit de ce qu'ils avaient fait, prirent chacun une route différente. Papirius alla faire le siège de Sépinum; Carvilius, celui de Volana.

XLV. La lecture des lettres des consuls causa une grande joie et dans le sénat, et dans l'assemblée du peuple; et il y eut quatre jours de solennelles actions de grâces, durant lesquels l'empressement des particuliers prêta un vif éclat aux réjouissances publiques. Cette victoire ne fut pas seulement grande pour le peuple romain, elle fut encore très-opportune; car, par hasard, dans le même temps, on apprit que les Étrusques s'étaient soulevés. On venait à penser comment on eût pu faire face à l'Étrurie, si l'on eût essuyé dans le Samnium quelques revers; à l'Étrurie, qui, la ligue des Samnites proclamée, voyant les deux consuls et toutes les forces romaines loin d'elle dans le Samnium, avait profité des embarras du peuple romain pour se révolter. Les députations des alliés, introduites dans le sénat par le préteur M. Atilius, se plaignaient de ce que les Étrusques de leur voisinage promenaient dans leurs campagnes l'incendie et la dévastation, pour les punir de ne vouloir pas se séparer du peuple romain; et elles conjuraient les pères conscrits de les mettre à l'abri des violences et des outrages de leurs communs ennemis. Il fut répondu aux députés : « Que le sénat aurait soin que les alliés n'eussent point à se repentir de leur fidélité; qu'avant peu de temps les Étrusques éprouveraient un sort pareil à celui des Samnites. » On n'eût pas mis toutefois beaucoup d'activité pour ce qui regardait l'Étrurie, si l'on n'eût appris que les Falisques aussi, qui depuis un grand nombre d'années étaient demeurés dans l'alliance ro-

Digitized by Google

ciales mittendos ad res repetendas censerent; quibus non redditis, ex auctoritate patrum jussu populi bellum Faliscis indictum est : jussique consules sortiri, uter ex Samnio in Etruriam cum exercitu transiret. Jam Carvilius Volanam, et Palumbinum, et Herculaneum ex Samnitibus ceperat : Volanam intra paucos dies, Palumbinum eodem, quo ad muros accessit. Ad Herculaneum bis etiam signis conlatis ancipiti prœlio, et cum majore sua, quam hostium, jactura dimicavit. Castris deinde positis, mœnibus hostem inclusit; obpugnatum oppidum captumque. In his tribus urbibus capta aut cæsa ad decem millia hominum : ita ut parvo admodum plures caperentur. Sortientibus provincias consulibus, Etruria Carvilio evenit secundum vota militum, qui vim frigoris jam in Samnio non patiebantur. Papirio ad Sæpinum major vis hostium restitit; sæpe in acie, sæpe in agmine, sæpe circa ipsam urbem adversus eruptiones hostium pugnatum : neque obsidio, neque bellum ex æquo erat : non enim muris magis se Samnites, quam armis ac viris mœnia, tutabantur. Tandem pugnando in obsidionem justam coegit hostes : obsidendoque vi atque operibus urbem expugnavit; itaque ab ira plus cædis editum, capta urbe : septem millia quadringenti cæsi : capta minus tria millia hominum : præda, quæ plurima fuit, congestis Samnitium rebus urbes in paucas, militi concessa est.

Digitized by Google

maine, avaient joint leurs armes à celles des Étrusques. La proximité de ce peuple éveilla l'attention des sénateurs au point, qu'ils crurent devoir envoyer les féciaux pour faire des réclamations. Les Falisques n'y ayant pas satisfait, on leur déclara la guerre, d'après un arrêté des sénateurs, confirmé par une décision du peuple; et les consuls eurent ordre de tirer au sort lequel des deux passerait du Samnium en Étrurie avec son armée. Déjà Carvilius avait pris sur les Samnites Volana, Palumbinum et Herculaneum; Volana, après quelques jours de siège; Palumbinum, le jour même où il était arrivé sous ses murs. Herculaneum lui coûta plus cher : il lui fallut même livrer deux batailles rangées, dont le succès fut balancé, et dans lesquelles la perte fut plus considérable de son côté, que de celui des ennemis. Enfin ayant posé son camp près de la ville, il tint l'ennemi renfermé dans ses murs : la place, attaquée vigoureusement, fut prise. Dans ces trois villes, on prit ou l'on tua environ dix mille hommes, de manière pourtant que le nombre des prisonniers excéda un peu celui des morts. Les consuls tirèrent au sort les provinces. L'Étrurie échut à Carvilius, au grand contentement des soldats, qui commençaient à supporter difficilement la rigueur du froid dans le Samnium. A Sépinum, les ennemis opposèrent à Papirius des forces plus considérables. On combattit souvent en bataille rangée, souvent en marche, souvent autour de la ville même, pour repousser les sorties des ennemis : ce n'était point une guerre de siège; car les Samnites opposaient autant leurs armes et leurs corps pour la défense de leurs murs, qu'ils avaient recours à leurs murs pour la défense de leurs personnes. Enfin, à force de combats, le consul



Digitized by Google

XLVI. Nives jam omnia oppleverant, nec durari extra tecta poterat; itaque consul exercitum de Samnio deduxit. Venienti Romam triumphus omnium consensu est delatus; triumphavit in magistratu, insigni, ut illorum temporum habitus erat, triumpho. Pedites equitesque insignes donis transiere, ac transvecti sunt : multæ civicæ coronæ, vallaresque, ac murales conspectæ. Inspectata spolia Samnitium : et decore ac pulchritudine paternis spoliis, quæ nota frequenti publicorum ornatu locorum erant, comparabantur; nobiles aliquot captivi, clari suis patrumque factis, ducti. Æris gravis transvecta vicies centena et ad triginta tria millia; id æs redactum ex captivis dicebatur; argenti, quod captum ex urbibus erat, pondo mille trecenta triginta; omne æs argentumque in ærarium conditum. Militibus nihil datum ex præda est; auctaque ea invidia est ad plebem, quod tributum etiam in stipendium militum conlatum est : quum, si spreta gloria fuisset captivæ

Digitized by Google

réduisit les ennemis à soutenir un siège en règle; et, joignant les attaques aux travaux, il emporta la ville. La colère qu'avait excitée chez les Romains tant d'opiniâtreté, fit répandre plus de sang au moment où elle fut prise. Sept mille quatre cents hommes furent taillés en pièces; un peu moins de trois mille furent faits prisonniers. Le butin qui était considérable, les richesses des Samnites se trouvant entassées dans un petit nombre de villes, fut abandonné au soldat.

XLVI. Les neiges couvraient déjà tout le pays, et il n'était plus possible de tenir la campagne. Le consul retira donc son armée du Samnium. A son arrivée à Rome, le triomphe lui fut unanimement décerné. Il triompha encore revêtu de sa magistrature. Ce triomphe fut d'une grande magnificence pour ces temps-là. Les fantassins et les cavaliers défilèrent brillans de récompenses militaires; on ne voyait que couronnes civiques, vallaires et murales. Les dépouilles des Samnites attirèrent surtout les regards : on les comparait, pour l'éclat et la beauté, à celles qu'avait rapportées le père du consul, et qui, servant à orner un grand nombre de monumens publics, étaient connues de chacun. Quelques prisonniers d'une haute naissance, illustrés par leurs belles actions et par celles de leurs pères, marchaient devant le char. Deux millions trente-trois mille livres pesant de cuivre étaient portés sur des chariots. Ils passaient pour être le produit de la vente des prisonniers. Il y avait aussi treize cent trente livres d'argent, qu'on avait pris dans les villes. Tout ce cuivre et tout cet argent furent déposés dans le trésor public. Il ne fut rien prélevé sur le butin pour les soldats, ce qui mécontenta le peuple d'autant plus, qu'on n'en exigea



Digitized by Google

pecuniæ in ærarium inlatæ, et militi tum dari ex præda, et stipendium militare præstari potuisset. Ædem Quirini, quam in ipsa dimicatione votam apud neminem veterem auctorem invenio (neque, hercule, tam exiguo tempore perficere potuisset), ab dictatore patre votam, filius consul dedicavit, exornavitque hostium spoliis; quorum tanta multitudo fuit, ut non templum tantum forumque his ornaretur, sed sociis etiam colonisque finitimis, ad templorum locorumque publicorum ornatum, dividerentur. A triumpho exercitum in agrum vescinum, quia regio ea infesta ab Samnitibus erat, hibernatum duxit. Inter hæc Carvilius consul, in Etruria Troilium primum obpugnare adortus, quadringentos septuaginta ditissimos, pecunia grandi pactos, ut abire inde liceret, dimisit: ceteram multitudinem oppidumque ipsum vi cepit; inde quinque castella, locis sita munitis, expugnavit. Cæsa ibi hostium duo millia quadringenti; minus duo millia capti. Et Faliscis pacem petentibus annuas inducias dedit, pactus centum millia gravis æris, et stipendium ejus anni militibus. His rebus actis ad triumphum decessit, ut minus clarum de Samnitibus, quam collegæ triumphus fuerat, ita cumulo etrusci belli æquatum. Æris gravis tulit in ærarium trecenta octoginta millia: de reliquo ære ædem Fortis Fortunæ de manubiis faciendam locavit, prope

Digitized by Google

pas moins le tribut pour la solde des troupes; tandis que, si le consul eût sacrifié la vanité qui le portait à déposer dans le trésor public tout l'argent pris sur l'ennemi, on aurait pu, sur le butin, et faire quelques largesses aux soldats, et retrouver encore la solde de l'armée. Papirius le fils fit, étant consul, la dédicace du temple de Quirinus, que je ne trouve dans aucun ancien historien qu'il eût voué pendant la bataille même (car certainement il n'aurait pu accomplir ce vœu en si peu de temps), mais que son père avait voué pendant sa dictature, et il l'embellit des dépouilles des ennemis. Il y en avait une si grande quantité, que non-seulement on en orna le temple de Quirinus et le Forum, mais qu'on en fit aussi des envois aux nations alliées et aux colonies voisines, pour la décoration de leurs temples et de leurs monumens publics. Après son triomphe, Papirius conduisit son armée en quartiers d'hiver sur le territoire de Vescia, parce que cette contrée était sans cesse menacée par les Samnites. Pendant ce temps, le consul Carvilius avait entrepris le siège de Troïlium en Étrurie. Quatre cent soixante-dix des plus riches habitans s'étant engagés à lui donner des sommes considérables, pour avoir la liberté de quitter la ville, il les laissa sortir. Après avoir emporté la ville de vive force, il fit prisonniers le reste des habitans. Il enleva ensuite cinq châteaux, situés sur des hauteurs escarpées. Il y tua deux mille quatre cents hommes aux ennemis, et en fit prisonniers près de deux mille. Les Falisques lui demandant la paix, il leur accorda seulement une trève d'un an, en les obligeant à lui fournir cent mille livres pesant de cuivre, et aux soldats leur solde de cette année. Ces opérations terminées, il revint à Rome pour triompher. Si son

Digitized by Google

ædem ejus deæ ab rege Ser. Tullio dedicatam; et militibus ex præda centenos binos asses, et alterum tantum centurionibus atque equitibus (malignitate collegæ gratius accipientibus munus) divisit. Favor consulis tutatus ad populum est L. Postumium legatum ejus : qui dicta die a M. Cantio tribuno plebis, fugerat in legationem (ut fama ferebat) populi judicium : jactarique magis, quam peragi, accusatio ejus poterat.

XLVII. Exacto jam anno, novi tribuni plebis magistratum inierant; iisque ipsis, quia vitio creati erant, quinque post dies alii subfecti. Lustrum conditum eo anno est a P. Cornelio Arvina, C. Marcio Rutilo censoribus : censa capitum millia ducenta sexaginta duo trecenta viginti duo. Censores vicesimi sexti a primis censoribus; lustrum undevicesimum fuit. Eodem anno coronati primum, ob res bello bene gestas, ludos romanos spectaverunt; palmæque tum primum, translato e Græcia more, victoribus datæ. Eodem anno ab

Digitized by Google

triomphe fut, sous le rapport de la guerre des Samnites, moins éclatant que ne l'avait été celui de son collègue, la guerre étrusque ajoutée aux expéditions dans le Samnium, le rendit aussi glorieux. Il porta dans le trésor public trois cent quatre-vingt mille livres pesant de cuivre. Avec l'argent monnayé, provenant de la vente du butin, il fit construire un temple à la déesse Fors Fortuna, près de celui de la même déesse dont le roi Ser. Tullius avait fait la dédicace. Il n'en distribua pas moins, sur le produit du butin (récompense qui acquérait d'autant plus de prix qu'elle faisait contraste avec la conduite tout autre de son collègue), cent deux as à chaque soldat, et seulement le double aux centurions et aux cavaliers. La faveur de ce consul fut une sauvegarde auprès du peuple pour son lieutenant L. Postumius. Celui-ci, assigné en justice par le tribun du peuple M. Cantius, s'était jeté (à ce que l'on disait) dans une lieutenance pour échapper au jugement du peuple, en sorte que l'accusation dont il se trouvait menacé ne pouvait guère être poursuivie.

XLVII. L'année étant déjà révolue, de nouveaux tribuns du peuple étaient entrés en charge; et ceux-ci même, au bout de cinq jours, furent obligés de céder leur place à d'autres, pour quelque vice dans leur élection. Cette année, le lustre fut clos par les censeurs P. Cornelius Arvina et C. Marcius Rutilus. Le dénombrement donna pour résultat deux cent soixante-deux mille trois cent vingt-deux citoyens. C'étaient les vingt-sixièmes censeurs depuis la création de cette magistrature, et le dix-neuvième lustre. Cette même année, pour la première fois, les citoyens assistèrent aux jeux romains une couronne sur la tête, en réjouissance des

Digitized by Google

ædilibus curulibus, qui eos ludos fecerunt, damnatis aliquot pecuariis, via a Martis silice ad Bovillas perstrata est. Comitia consularia L. Papirius habuit: creavit consules Q. Fabium Maximi filium Gurgitem et D. Junium Brutum Scævam; ipse Papirius prætor factus. Multis rebus lætus annus vix ad solatium unius mali, pestilentiæ urentis simul urbem atque agros subfecit; portentoque jam similis clades erat; et libri aditi, quinam finis, aut quod remedium ejus mali ab diis daretur. Inventum in libris, Æsculapium ab Epidauro Romam arcessendum; neque eo anno, quia bello occupati consules erant, quidquam de ea re actum: præterquam quod unum diem Æsculapio supplicatio habita est.

Digitized by Google

succès remportés; et, pour la première fois aussi, à l'exemple des Grecs, on donna des palmes aux vainqueurs. Cette même année encore, les édiles curules qui firent célébrer ces jeux, ayant fait condamner quelques fermiers des pâturages publics, employèrent l'argent de ces amendes à faire paver la voie publique, depuis le temple de Mars jusqu'à Bovilles. L. Papirius tint les comices consulaires; il créa consuls Q. Fabius Gurgès, fils de Maximus, et D. Junius Brutus Scéva : pour lui, il fut nommé préteur. Tant de prospérités qui affluèrent cette année suffirent à peine pour consoler d'un seul fléau, la peste, qui ravagea en même temps la ville et les campagnes; et l'affreuse contagion prenait déjà le caractère d'un prodige. On consulta donc les livres Sibyllins, pour savoir quel serait le terme de cette calamité, et quel remède les dieux apporteraient à ce mal. On trouva dans les livres qu'il fallait faire venir Esculape d'Épidaure à Rome : mais il ne fut pris cette année, vu que la guerre absorbait tous les momens des consuls, aucune mesure à cet égard; seulement il fut adressé à Esculape des prières publiques pendant un jour.

Digitized by Google

# NOTES

## SUR LE LIVRE X.

Chap. I. *Ser. Cornelio.* Servius Cornelius Lentulus, auquel plusieurs donnent pour prénom Sergius, et d'autres Servilius.

Idem. *Soram.* C'était sans doute un supplément de colons que l'on envoyait à Sora, puisque cette ville était déjà une colonie romaine.

Idem. *Albam.* Cette ville que Tite-Live place chez les Èques, appartenait aux Marses, dont elle était même la capitale. C'est par une erreur semblable que, plus loin (ch. III), il place chez les Marses, Carséoles, qui appartenait aux Èques. Les habitans de cette Albe s'appelaient *Albenses*, et non pas *Albani*, comme ceux d'Albe-la-Longue.

Chap. II. *Cleonymo.* Fils de Cléomène, roi de Sparte, et oncle du roi Arée. C'est le même que Pyrrhus voulait en vain rétablir sur le trône. (Rollin.)

Idem. *Thurias.* Cette ville fut bâtie des ruines et dans le voisinage de l'ancienne Sybaris.

Idem. *Meduacus.* Il y avait en Vénétie deux fleuves de ce nom ; l'un appelé *Meduacus major*, et l'autre *Meduacus minor*.

Idem. *Prædonum obvia.* Sous-entendu, *turba*.

Idem. *In flumine oppidi medio.* Le *Meduacus minor*, passant au milieu de la ville.

Chap. III. *Cilnium genus.* C'est de cette famille puissante que descendait Mécène, favori de l'empereur Auguste.

Digitized by Google

Chap. III. *Carseoli.* — *Voyez*, ci-dessus, la dernière note sur le chapitre premier.

Chap. IV. *Justitium indictum.* Quand on proclamait le *justitium*, les tribunaux cessaient de siéger, et il y avait deuil public.

Idem. *Cærites.* Habitans de Cæré, ville d'Étrurie.

Idem. *Detegant nequidquam conditas insidias.* Mot à mot, « qu'ils découvrent leurs embûches cachées en vain. »

Chap. V. *Satis fretus esse etiam nunc tolerando certamini legatum.* C'est-à-dire, *confidens legatum adhuc sustinendo prœlio parem esse.*

Idem. *Sed reliquerat.* Sous-entendu, *dictator.*

Idem. *Hoc prœlio fractæ iterum Etruscorum vires.* Le premier coup que reçut la puissance des Étrusques lui fut porté par le dictateur Papirius Cursor, dans la bataille qu'il leur livra sur les bords du lac Vadimon. *Voyez* liv. IX, chap. 39.

Idem. *Ea comitia facta.* Plusieurs commentateurs blâment avec raison ici l'emploi du mot *facta*, qu'il faudrait remplacer par *habita*, ou, ce qui vaudrait mieux, par *perfecta.*

Chap. VI. *Quemadmodum ad quatuor augurum numerum, nisi morte duorum, etc.* Ce que dit ici Tite-Live, « qu'il ignore comment le nombre des augures avait pu se trouver réduit à quatre, à moins qu'il n'en fût mort deux, » ne saurait s'accorder avec ce qui suit. Car si, comme il ajoute un peu plus bas, le nombre des augures devait être impair (*inparem numerum esse debere*), ils étaient antérieurement cinq ou sept; et il n'y avait que la mort d'un ou de trois, qui eût pu les réduire à quatre. Et puis, comment leur nombre se trouvait-il augmenté en proportion égale, quand on en ajoutait cinq à quatre? Ce passage est évidemment altéré; et les conjectures des commentateurs, ainsi que les corrections qu'ils proposent, sont loin de contribuer à l'éclaircir.

Idem. *Ipsos visuros.* Sous-entendu, *deos.*

Chap. VII. *Incinctum gabino cultu.* Les mots *gabinus cinctus*,

Digitized by Google

désignaient une manière de retrousser son vêtement, empruntée des habitans de Gabies. Les Gabiens, attaqués pendant qu'ils assistaient à un sacrifice avec leur toge, marchèrent sur-le-champ pour se défendre. Dans cette circonstance, ramenant les pans de leur toge par derrière, ils la nouèrent pour se ceindre le corps. Les consuls étaient retroussés de la sorte lorsqu'ils déclaraient la guerre, ainsi que les conducteurs des colonies et les prêtres dans leurs fonctions.

Chap. VII. *Tunica palmata, et toga picta.* La première était une tunique ornée de palmes brodées; la seconde, une robe de pourpre brodée. L'une et l'autre étaient portées par les triomphateurs.

Idem. *Corona triumphali laureaque.* Cette couronne de laurier fut remplacée dans la suite par une couronne d'or.

Idem. *Capide.* Vase à deux anses qui était en usage dans les sacrifices.

Idem. *Lituo.* Bâton des augures, qui était recourbé à l'une de ses extrémités, comme une crosse. Cette marque distinctive des augures existait dès le temps de Romulus.

Chap. VIII. *Apollinaris sacri.* C'était apparemment quelque sacrifice particulier; car il ne peut être question ici ni des jeux Séculaires, que Tite-Live aurait indiqués plus clairement, ni des jeux Apollinaires, qui ne furent institués que long-temps après.

Idem. *Vos solos gentem habere.* Les Romains entendaient par *gentem habere*, ce que nous entendons par avoir de la naissance. De là les hommes étaient appelés *gentiles*. Cicéron (*Top.*, ch. VI) les définit ainsi qu'il suit, d'après le jurisconsulte Scévola : « Qui inter se eodem nomine sunt; qui ab ingenuis oriundi sunt, quorum nemo servitutem servivit, neque capite deminutus est. »

Idem. *Plebeium ac patricium.* Sous-entendu, *auspicium.*

Idem. *Qui patrem ciere possent.* Il n'est pas étonnant que, dans l'origine, cette condition fût la seule pour être admis au nombre des patriciens; car parmi la foule de fugitifs agglomérés autour de Romulus, il s'en trouvait bien peu qui pussent citer

Digitized by Google

leur père. C'est à quoi Juvénal fait allusion dans ces vers, qui terminent sa huitième satire :

> Majorum primus, quisquis fuit ille tuorum,
> Aut pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.

Chap. IX. *Semper a familia eadem.* Par Publicola d'abord, puis par Valerius Potitus.

Idem. *Tribus additæ duæ.* Cette addition porta le nombre des tribus à trente-trois.

Idem. *Aniensis.* Nom pris du fleuve Anienus ou Anio.

Idem. *Terentina.* Nom pris du Terentum, qui était un endroit du Champ-de-Mars.

Chap. X. *A flumine Narnia adpellata.* Du Nar, qui passait au pied des murs de Nequinum. Ce fleuve avait une odeur de soufre. Les éditions antérieures à l'année 1535 portent, *a Nare flumine Narnia adpellata.*

Idem. *Ab Etruscis adversus inducias paratum bellum.* Il paraît que les deux années de la trève n'étaient pas encore expirées.

Idem. *Alia molientes.* Plusieurs commentateurs proposent *talia molientes.*

Chap. XI. *M. Valerium consulem.... dixere.* C'était le sixième consulat de M. Valerius Corvus.

Idem. *Timorque ipsorum.* Quelques éditions portent *timorque eorum.*

Chap. XII. *Si quod adissent in Samnio concilium.* Chaque peuple du Samnium avait son assemblée particulière.

Idem. *Bovianum inde adgressus.* Cette ville avait déjà été prise deux fois par les Romains.

Chap. XIII. *Carseolos.... in agrum Æquicolorum.* Plus haut (ch. III), Tite-Live place, par erreur, dans le pays des Marses, cette ville qui appartenait au territoire des Équicoles, les mêmes que les Èques.

Digitized by Google

Chap. XIII. *Quod exercitum, adversus lucanum hostem comparatum, objecerint Romanis.* Les Samnites s'élevaient avec force contre l'imprévoyance de leurs gouvernans, qui, au lieu de se borner à opposer aux Romains les seules troupes destinées à agir en Lucanie, auraient dû faire des levées, pour ne tenter contre ces puissans ennemis la chance des combats qu'avec des forces imposantes.

Idem. *Ne cui deorum nimia, etc.* Les anciens se figuraient que les dieux étaient parfois jaloux des hommes auxquels la fortune accordait une longue suite de prospérités.

Idem. *Legem recitari jussit, qua intra decem annos, etc.* Cette loi fut portée l'an de Rome 411, sous le consulat de C. Marcius et de Q. Servilius, comme Tite-Live nous l'apprend lui-même à la fin du livre VII.

Idem. *Expertum mihi concordi collegio virum.* C'est-à-dire, *mihi cognitum societate consulatus per summam inter nos concordiam acti.*

Chap. XIV. *Equites, ducibus tribunis.* Les tribuns M. Fulvius et M. Valerius, que le consul avait envoyés haranguer les cavaliers.

Idem. *In primum successisset.* Sous-entendu, *locum.*

Idem. *Non vero tantum metu terruere Samnitium animos.* Passage obscur, et que l'on soupçonne avec raison d'être altéré.

Chap. XV. *Maleventum.* La même que *Beneventum.* — *Voyez* la note sur le chapitre 27 du livre IX.

Idem. *Primo vocatæ.... centuriæ.* Les centuries qui étaient appelées les premières à donner leur suffrage, après celle qu'on désignait par le mot *prærogativa*, étaient nommées *primo vocatæ.*

Idem. *Fabius primo, de se eadem fere.* Le mot *primo*, qui paraît en effet si peu nécessaire, ne se trouve pas dans plusieurs des anciennes éditions.

Chap. XVI. *L. Volumnio, Ap. Claudio consulibus.* Sous-entendu, *iterum.*

Digitized by Google

Chap. XVI. *Samnitem illis exercitum.* Ici *samnitem* est employé adjectivement pour *samniticum.*

Chap. XVII. *Samnio præsidet.* C'est-à-dire, *præsidio est regioni Samnitium.*

Idem. *Romuleam.* Ou *Romulam.*

Idem. *Ei Samnium provinciam evenisse.* Ces mots manquent dans quelques éditions.

Chap. XVIII. *Satin' salvæ.* Sous-entendu *res.*

Chap. XIX. *Quod adciendum ultro fuerit.* Comme Appius soutenait qu'il n'avait pas appelé Volumnius, ceux-ci lui parlent dans ce sens.

Idem. *Ne pravo cum collega certamine.* Une édition porte *ne prave*, et plusieurs autres, *ne parvo.*

Idem. *Victoriam duis.* Pour *victoriam dederis.*

Chap. XX. *Infrequentia armatis signa egressa.* C'est-à-dire, *armatos paucos sub signis egressos.*

Idem. *Ignobile agmen.* Un corps de troupes dont les hommes étaient dépourvus de courage, qui se composait en très-grande partie de valets d'armée, de goujats. D'anciennes éditions portent, *immobile agmen*, un corps de troupes marchant avec une extrême lenteur à cause de l'immense quantité de butin.

Idem. *Nullo inter alios consensu.* Crévier désirerait ici *inter se* ou *inter ipsos.*

Chap. XXI. *Quod fuerat dies decem et octo.* Sous-entendu *per.*

Idem. *Sinuessa deinde ab colonis romanis adpellata.* Tite-Live (liv. VIII, chap. 10 et 11; liv. IX, chap. 25) a déjà parlé de Minturnes et de Sinuesse, en leur donnant par anticipation ces deux noms qu'elles n'avaient pas encore.

Idem. *Primus omnium ductor habeatur, dictatorem.* Tite-Live joue ici sur les mots *ductor* et *dictator.*

Chap. XXII. *Cum moribus notis.* C'est-à-dire, *cum homine cujus mores noti sunt.*

Digitized by Google

Chap. XXII. *Omnes absentes.* Absens des comices; car Fabius et Decius étaient dans la ville. Appius seul se trouvait loin de Rome, étant resté en Étrurie à la tête de son armée.

Chap. XXIII. *Publice vinum ac tus præbitum.* Sous-entendu *sacrificiis.*

Idem. *In sacello Pudicitiæ patriciæ.* La Pudicité avait à Rome deux temples, sous le nom de *Patricia* et de *Plebeia.* Il n'y avait que les femmes de l'ordre patricien qui fussent admises dans le premier; le second était pour les femmes plébéiennes.

Idem. *Foro Boario.* Le marché aux Bœufs.

Idem. *Quod et patribus enupsisset.* C'est-à-dire, *quod, patricio genere orta, in plebeii ordinis domum nuptiis transiisset.*

Idem. *Si quid potest.* Pour *si qua ratione fieri possit.*

Idem. *In oblivionem venit.* Pour *in desuetudinem abiit.*

Idem. *Ficum ruminalem.* Figuier du mont Palatin, qui passait pour l'arbre sous lequel Romulus et Remus avaient été allaités par une louve, et trouvés par le berger Faustulus.

Idem. *Ad Martis.* Sous-entendu, *ædem.* Il y avait à Rome plusieurs temples consacrés au dieu Mars. Il s'agit ici de celui qui était situé en dehors des murs, sur la voie Appienne.

Idem. *Ad Cereris.* Sous-entendu, *ædem.*

Chap. XXIV. *Omnes ante se consules sortitos provinciam esse.* Cette règle n'avait pas toujours été sans exception; il faudrait donc *fere omnes.*

Idem. *Et forsitan, quem ille obrutum ignem reliquerit, etc.* Phrase métaphorique, dans laquelle la guerre d'Étrurie est comparée à un incendie étouffé, mais non pas éteint, et qui jette tout à coup de nouvelles flammes.

Chap. XXV. *Aharnam.* Ptolémée et Pline appellent cette ville *Arna.*

Idem. *Profectus apto exercitu.* Pour *profectus exercitu expedito.*

Idem. *Clusium.* Il y avait deux villes de ce nom. A l'époque où

Digitized by Google

Tite-Live écrivait, celle-ci était appelée *Clusium vetus*. Elle était beaucoup plus ancienne que Rome.

Chap. XXV. *Exercitu justo consulari*. Il faut entendre par là une armée complète, telle que l'étaient d'ordinaire les armées consulaires. Or, pour en former une, il fallait alors quatre légions, dont chacune était de quatre mille hommes, sans y comprendre la cavalerie et les troupes auxiliaires des alliés, que l'on joignait à chaque légion. (Guérin.)

Chap. XXVI. *Pectoribus equorum suspensa gestantes capita, et lanceis infixa*. C'était aussi la coutume des Germains, au rapport de Diodore de Sicile.

Idem. *Haud procul urbe Etruriæ obpositi*. C'est-à-dire, *objecti adversus Etruscos haud procul Roma*.

Chap. XXVII. *Martius lupus*. Le loup était consacré au dieu Mars, et fut long-temps un des signes militaires des Romains.

Chap. XXVIII. *Samnites et Gallos primo inpetu feroces esse*. Ce que Tite-Live dit ici des Samnites et des Gaulois, Tacite (*des Mœurs des Germains*, ch. IV), en dit autant des Germains. *Magna corpora, et tantum ad inpetum valida : laboris atque operum non eadem patientia*. Cette fougue impétueuse, mais de courte durée, Florus, en parlant des Cimbres et des Teutons, la dépeint comme le propre des Barbares en général, auxquels elle tenait lieu de courage. *Militem tenuit in castris, donec invicta illa rabies, et inpetus, quem pro virtute Barbari habent, consenesceret*. (Lib. III, cap. 3.)

Idem. *Essedis carrisque*. L'*essedum* était un char de guerre dont se servaient les Gaulois et les Bretons dans les combats. Le *carrus* était plutôt une espèce de fourgon; mais il paraît, par ce passage, qu'on en usait aussi dans les batailles. (Crévier.)

Idem. *Insolitos ejus tumultus*. C'est-à-dire, *non assuetos huic strepitui*.

Chap. XXIX. *Quæ res terrori alias esse solet*. Quelques éditions portent : *Terrori aliis esse*.

Idem. *Verutis in corpora ipsa fixis*. Il paraît que le javelot ap-



Digitized by Google

pelé *verutum*, qui était plus court que le *pilum*, avait aussi la pointe plus aiguë.

Chap. XXIX. *Adtoniti.* Par cette expression, qui au propre signifie frappé de la foudre, Tite-Live donne à entendre une sorte d'intervention divine.

Idem. *Fabius in dextro.* Sous-entendu *cornu.*

Idem. *Mille septinginti.* Un grand nombre d'éditions portent: *Mille ac ducenti.*

Chap. XXX. *Etiam vero stanti.* C'est-à-dire, *etiamsi quis iis tantum, quæ vere gesta sunt, inhæreat.*

Idem. *Peditum quadraginta millia.* On ne voit pas qu'un tel dénombrement soit aussi exorbitant que Tite-Live le suppose; mais le chiffre, vraisemblablement altéré dans le texte, marque peut-être moins que Tite-Live n'a voulu. (Guérin.)

Idem. *Sagaque et tunicæ.* La saie (*sagum*) faisait partie de l'habillement militaire des Romains. Elle était chez eux l'emblème de la guerre, comme la toge le symbole de la paix. Aussi, dans les circonstances périlleuses, tous les citoyens la prenaient-ils, à l'exception des consuls : c'était une espèce de manteau carré que l'on mettait sur le reste de l'habillement, et qui s'attachait avec une agrafe. Ce vêtement était d'abord en usage chez les Gaulois. Quant à la tunique, elle était commune aux Grecs et aux Romains. Ceux-ci ne portèrent d'abord qu'une seule tunique de laine sur la chair; mais, dans la suite, ils en portèrent deux comme les Grecs, et quelquefois trois. La première, qui leur tenait lieu de chemise, et qui était souvent de lin, s'appelait tunique intérieure (*tunica interior*); elle était sans manches, ne descendant qu'au dessus des genoux. Celle des femmes avait plus d'ampleur et de longueur: la seconde, appelée tunique extérieure (*tunica exterior*), était plus ample et plus longue que l'autre; les manches en étaient fort larges, mais si courtes, qu'elles n'allaient pas jusqu'au coude. Ces tuniques, communes aux deux sexes, étaient l'une et l'autre justes au cou, de sorte que les femmes qui les laissaient ouvertes par le haut passaient pour chercher trop à plaire. C'était sur la tunique extérieure que se mettait la toge; et comme cette tunique était

Digitized by Google

fort ample, on prenait une ceinture pour l'arrêter et la retrousser par devant et par les côtés. Ceux qui faisaient peu d'usage de leur ceinture, affectaient un air de négligence et de mollesse trop marqué. De là les expressions *alte cinctus*, pour peindre le caractère d'un homme courageux, et *discinctus*, pour peindre celui d'un efféminé.

Chap. XXXI. *Ab consule.* Q. Fabius, qui, par la mort de Decius, se trouvait alors seul consul. On voit dans le chapitre précédent que Fabius avait emmené avec lui son armée, mais qu'il avait laissé en Étrurie celle de Decius.

Idem. *Et parte alia in æserninum.* La ville d'Ésernia, sur la rive droite du Vulturne, appartenait au Samnium. Cependant les Samnites en ravagent le territoire, parce que, prise par les Romains, elle était demeurée en leur possession.

Idem. *Ibi et Samnitium omnes considunt.* Sous-entendu *legiones.*

Idem. *Librique ob hæc aditi.* Après le mot *libri* il faut sous-entendre *Sibyllini.* Toutes les fois qu'on annonçait des prodiges, les décemvirs étaient invités à consulter les livres Sibyllins.

Idem. *Pelignis.* Pour *in Pelignorum regione.*

Idem. *Suis ipsi legionibus, mixti alienis.* C'est-à-dire, *tum soli ac viribus suis, tum conjuncti cum aliis.*

Chap. XXXII. *Obvium habuere hostem.* Le sujet complexe de *habuere* ne saurait être les consuls, puisque Postumius était resté malade à Rome, et que Regulus était parti seul pour le Samnium. Il faut donc supposer que Tite-Live a voulu sous-entendre *milites* ou *Romani.*

Idem. *Ab tergo castrorum decumana porta.* La porte décumane était d'ordinaire opposée au côté du camp qui regardait l'ennemi.

Idem. *Quæstorium.* Le questorium (tente du questeur) était placé dans la partie inférieure du camp, près de la porte décumane, ce qui faisait qu'on la nommait aussi *porte questorienne.*



Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

*Idem.* [illegible] et *tunicæ.* La [illegible]
habillement militaire des Romains. Elle [illegible]
la guerre, comme la toge le symbole [illegible]
circonstances périlleuses, tous les citoyens [illegible]
exception les consuls : c'était une espèce de [illegible]
mettait sur le reste de l'habillement, et [illegible]
agrafe. Ce vêtement était d'abord en [illegible]
Quant à la tunique, elle était commune aux [illegible]
Ceux-ci ne portèrent d'abord qu'une seule [illegible]
chair; mais, dans la suite, ils en portèrent [illegible]
et quelquefois trois. La première, qui leur [illegible]
et qui était souvent de lin, s'appelait tunique [illegible]
intérieure); elle était sans manches, ne descendait [illegible]
genoux. Celle des femmes avait plus d'ampleur [illegible]
la seconde, appelée tunique extérieure (*tunica* [illegible]
plus ample et plus longue que l'autre; les manches [illegible]
longues, mais si courtes, qu'elles n'allaient pas jusqu'[illegible]
tuniques, communes aux deux sexes, étaient l'une et [illegible]
au cou, de sorte que les femmes qui les [illegible]
[illegible]
[illegible]

Digitized by Google

…e pour l'arrêter et la retrousser
…qui faisaient peu d'usage de leur
…ligence et de mollesse trop mar-
…*inctus*, pour peindre le caractère
…*cinctus*, pour peindre celui d'un

… Fabius, qui, par la mort de De-
…nsul. On voit dans le chapitre pré-
…ené avec lui son armée, mais qu'il
… Decius.

…*serninum*. La ville d'Ésernia, sur la
…partenait au Samnium. Cependant les
…rritoire, parce que, prise par les Ro-
… en leur possession.

…*um omnes considunt*. Sous-entendu *le-*

…*ec aditi*. Après le mot *libri* il faut sous-en-
…s les fois qu'on annonçait des prodiges, les
…tés à consulter les livres Sibyllins.

…our *in Pelignorum regione*.

…*gionibus, mixti alienis*. C'est-à-dire, *tum soli*
…*n conjuncti cum aliis*.

… *Obvium habuere hostem*. Le sujet complexe de
…ait être les consuls, puisque Postumius était resté
…, et que Regulus était parti seul pour le Samnium.
…upposer que Tite-Live a voulu sous-entendre *mi-*
…*ani*.

…*b tergo castrorum decumana porta*. La porte décu-
… d'ordinaire opposée au côté du camp qui regardait

*Quæstorium*. Le questorium (tente du questeur) était
… partie … du camp, près de la porte décu-
…nmait aussi *porte questorienne*.



Digitized by Google

Chap. XXXIII. *Prætorium.* Le prétorium (tente du général) était placé dans la partie supérieure du camp, près de la porte appelée à cause de cela *prétorienne.*

Idem. *Manipulos legionum.* Le manipule, composé de deux compagnies ou centuries, formait le tiers de la cohorte et la trentième partie de la légion. L'officier qui le commandait s'appelait *ducentaire.* Le nombre des soldats dont se composait le manipule varia de même que la légion. Dans l'origine, il était de cent vingt hommes; depuis la bataille de Cannes, il fut de cent soixante, cent soixante-dix, enfin de deux cents. A partir de Marius, la division des légions en manipules cessa d'exister.

Idem. *Principali via.* C'était un espace libre, partant du front du camp, se prolongeant sur toute sa longueur, et aboutissant à la porte décumane. Telle est du moins l'opinion commune; car, suivant Juste-Lipse, cet espace s'étendait sur toute la largeur du camp, depuis la porte dite *principalis dextra*, jusqu'à la porte dite *principalis sinistra.* C'était là que le général plaçait son tribunal, rendait la justice, et haranguait l'armée; que les tribuns prononçaient leurs jugemens, et infligeaient les peines. On y plaçait encore les principaux étendards de l'armée, ainsi que les autels des dieux. Outre cette allée principale, les différentes divisions des troupes étaient séparées par des intervalles, ou rues, qu'on appelait *viæ.*

Idem. *Rogitans.* Ce mot paraît suspect à Drakenborch, et avec raison.

Idem. *Periere ad septingentos triginta.* Ce nombre, comparé à la perte des Samnites, qui ne se montait qu'à trois cents hommes, semble un peu fort. Au lieu de *septingentos*, un grand nombre d'éditions portent *ducentos*, chiffre qui paraît approcher beaucoup plus de la vérité.

Chap. XXXIV. *Ad eam partem urbis.* Au lieu de *partem*, il faudrait peut-être *portam.*

Idem. *Dictis captivorum fides exstitit.* C'est-à-dire, *quæ a captivis relata fuerant, vera inventa sunt.*

Idem. *Desertis oppidis consul potitur.* Après le mot *desertis* il faut sous-entendre *que.*

Digitized by Google

Chap. XXXV. *M. Atilio nequaquam tam facile bellum fuit.* Si l'on en juge par ce qui suit, il y avait peut-être moins de la faute du chef que de celle des soldats, qui étaient loin de montrer l'intrépidité de ceux de Postumius.

Idem. *Ad hostes erat.* Pour *erat apud Samnites.*

Idem. *Hostem maneat.* Ici *maneat* est employé d'une manière inusitée, pour *exspectet.*

Idem. *Centuriones primorum ordinum.* Juste-Lipse entend par ces centurions, qui sont eux-mêmes souvent appelés *primi ordines*, ceux de la première centurie des triaires, de la première des princes, et de la première des hastats.

Chap. XXXVI. *Ut rem excitaret.* C'est-à-dire, *quo accenderet pugnam.*

Idem. *Amissorum militum numerus relatus septem millium ac ducentorum.* De cette manière, les Romains se trouvèrent avoir perdu autant de soldats qu'ils avaient fait à l'ennemi de prisonniers. Ici, et dans la phrase précédente, au lieu du nombre sept mille deux cents, plusieurs éditions portent celui de sept mille trois cents.

Idem. *Interamnam, coloniam romanam.* Tite-Live ne dit nulle part à quelle époque cette colonie fut établie. (Drakenborch.)

Idem. *Revocatis.* Pour *vocatis.*

Chap. XXXVII. *Duo millia octingenti.* Plusieurs éditions portent *ducenti*, et d'autres *trecenti.*

Idem. *Fanum..... ædem.* Il y a cette différence entre ces deux mots, que le premier désigne un emplacement choisi et consacré pour un temple, et le second l'édifice sacré auquel cet emplacement était destiné. (Crévier.)

Idem. *In religionem venit.* Pour *visum est ad religionem pertinere.*

Chap. XXXVIII. *Ibi ex libro vetere linteo lecto sacrificatum.* C'est-à-dire, *eo in loco, ex præscripto vetusti lintei libri qui lectus est, factum sacrificium est.*

Digitized by Google

Chap. XXXIX. *Amiternum oppidum de Samnitibus vi cepit.* Ptolémée attribue cette ville aux Vestiniens.

Idem. *Auream olim atque argenteam Samnitium aciem a parente, etc.* — *Voyez* liv. IX, chap. 40.

Idem. *Ancipiti deum iræ devotus.* C'est-à-dire, *numinum ultioni obnoxius, quam duplici ex caussa meruerit.*

Idem. *Uno tempore deos, cives, hostes metuat.* Les dieux, à cause des traités rompus et de leur exécrable serment; leurs concitoyens, parce qu'ils avaient juré de tuer sur-le-champ quiconque d'entre eux viendrait à fuir; les ennemis, à cause des nombreuses défaites que leur avaient fait essuyer les Romains.

Chap. XL. *Tripudium solistimum consuli nunciavit.* L'augure tiré des poulets sacrés était favorable lorsqu'ils becquetaient le grain ou la pâte avec assez d'avidité pour qu'il en tombât par terre. *Quum (pulli) pascuntur,* dit Cicéron, *necesse est aliquid ex ore cadere, et terram pavire (id est ferire), terripavium primo, mox terripudium dictum est. (De Divin.,* lib. II, cap. 34.) Ce passage indique suffisamment le sens du mot *tripudium* ou *terripudium.* Il ne s'employait que pour l'auspice forcé, c'est-à-dire qui se prenait au moyen des poulets tenus en cage; à la différence des auspices qui se prenaient quelquefois lorsqu'un oiseau libre venait à laisser tomber quelque chose de son bec. Quant au mot *solistimum,* il est formé de *solum* et de *stare,* parce que le grain tombé à terre *solo stabat.* Outre l'augure dit *tripudium solistimum,* il y avait le *tripudium sonivivum,* ainsi appelé du bruit que faisait en tombant à terre une chose quelconque, lorsque cette chose tombait par accident et sans avoir été touchée. On tirait de cette chute des présages bons ou mauvais, selon la nature du son. Cet augure toutefois ne jouissait pas de la même faveur que l'autre, et le *tripudium solistimum* était regardé comme le meilleur.

Idem. *Exeunti jam forte in aciem.* L'adverbe *forte,* tout-à-fait inutile dans cette phrase, a sans doute été ajouté par quelque copiste.

Idem. *Cohortibus alariis.* Les cohortes auxiliaires étaient nommées *alariæ,* parce qu'on les plaçait d'ordinaire à la droite et à la

Digitized by Google

gauche des légions, qui formaient le centre de l'armée. On appelait, en général, *alarii milites*, *alares* ou *alariæ cohortes*, les troupes qui se trouvaient aux ailes.

CHAP. XL. *Acies ornata armataque.* Par *acies ornata*, il faut entendre la phalange ou légion dite *linteata;* et par *armata*, l'autre corps de troupes, d'environ vingt mille hommes, dont il a été fait mention deux chapitres plus haut.

Idem. *Emisso temere pilo ictus.* Il n'est pas bien certain que ce trait fût arrivé de l'armée samnite, et eût été lancé au hasard; on est plus porté à croire que Papirius, qui sans doute prenait les auspices pour ce qu'ils valaient, fit tout simplement tuer le pullaire, pour prévenir par ce moyen le fâcheux effet que la superstition aurait pu produire sur le moral de l'armée.

CHAP. XLI. *Occulti paratus sacri.* C'est-à-dire, *apparatus sacrificii occulte celebrati.*

Idem. *Fando nefandoque sanguine.* Par *fando* Tite-Live désigne le sang des animaux qu'on avait immolés, et par *nefando* celui des hommes qu'on avait criminellement répandu.

Idem. *Jam prope ad signa cædes pervenerat.* Parce que déjà la première ligne était presque entièrement taillée en pièces.

Idem. *Consul adfirmavit errorem.* C'est-à-dire, *falsam opinionem confirmavit consul, tamquam veram.*

Idem. *Ad hostes accideret.* Pour *perveniret usque ad hostes.*

Idem. *Hæc insidens equo.* Tite-Live fait remarquer que le consul était à cheval lorsqu'il prononça ces mots, parce que, s'il eût été à pied, sa voix aurait été moins bien entendue, des Samnites surtout.

Idem. *Volumnius et Scipio.* Ils avaient le commandement de l'infanterie.

Idem. *Lævum ad urbem tendit.* Sous-entendu *Aquiloniam.*

CHAP. XLII. *Et adpetens nox.* Des commentateurs proposent *et apparens nox.*

Idem. *Controverso auspicio.* C'est-à-dire, *ob auspicium dubium.*

Digitized by Google

Chap. XLIII. *Jam signum dantem eum nuncius.* Ou, selon quelques éditions, *jam signum datum, quum nuncius, etc.*

Idem. *Cohortibus alariis.* —*Voyez* ci-dessus, page 422, la troisième note sur le chap. XL.

Idem. *Ad undecim millia.* Au lieu de *undecim*, diverses éditions portent *quindecim*, et plus bas *trecenti*, au lieu de *octingenti.*

Idem. *Clamor eos utrimque par accidens sustinuit.* C'est-à-dire, *eos suspensos tenuit clamor, qui æqualis ab utraque parte ad illos ferebatur.*

Idem. *Intenderent iter.* Pour *dirigerent iter.*

Idem. *Conspecti ab equitibus.* Doujat pense qu'il faudrait lire *conspectis equitibus*, et Drakenborch appuie cette conjecture pleine de vraisemblance.

Chap. XLIV. *Militesque.* Les soldats composant le manipule de hastats dont Tite-Live parle quelques lignes plus haut.

Idem. *Corniculis.* On ne comprend pas au juste ici le sens de ce mot. Les commentateurs, dit Crévier, soupçonnent que cette récompense militaire était un ornement d'or ou d'argent en forme de cornes, qui s'adaptait au casque. Suivant Guérin, c'était apparemment des ouvrages en argent représentant des cors dont on se sert à la chasse. Ce qui ne peut être révoqué en doute, c'est que le mot *corniculum* désignait deux objets tout-à-fait différens: l'ornement dont il est question, qui se donnait comme récompense militaire, et un petit cor, dont les lieutenans subordonnés aux tribuns de l'armée se servaient pour transmettre les ordres aux soldats. Ces officiers étaient même appelés de là corniculaires (*cornicularii*).

Chap. XLV. *Quonam modo tolerabilis futura Etruria fuisset.* « Tite-Live, dit Glareanus, parle en cet endroit comme si les Romains n'eussent eu jamais affaire jusque là aux Étrusques ni aux Samnites. »

Idem. *Neque obsidio, neque bellum ex æquo erat.* Gronovius a trouvé dans un manuscrit cette leçon : *Neque obsidio, sed bellum ex æquo erat;* leçon qui paraît justifiée par ce qui suit. (Crévier.)

Digitized by Google

Chap. XLV. *Septem millia quadringenti cæsi.* Au lieu de *quadringenti*, quelques éditions portent *quadraginta.*

Chap. XLVI. *Itaque consul, etc.* Le consul Papirius. Quelques-uns proposent *consules exercitum de Samnio deduxere;* mais on ne peut admettre cette leçon, puisque le consul Carvilius était déjà dans l'Étrurie avec son armée.

Idem. *Transiere ac transvecti sunt.* Crévier fait remarquer, avec raison, la propriété de ces deux verbes : *transire* pour les fantassins, *transvehi* pour les cavaliers.

Idem. *Civicæ coronæ, vallaresque, ac murales.* La couronne civique était celle qu'un général donnait à un citoyen qui avait sauvé la vie à un autre citoyen en tuant son ennemi. Elle se composait de feuilles de chêne avec les glands. Le citoyen qui l'avait reçue pouvait la porter toute sa vie. Elle était si honorable, que le peuple et le sénat se levaient à l'arrivée de celui qui la portait; il prenait même place dans les rangs des sénateurs. Il était exempt de charges publiques, ainsi que son père et son aïeul paternel.

La couronne vallaire (*vallaris* ou *castrensis*) se donnait à celui qui était entré le premier dans le camp ennemi. Elle était d'or, et représentait une palissade forcée.

La couronne murale se donnait à celui qui, le premier, était parvenu sur les murs d'une ville assiégée, ou était entré par la brèche. Cette couronne était d'or, et en forme de crénaux.

Idem. *Paternis spoliis, quæ nota frequenti publicorum ornatu locorum erant, comparabantur.* C'est-à-dire, *comparabantur cum spoliis a Papirio triumphantis patre relatis, quæ satis cognita erant, eo quod sæpe ad loca publica ornanda adhiberentur.*

Idem. *Et militi tum dari ex præda.* Quelques commentateurs pensent qu'il faudrait lire *et militi donativum dari ex præda.* Cette opinion est combattue par d'autres, qui se fondent sur ce que le mot *donativum* paraît appartenir à des temps plus rapprochés de nous. Cependant, employée par Tacite, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elle l'eût été par Tite-Live. Si l'on admettait cette substitution de *donativum* à *tum*, la phrase en deviendrait incontestablement plus correcte et plus claire.



Digitized by Google

Chap. XLVI. *Ab dictatore patre votum, filium consul dedicavit.* Pline rapporte également que ce fut le père qui voua ce temple, et que ce fut le fils qui en fit la dédicace.

Idem. *Troilium.* Doujat pense qu'il faudrait lire *Trossillum* ou *Trossulum.*

Idem. *Et alterum tantum centurionibus atque equitibus.* L'usage était, en pareil cas, de donner le double aux centurions et le triple aux cavaliers.

Idem. *L. Postumium legatum* Consul de l'année précédente, homme violent, dont les débats avec le sénat (*voyez* ci-dessus chap. XXXVII) paraissent avoir servi de fondement à cette accution. (Crévier.)

Chap. XLVII. *Censa capitum millia.* Tite-Live s'écarte ici de sa formule ordinaire : *censa civium capita millia, etc.*

Idem. *Ad Bovillas.* Sous-entendu *areas.* La plaine aux Bœufs. (Guérin.)

Idem. *Perstrata.* La préposition *per,* dans la composition, indique souvent une sorte de continuité ou complément. Ainsi Tite-Live entend par là que cette voie ferrée fut la continuation de celle qui avait été conduite de la porte Capène au temple de Mars.

Idem. *Et libri aditi.* — *Voyez,* page 419, la troisième note sur le chapitre XXXI.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

Digitized by Google

Digitized by Google

via una, et ea ipsa præter hostes, erat : qua ingressi, præbuere speciem recta tendentium ad castra obpugnanda. Consul arma capere milites jubet, et sequi se extra vallum; legatis, tribunis, præfectis sociorum imperat, quod apud quemque facto opus est. Omnes adfirmant : « Se quidem omnia facturos, sed militum jacere animos; tota nocte inter vulnera et gemitus morientium vigilatum esse. Si ante lucem ad castra ventum foret, tantum pavoris fuisse, ut relicturi signa fuerint : nunc pudore a fuga contineri, alioquin pro victis esse. » Quæ ubi consul accepit, sibimet ipsi circumeundos adloquendosque milites ratus, ut ad quosque venerat, cunctantes arma capere increpabat : « Quid cessarent, tergiversarenturque? Hostem in castra venturum, nisi illi extra castra exissent : et pro tentoriis suis pugnaturos, si pro vallo nollent; armatis ac dimicantibus dubiam victoriam esse. Qui nudus atque inermis hostem maneat, ei aut mortem, aut servitutem patiendam. » Hæc jurganti increpantique respondebant : « Confectos se pugna hesterna esse : nec virium quidquam, nec sanguinis superesse; majorem multitudinem hostium adparere, quam pridie fuerit. » Inter hæc adpropinquabat agmen; et, jam breviore intervallo certiora intuentes, vallum secum portare Samnitem adfirmant, nec dubium esse, quin castra circumvallaturi sint. Tunc, « enimvero, con-

Digitized by Google

nant que le Samnite allait, d'un moment à l'autre, se ruer sur le camp, ou qu'au point du jour il leur faudrait en venir aux mains avec les vainqueurs. La perte était moins grande, mais pourtant il n'y avait pas plus d'assurance du côté des ennemis. Le jour n'a pas plus tôt paru, qu'ils aspirent à se retirer sans combattre. Mais ils n'avaient qu'un seul chemin à prendre, et qui même les forçait à passer près des Romains. Lorsqu'ils y furent entrés, ils eurent l'air de marcher droit au camp pour l'attaquer. Le consul ordonna aux soldats de prendre les armes, et de le suivre hors des retranchemens. Il prescrit aux lieutenans, aux tribuns, aux préfets des alliés ce qu'ils doivent faire chacun de leur côté. Tous lui déclarèrent : « Qu'assurément ils feront tout ce qui dépendra d'eux, mais que les soldats sont découragés; que la nuit s'est passée tout entière à veiller au milieu des blessés et des plaintes des mourans; que si l'ennemi fût venu attaquer le camp avant le jour, l'épouvante eût été telle, que les soldats eussent abandonné les enseignes; que présentement la honte les empêche de fuir; que d'ailleurs ils se tiennent pour vaincus. » Sur ces observations, le consul, croyant devoir se montrer lui-même aux soldats et leur adresser la parole, fait sa ronde et reproche à tous ceux devant lesquels il passe leur lenteur à prendre les armes : « Qu'espéraient-ils de ces retards et de ces tergiversations? L'ennemi viendrait dans le camp, s'ils n'en sortaient eux-mêmes; et ils se verraient forcés de combattre pour la défense de leurs tentes, s'ils ne voulaient pas combattre pour celle de leurs retranchemens. En s'armant et en combattant, on avait des chances de victoire; en attendant l'ennemi nu et désarmé, il fallait subir la mort ou l'esclavage. » A

Digitized by Google

sul, indignum facinus esse, vociferari, tantam contumeliam ignominiamque ab ignavissimo accipi hoste. Etiamne circumsedebimur, inquit, in castris, ut fame potius per ignominiam, quam ferro, si necesse est, per virtutem, moriamur? Dii bene verterent, facerentque, quod se dignum quisque ducerent. Consulem M. Atilium vel solum, si nemo alius sequatur, iturum adversus hostes; casurumque inter signa Samnitium potius, quam circumvallari castra romana videat.» Dicta consulis legati, tribunique, et omnes turmæ equitum, et centuriones primorum ordinum, adprobavere. Tum pudore victus miles segniter arma capit, segniter e castris egreditur : longo agmine, nec continenti, mœsti ac prope victi procedunt adversus hostem, nec spe, nec animo certiorem. Itaque simul conspecta sunt romana signa, extemplo a primo Samnitium agmine ad novissimum fremitus perfertur : «Exire, id quod timuerint, ad inpediendum iter Romanos. Nullam inde ne fugæ quidem patere viam; illo loco aut cadendum esse, aut, stratis hostibus, per corpora eorum evadendum.»

Digitized by Google

ces apostrophes et à ces reproches ils répondaient : « Que le combat de la veille les avait exténués ; qu'il ne leur restait plus de forces ni de sang ; qu'on voyait les ennemis s'avancer en plus grand nombre que le jour précédent. » Pendant ce temps l'armée ennemie approchait ; et comme, la distance devenant beaucoup moindre, les soldats distinguaient mieux les objets, ils assurent que le Samnite porte avec lui des pieux, qui, à n'en pas douter, doivent lui servir à entourer son camp d'une ligne de circonvallation. Alors le consul de crier de toutes ses forces : « Que ce serait véritablement une indignité de recevoir d'un aussi lâche ennemi un pareil affront et un pareil outrage. Nous laisserons-nous donc, dit-il, assiéger dans notre camp, pour mourir de faim ignominieusement, plutôt que de périr, s'il le faut, par le fer en hommes de cœur ? Quel que soit le parti que chacun de vous juge digne de lui, je prie les dieux de lui être favorables. Quant au consul M. Atilius, dût-il n'être suivi de personne, il ira seul contre les ennemis ; et il tombera au milieu des rangs des Samnites, plutôt que de voir cerner le camp romain. » Les lieutenans, les tribuns, toutes les turmes de cavaliers, et les chefs des premières centuries, approuvèrent les paroles du consul. Alors le soldat, vaincu par la honte, prend lentement ses armes, et sort lentement du camp. Défilant sur une longue ligne, séparés les uns des autres, ils s'avancent d'un air triste, et presque comme des vaincus, au devant de l'ennemi, qui n'avait une contenance ni plus ferme, ni plus assurée. En effet, dès que les Samnites aperçurent les enseignes romaines, ils se dirent à voix basse les uns aux autres, depuis la tête de l'armée jusqu'à l'arrière-garde : « Que les Romains, comme ils

Digitized by Google

XXXVI. In medium sarcinas conjiciunt; armati suis quisque ordinibus instruunt aciem. Jam exiguum inter duas acies erat spatium, et stabant exspectantes, dum ab hostibus prius inpetus, prius clamor inciperet; neutris animus est ad pugnandum. Diversique integri atque intacti abissent, ni cedenti instaturum alterum timuissent; sua sponte inter invitos tergiversantesque segnis pugna, clamore incerto atque inpari, cœpit; nec vestigio quisquam movebatur. Tum consul romanus, ut rem excitaret, equitum paucas turmas extra ordinem inmisit : quorum quum plerique delapsi ex equis essent, et alii turbati; et ab Samnitium acie ad obprimendos eos, qui ceciderant, et ad suos tuendos ab Romanis procursum est. Inde paullulum irritata pugna est, sed aliquanto et inpigre magis, et plures procurrerant Samnites : et turbatus eques sua ipse subsidia territis equis proculcavit; hinc fuga cœpta totam avertit aciem romanam. Jamque in terga fugientium Samnites pugnabant, quum consul, equo prævectus ad portam castrorum, ac statione equitum ibi obposita, edictoque, « ut, quicumque ad vallum tenderet, sive ille Romanus, sive Samnis esset, pro hoste haberent; » hæc ipsa minitans, obstitit

Digitized by Google

l'avaient craint, sortaient pour leur fermer le chemin; qu'il ne leur restait plus d'issue, pas même pour la fuite; qu'il leur fallait ou périr en ce lieu, ou terrasser les ennemis, et s'échapper en passant sur leurs corps. »

XXXVI. Ils jettent les bagages au milieu de l'armée; puis, chacun ayant regagné son rang avec ses armes, ils se forment en bataille. Déjà les deux armées n'étaient plus séparées que par un étroit espace, et chacune attendait que les ennemis se portassent contre elle les premiers, qu'ils poussassent les premiers le cri de charge. Aucune des deux n'avait envie de combattre; et elles s'en fussent allées chacune de son côté, sans chercher même à s'entamer, si elles n'eussent craint que celle qui se retirerait ne fût poursuivie par l'autre. Enfin le combat s'engage mollement de lui-même, entre des troupes qui ne le veulent pas et qui hésitent; le cri de charge est mal assuré, les voix ne partent que l'une après l'autre, et personne ne fait un pas. Le consul romain, pour échauffer l'affaire, envoya en avant quelques turmes de cavaliers; comme beaucoup d'entre eux furent renversés de cheval, et que la confusion se mettait parmi les autres, l'infanterie samnite s'avança pour tuer ceux qui étaient tombés; et l'infanterie romaine, pour défendre les siens, en fait autant. Cet incident anima un peu l'action. Mais les Samnites s'étaient avancés et avec un peu plus de promptitude, et en nombre un peu plus grand; tandis que la cavalerie romaine, dans le désordre qui s'était emparé d'elle, foulait elle-même aux pieds de ses chevaux effarouchés les fantassins venus à son secours. Ces fantassins ayant pris la fuite, entraînèrent toute l'armée romaine. Déjà les Samnites tombaient sur les derrières des fuyards, lorsque le consul,

Digitized by Google

profuse tendentibus suis in castra. «Quo pergis, inquit, miles? et hic arma et viros invenies; nec, vivo consule tuo, nisi victor castra intrabis. Proinde elige, cum cive, an hoste, pugnare malis.» Hæc dicente consule, equites infestis cuspidibus circumfunduntur, ac peditem in pugnam redire jubent. Non virtus solum consulem, sed fors etiam adjuvit; quod non institerunt Samnites, spatiumque circumagendi signa, vertendique aciem a castris in hostem fuit. Tum alii alios hortari, ut repeterent pugnam : centuriones ab signiferis rapta signa inferre : et ostendere suis, paucos et ordinibus incompositis effuse venire hostes. Inter hæc consul, manus ad cœlum adtollens, voce clara, ita ut exaudiretur, templum Jovi Statori vovet, si constitisset a fuga romana acies, redintegratoque prœlio cecidisset vicissetque legiones Samnitium. Omnes undique adnisi ad restituendam pugnam, duces, milites, peditum equitumque vis : numen etiam deorum respexisse nomen romanum visum; adeo facile inclinata res, repulsique a castris hostes; mox etiam redacti ad eum locum, in quo commissa pugna erat. Ibi, objacente sarcinarum cumulo, quas conjecerant in medium, hæsere inpediti : deinde, ne diriperentur res, orbem armatorum sarcinis circumdant. Tum vero eos a fronte urgere pedites, ab tergo circumvecti equites; ita in medio cæsi captique. Captivorum

Digitized by Google

les devançant à cheval, court vers la porte du camp, y place un poste de cavaliers, auxquels il enjoint « de traiter en ennemi quiconque approcherait des retranchemens, soit qu'il fût Romain, soit qu'il fût Samnite; » puis il revient adresser les mêmes menaces et faire obstacle à ses fantassins, qui s'avançaient en foule vers le camp. « Où allez-vous, dit-il, soldats? là aussi vous trouverez des armes et des hommes; et, tant que votre consul sera en vie, vous ne rentrerez dans le camp que victorieux. Ainsi choisissez, voyez si vous préférez combattre contre vos concitoyens ou contre l'ennemi. » Pendant que le consul prononce ces mots, les cavaliers accourent la lance en avant, et, se répandant autour de cette infanterie, la somment de retourner au combat. Le consul ne fut pas servi seulement par son courage, il le fut encore par le hasard. Comme les Samnites ne poursuivaient pas vivement, l'infanterie eut le temps de faire volte-face, et de tourner le dos au camp pour présenter son front à l'ennemi. Alors les soldats de s'exhorter les uns les autres à recommencer le combat; les centurions d'arracher aux porte-étendards leurs enseignes, et de les porter en avant, puis de faire remarquer aux leurs combien est faible le nombre des ennemis qui s'avancent, et quel désordre il y a partout dans leurs rangs. Pendant ce temps le consul, levant les mains au ciel, d'une voix claire, de manière à être entendu, voue un temple à Jupiter Stator, si l'armée romaine s'arrêtait dans sa fuite, et, recommençant le combat, parvenait à défaire et à vaincre les légions des Samnites. De tous côtés il se fait un effort général pour rétablir le combat; chefs, soldats, fantassins, cavaliers montrent une égale énergie : les dieux même parurent s'être intéressés à la

Digitized by Google

Digitized by Google